

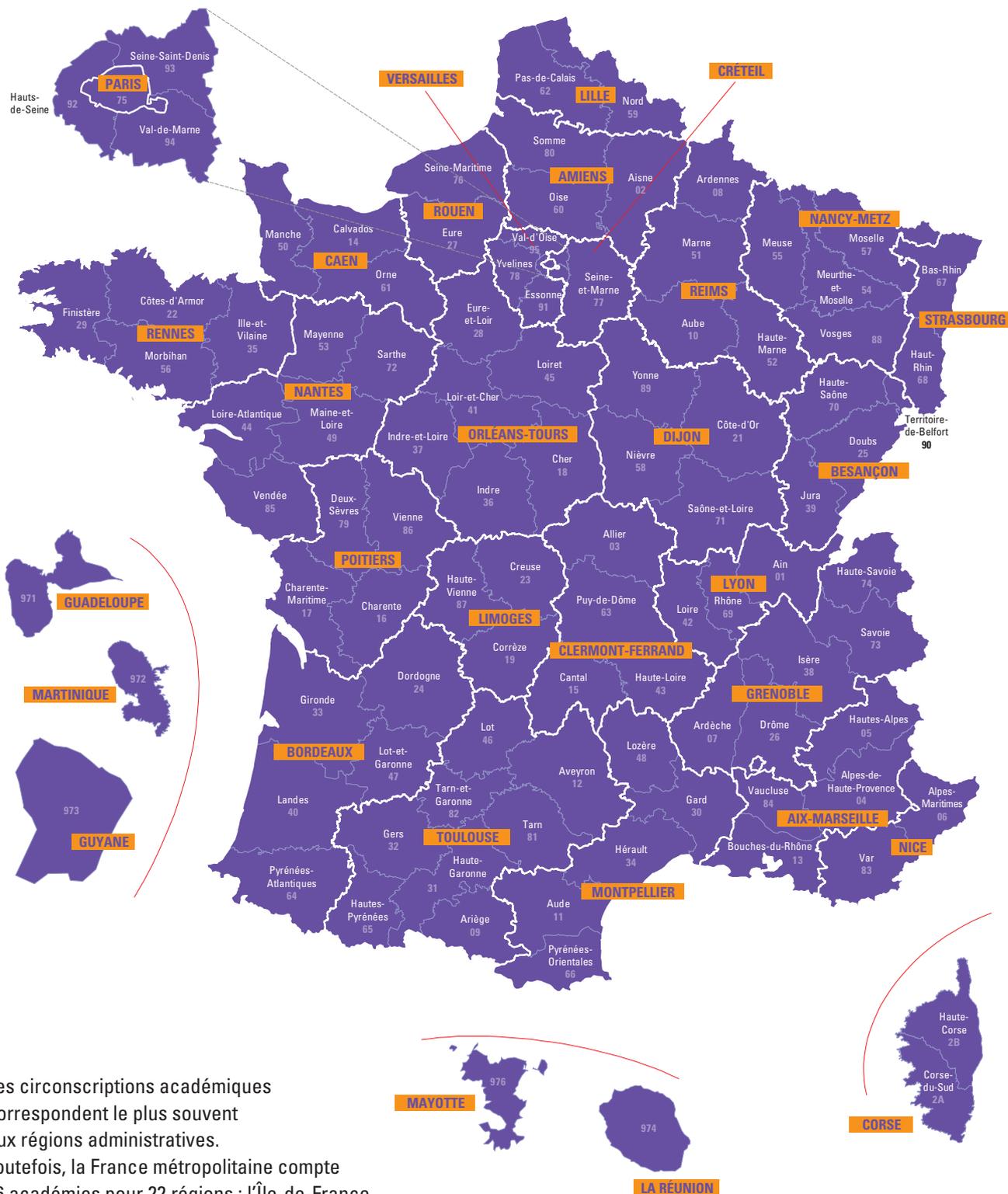
# GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE 2014

n° 11

- L'environnement économique et social
- Le contexte scolaire
- Les moyens et les ressources humaines
- Les parcours scolaires et les résultats



# Carte académique et départementale



Les circonscriptions académiques correspondent le plus souvent aux régions administratives. Toutefois, la France métropolitaine compte 26 académies pour 22 régions : l'Île-de-France est composée des académies de Paris, de Créteil et de Versailles, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée d'Aix-Marseille et de Nice, la région Rhône-Alpes de Grenoble et de Lyon.

# GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE 2014

n° 11

- L'environnement économique et social
- Le contexte scolaire
- Les moyens et les ressources humaines
- Les parcours scolaires et les résultats



# GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE 2014

Cet ouvrage est édité par :

**Le ministère de l'éducation  
nationale, de l'enseignement  
supérieur et de la recherche**

Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance  
61-65, rue Dutot  
75 732 Paris Cedex 15

**Directeur de la publication**

Catherine Moisan

**Coordination éditoriale**

Catherine Naviaux  
Olivier Monso

**Secrétaire de rédaction**

Aurélie Bernardi

**Conception graphique**

Délégation à la communication  
du ministère de l'éducation  
nationale, de l'enseignement  
supérieur et de la recherche

**Exécution**

Opixido

**Impression**

Ovation

**Fonds de cartes**

IGN – MENESR-DEPP

**Auteurs**

**DEPP**

Sarah Abdouni  
Cédric Afsa  
Pierrette Briant  
Agnès Brizard  
Éric Chan-Pang-Fong  
Ghislaine Cormier  
Jean-Pierre Dalous  
Aurélie Demongeot  
Patricia Ganem  
Paul-Olivier Gasq  
Solène Hilary  
Caroline Iannone  
Marie-Laurence Jaspar  
Martine Jeljoul  
Roselyne Kerjosse  
Sylvie Le Laidier  
Stéphanie Lemerle  
Alexandra Louvet  
Olivier Monso  
Fabrice Murat  
Jacqueline Perrin-Haynes  
Sabrina Perronet  
Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau  
Juliette Robin  
Sophie Ruiz  
Xavier Sorbe  
Alexia Stefanou  
Michèle Thauvel-Richard  
Fanny Thomas  
Bruno Trosseille  
Ronan Vourc'h

**DGESIP-DGRI**

Laurence Dauphin  
Hélène Michaudon  
Sylvaine Péan

**Rectorat de Bordeaux**

Pascale Guillois  
Cécile Lafargue

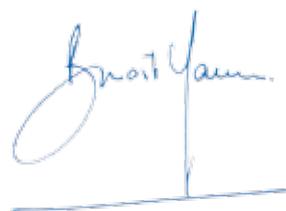
**Céreq ESO, Université de Caen  
Basse-Normandie**

Gérard Boudesseul  
Patrice Caro  
Yvette Grelet  
Céline Vivent

La diversité des territoires de la France est un formidable atout pour l'école de la République. Elle favorise l'ouverture d'esprit en donnant à chaque élève accès à tout un patrimoine de connaissance, de pratiques et de paysages. Mais cette diversité pose aussi le problème de ce qu'Yves Lacoste appelle « l'égalité géographique », tant il est vrai que la multiplicité des territoires et des Histoires appelle de la part des décideurs en matière d'éducation une approche fine des situations locales.

La *Géographie de l'École* contribue à éclairer la lutte qu'en tant que ministre de l'éducation nationale je me suis engagé à mener contre les inégalités à l'École, qu'elles soient sociales, de sexe, d'origine ou de territoire. Quantifiant des disparités quelquefois criantes, à l'image des difficultés des élèves en lecture qui varient parfois du simple au triple d'un département à l'autre, elle permet d'affiner notre action de terrain. À ce titre, cet outil permet par exemple d'orienter notre politique de l'éducation prioritaire, qui vise à « donner plus à ceux qui ont moins », pour citer Alain Savary.

La *Géographie de l'École* constitue par là même une référence et un outil indispensables pour tous ceux qui veulent faire tenir sa promesse d'égalité à l'école de la République.

A handwritten signature in blue ink, reading "Benoît Hamon", positioned above a horizontal line.

**Benoît Hamon**

Ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche



Ce onzième numéro de *Géographie de l'École* se propose, comme les précédentes éditions, de décrire, rassembler et mettre en regard les caractéristiques les plus significatives permettant de décrire notre système éducatif, en fonction du territoire concerné par le niveau de formation. C'est pourquoi les niveaux d'agrégation des indicateurs ne sont pas les mêmes en fonction du degré d'étude analysé. S'agissant des caractéristiques attachées au premier degré, les résultats sont donnés au niveau départemental voire cantonal ; celles du premier cycle du second degré, au niveau départemental ; et celles du second cycle et de l'enseignement supérieur au niveau académique. Ces travaux permettent également d'alimenter les institutions qui s'occupent de caractériser les territoires comme la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ou encore des chercheurs en sciences de l'éducation<sup>(1)</sup>.

Plus de trente ans après le début de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, il entend aussi apporter une profondeur historique sur ces indicateurs. Cette profondeur historique doit, notamment, constituer un appui à des travaux d'analyse visant à déterminer si les disparités géographiques ont plutôt tendance à se réduire ou à s'aggraver au cours du temps, en référence au principe affirmé par la loi d'orientation de 1989 d'« assurer à tous les jeunes l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique ». Ce numéro présente donc, pour de nombreux indicateurs, une approche temporelle, en montrant les évolutions intervenues lors de la dernière décennie.

\*\*\*

Deux approches différentes sont proposées.

La première présente des indicateurs regroupés par fiches thématiques et par chapitres.

- **L'environnement économique et social** renseigne sur les situations démographiques et sociales, en se concentrant sur les enfants de moins de 17 ans : répartition par profil de territoire et selon l'environnement familial, notamment le niveau de diplôme et de revenu des parents.
- **Le contexte scolaire** s'intéresse aux modes d'accueil et de scolarisation proposés aux élèves et étudiants : scolarisation précoce, en enseignement adapté, enseignement privé, éducation prioritaire ou apprentissage, filières de formation fréquentées par les lycéens et étudiants, conditions d'accueil dans les établissements.
- **Les moyens et les ressources humaines** présente la mesure des coûts moyens par élève selon le niveau d'enseignement, en distinguant la participation des collectivités territoriales de l'effort consenti par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette partie renseigne aussi sur les taux d'encadrement des élèves, le personnel enseignant et sa mobilité, le personnel administratif et technique.
- **Les parcours scolaires et les résultats** s'intéresse aux fréquences de scolarisation, de retards scolaires, de poursuite d'études dans le second degré et le supérieur ainsi qu'aux niveaux atteints à l'issue de l'enseignement secondaire. Les résultats présentés sont à la fois internes au système éducatif (maîtrise de la lecture, réussite aux examens) et externes (accès à l'emploi selon le diplôme possédé).

La seconde approche est constituée de dossiers, qui visent à proposer une analyse des disparités territoriales combinant plusieurs de ces indicateurs. Cette analyse se fait, soit en faisant la synthèse d'indicateurs sur un thème donné, dans le but de caractériser plus précisément les territoires, soit en mettant en relation des indicateurs issus de thèmes différents (par exemple des indicateurs d'environnement économique et social et de résultats).

---

(1) *Géographie de l'École* est par exemple cité à plusieurs reprises en appui au travail de Broccolichi, S., Ben Ayed, C. et Trancart, D. (coord.), *Les inégalités socio-spatiales d'éducation. Processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales, rapport de recherche, appel à projets de recherche « disparités territoriales et régionales »*, MEN - Datar, 2005.

- Le dossier d'Olivier Monso (DEPP) propose une synthèse des indicateurs du premier chapitre qui aboutit à une typologie socio-économique des départements. En isolant les caractéristiques les plus repérées dans la littérature spécialisée comme ayant un impact sur le parcours scolaire des enfants, l'étude permet de regrouper les départements de France métropolitaine en sept types, et les DOM en trois types. En France métropolitaine, ils forment trois tiers : trois types présentent des environnements plutôt favorables, un type présente un environnement aux caractéristiques moyennes, et trois types présentent plus de situations difficiles. La synthèse de variables d'environnement social contribue à caractériser un contexte social qui « s'impose » aux différents acteurs de la communauté éducative (décideurs, enseignants, élèves, etc.). Sa connaissance doit constituer un apport en termes d'analyse et de pilotage.
  
- Le dossier de Gérard Boudesseul *et al.* (Céreq), met en regard, sous forme de cartes, les zones à risques d'échec scolaire caractérisées par des situations difficiles sur le plan économique, social et culturel, et les parts des non diplômés parmi les jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés. En proposant une typologie socio-économique des cantons, ils proposent une vision fine sur les atouts et les difficultés les caractérisant en termes d'environnement plus ou moins propice à la réussite scolaire. Leur approche est similaire et complémentaire à celle d'Olivier Monso puisqu'ils construisent aussi une typologie socio-économique, mais à un niveau territorial plus fin, plus neutre en termes d'impact du système éducatif sur les résultats de cette étude puisque les cantons ne jouent aucun rôle dans l'organisation et le fonctionnement de la scolarisation. La correspondance entre zones cumulant les difficultés sociales et zones à parts élevées de jeunes non diplômés est fréquente, mais pas systématique. Cette mise en regard est aussi proposée, académie par académie, dans un atlas composé de fiches académiques<sup>(2)</sup>.
  
- Le dossier de Pascale Guillois *et al.* (SSA Bordeaux – DEPP) propose une analyse des disparités territoriales dans l'académie de Bordeaux au niveau des zones d'animation pédagogique (ZAP) dans les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. L'académie de Bordeaux présente ainsi des disparités plutôt fortes dans l'accès des élèves de troisième à l'enseignement supérieur. La majeure partie de ces disparités s'explique par les différences entre territoires dans l'origine sociale des élèves, leur passé scolaire et leur lieu de résidence (commune rurale ou urbaine). Les disparités restantes peuvent être notamment reliées à une plus forte précarité économique sur certains territoires, et à la répartition de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur.
  
- Le dossier de Solène Hilary et d'Alexandra Louvet (DEPP) sur l'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public diffère des autres dossiers dans le fait qu'elles n'ont utilisé que des indicateurs internes du système éducatif. Les auteures proposent une typologie des académies à partir de variables caractérisant l'aspiration à la mobilité et les affectations obtenues. Les disparités entre académies sont fortes : par exemple dans l'académie de Rennes on dénombre dix-huit demandes d'entrées pour une demande de sortie. *A contrario*, dans l'académie de Créteil, pour une demande d'entrée, il y a vingt-neuf demandes de sorties. L'étude permet de regrouper les académies en quatre grands ensembles : attractives, moyennes, peu attractives, le dernier ensemble regroupant les académies d'outre-mer.

(2) Boudesseul, G., Caro, P., Grelet, Y., Vivent, C., *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage*, MENESR-DEPP – Céreq, 2014.

## L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. L'évolution démographique des 0-24 ans .....	p. 10
2. La répartition des 0-17 ans par profil de territoire .....	p. 12
3. Le niveau de diplôme et le milieu social des parents .....	p. 14
4. L'environnement familial des enfants de 0 à 17 ans .....	p. 16
5. Niveau de vie et pauvreté des enfants .....	p. 18

## LE CONTEXTE SCOLAIRE

6. La scolarisation dans le premier degré .....	p. 22
7. La scolarisation dans le premier cycle du second degré .....	p. 24
8. La scolarisation dans le second cycle du second degré .....	p. 26
9. Les élèves de l'enseignement privé .....	p. 28
10. La scolarisation dans l'enseignement supérieur .....	p. 30
11. La scolarisation dans l'enseignement supérieur par type de formation .....	p. 32
12. L'éducation prioritaire .....	p. 34
13. L'apprentissage .....	p. 36
14. La taille des écoles .....	p. 38
15. La taille des établissements du second degré .....	p. 40
16. Les conditions d'accueil des collégiens et lycéens des établissements publics .....	p. 42
17. Les écarts de milieu social entre établissements du second degré .....	p. 44

## LES MOYENS ET LES RESSOURCES HUMAINES

18. La dépense d'éducation par élève (MENESR) .....	p. 48
19. La dépense d'éducation des collectivités locales pour le second degré .....	p. 50
20. L'encadrement des élèves du premier degré .....	p. 52
21. L'encadrement des élèves du second degré .....	p. 54
22. L'âge des enseignants .....	p. 56
23. Les corps des enseignants du second degré public .....	p. 58
24. La mobilité géographique des enseignants .....	p. 60
25. Les personnels non enseignants des établissements du second degré public .....	p. 62

## LES PARCOURS SCOLAIRES ET LES RÉSULTATS

26. La scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans .....	p. 66
27. Le retard scolaire dans le second degré .....	p. 68
28. L'orientation en fin de troisième .....	p. 70
29. Les sorties de l'enseignement secondaire .....	p. 72
30. Les poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur .....	p. 74
31. Les nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur .....	p. 76
32. Les jeunes en difficulté de lecture .....	p. 78
33. La réussite aux examens .....	p. 80
34. L'insertion professionnelle des sortants de lycée sept mois après leur sortie .....	p. 82
35. L'insertion des sortants d'apprentissage sept mois après leur sortie .....	p. 84

## DOSSIERS

1. D'un département à l'autre : l'environnement familial et social des enfants .....	p. 89
2. Une analyse territoriale de l'échec scolaire .....	p. 99
3. Les disparités territoriales dans la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux .....	p. 113
4. L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2013 .....	p. 125

## ANNEXES

Définitions et méthodologie.....	p. 136
Table des sigles.....	p. 141





# L'environnement économique et social

# 1.

## L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES 0-24 ANS

### La démographie et l'environnement scolaire sont intimement liés

— La démographie des jeunes d'âge scolaire, ou susceptibles d'être en études, est une composante importante de l'évolution des effectifs d'élèves (*fiches 6 et 7*). Au niveau national comme à l'échelle territoriale, l'évolution du nombre de jeunes scolarisables a une influence sur de nombreuses variables de contexte scolaire et de moyens présentées dans cet ouvrage.

### Les jeunes de 0 à 17 ans sont plus nombreux en outre-mer et en couronne parisienne

— C'est en outre-mer que la part des jeunes âgés de 0 à 17 ans dans la population est la plus élevée ► **FIGURE 1**. Elle atteint son maximum en Guyane (40%), 29% à La Réunion, 26% en Guadeloupe, la Martinique étant en retrait (23%). En métropole, cette part est élevée en couronne parisienne, notamment en Seine-Saint-Denis (27%), dans le Val-d'Oise et en Seine-et-Marne (26%). Elle dépasse également 23% dans cinq autres départements du Bassin parisien, quatre départements du quart Nord-Ouest (Ille-et-Vilaine, Mayenne, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire) et trois départements rhônalpins (Rhône, Ain et Isère). Paris se démarque de sa couronne par une part de jeunes de 0 à 17 ans dans la population parmi les plus faibles (18%). Les autres départements ayant un tel niveau (17% ou 18%) sont ceux de la Corse et du Massif central (Lot, Cantal, Corrèze et Creuse) ou qui jouxtent ce dernier (Nièvre et Dordogne).

### Le nombre de jeunes de 0 à 17 ans a augmenté fortement dans le Sud et l'Ouest, ainsi qu'en Guyane au cours des dix dernières années

— Dans le Tarn-et-Garonne, le nombre de jeunes de 0 à 17 ans a augmenté de 21% entre 2003 et 2013. Cette hausse est la plus importante de métropole devant la Vendée (+ 17%), les Landes (+ 15%), la Haute-Garonne et l'Aude (+ 14%) ► **FIGURE 2**. Elle dépasse encore 7% dans quatorze départements du Sud et de l'Ouest, trois départements rhônalpins (Rhône, Ain et Haute-Savoie), Paris et sa petite couronne ainsi qu'en Seine-et-Marne.

— Inversement, la population des 0-17 ans a stagné ou reculé dans la quasi-totalité des départements du quart Nord-Est (sauf le Doubs) ainsi qu'en Basse-Normandie. C'est en Haute-Marne que la baisse a été la plus forte (- 14%). Les évolutions sur les 0-17 ans reflètent celles

constatées sur l'ensemble de la population depuis les années 1990, l'Ouest et le Sud ayant une croissance démographique plus marquée, en raison notamment de leur attractivité [Degorre et Redor, 2007].

— En outre-mer, le nombre de jeunes de 0 à 17 ans a augmenté de 32% en Guyane, qui fait toutefois figure d'exception. Il est en effet stable à La Réunion, a baissé en Guadeloupe (- 6%) et surtout en Martinique (- 15%).

### Paris est l'académie où la proportion de jeunes de 18 à 24 ans est la plus forte

— La localisation des jeunes de 18 à 24 ans diffère quelque peu de celle des 0-17 ans. Ainsi, Paris est à la fois l'académie où la part des jeunes de 0 à 17 ans dans la population est la plus faible, et celle où la part des jeunes de 18 à 24 ans est la plus forte (11%) en raison de son attractivité pour les étudiants et les jeunes actifs (*fiche 11*) ► **FIGURE 3**. En outre-mer, c'est à La Réunion et en Guyane que cette part est la plus élevée (10%). À l'échelle académique, toutefois, les écarts sont faibles : Limoges, l'académie où la part des 18-24 ans est la moins élevée, se situe à 7%.

### Le nombre de jeunes de 18 à 24 ans a diminué à Rennes et à Nantes malgré leur dynamisme démographique

— L'évolution du nombre des jeunes de 18 à 24 ans ne reflète pas non plus tout à fait celle des 0-17 ans. La Réunion a ainsi connu entre 2003 et 2013 une hausse de 12% du nombre de jeunes de 18 à 24 ans alors que le nombre d'enfants de 0 à 17 ans était en quasi-stagnation ► **FIGURE 4**. En métropole, c'est à Nantes et à Rennes que ce contraste est le plus fort : leur population de jeunes de 18 à 24 ans a baissé de 5% pour chacune, malgré leur dynamisme démographique. Les migrations d'étudiants et de jeunes actifs présentent des logiques spécifiques [Brutel, 2010], qui ont pu contribuer à cet écart.

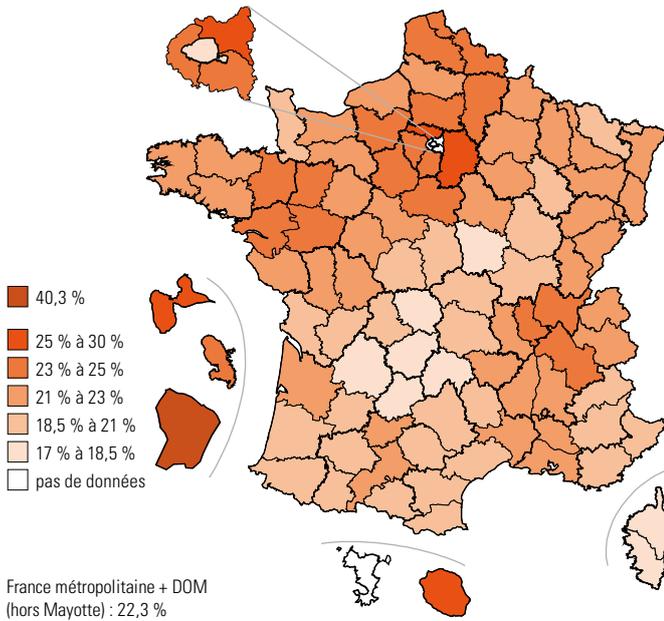
#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Brutel, C., « Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », *Insee Première*, n° 1 275, janvier 2010.
- Degorre, A., Redor, P., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006. Les départements du Sud et du littoral atlantique gagnants au jeu des migrations internes », *Insee Première*, n° 1 116, janvier 2007.

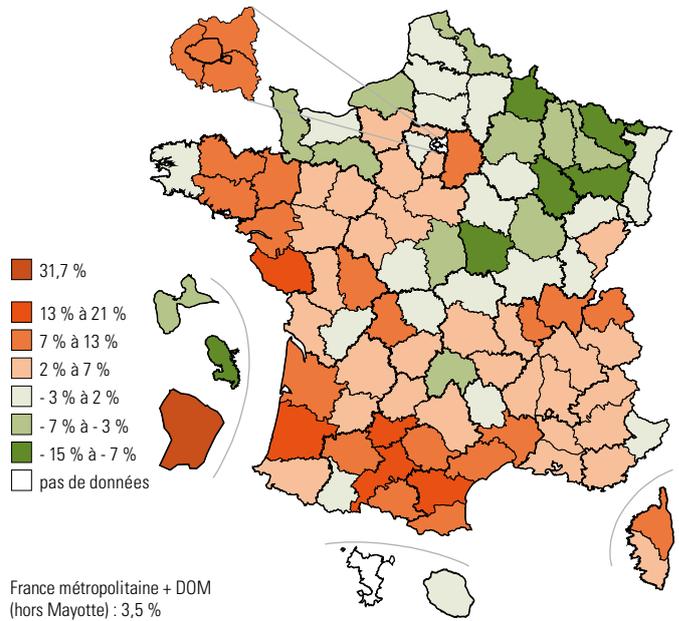
MÉTHODOLOGIE PAGE 136

# 1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES 0-24 ANS

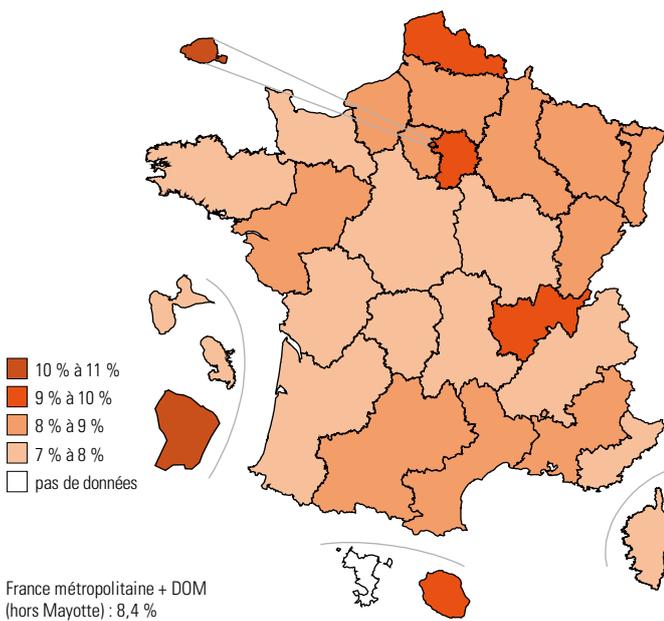
**FIGURE 1** Part de la population âgée de 0 à 17 ans dans la population totale en 2013



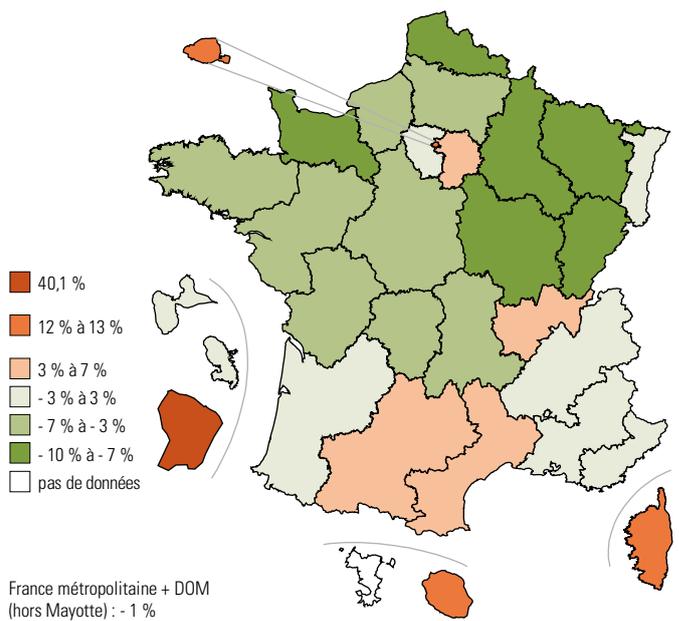
**FIGURE 2** Évolution de la population âgée de 0 à 17 ans entre 2003 et 2013



**FIGURE 3** Part de la population âgée de 18 à 24 ans dans la population totale en 2013



**FIGURE 4** Évolution de la population âgée de 18 à 24 ans entre 2003 et 2013



Source : Insee-MENESR-DEPP/Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier, 2003-2013.

## 2. LA RÉPARTITION DES 0-17 ANS PAR PROFIL DE TERRITOIRE

### Parcours, résultats et conditions de scolarisation se différencient suivant le profil de territoire

— La diversité des territoires fait écho à celle dans lesquels les élèves sont scolarisés, et aussi aux enjeux auxquels les décideurs publics sont confrontés.

— Ainsi, dans les départements les plus ruraux, le profil de l'offre scolaire témoigne de l'effort pour l'adapter à un contexte où elle est plus difficile d'accès. Les établissements y sont plus petits (*fiche 14*), les collèges et lycées disposent plus souvent d'un internat (*fiche 16*). Cette offre, moins diversifiée, exerce également une influence sur les parcours. Elle contribue à ce que les élèves ruraux s'orientent vers des filières plus courtes que les élèves urbains, alors que leurs résultats en fin de collège sont équivalents [Grelet et Vivent, 2011].

— À l'opposé, les départements les plus urbains font face à des enjeux en partie différents. Certaines difficultés sociales y sont par exemple plus fréquentes, comme le surpeuplement des logements (*fiche 4*). La répartition hétérogène des milieux sociaux sur leurs territoires a un impact sur les écarts de composition sociale des établissements. Ces écarts peuvent être exacerbés par la concurrence entre établissements, résultant de leur densité plus forte (*fiche 17*). Cette ségrégation peut contribuer à des résultats scolaires plus défavorables que ceux de départements moins urbains, à niveau de précarité sociale équivalent [Broccolichi et al., 2007].

### La majorité des enfants vivent en milieu urbain

— Le zonage en aires urbaines, publié par l'Insee en 2011, décrit les communes selon qu'elles sont plus ou moins soumises à l'influence des villes, ou « pôles ». Ces « pôles » sont des ensembles de communes contiguës regroupant au moins 1 500 emplois. Les enfants de 0 à 17 ans<sup>(1)</sup> vivent pour 56 % d'entre eux en « grand pôle urbain », c'est-à-dire regroupant au moins 10 000 emplois ▶ **FIGURE 1**. C'est presque autant que la population française dans son ensemble (59 %). Les départements les plus urbains, selon ce critère, sont les départements franciliens à l'exception de la Seine-et-Marne, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, le Nord, et en outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion.

— Les communes « périurbaines » regroupent 27 % des enfants (24 % dans la population) ▶ **FIGURE 2**. Sans faire partie

d'un grand pôle urbain, elles sont liées à un ou plusieurs d'entre eux par les déplacements domicile-travail [Brutel et Lévy, 2011]. Les départements à part élevée d'enfants dans le périurbain sont plus fréquents dans la moitié nord du pays, surtout dans le Bassin parisien : c'est dans l'Oise que cette part atteint son maximum (60 %).

### Dans les départements de montagne, jusqu'à la moitié des enfants vivent en commune isolée

— Les 17 % d'enfants restants résident « hors des grandes aires urbaines », comme dans la population ▶ **FIGURE 3**. La plupart (13 %) vivent dans des « petits et moyens pôles » (représentant moins de 10 000 emplois) et leurs aires d'influence. Enfin, les communes dites « isolées », échappant à l'influence d'un pôle, correspondent à des zones très peu denses. Elles regroupent 4 % des enfants (pour 5 % de la population) ▶ **FIGURE 4**. Cette part avoisine ou dépasse 20 % dans six départements du Massif central et dans l'Ariège, la Dordogne, les Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence, le Gers, la Nièvre, l'Indre et la Manche. Elle atteint 46 % dans la Creuse et 41 % en Lozère.

— La plupart des académies doivent composer avec une grande diversité de territoires, notamment Orléans-Tours. Parmi les six départements, on en compte un (Indre-et-Loire) où les enfants habitent majoritairement dans un grand pôle urbain, un autre (Eure-et-Loir) où la moitié vivent dans une commune du périurbain, un autre encore (Indre) où la part d'enfants en commune isolée est parmi les plus élevées.

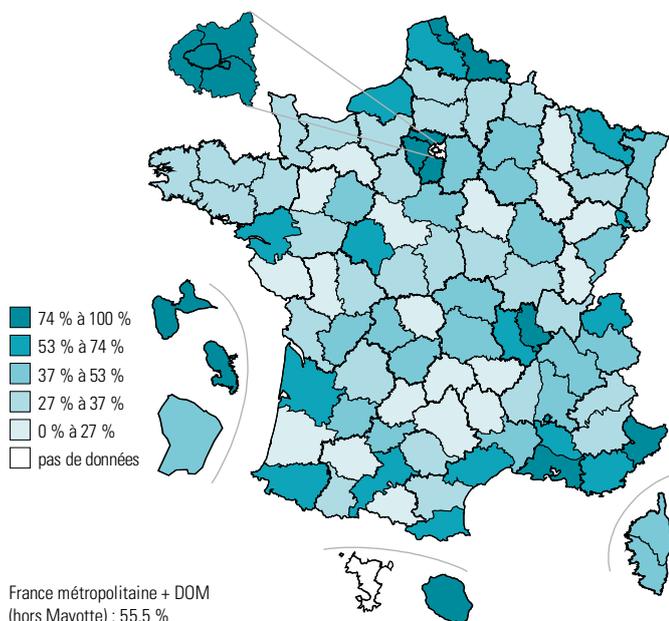
(1) Les enfants sont les personnes vivant au sein du même ménage que leur(s) parent(s), célibataires et n'ayant pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage.

### POUR EN SAVOIR PLUS

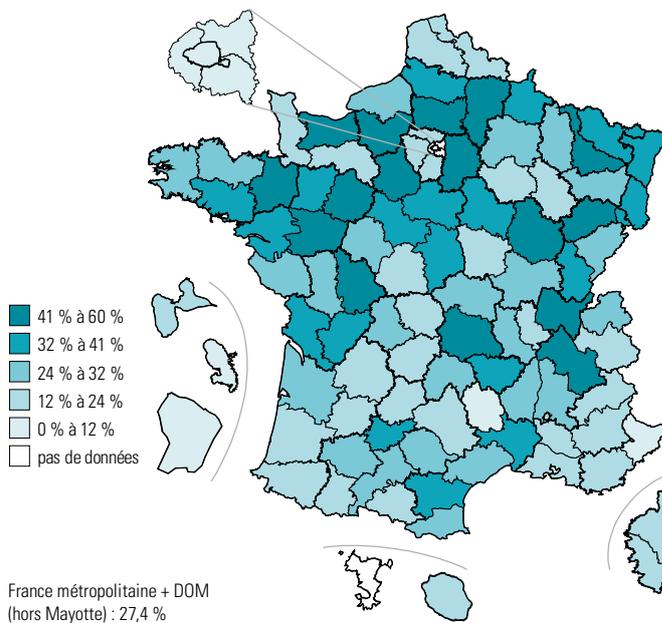
- Broccolichi, S., Ben Ayed, C., Mathey-Pierre, C. et Trancart, D., « Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite des élèves », *Éducation & formations*, n° 74, MEN-DEPP, avril 2007, p. 31-48.
- Brutel, C. et Lévy, D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *Insee première*, n° 1 374, octobre 2011.
- Grelet, Y. et Vivent, C., « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Bref*, n° 292, Céreq, septembre 2011.

## 2. LA RÉPARTITION DES 0-17 ANS PAR PROFIL DE TERRITOIRE

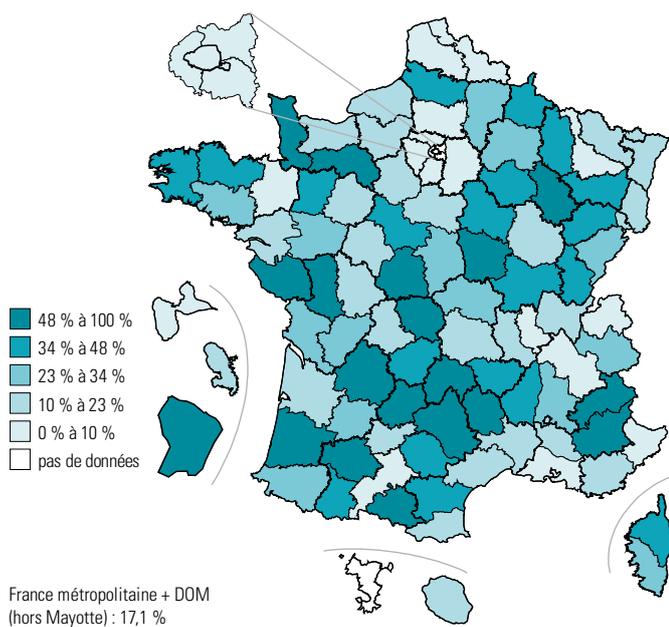
**FIGURE 1** Part d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans un grand pôle urbain en 2010



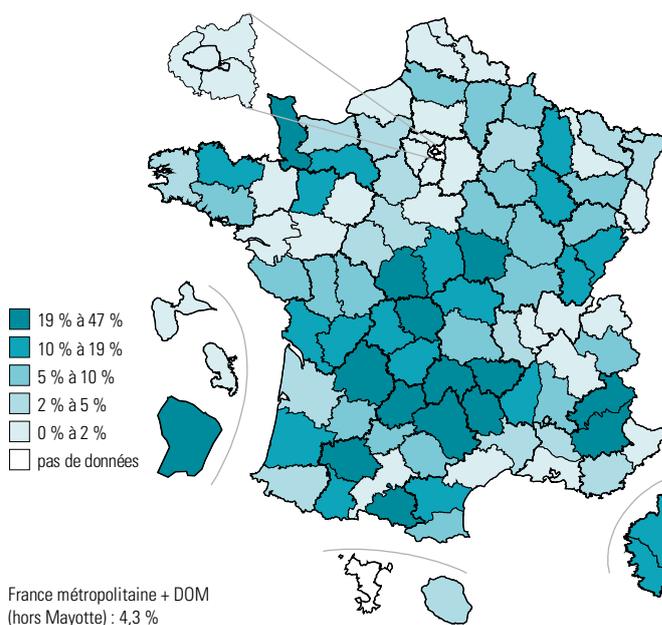
**FIGURE 2** Part d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans une commune du périurbain en 2010



**FIGURE 3** Part d'enfants de 0 à 17 ans vivant en dehors des grandes aires urbaines en 2010



**FIGURE 4** Part d'enfants de 0 à 17 ans vivant en commune isolée en 2010



### 3. LE NIVEAU DE DIPLÔME ET LE MILIEU SOCIAL DES PARENTS

#### Des enfants aux parents très diplômés à Paris, dans les Hauts-de-Seine, dans les Yvelines et en Haute-Garonne

— En Guyane, seuls 19 % des enfants ont un parent de référence<sup>(1)</sup> ayant au moins le baccalauréat, et 26 % à La Réunion ▶ FIGURE 1. En Guadeloupe et en Martinique, cette part est similaire à celle de certains départements métropolitains. Tout comme dans l'Aisne, les Ardennes, la Haute-Marne, l'Yonne et l'Orne, elle se situe entre 33 % et 36 %.

— À l'opposé, à Paris, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et en Haute-Garonne, cette part est supérieure ou égale à 61 % (70 % à Paris). Plus de la moitié des enfants ont également un parent de référence ayant au moins le baccalauréat dans le Rhône, l'Isère, la Haute-Savoie, le Val-de-Marne, l'Essonne, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, la Loire-Atlantique, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques (entre 51 % et 55 %).

#### Les enfants aux parents sans diplôme sont nombreux dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis

— La part des enfants dont le parent de référence est « sans diplôme », c'est-à-dire ayant au plus le brevet des collèges, offre un panorama en grande partie similaire. Elle atteint 64 % en Guyane et 50 % à La Réunion ▶ FIGURE 2. Elle est de 41 % en Seine-Saint-Denis, soit plus que la Guadeloupe (39 %) et la Martinique (35 %).

— Les autres départements où cette part est supérieure au quart sont ceux de la Corse, de la quasi-totalité du pourtour méditerranéen et ceux situés au nord et à l'est de l'Île-de-France (entre 25 % et 31 %).

— Le Val-de-Marne se distingue par le fait qu'il a à la fois une part élevée d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme (27 %) et d'enfants dont le parent de référence a au moins le baccalauréat (55 %). Les inégalités entre enfants y sont donc marquées. À l'inverse, la Bretagne se distingue par son homogénéité. Dans tous ses départements, la part d'enfants dont le parent de référence a au moins le baccalauréat est élevée, et la part d'enfants dont ce parent est sans diplôme est inférieure ou égale à 15 % (13 % dans le Finistère, minimum national).

#### Les enfants de milieu social très favorisé se retrouvent plutôt dans les départements urbains

— Ces écarts sur les diplômes recourent en partie les écarts de milieux sociaux. C'est à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines que la part d'enfants ayant un parent de référence de catégorie sociale très favorisée est la plus élevée (entre 42 % et 46 %) ▶ FIGURE 3. Ces enfants sont plus nombreux dans les départements où se concentrent les villes les plus importantes : là se situent, notamment, la plupart des emplois d'encadrement. Le département du Nord, malgré la présence de Lille, est toutefois une exception.

#### Les enfants de milieu social défavorisé se retrouvent plutôt dans le nord et l'est de la France, en Guyane et à La Réunion

— En Guyane et à La Réunion, la part d'enfants ayant un parent de référence de catégorie défavorisée atteint respectivement 59 % et 50 % ▶ FIGURE 4. L'emploi ouvrier y est peu présent, mais la part de personnes n'ayant jamais travaillé est élevée (37 % et 19 %). La part d'enfants ayant un parent de référence de catégorie défavorisée se situe entre 48 % et 50 % dans le Pas-de-Calais, les Ardennes, la Haute-Marne et l'Aisne, aux parts élevées d'ouvriers. Elle est encore forte dans la plupart des départements du nord et de l'est de la France, certains départements de l'Ouest comme l'Orne (46 %) ainsi que la Seine-Saint-Denis (41 %).

— Des diplômes et un milieu social plus bas sont associés à des difficultés scolaires plus fréquentes [Murat, 2009]. Ils se traduisent aussi dans des orientations moins ambitieuses pour l'enfant, y compris à résultats scolaires équivalents [Ichou et Vallet, 2013].

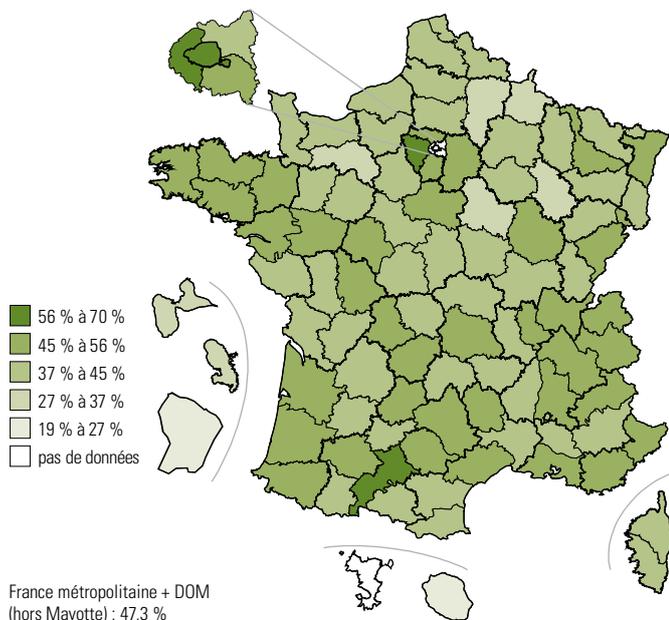
(1) Les enfants sont les personnes vivant au sein du même ménage que leur(s) parent(s), célibataires et n'ayant pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Le parent de référence est l'homme du couple, ou sinon le parent isolé.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

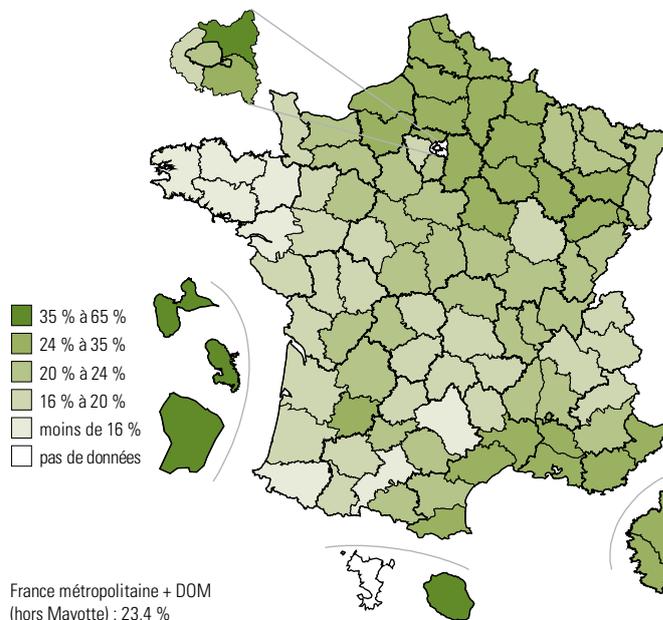
- Ichou, M., Vallet, L.-A., « Performances scolaires, orientation et inégalités sociales d'éducation. Évolution en France en quatre décennies », *Éducation & Formations*, n° 82, MEN-DEPP, 2013, p. 9-18.
- Murat, F., « Le retard scolaire en fonction du milieu parental: l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique*, n° 424-425, février 2009, p. 103-124.

### 3. LE NIVEAU DE DIPLOME ET LE MILIEU SOCIAL DES PARENTS

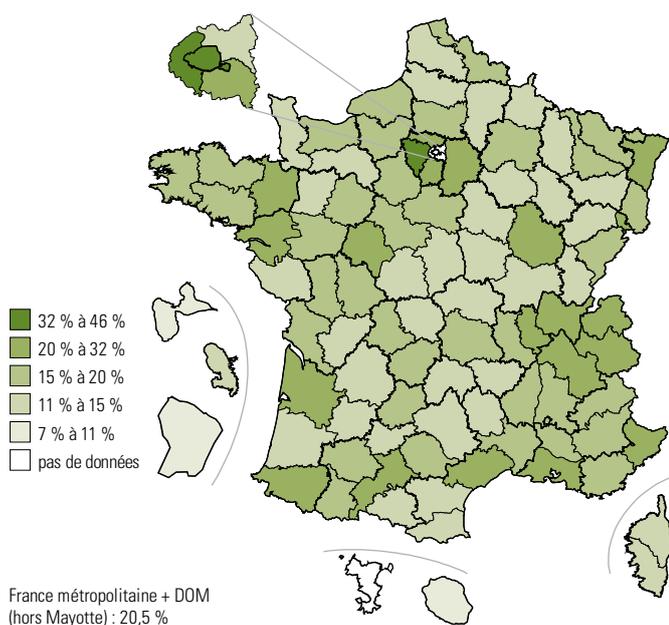
**FIGURE 1** Part d'enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est diplômé du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur en 2010



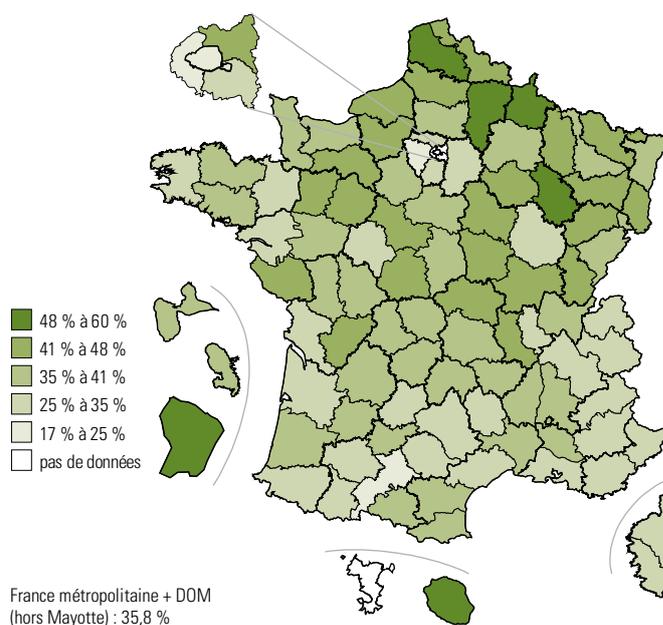
**FIGURE 2** Part d'enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est sans diplôme en 2010



**FIGURE 3** Part d'enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est de catégorie sociale très favorisée en 2010



**FIGURE 4** Part d'enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est de catégorie sociale défavorisée en 2010



Source : Insee/Recensement de la population 2010.

## 4. L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES ENFANTS DE 0 À 17 ANS

**Avoir un parent au chômage est fréquent en outre-mer, en Seine-Saint-Denis, dans le nord de la France et sur le pourtour méditerranéen**

— C'est en outre-mer que la part des enfants<sup>(1)</sup> de 0 à 17 ans ayant un parent de référence au chômage est la plus forte. Elle est maximale en Guyane et à La Réunion (28 %) ▶ **FIGURE 1**. De surcroît, la plupart de ces enfants (20 %) ont un parent de référence au chômage de longue durée (un an ou plus) ▶ **FIGURE 2**. Ces parts sont encore de 25 % en Guadeloupe (dont 19 % en chômage de longue durée) et de 24 % en Martinique (17 %).

— En métropole, la part d'enfants ayant un parent de référence au chômage est supérieure à 11 % et au chômage de longue durée supérieure à 5 % dans tous les départements de l'académie de Lille et de Montpellier sauf la Lozère ainsi que la Seine-Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône, l'Aisne et les Ardennes.

— À l'inverse, la part d'enfants ayant un parent de référence au chômage est inférieure à 6 % et au chômage de longue durée inférieure à 2 % dans trois départements du sud du Massif central, dans les départements savoyards, dans l'Ain, l'Ille-et-Vilaine et en Vendée.

**Les enfants vivant en famille monoparentale sont plus nombreux en outre-mer, sur le pourtour méditerranéen, à Paris et en petite couronne**

— C'est encore en outre-mer que la part d'enfants en famille monoparentale est la plus forte : en Martinique et en Guadeloupe, près de la moitié des enfants sont dans cette situation (45 % et 44 %) ▶ **FIGURE 3**. Cette part est encore de 40 % en Guyane et de 32 % à La Réunion. En métropole, elle est maximale dans les Pyrénées-Orientales (26 %). Elle dépasse 20 % dans les départements des académies méditerranéennes (sauf la Lozère et les Alpes-de-Haute-Provence), à Paris, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et l'Aube. À l'inverse, elle est inférieure à 15 % dans les Yvelines, l'Eure-et-Loir, en Haute-Loire, dans le Cantal et dans l'Aveyron, et dans huit départements du quart Nord-Ouest. Elle est minimale en Mayenne (11 %).

**Les enfants vivant en logement surpeuplé sont plus nombreux à Paris et en petite couronne, dans les Alpes-Maritimes et en outre-mer**

— La part d'enfants vivant en logement surpeuplé (voir méthodologie) est élevée en outre-mer, où elle est maximale en Guyane (62 %), et entre 27 % et 30 % en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion ▶ **FIGURE 4**. Toutefois, ce type de difficultés est beaucoup moins spécifique à l'outre-mer que le chômage et la monoparentalité. Hormis la Guyane, c'est en Seine-Saint-Denis et à Paris que la part d'enfants en logement surpeuplé est la plus forte (40 % et 37 %). Elle atteint 29 % dans le Val-de-Marne et les Alpes-Maritimes, et est encore supérieure à 20 % dans les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et les Bouches-du-Rhône.

— Inversement, elle est plutôt faible dans le quart nord-est du pays (avec 4 % dans la Meuse), très faible dans les départements du Massif central (où elle est toujours inférieure à 6 % sauf en Haute-Vienne) et dans le quart Nord-Ouest. Elle est minimale dans le Finistère (3 %).

— Avoir un parent au chômage de longue durée, vivre en famille monoparentale, en logement surpeuplé, est associé à une réussite scolaire moindre. La fragilité et l'insécurité économique liées au chômage peuvent être préjudiciables sur le plan matériel ou psychologique [Duée, 2004]. Un parent manquant peut être un soutien déficient pour la scolarité [Cretin, 2012]. Enfin, vivre en logement surpeuplé peut réduire l'espace et le temps consacré à la scolarité, par exemple si l'enfant doit partager sa chambre [Goux et Maurin, 2005].

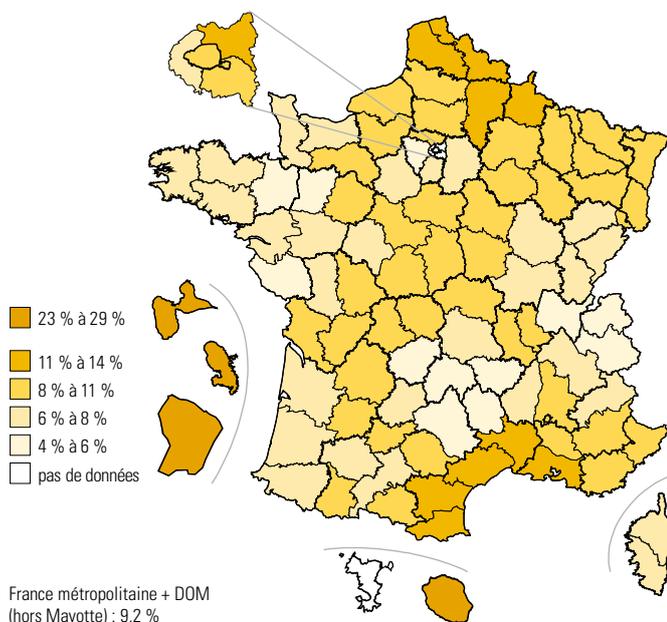
(1) Les enfants sont les personnes vivant au sein du même ménage que leur(s) parent(s), célibataires et n'ayant pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage.

### POUR EN SAVOIR PLUS

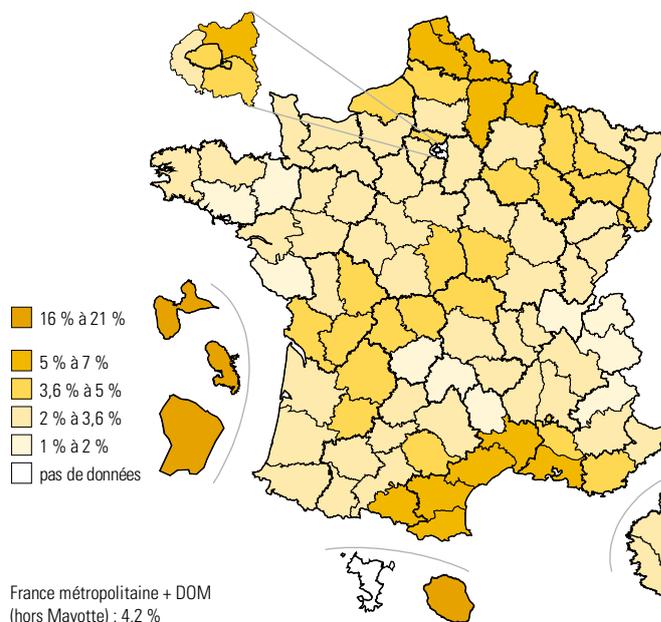
- Cretin, L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & Formations*, n° 82, MEN-DEPP, décembre 2012, p. 51-66.
- Duée, M., « L'impact du chômage des parents sur le devenir scolaire des enfants », *Document de travail de l'Insee*, n° G 2004/06, 2004.
- Goux, D., Maurin, É., « The effect of overcrowded housing on children's performance at school », *Journal of Public Economics*, 89, 2005, p. 797-819.

## 4. L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES ENFANTS DE 0 À 17 ANS

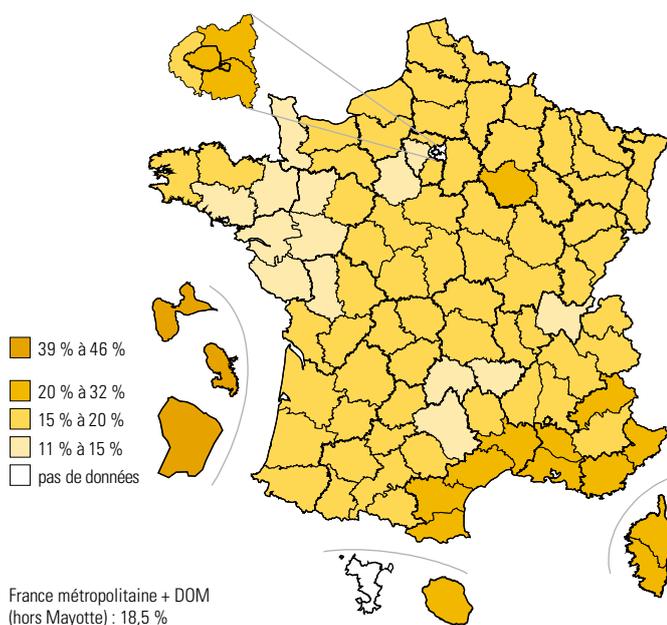
**FIGURE 1** Part d'enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est au chômage en 2010



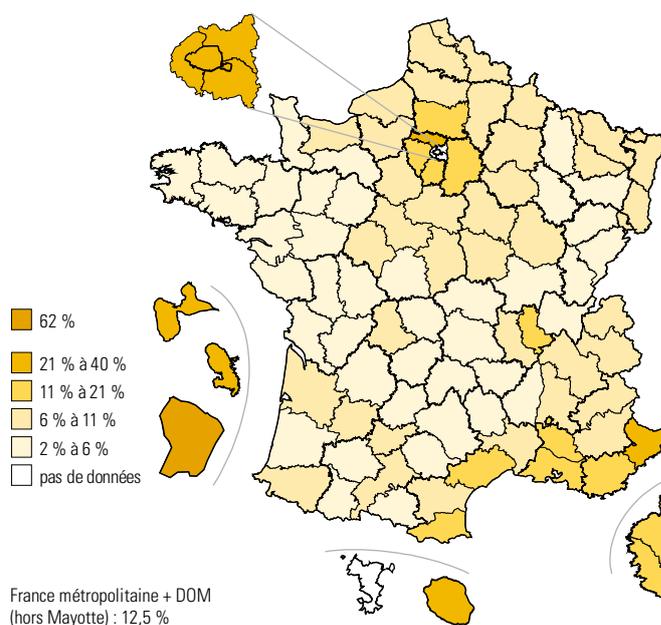
**FIGURE 2** Part d'enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est au chômage de longue durée en 2010



**FIGURE 3** Part d'enfants de 0 à 17 ans vivant en famille monoparentale en 2010



**FIGURE 4** Part d'enfants de 0 à 17 ans vivant dans un logement surpeuplé en 2010



# 5.

## NIVEAU DE VIE ET PAUVRETÉ DES ENFANTS

### La pauvreté des enfants : plus fréquente dans le nord de la France, le pourtour méditerranéen, en Creuse et en Seine-Saint-Denis

— La Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais, l'Aisne, les Ardennes, les Pyrénées-Orientales, l'Aude et la Creuse sont les départements de France métropolitaine où le niveau de vie des couples avec enfants <sup>(1)</sup> est le plus bas (voir *méthodologie*) ▶ **FIGURE 1**. Le niveau de vie des familles monoparentales y est aussi parmi les plus faibles, sauf en Seine-Saint-Denis et en Creuse ▶ **FIGURE 2**. Ces départements sont encore parmi les dix dont le taux de pauvreté des 0-17 ans est le plus élevé, avec le Gard, le Vaucluse et le Nord ▶ **FIGURE 3**. Le taux de pauvreté des 0-17 ans en Seine-Saint-Denis est le triple de celui constaté dans les Yvelines (34 % contre 12 %).

— Vivre dans une famille aux revenus modestes est souvent associé à d'autres signes de difficulté sociale : présence d'un seul parent, au chômage, peu diplômé (voir dossier p. 89). Ces bas revenus peuvent aussi affecter la scolarité par eux-mêmes, par exemple en contraignant les dépenses en matière de logement, d'alimentation ou encore de matériel éducatif [Maurin, 2002]. À l'échelle d'une académie <sup>(2)</sup>, la présence de nombreuses familles à niveaux de vie faibles constitue un marqueur de difficultés sociales, et potentiellement scolaires.

### Les situations de pauvreté ont augmenté sous l'effet de la crise, les inégalités entre départements se sont aggravées

— À l'échelle nationale et depuis 2008, la situation des familles les plus modestes s'est aggravée sous l'effet de la crise [Houdré et al.]. Le taux de pauvreté, en France métropolitaine, est passé de 13,0 % à 14,3 % entre 2008 et 2011 ▶ **FIGURE 3**. Cette hausse a touché plus particulièrement les enfants. Enfin, elle a été plus marquée dans les départements où le taux de pauvreté était déjà fort, atteignant 3,3 points en Seine-Saint-Denis ▶ **FIGURE 4**.

### De faibles disparités de niveaux de vie entre familles en Bretagne et Pays de la Loire

— Les disparités de niveau de vie parmi les couples avec enfants, mesurées par les écarts interdéciles, sont les plus fortes dans les départements franciliens (à l'exception de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne), en Haute-Savoie, dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes ▶ **FIGURE 5**. À l'inverse, de telles disparités sont très faibles en Bretagne et en Pays de la Loire. Les différences entre départements sont moins prononcées pour les familles monoparentales ▶ **FIGURE 6**. Ainsi, en Mayenne et à Paris, qui sont respectivement les départements le moins et le plus inégalitaire, les écarts interdéciles sont de 2,5 et 6,2 pour les couples avec enfants et de 2,9 et 4,8 pour les familles monoparentales.

— La plupart des académies doivent composer avec des territoires très disparates, notamment Créteil et Grenoble. À Créteil, la Seine-et-Marne fait partie des départements dont le niveau de vie médian est le plus élevé, et la pauvreté des 0-17 ans la plus faible, ce qui contraste fortement avec la Seine-Saint-Denis. À Grenoble, un département à hauts niveaux de vie et parmi les plus inégalitaires (la Haute-Savoie) côtoie un département aux niveaux de vie beaucoup plus bas, et aux disparités faibles (Ardèche).

(1) Pour l'ensemble de la fiche, les calculs portent sur les ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abris) dont le revenu déclaré est positif ou nul. Prenant appui sur les revenus disponibles localisés, dans cette fiche, les enfants inclus dans les « couples avec enfants » et les « familles monoparentales » sont des personnes âgées de 0 à 24 ans, rattachées fiscalement à leur(s) parent(s), (ils peuvent éventuellement vivre dans un logement indépendant).

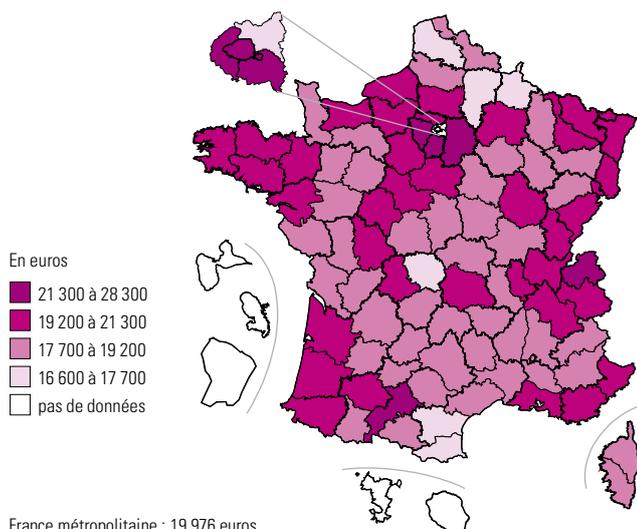
(2) Les calculs sur la Corse ne distinguent pas les deux départements.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

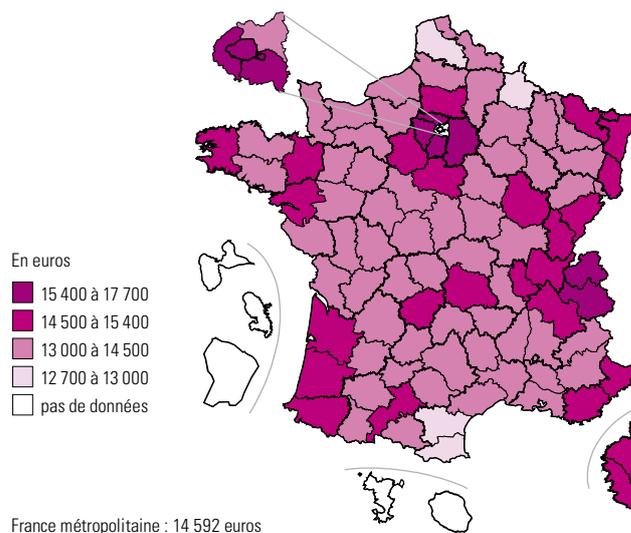
- Maurin, E., « The impact of parental income on early schooling transitions. A re-examination using data over three generations », *Journal of Public Economics*, 85, 2002, p. 301-332.
- Houdré, C., Missègue, N., Ponceau, J., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee, 2013, p. 8-29.

## 5. NIVEAU DE VIE ET PAUVRETÉ DES ENFANTS

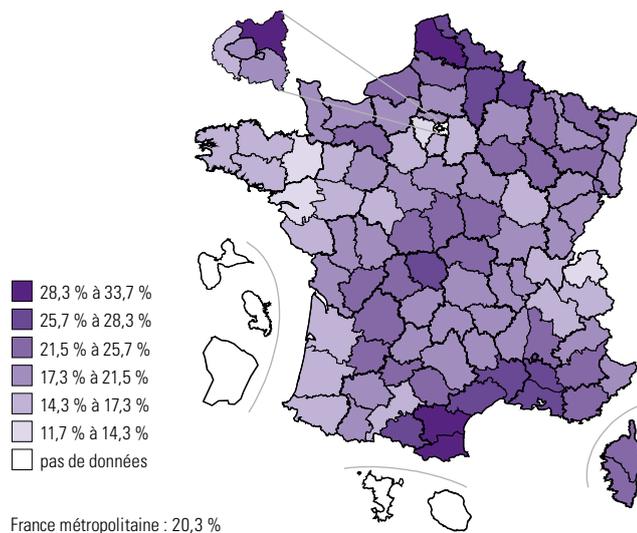
**FIGURE 1** Niveau de vie médian des couples avec enfants en 2011



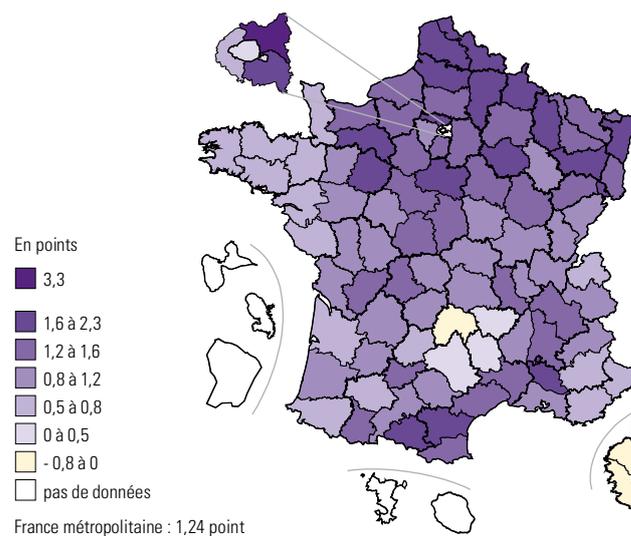
**FIGURE 2** Niveau de vie médian des familles monoparentales en 2011



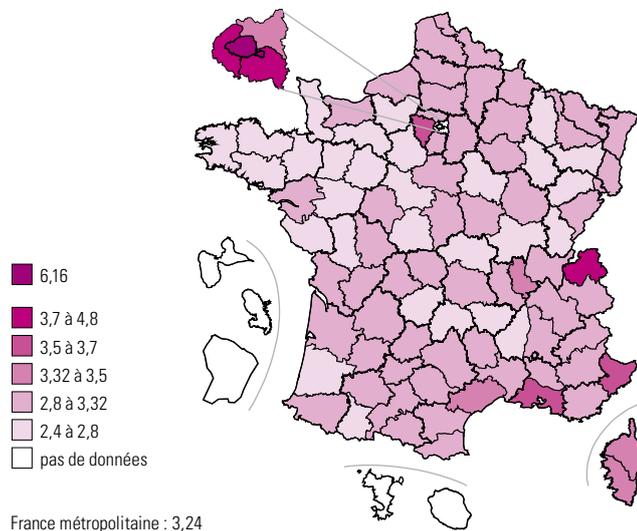
**FIGURE 3** Taux de pauvreté des enfants de 0 à 17 ans en 2011



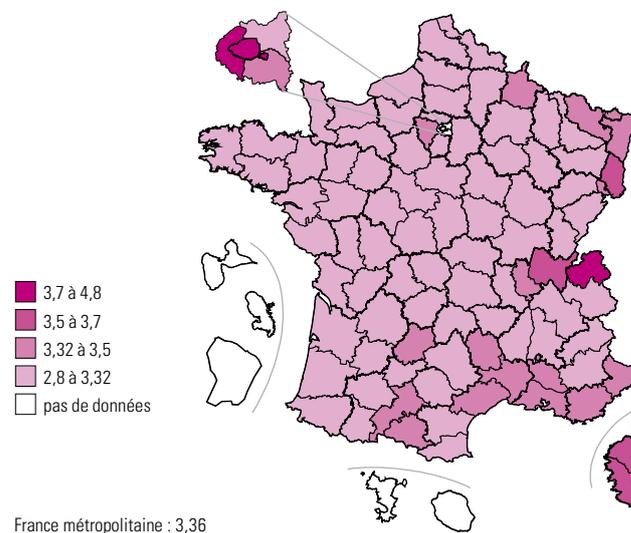
**FIGURE 4** Évolution du taux de pauvreté entre 2008 et 2011 sur l'ensemble de la population



**FIGURE 5** Écart interdécile du niveau de vie des couples avec enfants en 2011



**FIGURE 6** Écart interdécile du niveau de vie des familles monoparentales en 2011





# Le contexte scolaire

# 6.

## LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

### En dix ans, une hausse du nombre d'élèves en élémentaire et un fort recul de la scolarité à deux ans stoppé en 2013

— À la rentrée 2013, 6,8 millions d'élèves sont accueillis dans les écoles publiques et privées. Parmi eux, 2,6 millions d'élèves sont scolarisés dans l'enseignement pré-élémentaire et 4,1 millions en élémentaire.

— En dix ans, les effectifs du premier degré ont augmenté de 212 000 élèves, soit une progression de 2,4 %. Cette augmentation est presque entièrement liée à celle des effectifs scolarisés en élémentaire. Dans le même temps, les effectifs de préélémentaire sont légèrement en baisse. En effet, l'évolution démographique des enfants de trois à cinq ans a été compensée par le fort recul de la scolarisation à deux ans dont le taux est passé de 29 % en 2003 à 11 % en 2012. En 2013, le taux de scolarisation des enfants de deux ans augmente de nouveau, favorisé par une politique d'accueil dans l'éducation prioritaire : 12 % des enfants âgés de deux ans sont scolarisés en maternelle.

### Des pertes d'effectifs dans quatre départements sur dix

— Sur la période 2003-2013, les départements situés à l'ouest et au sud de la France, en Rhône-Alpes et en Île-de-France voient leurs effectifs augmenter ▶ FIGURE 1. En France métropolitaine, la hausse d'effectifs est la plus marquée dans les départements du Tarn-et-Garonne et de la Vendée au cours de la dernière décennie (supérieure à 15 %).

— Les baisses les plus importantes sur la période 2003-2013 se situent dans le nord-est et le centre de la France. Les départements des Ardennes, la Haute-Marne, la Meuse et la Nièvre perdent plus de 10 % de leurs effectifs depuis 2003.

— Dans les DOM, la Guyane connaît une hausse supérieure à 20 %, alors que la Martinique voit ses effectifs scolarisés dans le premier degré diminuer de 10 %.

### Le taux de scolarisation à deux ans a reculé en dix ans

— En dix ans, l'accueil des enfants de deux ans a reculé même dans les départements où leur scolarisation est traditionnellement forte comme dans le Nord-Ouest, le Nord, et le Massif central ▶ FIGURE 2. À l'opposé, dans le seul département où il a augmenté, la Guyane, il y est toujours faible.

— Il est faible également en 2013 en Île-de-France, en Alsace et dans le Sud-Est ainsi qu'à Mayotte ▶ FIGURE 3. À l'inverse, plus du tiers des enfants de deux ans sont scolarisés dans le Nord, le Finistère, le Morbihan, la Lozère et la Haute-Loire.

### Deux élèves en situation de handicap sur trois sont scolarisés dans une classe ordinaire

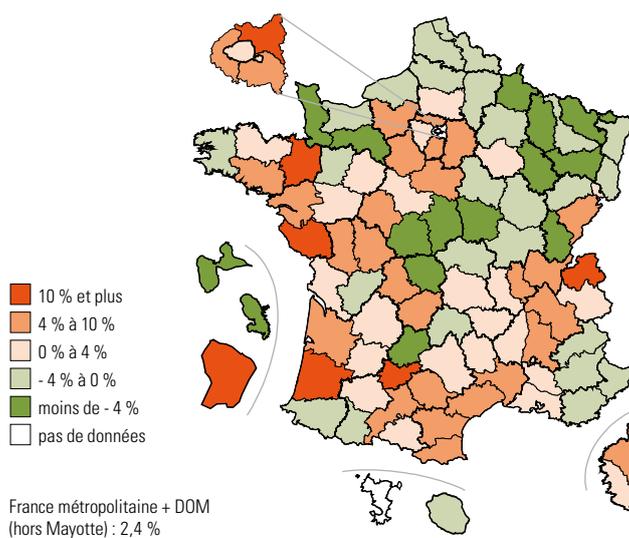
— À la rentrée 2013, 141 600 élèves en situation de handicap fréquentent une école. Ils représentent 2 % des élèves scolarisés dans le premier degré ▶ FIGURE 4. Deux élèves handicapés sur trois sont scolarisés dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle). Le tiers restant est scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) où, encadré par un enseignant spécialisé, il reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques (scolarisation collective).

— Les élèves en situation de handicap sont plus présents dans les écoles de la Drôme, de la Meuse et de la Saône-et-Loire, où ils représentent près de 3 % des élèves. À Mayotte, dans le Maine-et-Loire, les Hauts-de-Seine, ils représentent 1 % des élèves.

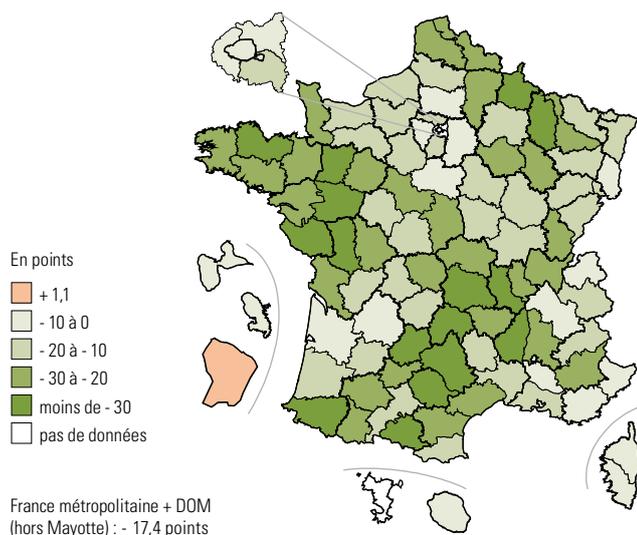
— Les élèves en situation de handicap sont plus souvent scolarisés en classe ordinaire en dessous d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques à la Saône-et-Loire ainsi que dans l'académie de Rennes ▶ FIGURE 5. Ils sont moins souvent scolarisés en classe ordinaire dans les DOM et dans les départements du Centre (Nièvre, Cher, Allier, Indre et Loiret).

## 6. LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

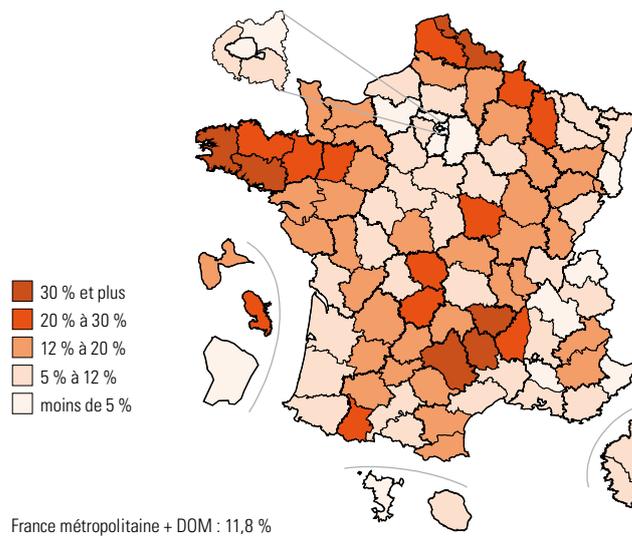
**FIGURE 1** Évolution des effectifs du premier degré entre les rentrées 2003 et 2013



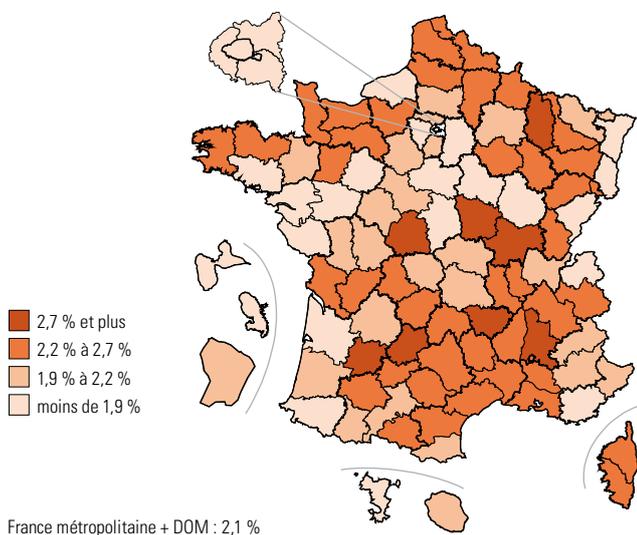
**FIGURE 2** Évolution du taux de scolarisation des enfants de deux ans entre 2003 et 2013



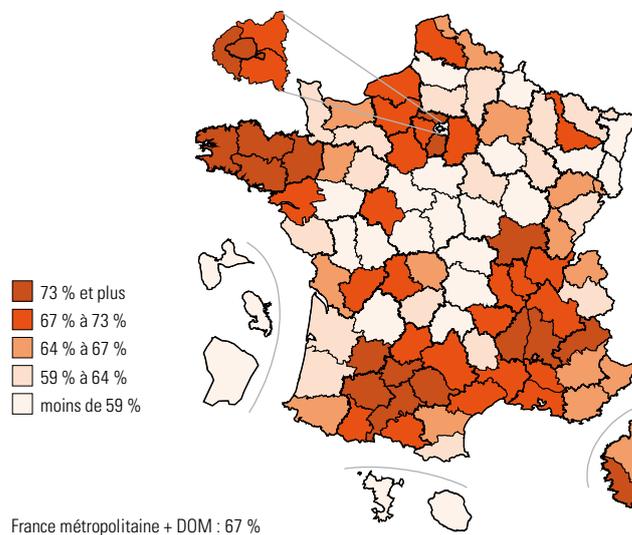
**FIGURE 3** Taux de scolarisation des enfants de deux ans à la rentrée 2013



**FIGURE 4** Part des élèves handicapés à la rentrée 2013



**FIGURE 5** Part des élèves handicapés scolarisés dans une classe ordinaire dans le premier degré à la rentrée 2013



Sources : cartes 1 à 3 : MENESR-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2003-2004 et 2013-2014 ; carte 4 : MENESR/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et enquête 3 relative aux élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré ; carte 5 : MENESR/Enquête 3 relative aux élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré.

# 7.

## LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

### En dix ans, les effectifs ont augmenté au sud d'une ligne reliant l'académie de Rennes à celle de Montpellier

— À la rentrée 2013, 3 332 000 élèves suivent une formation du premier cycle du second degré. En dix ans, les effectifs de collège ont diminué de près de 39 000 élèves. L'entrée au collège de générations plus nombreuses sur les années récentes ne permet pas d'atteindre le niveau constaté en 2003, du fait de la baisse des redoublements.

— En dix ans, les départements du Nord, de l'Est et du Sud-Est ont perdu des effectifs tandis que ceux du Sud et de l'Ouest en ont gagné ► **FIGURE 1**. Ainsi, le département de la Haute-Marne a perdu près d'un élève sur cinq en dix ans, tandis que celui des Landes en a gagné un sur six. Dans les DOM, la Martinique a perdu un élève sur cinq sur la période.

— Les évolutions d'effectifs sont également marquées dans les départements urbains. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais et les Bouches-du-Rhône perdent environ 6 % de leurs effectifs alors que la Gironde et la Loire-Atlantique en gagnent respectivement 7 % et 10 %.

### Les sections d'enseignement adapté plus fréquentes dans le Nord et au centre de la France

— Une partie des élèves de premier cycle suivent dès la sixième un enseignement adapté, principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Les Segpa regroupent 94 400 élèves à la rentrée 2013, soit 2,8 % des effectifs scolarisés en premier cycle. Particulièrement rares à Paris, dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine (1,5 % des effectifs en moyenne), ces sections sont plus présentes dans les académies d'Amiens, de Lille, de Dijon et dans certains départements de l'académie d'Orléans-Tours ou de Reims ► **FIGURE 2**. Dans la Creuse, en Guyane et à Mayotte, les établissements du second degré accueillent plus de 5 % des élèves du premier cycle en Segpa.

### Les élèves en situation de handicap sont moins scolarisés en classe ordinaire de collège dans les départements du centre de la France

— À la rentrée 2013, 76 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés en collège. Ils représentent 2,3 % de l'ensemble des élèves de premier cycle.

— En collège, les élèves en situation de handicap sont plus présents dans les départements de la Drôme, de Haute-Corse, du Tarn, de la Somme, de la Mayenne, de l'Aisne et de la Saône-et-Loire (plus de 3,5 %) ► **FIGURE 3**. Ils sont moins nombreux à Mayotte, en Seine-et-Marne et dans les Hauts-de-Seine (moins de 1,5 %).

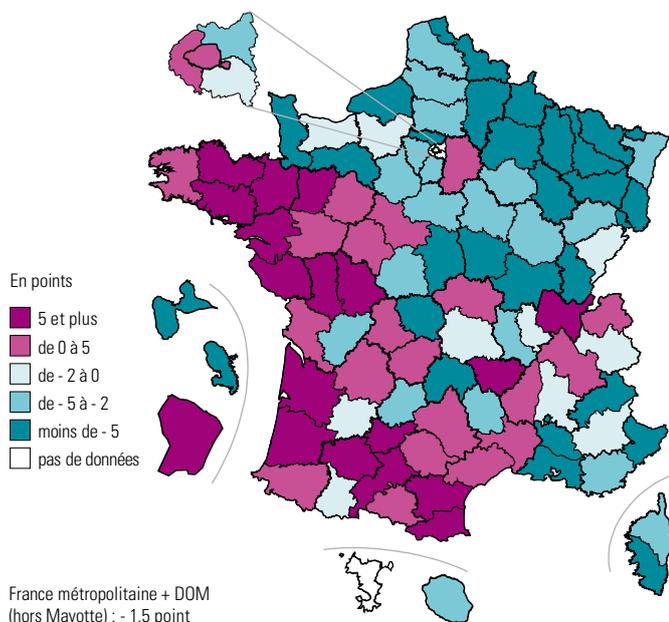
— Les deux tiers des élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire (scolarisation individuelle). Le tiers restant fréquente une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) où il reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques (scolarisation collective). Quand il est scolarisé en Ulis, l'élève en situation de handicap suit également, dans la majorité des cas, des cours dispensés dans une classe ordinaire.

— La scolarisation en classe ordinaire concerne moins d'un élève en situation de handicap sur deux dans trois DOM (Mayotte, Guadeloupe et Guyane), ainsi que dans des départements du centre (Sarthe, Loiret, Indre, Allier) ► **FIGURE 4**. À l'inverse, elle concerne plus de huit élèves en situation de handicap sur dix en Lozère, Saône-et-Loire, Haute-Garonne et dans le Nord.

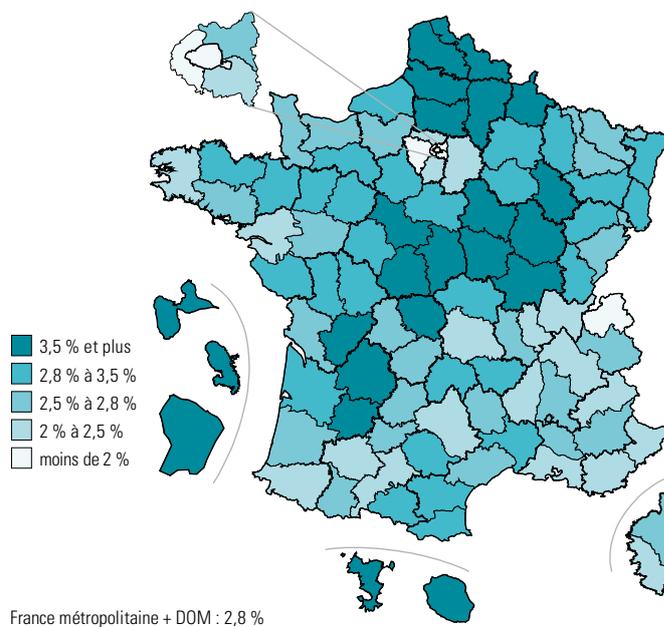
— Les modalités d'accueil des élèves en situation de handicap dans le premier cycle du second degré sont proches de celles observées pour le premier degré.

## 7. LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

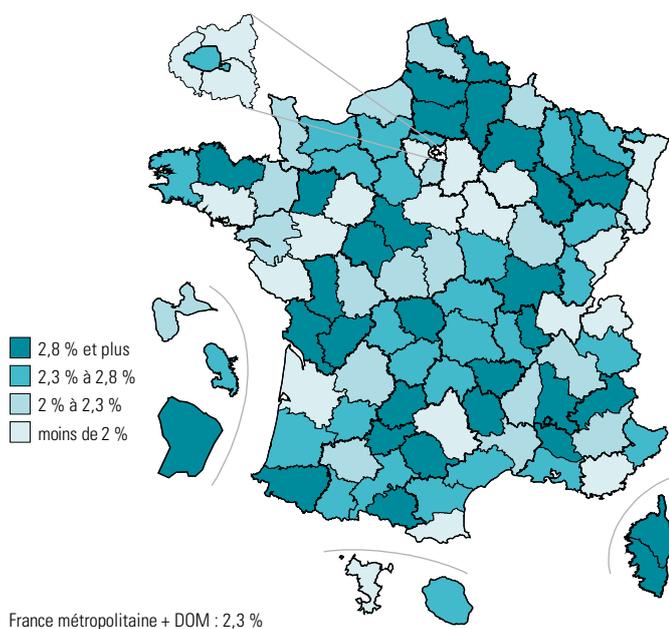
**FIGURE 1** Évolution des effectifs dans le premier cycle entre 2003 et 2013



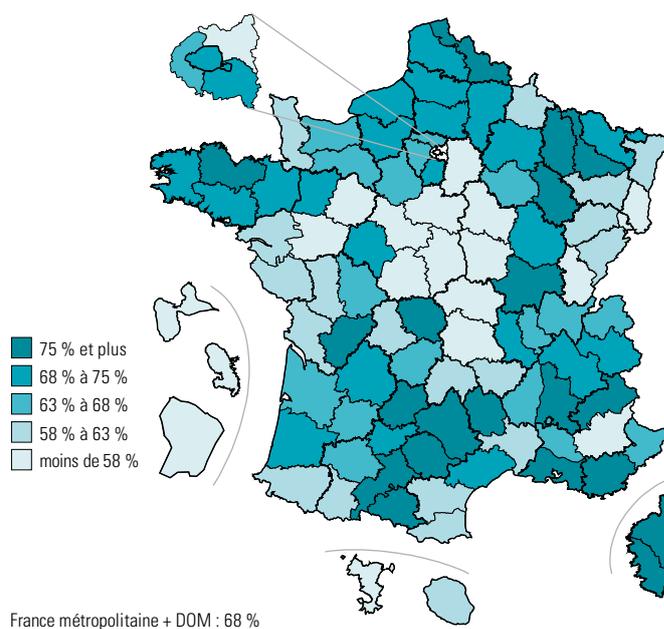
**FIGURE 2** Part des élèves inscrits en Segpa à la rentrée 2013



**FIGURE 3** Part des élèves en situation de handicap scolarisés parmi les élèves de collège à la rentrée 2013



**FIGURE 4** Part des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire en collège à la rentrée 2013



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité, enquête 16 sur les établissements privés hors contrat et enquête 12 relative aux élèves handicapés scolarisés dans le second degré.

# 8.

## LA SCOLARISATION DANS LE SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ

### Baisse des effectifs de lycéens en dix ans dans une large moitié Nord, une progression dans cinq académies du Sud sur six

— À la rentrée 2013, 2 millions d'élèves suivent une formation de second cycle du second degré hors post-baccalauréat. Ils y préparent un baccalauréat général, technologique ou professionnel, un CAP ou un brevet de technicien (BT). Depuis la rentrée 2003, les effectifs du second cycle ont baissé de 95 900 élèves, soit - 4,3 % (hors Mayotte) ▶ **FIGURE 1**. Cette baisse est liée à l'arrivée de générations moins nombreuses dans le second cycle.

— Sur les dix dernières années, les effectifs ont augmenté de plus de 2 % dans les académies du sud de la France, à l'exception de celles d'Aix-Marseille et de la Corse. Les académies de Grenoble, Strasbourg et Versailles enregistrent également un solde positif de lycéens. À l'inverse, les académies de Besançon, Lille, Nancy-Metz, Reims et Rouen ont perdu sur la même période plus de 10 % de leurs effectifs du second cycle.

— Dans les DOM, les académies de la Guyane et de La Réunion ont davantage de lycéens et enregistrent les évolutions les plus fortes. En revanche, en Martinique, le nombre de lycéens a baissé de 20 %.

### La part du second cycle général et technologique augmente dans les grandes agglomérations

— À la rentrée 2013, près de 1,5 million d'élèves sont scolarisés en second cycle général et technologique, soit 68,8 % des lycéens. La plupart des académies scolarisent entre 66 % et 72 % de leurs lycéens dans le second cycle général et technologique. Dans les académies de Paris et de Versailles, la part de l'enseignement général et technologique est supérieure à 75 % ▶ **FIGURE 3**. À l'inverse, elle représente moins de 62 % à Lille. Dans les DOM, l'enseignement général et technologique est moins fréquent : il concerne un lycéen de Guyane sur deux et six sur dix dans les autres académies d'outre-mer.

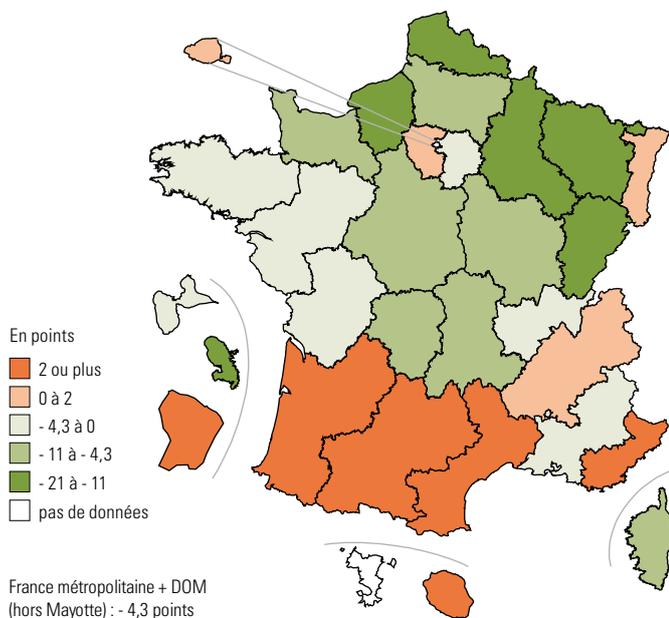
— En dix ans, la part de l'enseignement général et technologique dans le second cycle augmente de 68 % à 68,8 %. Dans les académies de Caen et de Lyon, la part du second cycle général et technologique augmente de près de trois points. À Besançon, Bordeaux, Strasbourg et Versailles, elle augmente dans une moindre mesure. À l'inverse, le second cycle professionnel s'est développé dans une dizaine d'académies, notamment en Corse ou en Guyane.

### Moins d'un lycéen sur deux d'origine défavorisée dans le second cycle général et technologique à Amiens, à Lille et dans les DOM

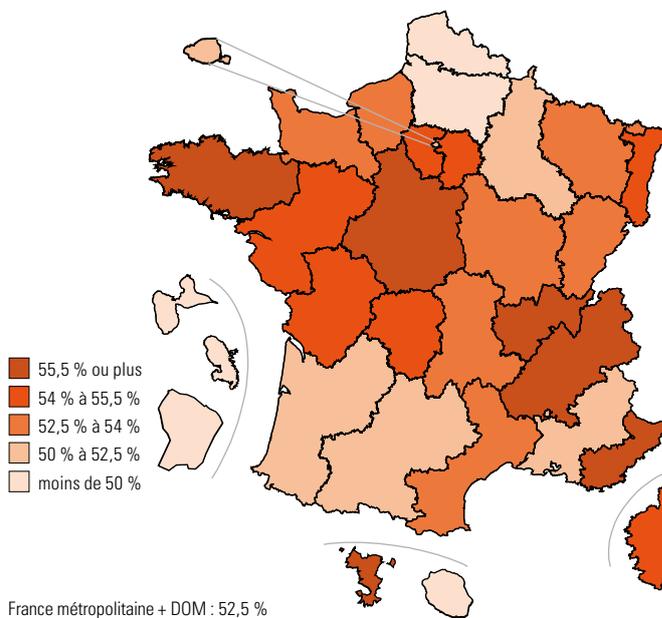
— Dans l'ensemble des établissements du second degré, deux élèves sur trois sont issus d'un milieu favorisé, voire très favorisé. À la rentrée 2013, 52,5 % des élèves d'origine sociale défavorisée inscrits dans une formation de second cycle le sont dans la voie générale ou technologique. Les académies de Rennes, Orléans-Tours, Grenoble, Lyon et Nice ainsi que Mayotte scolarisent plus de 55,5 % des élèves de condition sociale défavorisée dans le second cycle général et technologique (GT) ▶ **FIGURE 2**. Seuls les quatre autres départements d'outre-mer, l'académie de Lille et celle d'Amiens voient cette proportion rester sous la barre des 50 %.

## 8. LA SCOLARISATION DANS LE SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ

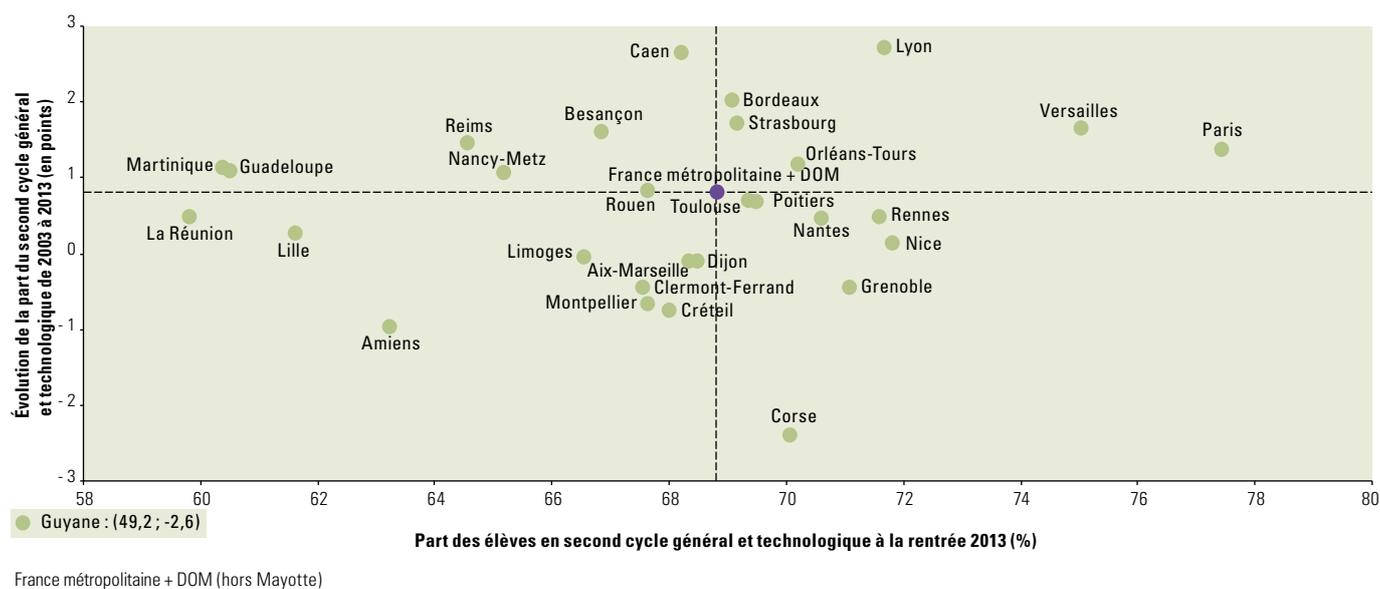
**FIGURE 1** Évolution des effectifs de second cycle (hors post-baccalauréat) entre 2003 et 2013



**FIGURE 2** Part des élèves du second cycle d'origine sociale défavorisée scolarisés en GT à la rentrée 2013



**FIGURE 3** Part des élèves du second cycle général et technologique en 2013 et évolution depuis 2003



Source : MENESR-DEPP/Système d'information des élèves du second degré Scolarité.

# 9. LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

## Une part d'élèves scolarisés dans des écoles privées du premier degré stable depuis dix ans

— À la rentrée 2013, l'enseignement privé accueillait 897 400 élèves, soit 13,3 % des élèves scolarisés dans le premier degré **► FIGURE 1**. Cette proportion est sensiblement la même depuis dix ans (13,6 % en 2003).

— Cependant, les académies de Rennes et de Nantes ont plus d'un tiers de leurs effectifs scolarisés dans le secteur privé **► FIGURE 2**. Paris, Lyon, Lille, Caen et Clermont-Ferrand accueillent entre 15 % et 25 % des élèves dans une école privée. À l'inverse, les départements situés dans une diagonale Nord-Est Sud-Ouest ainsi que dans le Sud-Est sont marqués par de faibles parts d'élèves dans le privé. Seulement 5 % des élèves de l'académie de Nancy-Metz sont scolarisés dans le secteur privé.

— Depuis dix ans, la part du secteur privé dans le premier degré a baissé dans les départements situés dans la partie sud du Massif central : elle perd plus de trois points. À l'inverse, elle a augmenté dans les Bouches-du-Rhône ou dans des départements frontaliers comme les Pyrénées-Atlantiques, les Alpes-Maritimes ou le Haut-Rhin.

## Davantage d'élèves dans l'enseignement privé du second degré depuis dix ans

— L'enseignement privé accueille plus d'un collégien ou lycéen sur cinq en moyenne. La part du secteur privé est proche dans les différents cycles du second degré, légèrement plus forte dans l'enseignement professionnel.

— À la rentrée 2013, la part du secteur privé dans le second degré hors post-baccalauréat est plus importante dans les académies de Lille, Paris ou Versailles, ainsi que dans les académies du Sud-Est et de l'Ouest **► FIGURE 3**. À l'inverse, elle est inférieure à la moyenne nationale dans 22 académies : celles de la Corse, Créteil, Limoges et des DOM scolarisent moins d'un collégien ou lycéen sur six.

— En dix ans, la scolarisation dans les établissements du second degré du secteur privé s'est érodée dans les académies de la Corse, de Clermont-Ferrand, de Toulouse et de la Guyane **► FIGURE 4**. Elle s'est en revanche fortement accrue dans les académies d'Aix-Marseille, Paris, Versailles et de la Martinique, où elle augmente de deux points et plus. Les académies du Nord et du Nord-Est enregistrent un renforcement sensible du secteur privé. Enfin, dans les académies de l'Ouest où la présence de l'enseignement privé est historiquement forte, la part de l'enseignement privé est restée relativement stable.

## Un recrutement social favorisé dans les académies de Créteil et de Versailles, plus mixte dans les académies de Rennes et de Besançon

— Les élèves qui fréquentent les établissements privés sous contrat sont en moyenne d'un milieu plus favorisé que ceux qui fréquentent les établissements publics : la proportion d'enfants issus de milieux favorisés dans le secteur privé sous contrat est supérieure de plus de 16 points à celle relevée dans le secteur public **► FIGURE 5**<sup>(1)</sup>. La différence de recrutement est particulièrement forte dans le Nord, dans le pourtour du Bassin parisien et dans trois DOM. À l'inverse, elle s'estompe dans les académies de Besançon et de Rennes.

## La part du privé dans l'enseignement supérieur dépend de l'offre régionale de formation

— C'est l'enseignement privé qui porte la croissance de l'enseignement supérieur depuis le milieu des années 2000. Sa part parmi l'ensemble des étudiants, toutes formations confondues, atteint désormais 18 %, soit quatre points de moins que dans l'enseignement secondaire **► FIGURE 6**.

— Comme dans le second degré, c'est dans les académies de Nantes (28 %) et de Paris (25 %) qu'elle est la plus forte. La part du privé de l'enseignement supérieur est marquée en effet par une certaine continuité entre secondaire et supérieur, en particulier pour les formations implantées en lycée (STS<sup>(2)</sup> et CPGE<sup>(3)</sup>), mais découle également de l'offre régionale de formation. Si certaines filières de formation sont exclusivement publiques (par exemple les DUT<sup>(4)</sup>), d'autres (écoles de commerce ou préparant aux formations sociales), relèvent entièrement de l'enseignement privé. En métropole, Strasbourg, Besançon et la Corse ont une part du privé inférieure à 10 % : la part d'étudiants en écoles de commerce y est inférieure à 1,5 % (5,4 % en France). Enfin, quatre des cinq instituts catholiques préparent en majorité à des diplômes de type universitaire ; leurs académies d'implantation (Nantes, Paris, Lille, Lyon) sont celles où le privé est le plus représenté.

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

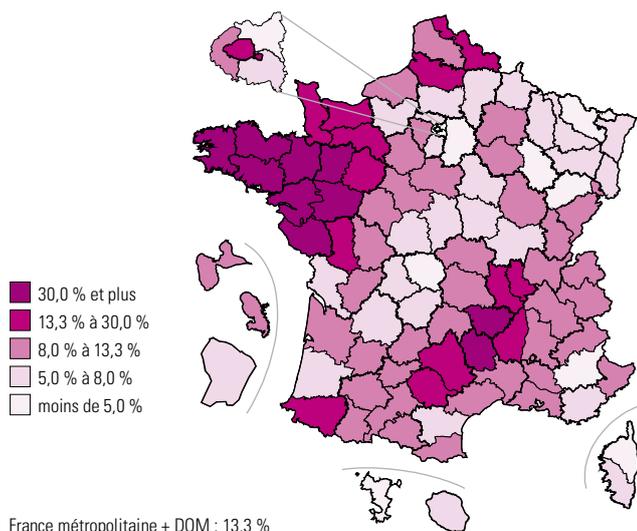
(2) Sections de techniciens supérieurs.

(3) Classes préparatoires aux grandes écoles.

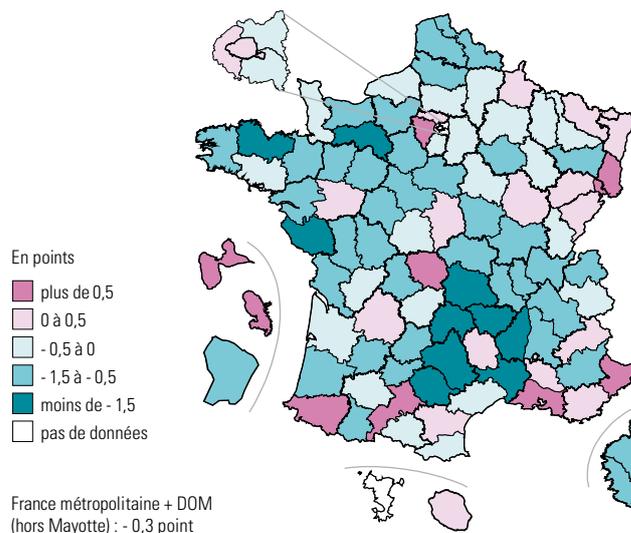
(4) Diplômes universitaires de technologie.

# 9. LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

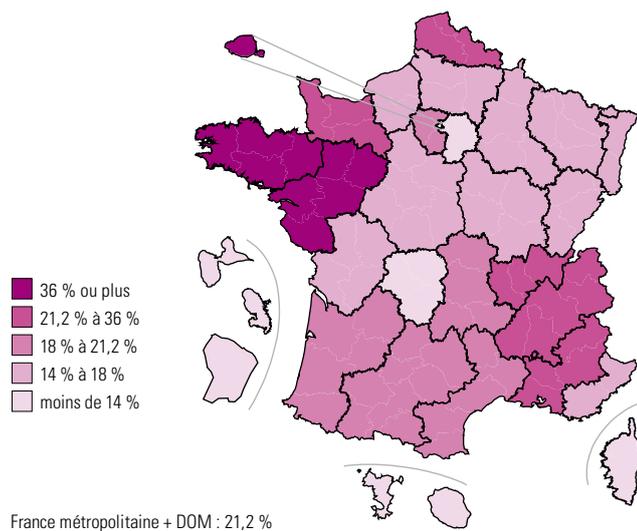
**FIGURE 1** Part du secteur privé dans le premier degré à la rentrée 2013



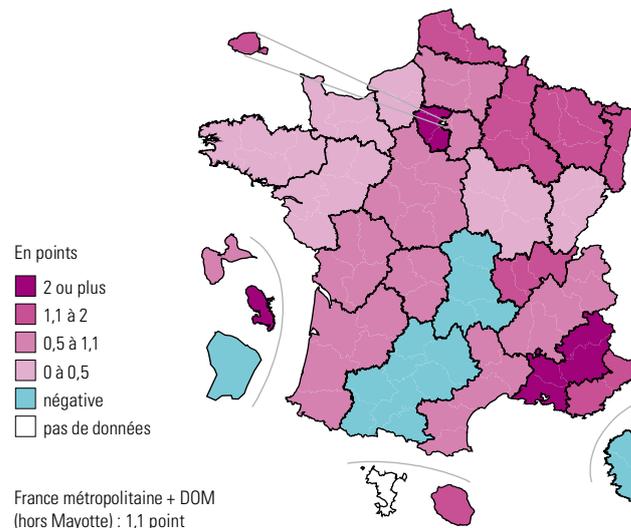
**FIGURE 2** Évolution de la part du secteur privé dans le premier degré entre 2003 et 2013



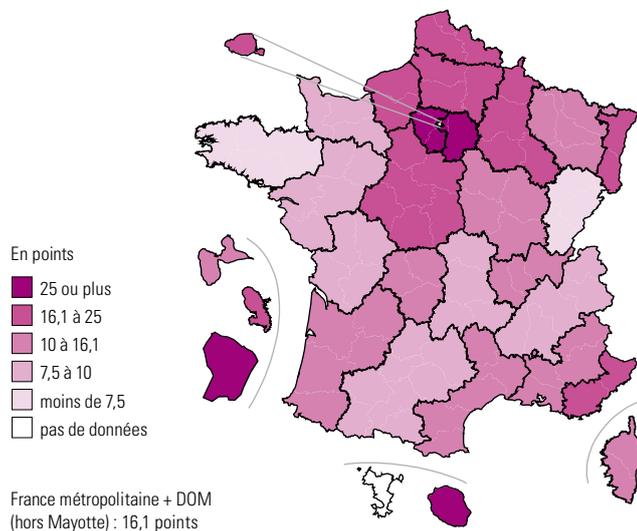
**FIGURE 3** Part du secteur privé dans le second degré à la rentrée 2013



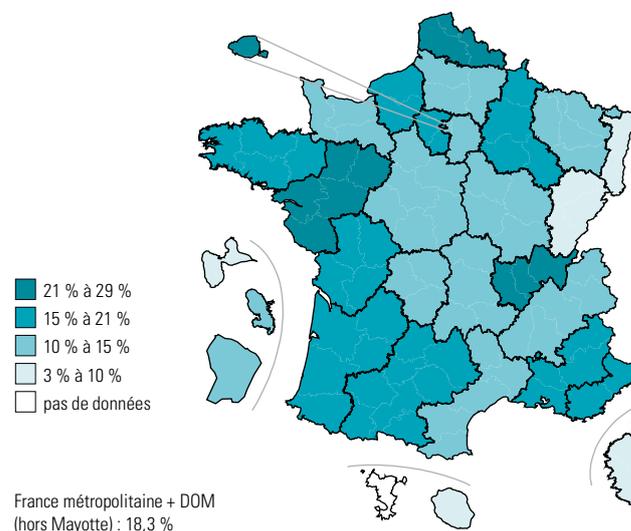
**FIGURE 4** Évolution de la part du secteur privé dans le second degré entre 2003 et 2013



**FIGURE 5** Écart entre la part de PCS favorisées dans le second degré privé sous contrat et le second degré public à la rentrée 2013



**FIGURE 6** Part du secteur privé dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité pour le second degré, enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat du second degré, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, Système d'information sur les STS et CPGE Scolarité ; MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/Système d'information Sies, enquêtes écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; MAAF, MASS et MCC/Enquêtes spécifiques.

# 10.

## LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Plus du quart des étudiants se concentrent en Île-de-France

— Le choix de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel s'inscrit un étudiant n'est pas seulement local, comme c'est généralement le cas dans le secondaire : il est souvent national et même international. La taille et l'offre des académies sont très variables (fiche 11). Des contrastes importants concernent également la proportion d'étudiants de nationalité étrangère et la part d'étudiants boursiers.

— La taille des académies en termes d'effectifs étudiants est très contrastée : plus du quart (27 %) des effectifs se concentrent en Île-de-France, dont 14 % à Paris ► **FIGURE 1**. Les principales académies en province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse et Nantes qui accueillent, à elles quatre, 24 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent moins de 3 % des effectifs totaux.

— À Paris, 49 % de la population en formation<sup>(1)</sup> est inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur, ce qui confirme l'importante offre de formation de la capitale ► **FIGURE 2**. Les académies de Lyon et de Toulouse comptent également une forte concentration d'étudiants. Les DOM et la Corse, où l'offre de formation du supérieur est moins diversifiée, sont les académies qui comptent le moins d'étudiants parmi leur population en formation. Les académies de Nantes et de Lille, qui accueillent un grand nombre d'étudiants, sont dans la moyenne des académies métropolitaines quand on rapporte ce nombre d'étudiants à la population en formation, de même que Limoges qui, au contraire, accueille relativement peu d'étudiants.

### Des évolutions d'effectifs étudiants très variées en dix ans

— Entre 2002 et 2012, le nombre d'étudiants passe de 2,2 millions à un peu moins de 2,4 millions, soit une augmentation de 8 %. Les effectifs ont augmenté chaque année sur cette période, sauf en 2006 et en 2007. Depuis 2010, la hausse est régulière, d'un peu plus d'un point chaque année. Les effectifs d'étudiants étrangers contribuent peu à ce dynamisme, contrairement aux années 1990.

— Les évolutions par académie sont très contrastées ► **FIGURE 3**. Elles sont extrêmes dans les DOM où l'offre de formation a très fortement évolué en dix ans. En métropole, trois académies ont perdu plus de 1 % de leurs étudiants en dix ans : Orléans-Tours, Corse et Nancy-Metz.

Dans le même temps, la hausse a été supérieure à 20 % dans les académies de Lyon et de Versailles.

### Forte proportion d'étudiants étrangers dans les académies de Paris et de Créteil

— En 2012, 12 % des étudiants en France sont de nationalité étrangère. La proportion d'étudiants étrangers est très importante à Mayotte (30 %), mais inférieure à 3 % dans les autres DOM. La Guyane fait cependant exception avec une part d'étudiants étrangers proche de la moyenne nationale ► **FIGURE 4**. En métropole, la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est particulièrement élevée dans les académies de Paris (17 %), de Créteil (17 %) et de Strasbourg (16 %). Elle est très faible en Corse (6 %) ainsi que dans les académies de Caen (7 %) et de Lille (9 %).

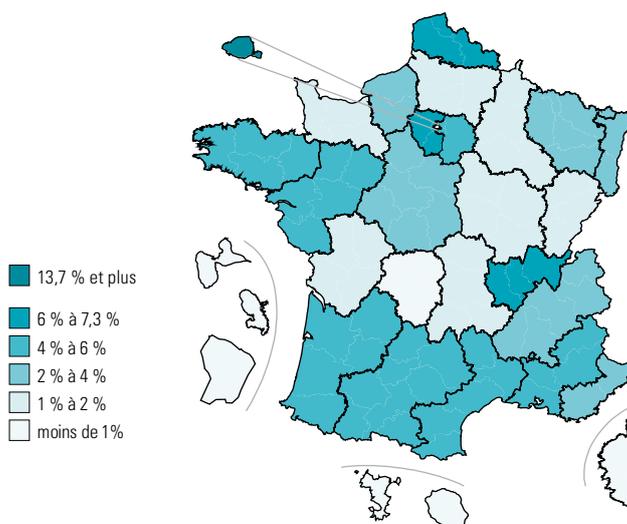
### Forte concentration de boursiers dans les DOM et dans les académies de Besançon, de Reims et d'Amiens

— Les étudiants percevant une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux se concentrent en sections de techniciens supérieurs (STS), en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et à l'université (93 %). La part des boursiers sur critères sociaux parmi les étudiants de ces trois filières est supérieure à 50 % dans les DOM ► **FIGURE 5**. Elle est également très importante dans les académies de Besançon (40 %), de Reims (42 %) et d'Amiens (45 %). C'est dans les académies de Versailles (21 %), de Paris (23 %), de Strasbourg (27 %), de Créteil (28 %) et de Lyon (28 %) que la part des étudiants boursiers est la plus faible.

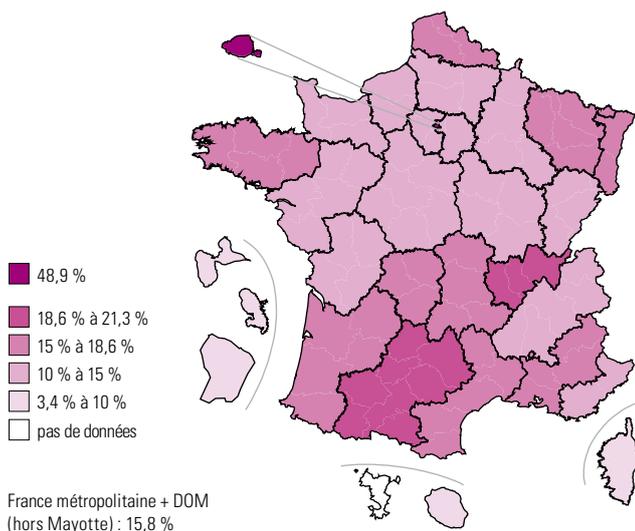
— La part de boursiers dans une académie dépend de la sociologie de la population étudiante de cette académie, mais également de son offre de formation. Les académies proposant davantage de formations courtes et se situant dans les régions les plus défavorisées socialement sont celles qui accueillent le plus de boursiers sur critères sociaux. *A contrario*, les académies d'Île-de-France accueillent des étudiants d'origines plus favorisées et proposent davantage de formations longues, voire non éligibles aux bourses.

(1) Ensemble de l'enseignement supérieur, hors BTS en apprentissage.

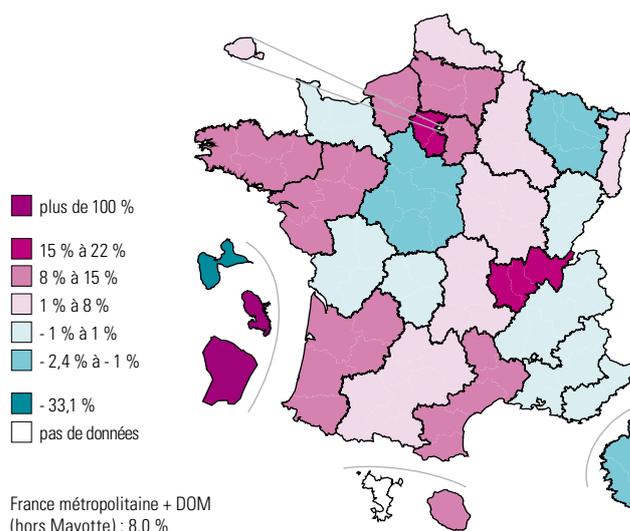
**FIGURE 1** Poids des académies dans les effectifs étudiants à la rentrée 2012



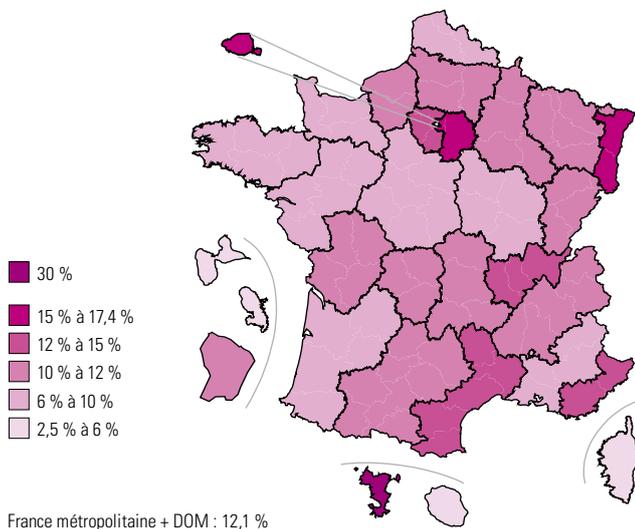
**FIGURE 2** Part de la population étudiante dans l'ensemble de la population en formation à la rentrée 2011



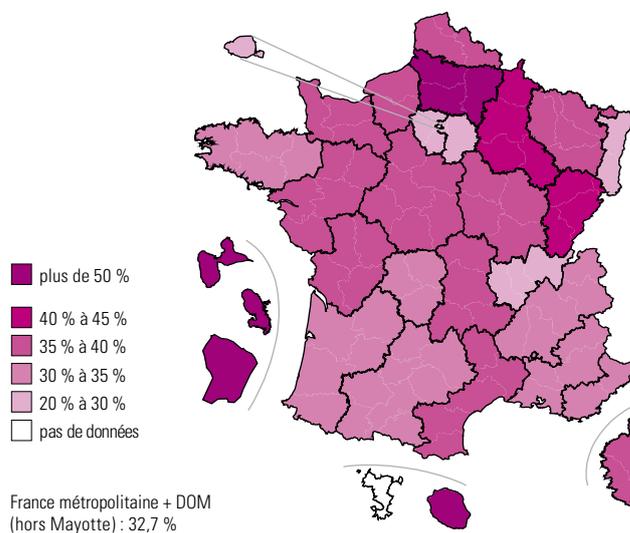
**FIGURE 3** Évolution des effectifs étudiants par académie entre 2002 et 2012



**FIGURE 4** Part des étudiants de nationalité étrangère à la rentrée 2012



**FIGURE 5** Part des étudiants à l'université, en STS ou en CPGE boursiers sur critères sociaux à la rentrée 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Sise, Enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

# 11.

## LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR TYPE DE FORMATION

### Singularité de l'offre de formation dans les DOM et en Corse...

— Les académies des DOM et de la Corse ont une offre de formation très différente de celle des académies métropolitaines. Ces académies proposent essentiellement des formations courtes (institut universitaire de technologie (IUT), sections de techniciens supérieures (STS)<sup>(1)</sup>, formations paramédicales) et peu ou pas de formation d'ingénieurs ou en écoles de commerce.

— La proportion d'étudiants inscrits à l'université est inférieure à la moyenne nationale en Martinique (55 %) et plus importante en Guyane (72 %) et en Corse (75 %) ▶ **FIGURE 1**. En Corse, les établissements non universitaires sont peu nombreux et, en moyenne, ils ont une petite taille en termes d'étudiants.

### ... ainsi que dans l'académie de Paris

— Seuls 51 % des étudiants parisiens sont inscrits à l'université (contre 61 % pour la moyenne métropolitaine) et 8 % sont inscrits dans une filière courte (contre 20 % pour la moyenne métropolitaine). En revanche, l'enseignement privé (*fiche 9*) ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), y sont plus fortement présents. 8 % des étudiants de la capitale sont inscrits dans une école de commerce. L'académie de Paris reçoit un grand nombre d'étudiants (14 % des inscrits), mais propose également une offre de formation très diversifiée et compte un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur.

### Les académies métropolitaines présentent des structures très variées

— En 2012, l'université demeure la formation la plus fréquente : 61 % des étudiants y sont inscrits. Cependant, cette part était de 62 % en 2009. Les effectifs universitaires augmentent moins vite que le nombre total d'étudiants. Selon l'académie, entre la moitié et les trois quarts des étudiants vont à l'université. Cette proportion dépasse les 70 % dans les académies de Corse, de Strasbourg, de Guyane et de Montpellier.

— Dans les académies de Limoges, de Créteil, de Corse, de Nancy-Metz, de Montpellier et de Strasbourg, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. En métropole, ce sont les académies qui comptent les plus fortes proportions d'étudiants inscrits à l'université (de 67 % à Limoges à 74 % à Strasbourg). Les écoles de

commerce et l'enseignement privé y sont peu représentés. Dans l'académie de Limoges, 30 % des étudiants sont inscrits dans une filière courte ▶ **FIGURE 2**.

— Dans les académies de Poitiers, de Bordeaux, de Grenoble, de Clermont-Ferrand, de Caen, d'Aix-Marseille, d'Orléans-Tours et de Dijon, la proportion d'étudiants inscrits à l'université est également supérieure à la moyenne nationale (entre 63 % et 66 %). Les filières courtes sont surreprésentées dans ces académies (entre 20 % et 28 % des effectifs). La proportion des effectifs en formation d'ingénieur y est proche, mais légèrement inférieure à la moyenne des académies : de 3 % à 6 %.

— Les académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale sont les académies de Rennes, de Toulouse, de Nantes, de Lyon et de Lille. La proportion d'étudiants inscrits à l'université y est comprise entre 54 % et 63 % (moyenne nationale à 61 %). La proportion d'étudiants inscrits dans une filière courte y est comprise entre 15 % et 22 % (moyenne nationale à 20 %). À noter cependant une part relativement importante de l'enseignement privé dans ces académies.

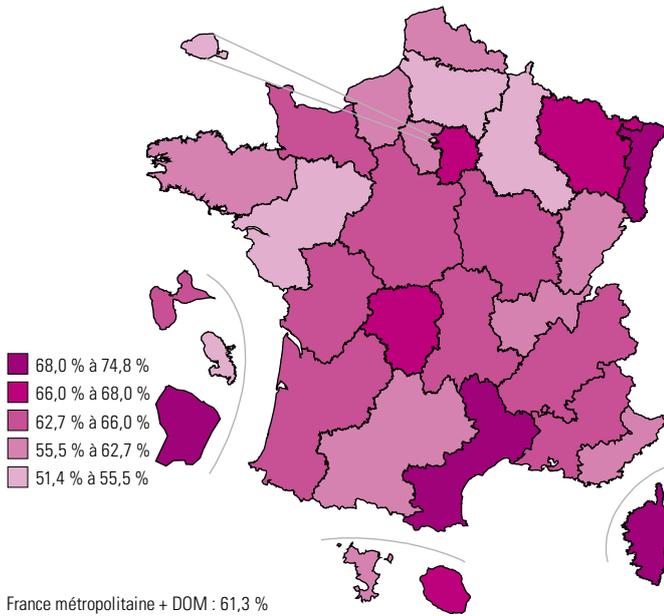
— Dans les académies d'Amiens et de Besançon, la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieur (à l'université, dans une école d'ingénieur, etc.) est la plus élevée (12 % et 9 %) ▶ **FIGURE 3**. Elle est de 6 % au niveau national. Ces proportions importantes sont le résultat d'effectifs en formations d'ingénieurs dans la moyenne des académies, mais rapportés à un effectif global plus faible. Ces deux académies ont par ailleurs une forte proportion de leurs étudiants inscrits dans une filière courte et une part de l'université inférieure à la moyenne nationale.

— Dans les académies de Reims (14 %), de Rouen (10 %), de Nice (9 %) et de Versailles (9 %), c'est la part des écoles de commerce dans l'enseignement supérieur qui est la plus élevée ▶ **FIGURE 4**. Elle est d'à peine 6 % au niveau national. L'académie de Versailles, qui est la deuxième académie en terme de nombre d'étudiants après Paris, est celle qui compte les effectifs les plus importants d'élèves ingénieurs (14 700, soit 8 %). Le profil de l'académie de Versailles est opposé à celui de l'académie de Créteil : le poids de l'université est plus fort à Créteil (68 %) qu'à Versailles (60 %) ; au contraire, la part des écoles de commerce est forte à Versailles, mais faible à Créteil, de même que les formations de CPGE.

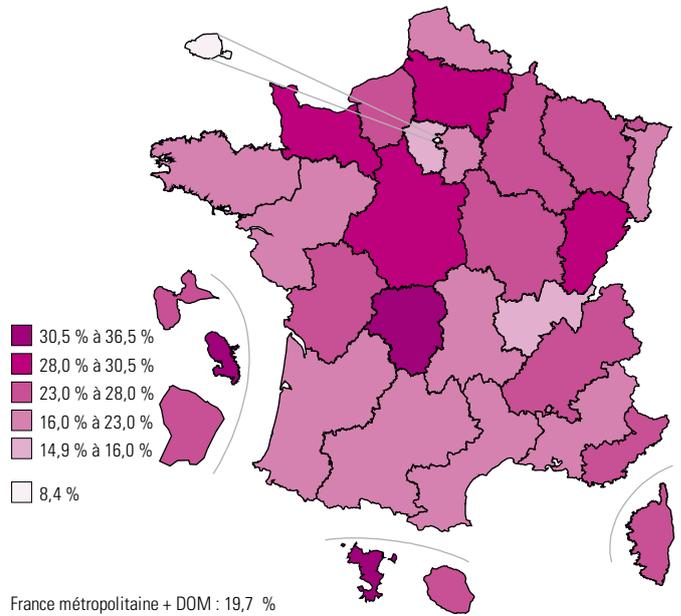
(1) Hors apprentissage.

# 11. LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR TYPE DE FORMATION

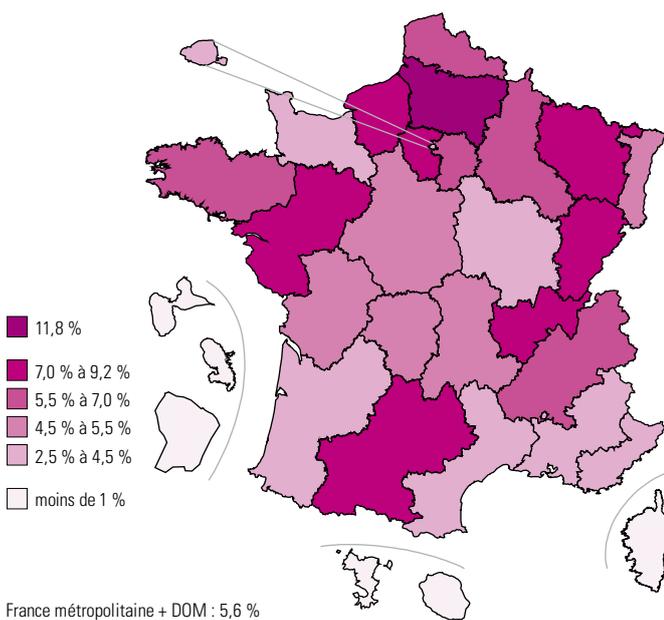
**FIGURE 1** Part des effectifs étudiants relevant de l'université en 2012



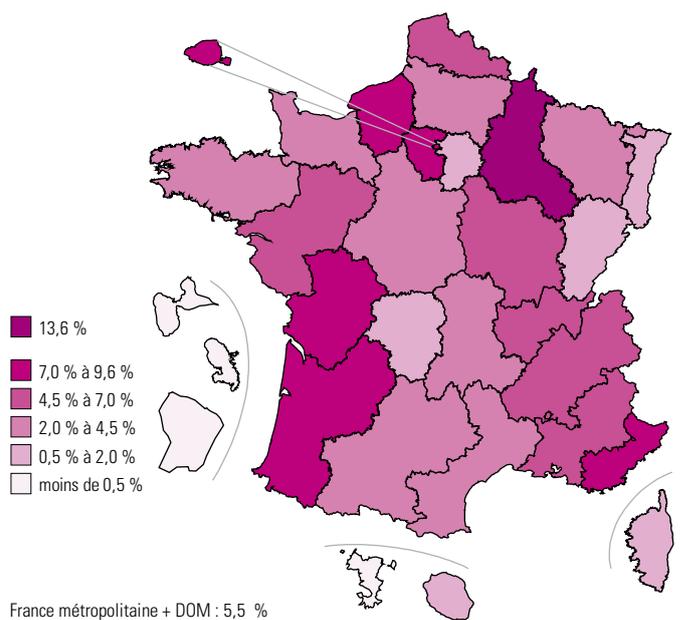
**FIGURE 2** Part des effectifs étudiants relevant d'une formation courte en 2012



**FIGURE 3** Part des effectifs étudiants relevant d'une formation d'ingénieur en 2012



**FIGURE 4** Part des effectifs étudiants relevant d'une école de commerce en 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité pour le second degré, enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat du second degré, enquête 16 auprès des établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, système d'information sur les STS et CPGE Scolarité, MENESR-DGESIP-DGRI SIES/Système d'information Sies, enquêtes écoles d'ingénieurs, établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, MAAF, MASS et MCC/enquêtes spécifiques.

# 12.

## L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

### Les réformes de l'éducation prioritaire

— La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » [Vademecum sur le programme Éclair], qui s'est substitué au dispositif RAR. Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le périmètre va évoluer, en utilisant « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages » [dossier de presse]. Les données présentées portent sur l'année 2013, avant cette refondation.

### Un collégien sur cinq en éducation prioritaire

— La proportion de collégiens scolarisés dans un collège public d'éducation prioritaire (EP) en France métropolitaine et dans les DOM reste stable ▶ FIGURES 1 ET 2. À la rentrée 2005, un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens) est scolarisé dans un collège en ZEP ou en REP. Huit ans plus tard, à la rentrée 2013, la proportion de collégiens scolarisés dans un collège Éclair ou RRS reste constante (un sur cinq), mais leur nombre diminue : un peu plus de 500 000 collégiens sont scolarisés en EP.

— Entre les rentrées 2005 et 2013, les réformes successives ont légèrement modifié la carte de l'éducation prioritaire. Le pourcentage de collégiens en EP peut aussi évoluer pour des raisons démographiques. Ce pourcentage diminue dans les départements ruraux. À l'inverse, il augmente fortement pour La Réunion. Les académies d'Île-de-France, du Nord et des DOM restent celles qui concentrent le plus d'élèves en éducation prioritaire.

### Un collégien sur vingt en établissement Éclair

— À la rentrée 2013, 300 collèges publics font partie du dispositif Éclair en France métropolitaine et dans les DOM ▶ FIGURE 3. Ces établissements scolarisent plus d'un collégien sur vingt (143 400 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, 37 départements, plutôt ruraux, n'ont aucun collège Éclair. Les départements qui concentrent le plus les difficultés sociales ont plus d'élèves scolarisés en Éclair. Un tiers des collèges Éclair sont concentrés dans cinq départements : le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, La Réunion et la Guyane. Ces collèges bénéficient de moyens supplémentaires (classes moins chargées, personnels supplémentaires, etc.).

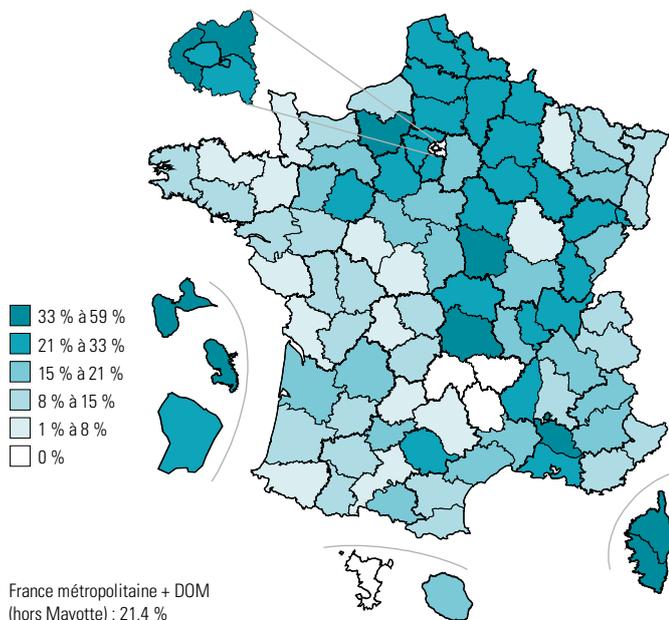
### Des collégiens d'origine sociale défavorisée en éducation prioritaire

— Plus de six collégiens sur dix scolarisés en établissement Éclair ou en RRS ont des parents ouvriers ou inactifs ▶ FIGURE 4. Les départements qui scolarisent le plus de collégiens défavorisés en Éclair ou en RRS sont ceux du Nord, de l'Est, du Sud-Est et les DOM. Certains départements, comme ceux du nord de la France ou les Bouches-du-Rhône ont une forte proportion d'élèves en éducation prioritaire, très souvent de milieu défavorisé. Dans d'autres cas, la proportion d'élèves en éducation prioritaire est forte, mais ces élèves paraissent moins défavorisés que la moyenne (Paris, la Nièvre ou la Corse).

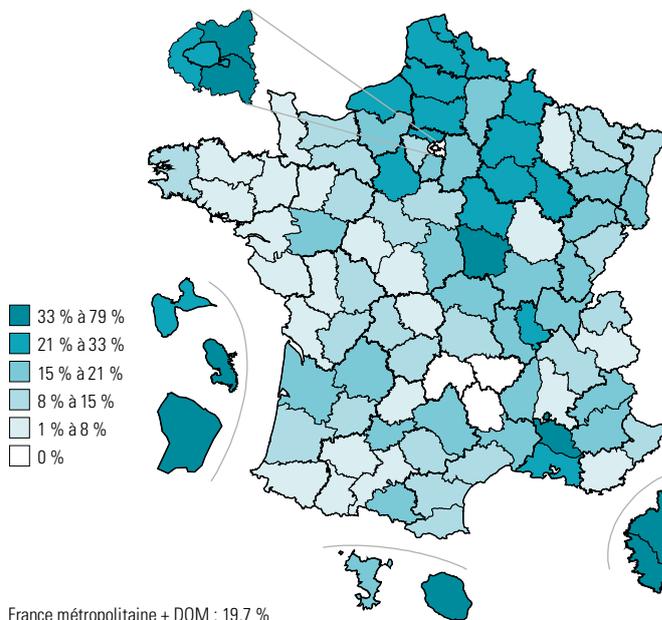
#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Dossier de presse : Refonder l'éducation prioritaire – Dossier de présentation – Jeudi 16 janvier 2014.
- « L'éducation prioritaire – État des lieux », *Note d'information*, n° 13-07, MEN-DEPP, mai 2013.
- « Les réseaux "ambition réussite" – État des lieux en 2006-2007 », *Note d'information*, n° 09-09, MEN-DEPP, mai 2009.
- *Programme Éclair*, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Paris, 2011.

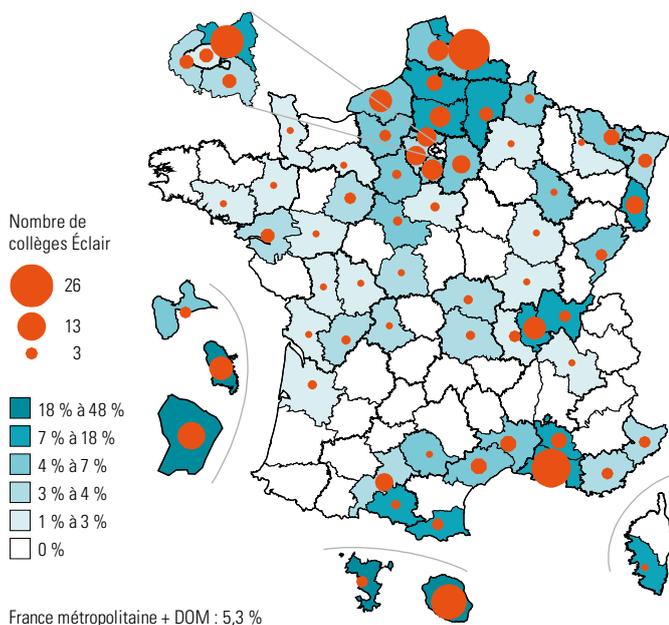
**FIGURE 1** Proportion de collégiens en ZEP ou en REP à la rentrée 2005



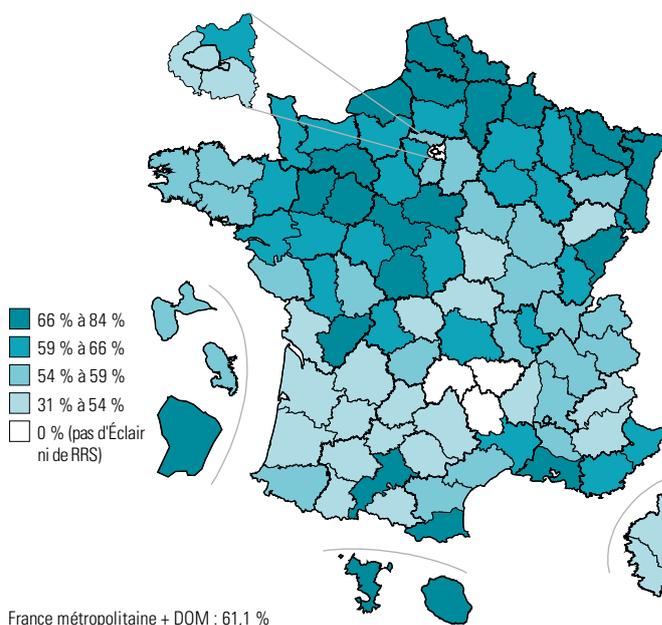
**FIGURE 2** Proportion de collégiens en Éclair et en RRS à la rentrée 2013



**FIGURE 3** Nombre de collèges Éclair et proportion de collégiens en Éclair à la rentrée 2013



**FIGURE 4** Proportion de collégiens en Éclair ou en RRS enfants d'ouvriers et d'inactifs à la rentrée 2013



Sources : MENESR-DEPP/Système d'Information Scolarité et Base centrale des établissements (BCE).

# 13.

## L'APPRENTISSAGE

### Une augmentation des effectifs nettement moins soutenue

— En 2012, les effectifs d'apprentis s'établissent à 438 100, en augmentation par rapport à 2008 (2,5 %), mais à un rythme nettement moins soutenu que pendant la période 2003-2008 (18,1 %). Sur la même période, le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans recule de 1,7 %.

— Depuis 2008, les effectifs d'apprentis ont diminué dans une dizaine d'académies. Cette baisse est supérieure à 10 % à Aix-Marseille et à Dijon ▶ **FIGURE 1**.

— En 2012, la part des apprentis parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans est plus importante dans les académies de Poitiers, Besançon, Paris, Orléans-Tours, Nantes, Strasbourg et Caen ▶ **FIGURE 2**. Cette part varie entre 2 % et 7 % selon l'académie avec une évolution de plus ou moins 1 point entre 2008 et 2012. Les augmentations ou baisses de la part de l'apprentissage sont liées à celles du nombre d'apprentis et non à la démographie, sauf dans les académies de Reims et de Nancy-Metz où la part de l'apprentissage augmente alors que les effectifs d'apprentis baissent.

### Baisse des effectifs dans l'enseignement secondaire

— L'enseignement secondaire accueille une part importante des apprentis puisqu'en 2012, sept apprentis sur dix préparent une formation de niveau IV et V. Toutefois, entre 2008 et 2012, ces effectifs diminuent dans pratiquement toutes les académies : avec les plus fortes baisses à Dijon, Paris et Aix-Marseille (entre - 15 % et - 18 %). Seules trois académies enregistrent une hausse : la Guyane, la Guadeloupe et la Corse ▶ **FIGURE 3**. Le contexte économique difficile à partir de mi-2008 et la mise en place de la réforme de la voie professionnelle à partir de la rentrée 2009 (suppression des BEP en deux ans au profit du baccalauréat en trois ans) ont pu freiner les entreprises à engager un apprenti.

### Hausse des effectifs dans le supérieur, dans toutes les régions

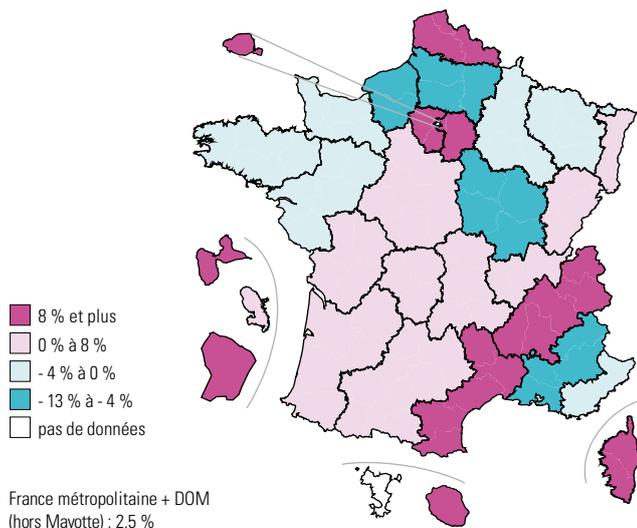
— Toutes les académies voient leurs effectifs d'apprentis de l'enseignement supérieur augmenter. Cette hausse est d'au moins 50 % dans sept académies ▶ **FIGURE 4**. L'apprentissage doit donc sa croissance aux formations du supérieur.

— Dans les académies de Paris et de Versailles, plus d'un apprenti sur deux relève du supérieur, alors que les académies de Mayotte, Clermont-Ferrand, Caen, Dijon, Nice et Limoges ont un cursus en apprentissage de niveau IV et V particulièrement développé : au moins quatre apprentis sur cinq ▶ **FIGURE 5**.

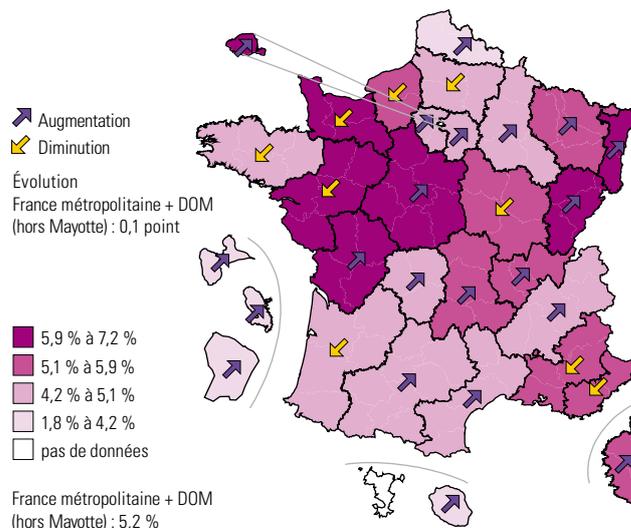
### Des disparités importantes entre académies en matière d'apprentissage dans le second cycle professionnel

— Dans les académies de Corse, Strasbourg, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Nantes et Nice, le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est très élevé : au moins 35 % ▶ **FIGURE 6**. En revanche, dans les académies des DOM et de Lille, cette proportion demeure la plus faible. Cela traduit un engagement différent en matière de développement de l'apprentissage, mais tient aussi à l'environnement économique local et à la capacité des entreprises d'accueillir des apprentis.

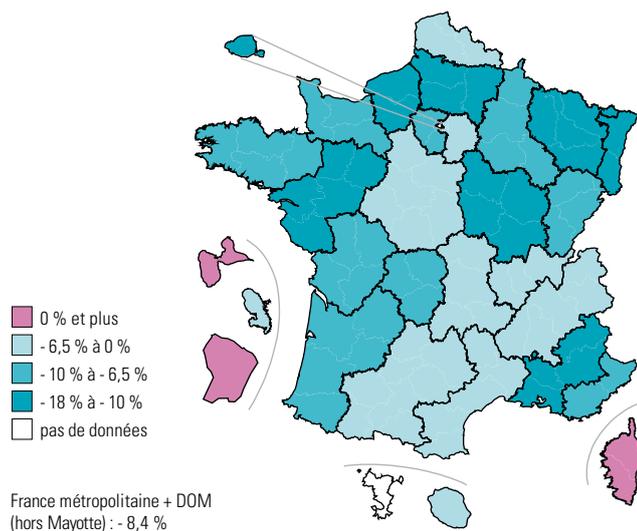
**FIGURE 1** Évolutions des effectifs d'apprentis entre 2008 et 2012



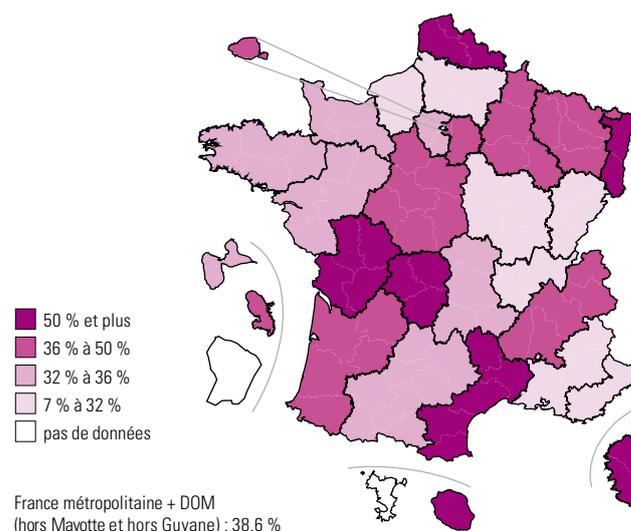
**FIGURE 2** Part de l'apprentissage chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans en 2012 et son évolution entre 2008 et 2012



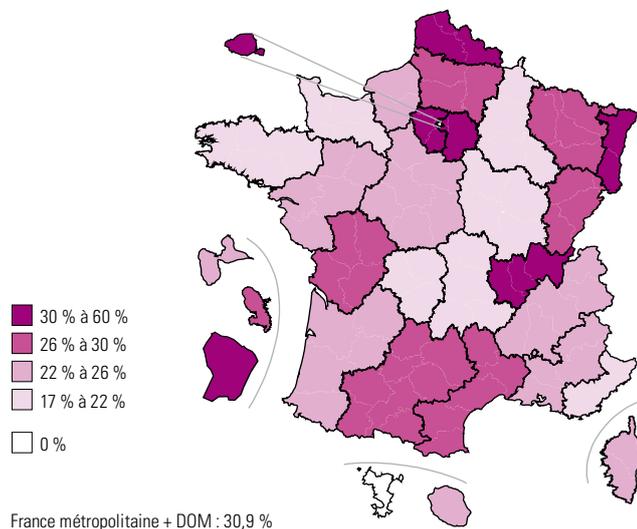
**FIGURE 3** Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux IV et V entre 2008 et 2012



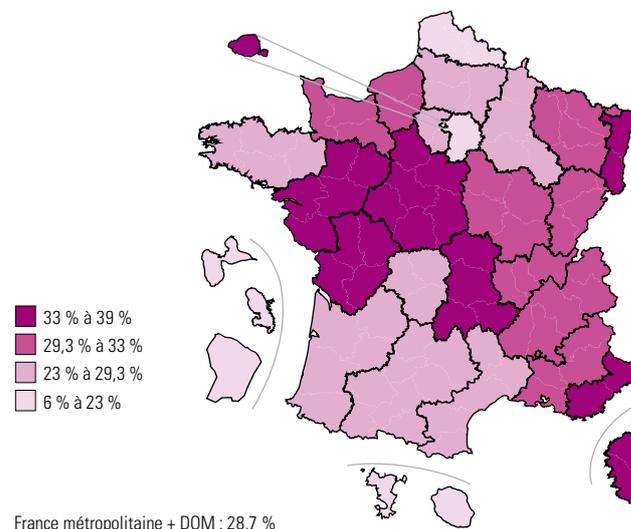
**FIGURE 4** Évolution des effectifs d'apprentis de niveaux I, II et III entre 2008 et 2012



**FIGURE 5** Part de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage en 2012



**FIGURE 6** Part de l'apprentissage dans les formations professionnelles de niveaux IV et V en 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Sifa, système d'information Sifa, système d'information Safran ; Insee-DEPP pour la population par âge.

# 14.

## LA TAILLE DES ÉCOLES

### Des écoles dans presque tous les cantons

— La quasi-totalité des cantons possède au moins une école en 2013. D'un côté, 20 % des écoles comprennent deux classes ou moins et accueillent 6 % des élèves du premier degré, soit 374 200 élèves. À l'opposé, 23 % des écoles comptent huit classes ou plus et scolarisent 3 109 700 élèves, soit près de la moitié des élèves.

### Les écoles de deux classes ou moins sont situées dans une large diagonale de la France

— Les « petites » écoles sont nettement plus nombreuses en zones rurales (44 % des écoles) qu'en zones urbaines (6 %). Les cantons de la région Île-de-France, de l'ouest de la France, du pourtour méditerranéen ainsi que ceux d'une grande partie de la région Rhône-Alpes comptent peu d'écoles de deux classes ou moins ▶ FIGURE 1. Soixante-dix cantons n'ont que des écoles comprenant deux classes ou moins. En Corse, dans l'Aveyron, dans les Hautes-Alpes et en Ardèche, plus de 15 % des cantons ne comptent que des « petites » écoles.

— À l'opposé, les écoles de huit classes ou plus sont davantage présentes en zones urbaines (un tiers des écoles), mais ne représentent que 5 % des écoles rurales ▶ FIGURE 2. Dans 20 cantons métropolitains, la totalité des écoles comporte huit classes ou plus. La Meuse et les Hauts-de-Seine sont les départements où les cantons comportant uniquement des « grandes » écoles sont sur-représentés (6 % des cantons).

### Beaucoup d'écoles par canton, mais peu d'élèves par école dans le Nord et dans l'Est

— À la rentrée 2013, un canton compte en moyenne treize écoles ▶ FIGURE 3. Les disparités géographiques sont importantes : 14 % des cantons ont entre une et cinq écoles, en particulier dans l'académie de Limoges où près de quatre cantons sur dix ont moins de cinq écoles. À l'inverse, moins de 1 % des cantons en compte plus de quarante. Les cantons du nord et de l'est de la France, de la vallée du Rhône et du pourtour méditerranéen ainsi que de la Bretagne-Sud et de la Loire-Atlantique se caractérisent par un grand nombre d'écoles.

— Une école scolarise 129 élèves en moyenne à la rentrée 2013 (210 élèves dans les DOM). Dans les académies de Strasbourg, Nancy-Metz, Amiens, Lille et Rouen, le nombre d'écoles par canton est relativement important, alors que le nombre moyen d'élèves par école est faible ▶ FIGURE 4. Il y a donc beaucoup d'écoles accueillant un petit nombre d'élèves. Dans les zones peu peuplées, comme le centre de la France, le nombre moyen d'élèves par école est faible.

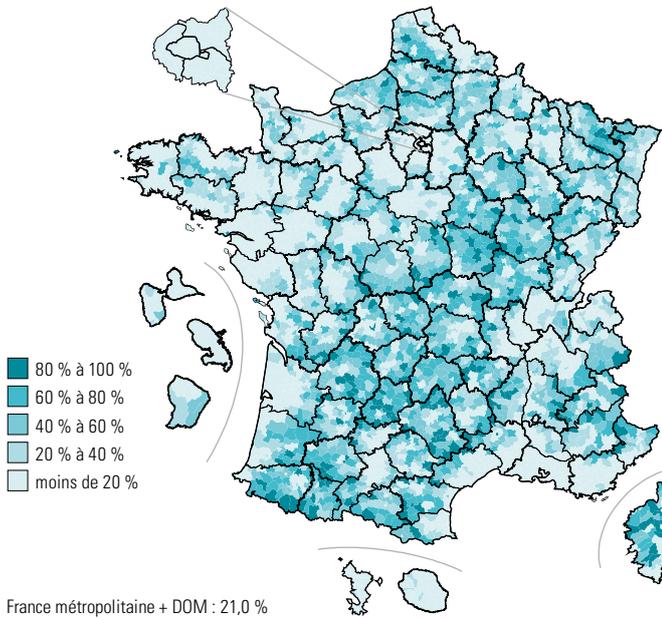
### Des écoles de taille importante dans les DOM

— Les cantons des DOM comptent peu de « petites écoles » : plus de trois quarts d'entre eux n'ont aucune école de deux classes ou moins. À l'inverse, les écoles de huit classes ou plus représentent plus de la moitié des écoles. Seulement 15 % des cantons n'ont aucune école de huit classes ou plus.

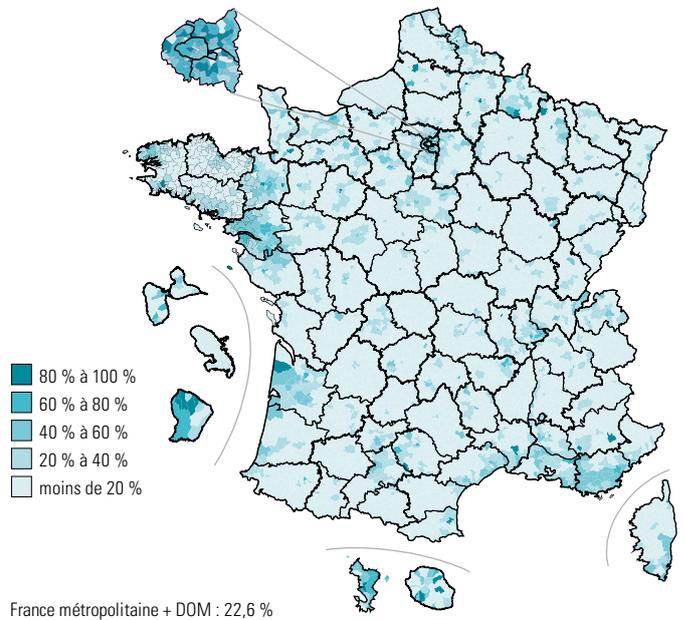
— La Martinique est le département où le nombre de cantons sans « petites » écoles est le plus important (91 % des cantons). La Guyane et La Réunion comptent la plus grande part d'écoles de grande taille (respectivement 78 % et 64 % des écoles).

# 14. LA TAILLE DES ÉCOLES

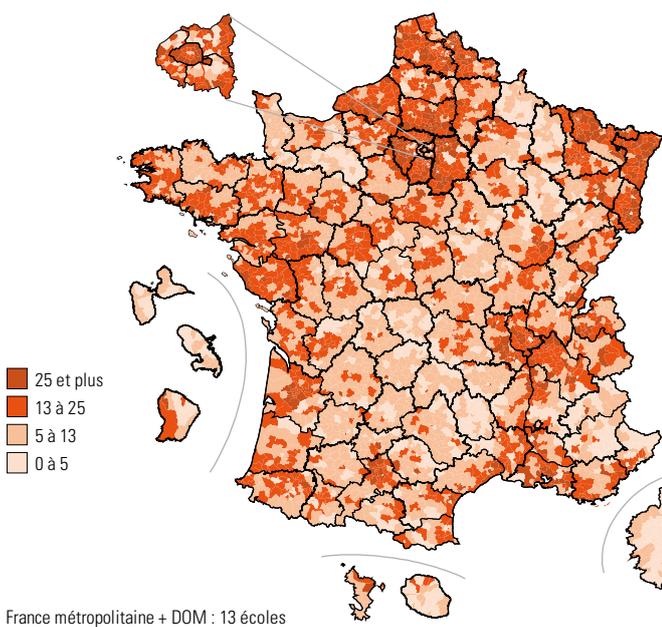
**FIGURE 1** Part des écoles de deux classes et moins (public + privé) par canton à la rentrée 2013



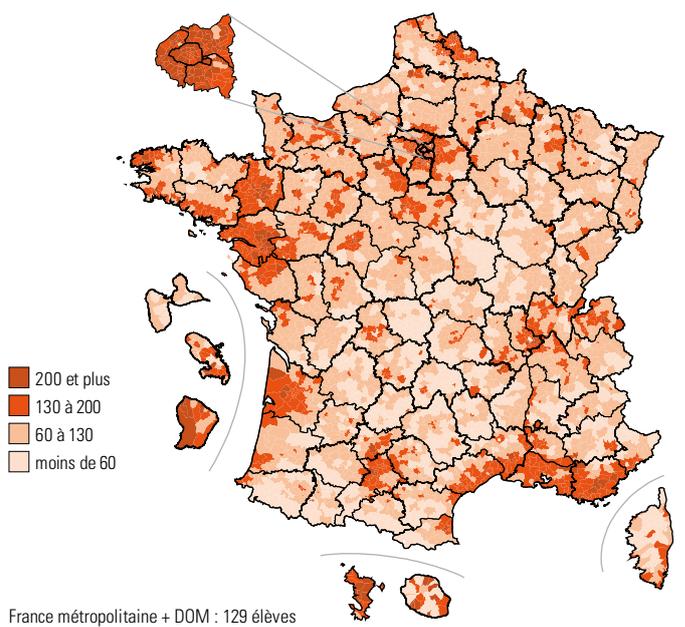
**FIGURE 2** Part des écoles de huit classes et plus (public + privé) par canton à la rentrée 2013



**FIGURE 3** Nombre d'écoles (public + privé) par canton à la rentrée 2013



**FIGURE 4** Nombre moyen d'élèves par école (public + privé) par canton à la rentrée 2013



Source : MENSR-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2013-2014.

# 15.

## LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

### Des « petits » collèges dans le centre de la France et des « gros » au bord de la Méditerranée

— Un peu plus de 7 000 collèges accueillent 3,3 millions d'élèves<sup>(1)</sup>. Les établissements du second degré sont cinq fois moins nombreux que les écoles, mais reçoivent presque autant d'élèves.

— En dix ans, on compte une cinquantaine de collèges supplémentaires. En 2013, un collège regroupe en moyenne 465 élèves contre 475 à la rentrée 2003. Un sur six scolarise moins de 250 collégiens, et un sur dix plus de 750. Depuis 2003, la proportion de collèges de moins de 250 élèves a perdu deux points, celle des collèges de plus de 750 élèves en a perdu trois. Les trois quarts des collèges sont de taille moyenne ; ils sont majoritaires dans toutes les académies excepté dans celle de Clermont-Ferrand où près de la moitié des collèges compte moins de 250 élèves. Les « petits » collèges sont plus souvent situés dans les départements du centre la France : dans le Cantal et dans la Creuse, sept collèges sur dix comptent moins de 250 élèves à la rentrée 2013 ▶ **FIGURE 1**.

— Un département sur quatre n'a aucun collège de grande taille. Les collèges de grande taille sont situés près des grandes agglomérations ou autour du littoral méditerranéen. C'est dans les DOM qu'ils sont les plus nombreux ▶ **FIGURE 2**.

### Les « gros » LEGT dans les départements littoraux ou périurbains

— Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la situation est sensiblement différente : 2 616 lycées scolarisent un peu plus de 1,7 million d'élèves. Le nombre de lycéens est resté stable entre 2003 et 2013 ; on dénombre huit lycées supplémentaires. En moyenne, un lycée accueille 652 élèves. Les LEGT sont de plus petite taille dans les départements du centre et de l'est de la France ainsi que dans ceux aux limites des Alpes. Dans l'Aveyron et dans les Hautes-Pyrénées, deux LEGT sur trois sont de petite taille ▶ **FIGURE 3**. À la rentrée 2013, 37 départements n'ont aucun LEGT de plus de 1 500 élèves. Sont concernés les départements du centre et de l'est de la France ainsi que plusieurs départements du nord de la France.

— Les départements comptant des LEGT de grande taille se situent dans des zones de forte densité urbaine comme le littoral méditerranéen ou la côte aquitaine, ainsi que dans des zones périurbaines comme l'Eure-et-Loir, le Loiret ou l'Indre-et-Loire ▶ **FIGURE 4**.

### Des lycées professionnels de moindre taille

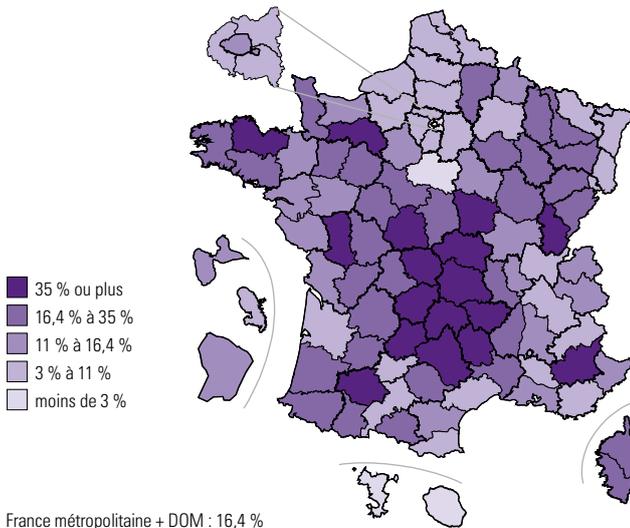
— Les lycées professionnels (LP) sont de taille réduite par rapport aux LEGT : 1 562 établissements accueillent 470 000 élèves à la rentrée 2013, soit une moyenne de 323 élèves par LP contre 333 en 2 000. Ces dix dernières années, face à une baisse significative des effectifs, le nombre de lycées professionnels a diminué (- 152 établissements), au profit des lycées polyvalents comptabilisés avec les LEGT, où sont scolarisés près d'un tiers des élèves suivant une formation professionnelle. Près d'un lycée professionnel sur trois scolarise moins de 200 élèves ▶ **FIGURE 5**. Dans les départements du Centre, du Grand Ouest et dans l'est de la France, ainsi que sur le littoral méditerranéen, cette proportion dépasse les 40 %.

— À l'inverse, un département sur deux ne compte aucun LP de grande taille. Outre les DOM, ces lycées se situent dans la moitié nord de la France, notamment dans les Ardennes, et dans l'extrême Sud-Est, comme en Corse ou dans les Alpes-de-Haute-Provence ▶ **FIGURE 6**.

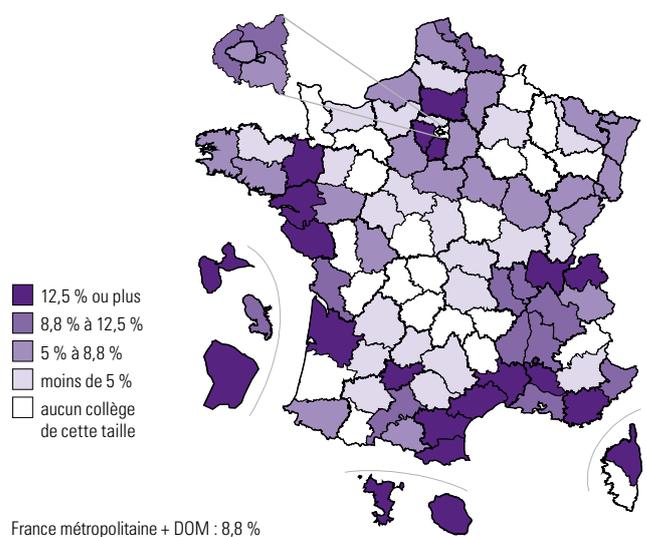
(1) Les conditions d'accueil des élèves et leur amélioration, favorables à la réussite scolaire des enfants, se mesurent également par la taille des établissements qu'ils fréquentent. On s'intéresse ici aux situations extrêmes. D'un côté, les « gros » établissements, plus nombreux en zone urbaine où les concentrations de population sont importantes, proposent souvent une gamme élargie, voire complète, d'offre de formation. De l'autre, les « petits » établissements permettent de maintenir une offre de formation proche des publics concernés, notamment dans les zones rurales ou en voie de dépeuplement.

# 15. LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

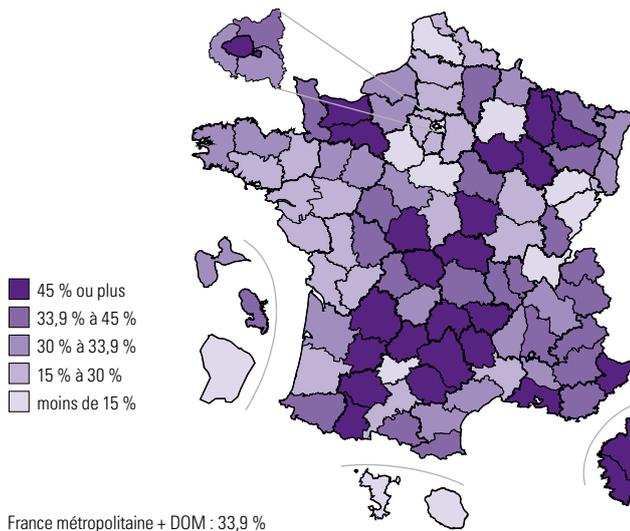
**FIGURE 1** Proportion de collèges de moins de 250 élèves à la rentrée 2013 (public + privé)



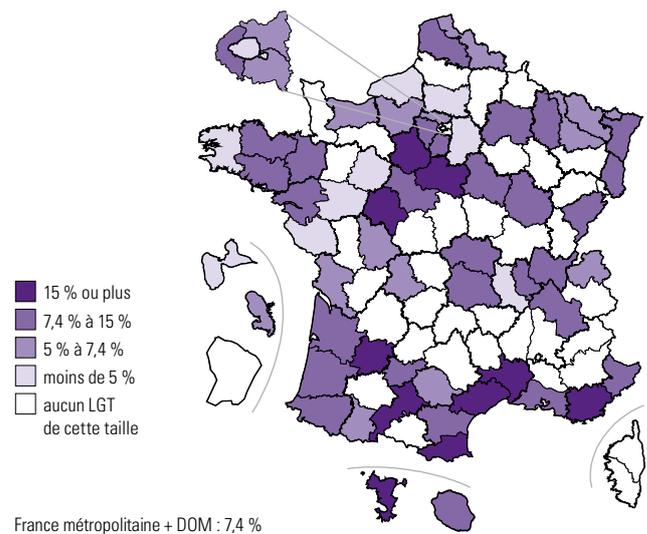
**FIGURE 2** Proportion de collèges de 750 élèves ou plus à la rentrée 2013 (public + privé)



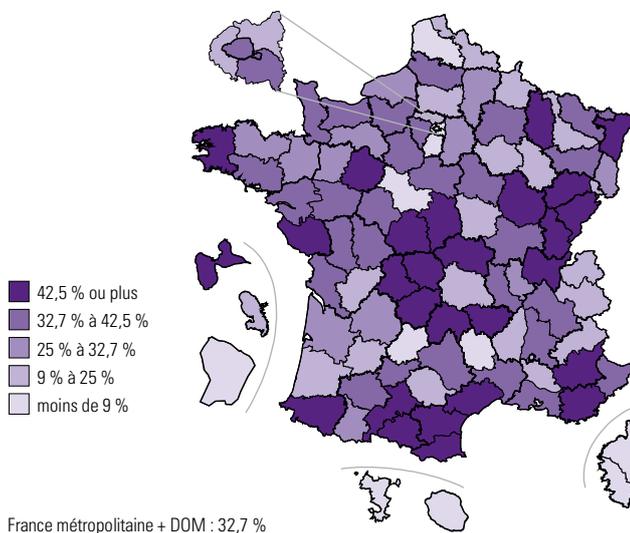
**FIGURE 3** Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de moins de 500 élèves à la rentrée 2013 (public + privé)



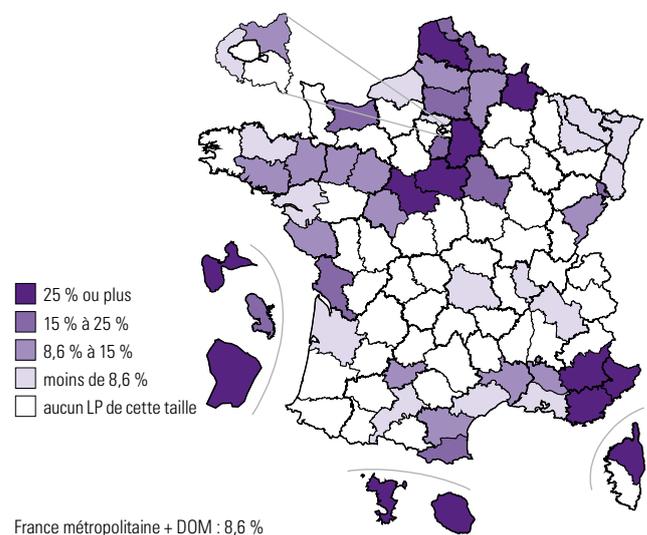
**FIGURE 4** Proportion de lycées d'enseignement général et technologique de 1 500 élèves ou plus à la rentrée 2013 (public + privé)



**FIGURE 5** Proportion de lycées professionnels de moins de 200 élèves à la rentrée 2013 (public + privé)



**FIGURE 6** Proportion de lycées professionnels de 600 élèves ou plus à la rentrée 2013 (public + privé)



Sources : MENESR DEPP/Système d'Information Scolarité, enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat.

# 16.

## LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

### Un faible taux d'occupation des capacités d'accueil dans le Nord-Est et le Centre

— Le nombre d'élèves scolarisés rapporté à la capacité d'accueil déclarée par les chefs d'établissement (voir *méthodologie*) représente une mesure de la qualité de l'accueil des collégiens ou lycéens dans leur établissement.

— En 2012-2013, les collèges déclarant un taux d'occupation de plus de 85 % se situent essentiellement dans les académies du sud-ouest de la France, mais également dans celles d'Orléans-Tours et des DOM ▶ **FIGURE 1**. Dans les départements de l'Ain et de Vendée, le taux atteint 90 %. À l'inverse, ce taux d'occupation moyen est inférieur à 70 % dans des départements ruraux formant un axe allant de l'Est vers le centre de la France, notamment dans la Creuse (58 %).

— Les disparités spatiales existent également pour les lycées ▶ **FIGURE 2**. Les académies du Sud, de l'Île-de-France ainsi que des DOM ont des taux d'occupation moyens supérieurs à 80 %. À l'opposé, ils sont inférieurs à 70 % à Limoges, plus faiblement urbanisée, mais aussi pour les académies du Nord-Est, en déclin démographique.

### Un fort taux d'encombrement au sol pour les établissements de l'académie de Paris

— Le taux d'encombrement permet d'appréhender l'importance de la surface bâtie au sol par rapport à la surface non bâtie des établissements (cours, terrains de sport, etc.). Il dépend de la surface cadastrale allouée aux établissements, mais aussi parfois de la période de construction. Par exemple, les lycées datant des décennies 1960 et 1970 bénéficient généralement de plus d'espaces non bâtis que les autres.

— Ce taux d'encombrement est particulièrement élevé à Paris où il s'élève à 50 % pour les collèges et à 66 % pour les lycées. La surface cadastrale y est environ cinq fois inférieure à la moyenne nationale et l'espace non bâti plus restreint que la surface bâtie au sol.

— Pour l'ensemble des collèges, cet indicateur se situe en moyenne à 25 % ▶ **FIGURE 3**. Il est supérieur à 27 % dans la plupart des départements de l'Île-de-France, de Rhône-Alpes et du sud de la France. Inversement, il est inférieur à 22 % dans les collèges de départements ruraux de l'Ouest, du Nord-Est et du Centre.

— Les lycées ont un taux d'encombrement au sol légèrement plus élevé (27 %) ▶ **FIGURE 4**. Il est supérieur à 30 % pour les académies de Nice, de Strasbourg et de la Guyane qui disposent de surfaces cadastrales moyennes inférieures au niveau national. À l'opposé, le taux d'encombrement des lycées s'établit à moins de 24 % pour les académies de Dijon, Rennes, Nantes, Amiens et Limoges qui bénéficient de surfaces cadastrales et d'espaces non bâtis importants. Dans ces académies, à l'exception toutefois d'Amiens, plus de la moitié des lycées ont été édifiés dans les années 1960 et 1970 (plus de 57 % à Rennes et Nantes contre 40 % au niveau national).

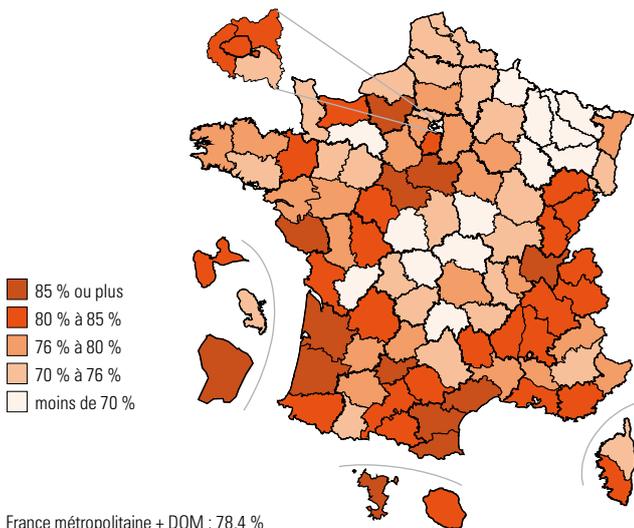
### Les établissements des académies de l'Île-de-France sont faiblement équipés d'internats

— En 2012-2013, 56 % des lycées sont dotés d'un internat contre seulement 5 % des collèges. Des différences de grande ampleur sont observées dans le premier cycle ▶ **FIGURE 5**. Dans un département sur cinq, on ne compte aucun internat dans les collèges publics. D'autres départements en ont très peu, en particulier en Île-de-France. En revanche, la part des collèges dotés d'internat est nettement supérieure à la moyenne nationale (plus de 15 %) dans des départements se situant principalement dans le centre-sud de la France (environ cinq collèges sur six en Lozère et plus de deux collèges sur cinq dans l'Aveyron, le Cantal et la Corrèze).

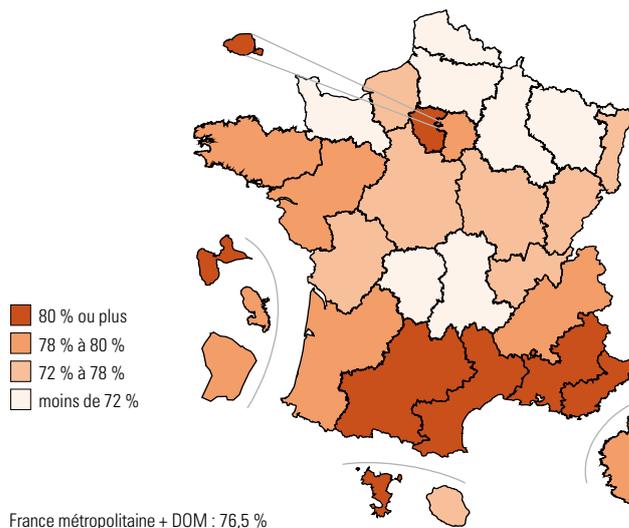
— Ce contraste est également sensible au niveau du second cycle. Ainsi, les lycées des académies à forte densité urbaine de l'Île-de-France sont peu équipés en internats (moins de 13 %) à l'inverse des académies de Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Poitiers, et de Corse (plus de 84 %) qui comptent des départements davantage ruraux ▶ **FIGURE 6**.

# 16. LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

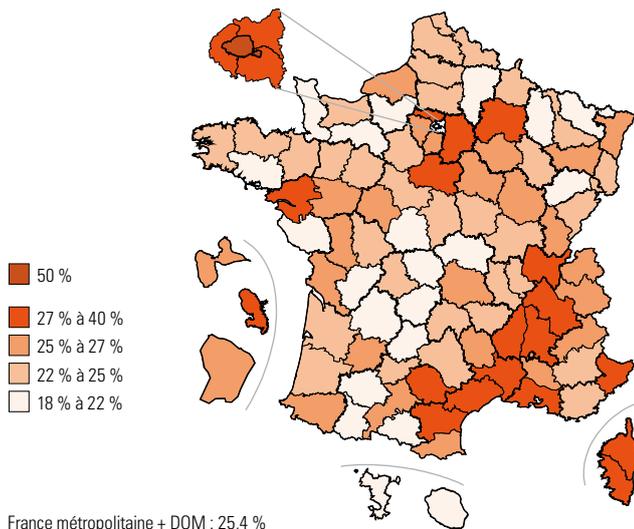
**FIGURE 1** Taux d'occupation dans les collèges publics en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)



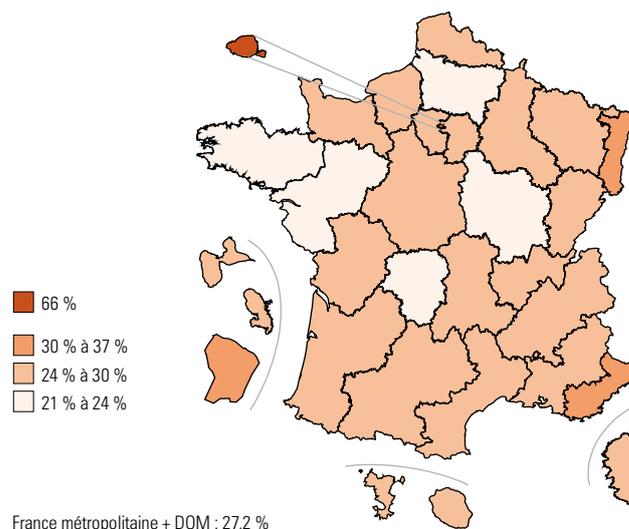
**FIGURE 2** Taux d'occupation dans les lycées publics en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)



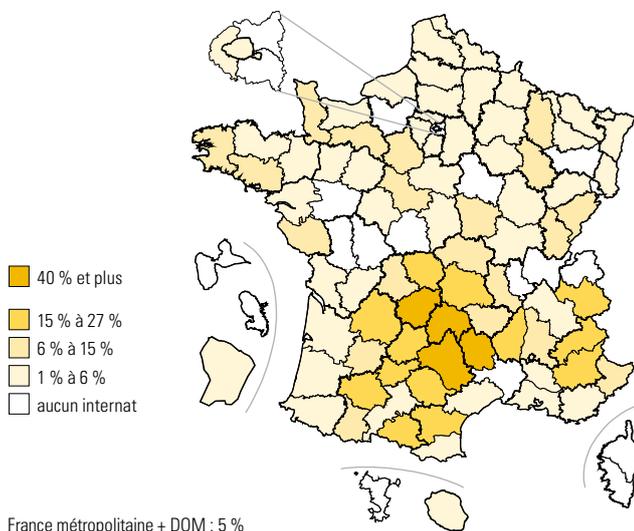
**FIGURE 3** Taux d'encombrement (surface bâtie/surface cadastrale) dans les collèges publics en 2012-2013 (hors cités scolaires)



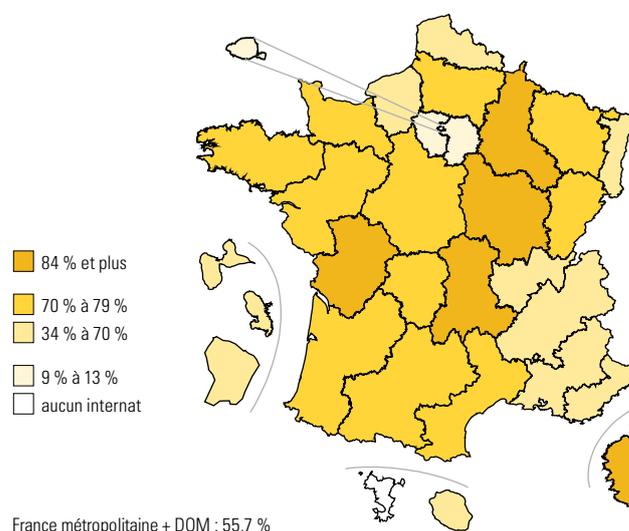
**FIGURE 4** Taux d'encombrement (surface bâtie/surface cadastrale) dans les lycées publics en 2012-2013 (hors cités scolaires)



**FIGURE 5** Proportion de collèges publics dotés d'un internat en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)



**FIGURE 6** Proportion de lycées publics dotés d'un internat en 2012-2013 (y compris en cités scolaires)



Source : MENSR-DEPP/Enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

# 17.

## LES ÉCARTS DE MILIEU SOCIAL ENTRE ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

### Un indicateur de mixité sociale entre établissements

— Les établissements du second degré accueillent des populations très différentes selon le milieu social. Pour chaque académie, cette dispersion entre établissements dépend de la dispersion entre élèves. Le rapport entre les deux est appelé « la part de variance expliquée par le niveau établissement ». Quand cet indicateur est élevé, cela signifie que les écarts sociaux entre établissements sont très importants et qu'au sein de chaque établissement, la population est homogène ; quand l'indicateur est faible, cela indique que les écarts sociaux entre établissements sont moins importants et que la composition sociale de chaque établissement est proche de celle de l'académie. On dira alors qu'il y a une plus grande mixité sociale au sein de l'établissement. Les dispersions entre établissements et entre élèves sont mesurées à l'aide d'un indice de position sociale, construit à partir de la profession du responsable de chaque élève. Cet indice est attribué à chaque profession, pour rendre compte de son positionnement sur une échelle synthétisant des caractéristiques liées à la réussite scolaire : niveau d'études, capital économique, conditions de logement, etc.

### Une plus grande hétérogénéité entre établissements en Île-de-France, à Aix-Marseille et à Lille

— Dans toutes les académies, les différences de niveau social des élèves au sein des établissements sont supérieures aux différences de niveau social moyen entre établissements scolaires.

— Pour l'ensemble des collèges, publics et privés sous contrat, la part de variance expliquée par l'établissement est de 19 % ▶ FIGURE 1. Cet indicateur varie entre 4 % (Mayotte) et 25 % (Paris). Six académies ont une valeur supérieure à 20 % : Paris, Versailles, la Guyane, Aix-Marseille, Lille et Créteil. Elle est inférieure à 10 % dans dix académies.

— Dans l'ensemble du second cycle, sans distinguer les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels, la part de variance expliquée par l'établissement est de 20 % ▶ FIGURE 2. C'est un peu plus que pour les collèges, du fait des choix d'orientation et d'affectation socialement marqués, qui ont lieu à l'entrée au lycée. Cet indicateur varie entre 4 % (Mayotte) et 26 % (Paris). Excepté en Corse et à Mayotte, il est supérieur à 10 %. Il dépasse 20 % dans six académies, les mêmes qu'en collège.

— Les deux indicateurs sont fortement corrélés. La répartition des élèves dans les établissements reflète essentiellement la distribution spatiale de la population. Dans une moindre mesure, elle dépend des stratégies d'évitement de certaines familles qui choisissent de scolariser dans le privé ou dans un autre établissement du secteur ou du bassin de formation. Cette possibilité d'accessibilité reste limitée, sauf dans les zones fortement urbanisées. En effet, en France métropolitaine, cet indicateur paraît d'autant plus élevé que l'académie est très urbanisée.

### De plus fortes disparités entre établissements privés qu'entre établissements publics

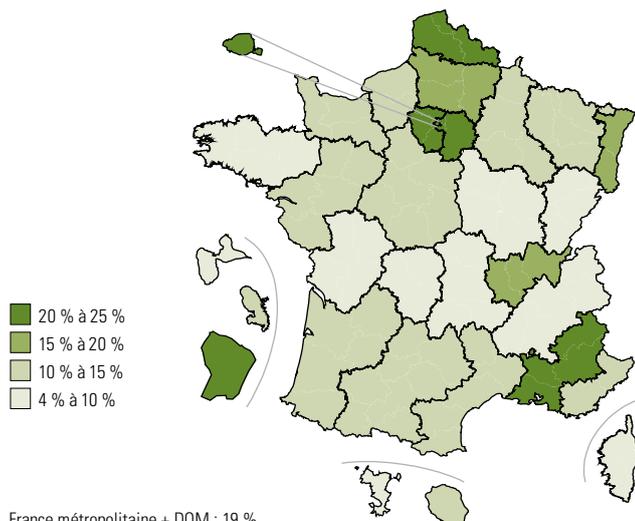
— Dans la majorité des académies, la part de variance expliquée par l'établissement dans le privé est plus élevée que dans le public ▶ FIGURES 3 ET 4. Cela signifie que les établissements privés sont en moyenne moins mixtes que les établissements publics et qu'ils se distinguent plus les uns des autres. Toutefois, en Île-de-France, les écarts entre établissements publics sont forts, du fait de l'existence de lycées très réputés et de lycées plus populaires, alors que les lycées privés accueillent très majoritairement une population favorisée. Dans l'académie de Lille, au contraire, les établissements privés ont un profil social beaucoup plus varié. À Nantes et à Rennes, académies où le secteur privé est bien implanté, les écarts entre établissements sont assez proches dans les deux secteurs.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

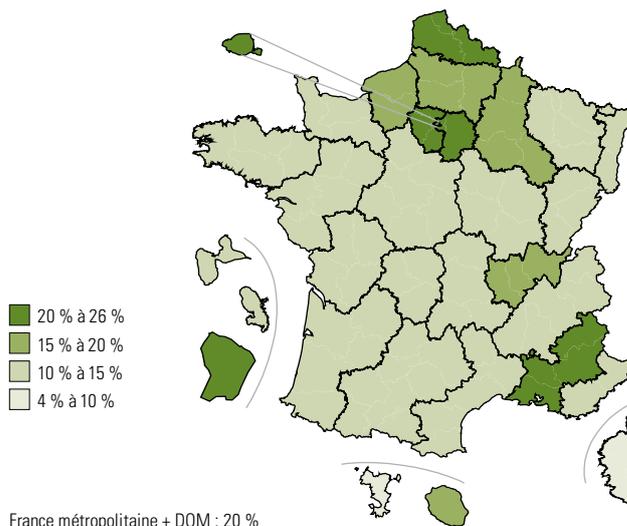
- Le Donné, N., Rocher, T., « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles. Construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations*, n° 79, MEN-DEPP décembre 2010, p. 103-115.

# 17. LES ÉCARTS DE MILIEU SOCIAL ENTRE ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

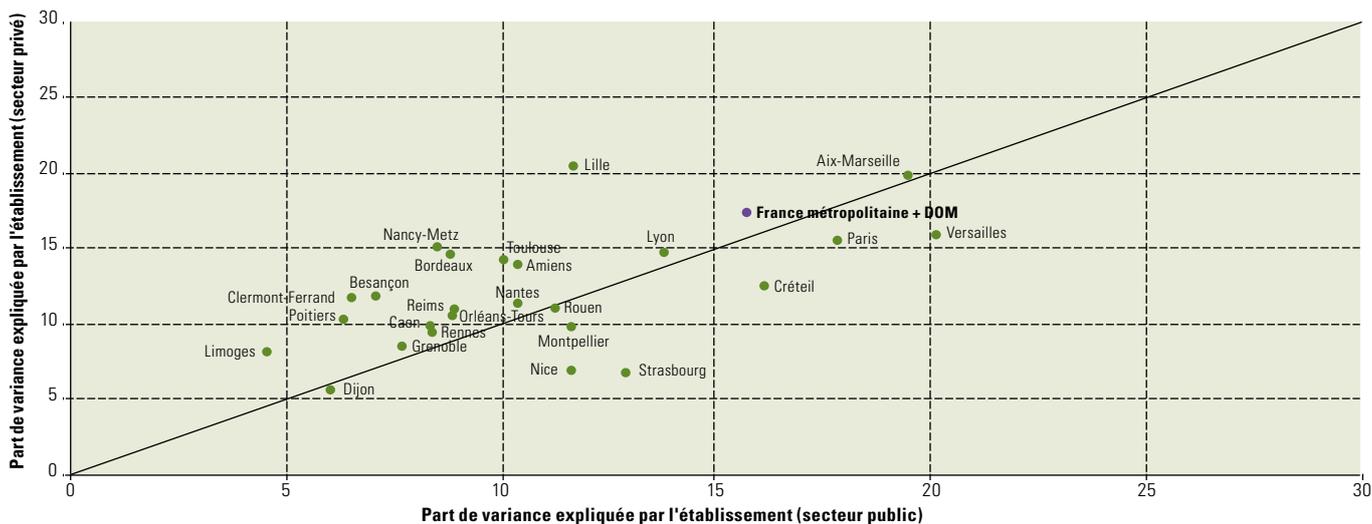
**FIGURE 1** Part de variance expliquée par le collège – public et privé sous contrat



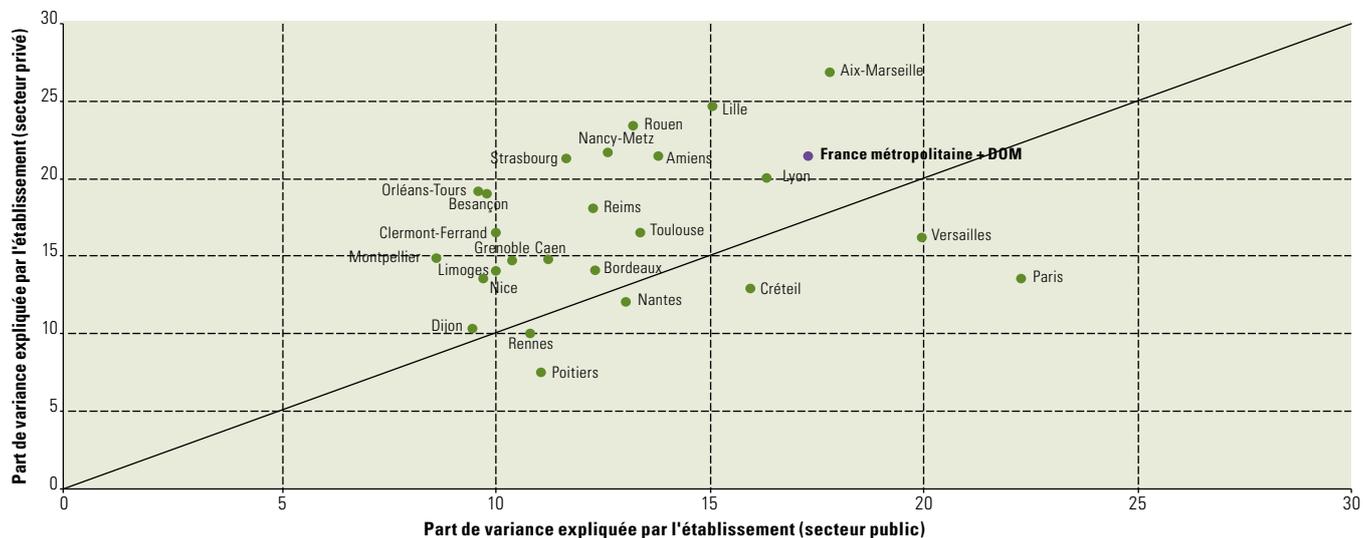
**FIGURE 2** Part de variance expliquée par le lycée – public et privé sous contrat



**FIGURE 3** Part de variance expliquée par le collège – comparaison des secteurs public et privé sous contrat  
Académies ayant au moins 10 établissements dans le secteur



**FIGURE 4** Part de variance expliquée par le lycée – comparaison des secteurs public et privé sous contrat  
Académies ayant au moins 10 établissements dans le secteur



Source : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité.



# Les moyens et les ressources humaines

# 18.

## LA DÉPENSE D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE (MENESR)

### Une dépense moyenne de 5 100 euros par élève ou étudiant

— En 2011, les activités d'éducation ont généré 71,2 milliards d'euros de dépenses (hors bourses) de la part des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit une faible progression depuis 2008 en prix constants (+ 1,6 %). Le coût de l'élève s'échelonne de 3 130 euros à l'école, 5 570 euros au collège, 7 660 euros au lycée à 8 490 euros dans l'enseignement supérieur.

### L'ordre des régions en matière de dépense par élève est comparable dans le premier et le second degré...

— Entre 2008 et 2011, la maîtrise des dépenses publiques épargne davantage l'école primaire. Le coût d'un écolier a augmenté de 3,6 % quand celui d'un collégien a baissé de 1,6 % et celui d'un lycéen est resté quasi stable (+ 0,1 %) **▶ FIGURES 1, 2 ET 3**. Par région, l'évolution est relativement uniforme pour les écoliers (de + 2 % en Île-de-France à + 6 % en Basse-Normandie) et les collégiens (de - 4,2 % dans le Limousin à - 0,3 % en Franche-Comté), celle des lycéens étant plus variée (de - 2,5 % en Bourgogne à + 5,6 % dans les Antilles-Guyane).

— Dans l'enseignement scolaire, on trouve un classement comparable des régions pour chacun des niveaux. De multiples facteurs interviennent pour le définir.

— L'importance de l'enseignement privé sous contrat explique une partie des disparités régionales. Un élève de l'enseignement privé coûte moins cher à l'État, qui ne prend pas en charge la restauration et l'hébergement supportés par les familles. En outre, la masse salariale des enseignants est moins élevée dans le privé, notamment en raison des statuts et du niveau des charges supportées par l'employeur.

— À l'inverse des zones urbanisées, les régions à prédominance rurale ont des coûts généralement plus élevés en raison d'une taille inférieure des établissements et de taux d'encadrement par élève plus importants (*fiches 20 et 21*). De même, les établissements classés en éducation prioritaire bénéficient de moyens supplémentaires.

— En France métropolitaine, un ensemble de régions allant du Nord-Est vers le Centre (Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne, Limousin) ainsi que la Corse présentent une dépense par élève plus élevée pour les trois niveaux d'enseignement. Ce sont des régions essentiellement rurales.

— À l'inverse, trois régions montrent une dépense moyenne par élève de l'enseignement scolaire plus faible : Bretagne et Pays de la Loire, où la part du privé sous contrat est particulièrement élevée (40 % des élèves) et Rhône-Alpes où elle est d'environ 20 % contre 15 % en moyenne.

— Dans le cas des régions ultramarines présentant des dépenses toujours plus élevées, s'ajoute à ces différents facteurs un surcoût lié à la majoration de traitement des personnels qui y sont affectés.

### ... et légèrement différent dans l'enseignement supérieur

— Si la dépense moyenne par étudiant reste stable nationalement entre 2008 et 2011 (+ 0,1 %), l'évolution par région est très contrastée, de - 16 % en Haute-Normandie à + 8 % en Franche-Comté **▶ FIGURE 4**.

— Les différences constatées sont en partie liées au poids des formations post-baccalauréat des lycées (STS, CPGE), plus coûteuses que celles des autres établissements du supérieur d'environ 1 700 € par étudiant, et à la présence d'écoles supérieures privées subventionnées qui à l'inverse ne représentent qu'une dépense pour l'État de 1 000 € à 1 600 € par étudiant. D'autres facteurs, plus difficilement quantifiables, contribuent également à ces écarts, tels la taille des établissements ou le type de formations dispensées.

— La dépense par étudiant est nettement plus basse qu'ailleurs dans trois régions avec moins de 7 500 €. Pour les Pays de la Loire et le Nord-Pas-de-Calais, la part élevée du privé subventionné explique en partie cette position. Quant au Languedoc-Roussillon, c'est la faible présence du post-baccalauréat qui semble jouer. À l'opposé, le poids important des formations post-baccalauréat tend à tirer vers le haut la dépense par étudiant dans les DOM (plus de 9 000 €).

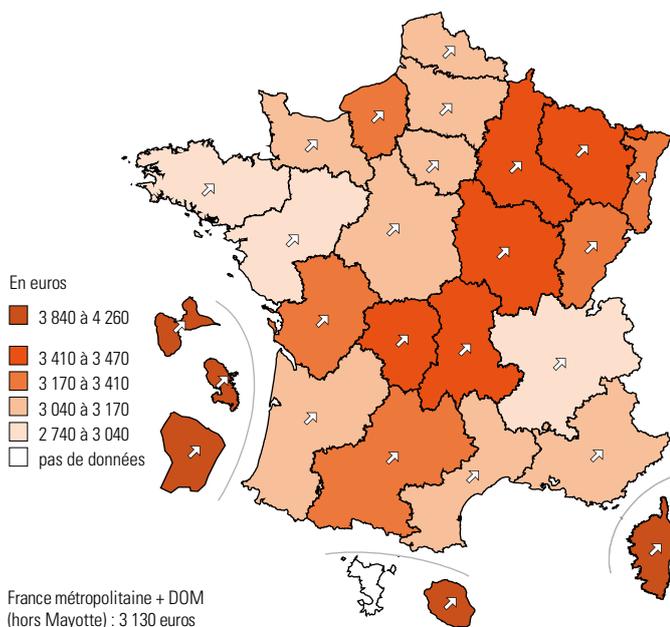
# 18. LA DÉPENSE D'ÉDUCATION PAR ÉLÈVE (MENESR)

## DÉPENSE PAR ÉLÈVE OU ÉTUDIANT EN 2011 ET ÉVOLUTION 2008 - 2011 (MENESR)

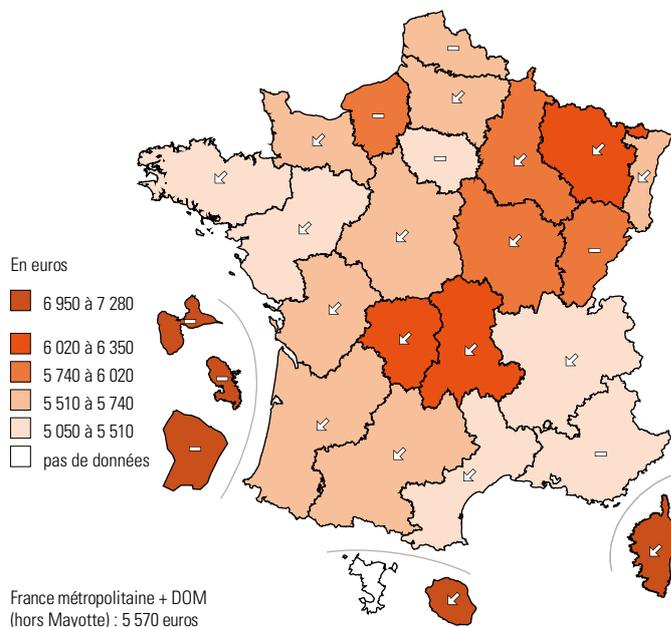
**LÉGENDE ÉVOLUTION 2008 - 2011**  
(euros 2011)

- ↗ > à 1%
- ⇐ entre -1 et 1%
- ↘ < à -1%

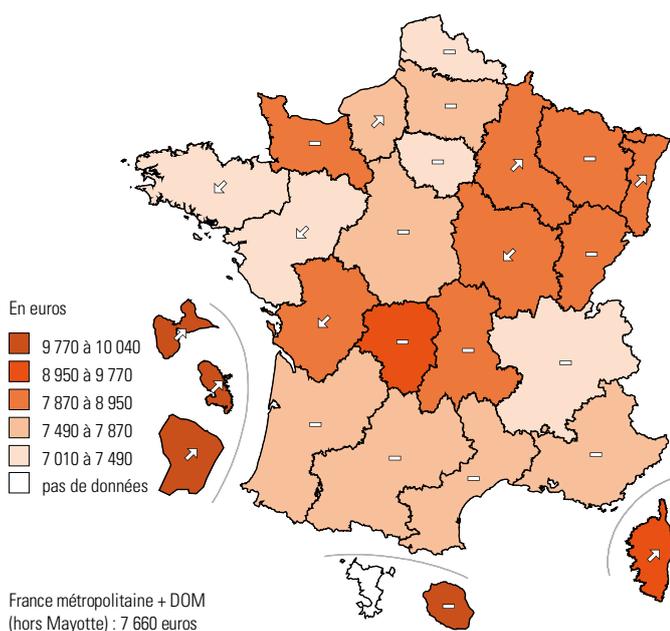
**FIGURE 1** Premier degré



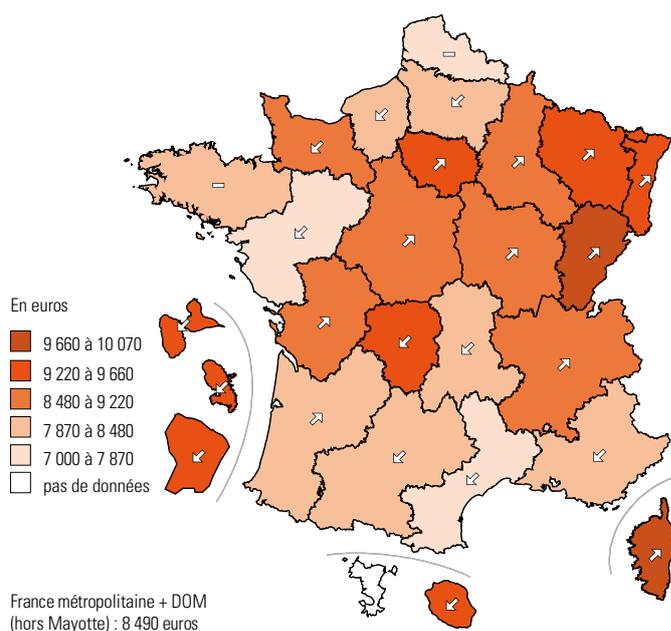
**FIGURE 2** Collège



**FIGURE 3** Lycée



**FIGURE 4** Enseignement supérieur



Source : MENESR-DEPP/Compte de l'éducation.

# 19.

## LA DÉPENSE D'ÉDUCATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LE SECOND DEGRÉ

### Les régions et les départements contribuent à la dépense d'éducation

— Depuis les lois de décentralisation de 1986 et de 2004, les départements et les régions ont en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement respectivement des collèges et des lycées publics. Ils organisent également la restauration scolaire. La rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) est à leur charge. L'État gère les autres rémunérations, notamment celle des enseignants.

— S'agissant des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat, les collectivités territoriales sont tenues d'y participer dans les mêmes conditions qu'elles participent aux dépenses de fonctionnement des établissements publics. Quant aux dépenses d'investissement des établissements privés, elles peuvent faire l'objet d'une participation des collectivités publiques qui doit rester inférieure à 10% des dépenses annuelles de l'établissement. Cette participation doit aussi répondre à certains besoins limitativement énumérés par la loi.

### Des dépenses par élève variant du simple au triple

— En 2011, les départements ont consacré plus de 4,8 milliards d'euros aux dépenses d'éducation, soit en moyenne 1 500 euros par collégien. Cette moyenne recouvre des disparités importantes ► FIGURE 1. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le département des Bouches-du-Rhône en particulier, la dépense par collégien est nettement plus élevée qu'ailleurs (2 220 euros en moyenne pour la région et 3 290 euros pour le département) en raison d'un effort d'investissement pour les collèges qui reste très soutenu. À l'inverse, à La Réunion et en Poitou-Charentes, la dépense moyenne est deux fois moindre.

— En 2011, les régions, au titre des lycées, ont dépensé près de 5 milliards d'euros. Cela représente une moyenne de 2 360 euros par lycéen contre 2 755 euros en 2008 (en euros constants) ► FIGURE 2. Les différences entre régions peuvent être de forte ampleur. En Guadeloupe, la dépense moyenne pour un lycéen atteint 3 790 euros, en Languedoc-Roussillon et en Limousin, elle dépasse également 3 000 euros. À l'opposé, en Guyane, la dépense moyenne est proche de 1 000 euros et elle atteint à peine 2 000 euros dans les Pays de la Loire. En Corse, les dépenses par collégien et par lycéen sont très faibles.

### Une décennie d'investissement des collectivités pour les établissements du second degré

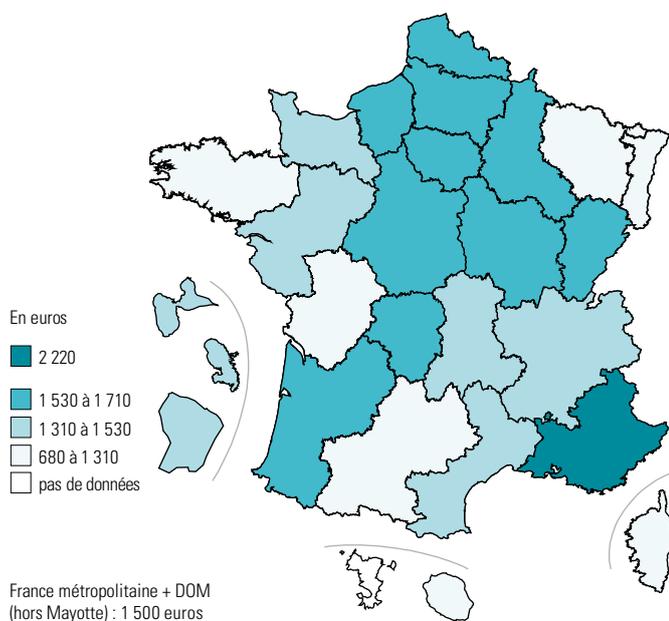
— En une décennie, les collectivités territoriales ont investi plus de 51 milliards d'euros pour les collèges et les lycées, soit une moyenne de 7 550 euros par collégien et 12 370 euros par lycéen. Le niveau de dépenses moyennes est très variable et dépend de nombreux facteurs qui ne sont pas toujours quantifiables comme les priorités d'action des collectivités territoriales, leurs ressources, l'état du parc immobilier des établissements, la part de l'enseignement privé, la démographie, etc.

— L'investissement des départements est sensiblement supérieur à la moyenne dans un large croissant Nord, Est, Sud-Est dans lequel on trouve toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'est de Rhône-Alpes, ainsi que la plupart des départements du quart nord-est du pays ► FIGURE 3. La dépense d'investissement par collégien y est ainsi plus élevée que dans les départements situés sur une large zone ouest de l'hexagone allant des départements de la Manche et de la Bretagne jusqu'au Centre-Sud.

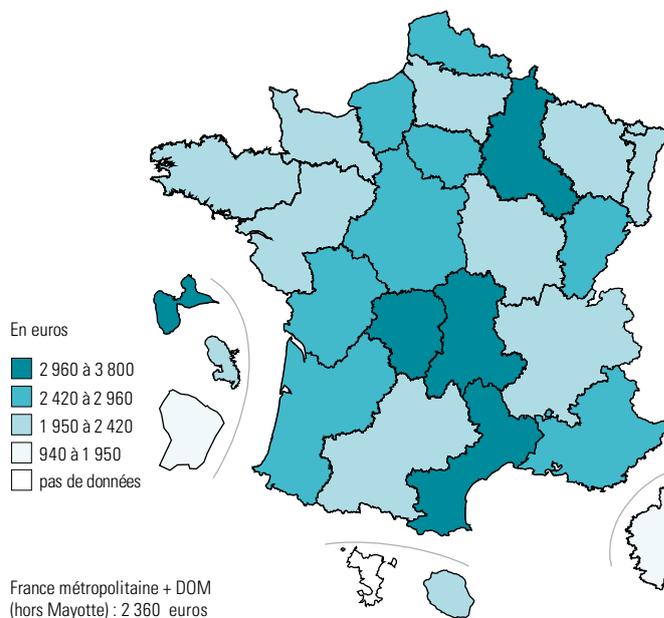
— Le PIB par habitant des départements peut être un élément d'explication des écarts, mais on trouve des exemples contraires. Dans certains départements comprenant de grands centres urbains tels que Paris, Lyon, Rennes et Nantes où le PIB par habitant est élevé, la dépense d'investissement par collégien est nettement inférieure à la moyenne. On trouve, à l'inverse, des départements ruraux où le PIB par habitant est relativement bas, mais dans lesquels l'investissement pour les collèges a été important (Meuse, Haute-Marne, Allier, Eure, Alpes-de-Haute-Provence).

— Quant aux régions, celles qui ont dépensé le plus par lycées au cours de la dernière décennie sont le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon avec un investissement de plus de 17 000 euros par lycéen ► FIGURE 4. À l'opposé, les régions de l'Ouest, la Basse-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire (dans ces deux dernières régions, la part de l'enseignement privé est élevée) ont investi à peine 10 000 euros par lycéen. La Lorraine, avec 6 900 euros, est la région qui a le moins investi dans l'éducation. Cette région a connu une forte baisse des effectifs de lycéens entre 2001 et 2011.

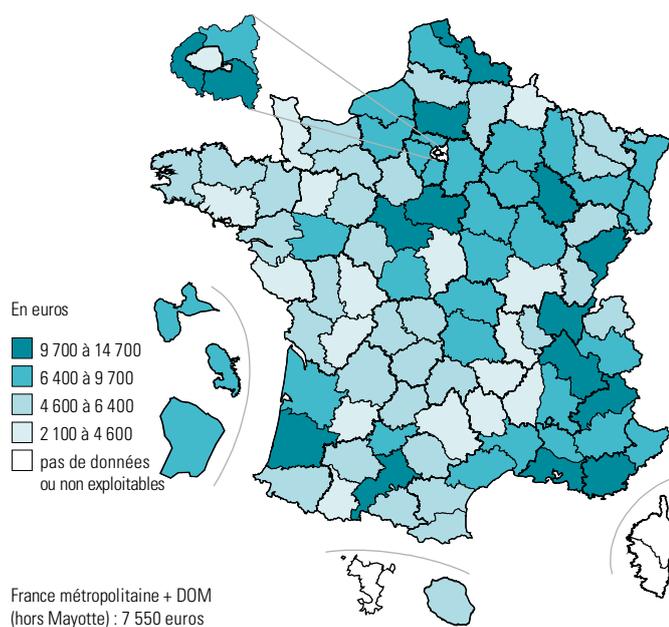
**FIGURE 1** Dépense des départements par collégien en 2011 (moyennes régionales)



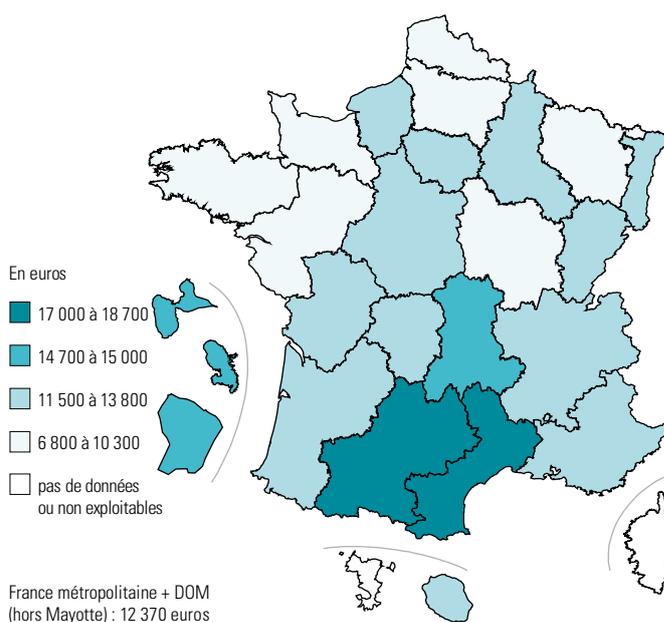
**FIGURE 2** Dépense des régions par lycéen en 2011



**FIGURE 3** Dépense cumulée d'investissement des départements de 2001 à 2011 par collégien



**FIGURE 4** Dépense cumulée d'investissement des régions de 2001 à 2011 par lycéen



Source : MENESR-DEPP – DCL/Comptes administratifs des départements et des régions.

# 20.

## L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

### Les taux d'encadrement supérieurs à la moyenne bénéficient le plus souvent aux départements ruraux

— Deux indicateurs servent à mesurer les moyens mis à la disposition des départements pour assurer l'encadrement des élèves du premier degré public : le ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves (P/E) et le ratio du nombre moyen d'élèves par classe (E/C).

— Le premier ratio comprend l'ensemble des postes dont les directeurs académiques des services de l'éducation nationale ont l'entière maîtrise. Ce total comprend en plus des enseignants dans les classes, essentiellement des postes pour les remplacements et les besoins éducatifs particuliers (*voir définition*). En 2013, ce ratio est en moyenne de 5,2 postes d'enseignants pour 100 élèves avec un maximum de 8,7 postes pour 100 élèves en Lozère et un minimum de 4,9 en Haute-Savoie ▶ **FIGURE 1**.

— Le deuxième ratio correspondant au nombre moyen d'élèves par classe est de 23,7 à la rentrée 2013. Il est de 14,9 au minimum en Lozère et atteint au maximum 25,3 dans l'Essonne et 26,5 à Mayotte.

— Le nombre d'élèves par classe dépasse 25 dans le département de l'Essonne, est très proche de 25 dans le Rhône et est supérieur à 24 dans les départements les plus peuplés dont ceux d'Île-de-France, les départements du Nord et du Pas-de-Calais faisant exception<sup>(1)</sup> ▶ **FIGURE 2**.

— Les départements ayant le nombre d'élèves par classe le plus faible correspondent souvent à ceux ayant le nombre de postes par élève le plus élevé. La plupart se trouvent le long de la diagonale Nord-Est/Sud-Ouest. On retrouve parmi eux les départements les plus ruraux (au sens d'une forte part d'enfants vivant en commune « isolée », *voir fiche 2*) à l'exception de la Dordogne, très rurale, mais avec un nombre de postes pour 100 élèves à peine plus élevé que la moyenne (5,3).

### Des marges de manœuvre plus importantes dans des départements ruraux

— Les postes à disposition des départements en plus des enseignants dans les classes peuvent constituer des marges de manœuvre pour l'organisation scolaire. Ces marges de manœuvre peuvent être estimées par le ratio (P-C)/E qui va indiquer le nombre de postes pour 100 élèves éventuellement disponibles en plus des maîtres dans les classes ▶ **FIGURE 3**.

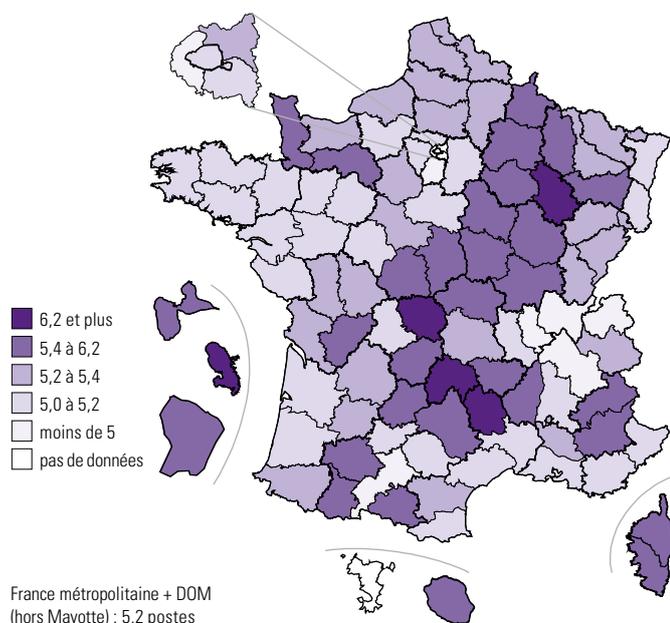
— Ces marges de manœuvre sont plus importantes dans certains départements ruraux : en Lozère, dans le Cantal, en Haute-Marne, ou dans les DOM, à la Martinique et en Guyane (plus de 1,5 poste pour 100 élèves). Mais à nombre moyen d'élèves par classe équivalent, elles vont être très faibles en Haute-Savoie, dans l'Ain, dans l'Isère ou dans les Hauts-de-Seine (moins de 0,9 poste pour 100 élèves) et plus importantes dans d'autres comme le Val-de-Marne, le Val-d'Oise ou les Bouches-du-Rhône.

— Dans l'ensemble, ces marges de manœuvre sont plus réduites dans les départements où la taille des classes est plus élevée. Une explication plausible se situe du côté de la démographie. Dans un contexte national de réduction du ratio postes/élèves au cours des dix dernières années, dans les départements en forte croissance démographique (Ouest, Sud méditerranéen, Rhône-Alpes), les académies ont sans doute puisé dans les marges de manœuvre pour limiter la hausse de la taille des classes.

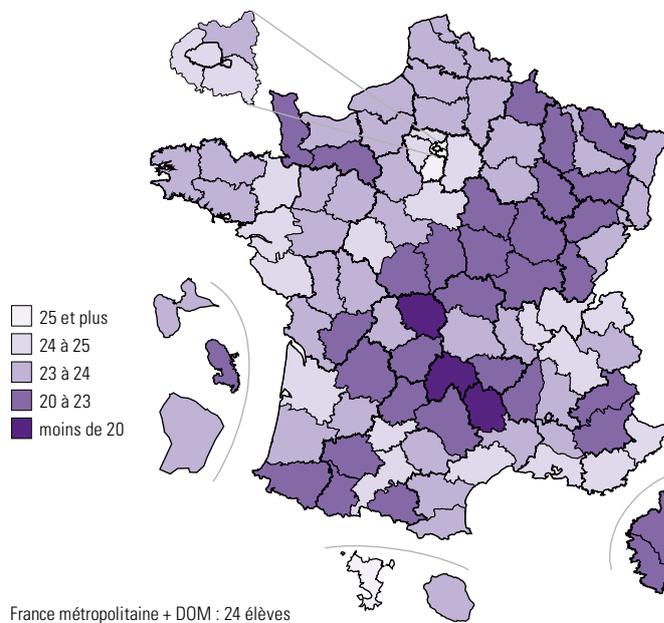
— Toutefois, ce lien est loin d'être systématique, ce qui s'interprète par l'existence de politiques d'allocation des moyens différentes suivant les départements et académies. Ainsi, l'Essonne se distingue par sa taille moyenne des classes élevée, alors que la différence (P-C)/E est proche de la moyenne nationale dans ce département.

(1) Sur la figure 1 (P/E), la couleur la plus foncée correspond aux départements ayant le plus de postes pour 100 élèves et sur la figure 2 (E/C), elle correspond aux départements ayant les classes les moins chargées.

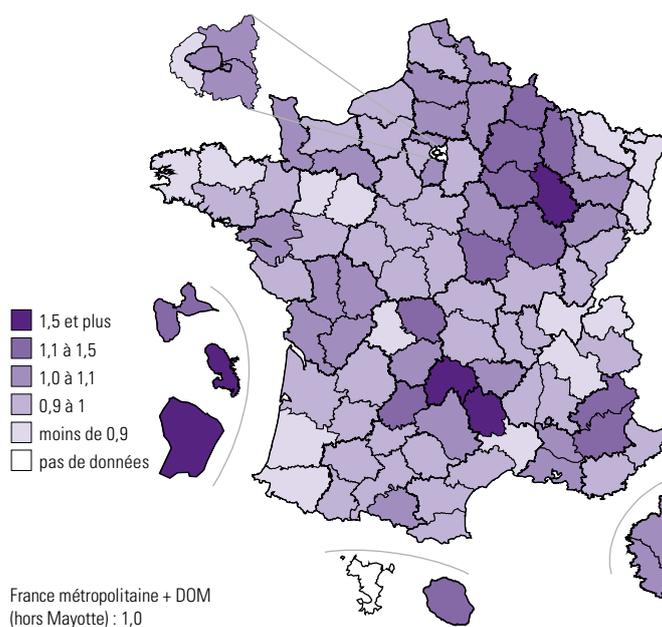
**FIGURE 1** Nombre de postes pour 100 élèves en 2013 dans le premier degré public



**FIGURE 2** Nombre moyen d'élèves par classe à la rentrée 2013



**FIGURE 3** Différence entre le nombre de postes et le nombre de classes pour 100 élèves



# 21.

## L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

### Un professeur enseigne, en moyenne, à 22,2 élèves pendant une heure de cours

— Pour mesurer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du second degré, les tailles moyennes de division n'apparaissent pas comme les indicateurs les plus pertinents car les élèves peuvent suivre un enseignement, non pas en division entière, mais en groupes à effectif réduit. On retient alors le « nombre moyen d'élèves par structure » (E/S), ou « nombre moyen d'élèves devant un professeur », pendant une heure de cours (en groupe ou en classe entière ; voir *méthodologie*).

— À la rentrée 2013, sur l'ensemble du second degré public et privé sous contrat, un professeur enseigne, en moyenne, à 22,2 élèves pendant une heure de cours<sup>(1)</sup>.

### Plus de deux élèves de plus dans les académies de Mayotte, Paris et Versailles qu'en Guyane, Corse et Martinique

— Toutes formations confondues, le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible dans les académies de Guyane (20,3 élèves), Corse (20,7) et Martinique (20,7) ; à l'inverse, les académies ayant le ratio le plus élevé sont Mayotte (24,7 élèves), Paris (23,6) et Versailles (23,1) ▶ **FIGURE 1**. Ces moyennes académiques reflètent en partie des effets de composition liés à l'importance relative des différents types de formation. Les exemples extrêmes cités, Guyane d'une part, Paris et Versailles d'autre part illustrent ce mécanisme, avec une représentation respectivement la plus forte et la plus faible de l'enseignement professionnel, où le E/S est structurellement plus faible : 16,2 élèves contre 24 élèves dans le second cycle général et technologique.

### Dans le premier cycle, une taille de structures plus faible dans un large Centre-Est

— Dans le premier cycle (hors Segpa), un professeur est face à 23,9 élèves en moyenne, avec un minimum de 21,5 élèves dans le département du Cantal ▶ **FIGURE 2**. D'autres départements ruraux tels que la Creuse, la Lozère, la Nièvre, la Haute-Marne, l'Orne affichent des niveaux relativement faibles, de même que la Guyane. Le maximum est atteint à Mayotte (27,5 élèves), loin des départements suivants, qui ont au moins deux élèves de moins par structure : Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, ainsi que l'Hérault, la Gironde, la Loire-Atlantique.

### ... mais une géographie départementale différente en éducation prioritaire

— À l'exception de trois départements (Alpes-de-Haute-Provence, la Creuse et les Deux-Sèvres), le nombre moyen d'élèves par structure est toujours plus faible dans les collèges en éducation prioritaire (Éclair et RRS) ▶ **FIGURE 3**. Par exemple, dans le Gers et en Haute-Garonne, les enseignants sont face à 24 élèves en moyenne en collège, mais à seulement 18 et 19 élèves en éducation prioritaire (soit -24 % et -22 % en différence relative). Dans le Lot, la Corse ou le Jura, où la taille moyenne des classes varie entre 22 et 23 élèves, la différence relative avec l'éducation prioritaire ne dépasse pas -1 %. En revanche, dans le Loir-et-Cher ou la Meuse, où le E/S est en moyenne assez faible, il se situe à un niveau encore sensiblement plus bas en éducation prioritaire (19 élèves) ; dans l'Hérault et à Mayotte, le niveau élevé d'ensemble le demeure pour l'éducation prioritaire.

### Dans le second cycle, un écart jusqu'à plus de trois élèves entre les académies

— Dans le second cycle général et technologique, le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible dans les académies de Corse et de Guyane avec en moyenne 22 élèves ▶ **FIGURE 4**. Suivent la Martinique, Lille et Aix-Marseille (autour de 23 élèves). À l'opposé, dans les académies de Paris, Bordeaux, Mayotte, Versailles, Reims et Poitiers, un professeur voit en moyenne 25 élèves pendant une heure de cours.

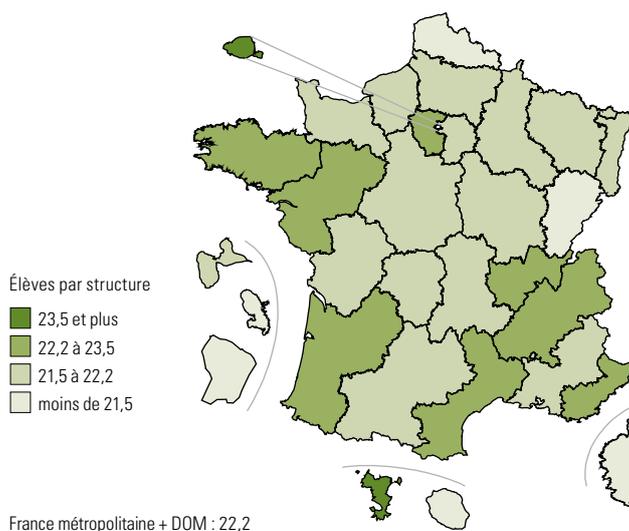
— Dans le second cycle professionnel, le nombre moyen d'élèves par structure est plus faible en Corse (13,7) et en Martinique (14,7) ; ces académies se démarquent par exemple de Limoges, Dijon, Aix-Marseille, autour de 15,5 élèves par structure ▶ **FIGURE 5**. C'est dans des académies telles qu'Amiens, Nice (autour de 17) et surtout Mayotte (19,3) que cet indicateur est le plus élevé.

(1) Les données, sur le champ du second degré public et privé sous contrat, hors formations post-bac dispensées en EPLE (CPGE, STS) et y compris Segpa, sont celles déclarées par les établissements, éventuellement modifiées par leurs soins lors de l'exercice de consolidation nationale mené par la DEPP.

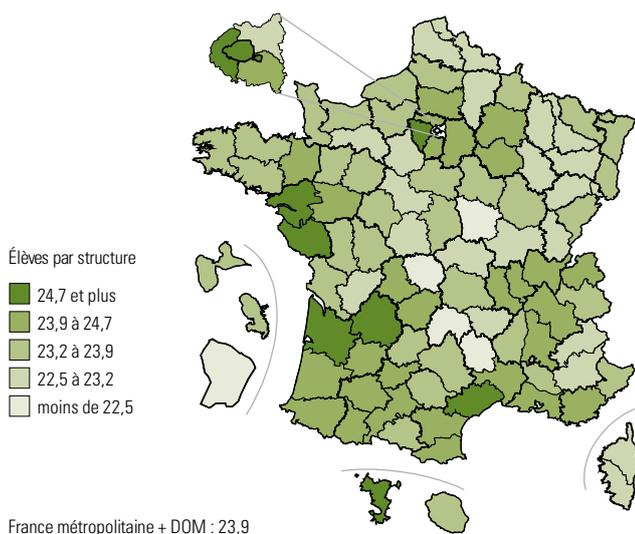
#### POUR EN SAVOIR PLUS

- « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », *Note d'Information*, n° 12.27, MEN-DEPP, décembre 2012.

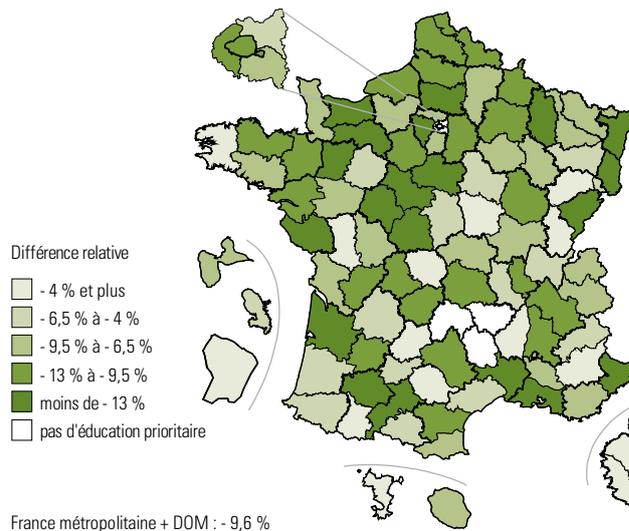
**FIGURE 1** Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second degré public et privé à la rentrée 2013



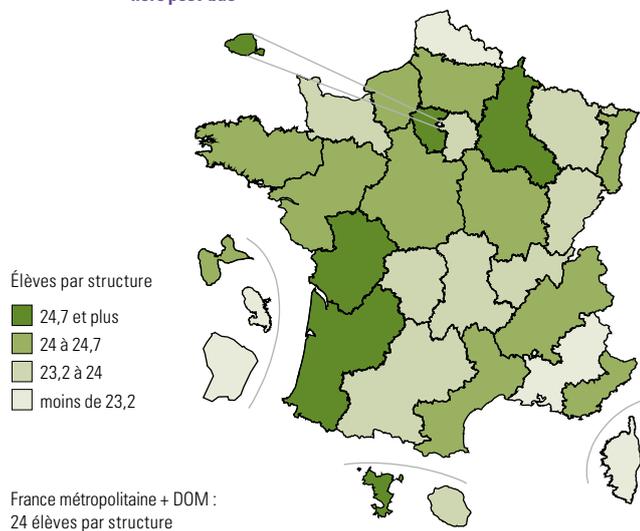
**FIGURE 2** Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le premier cycle public et privé à la rentrée 2013 (hors Segpa)



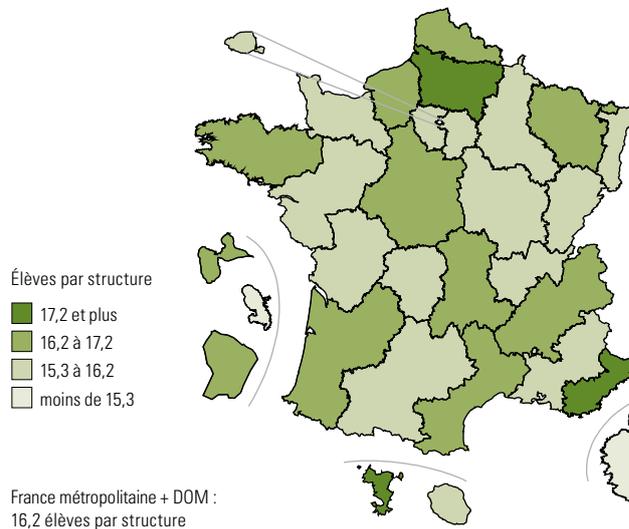
**FIGURE 3** Différence relative entre le E/S du premier cycle (hors Segpa) en éducation prioritaire et celui de l'ensemble à la rentrée 2013



**FIGURE 4** Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second cycle général et technologique public et privé à la rentrée 2013 hors post-bac



**FIGURE 5** Nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) dans le second cycle professionnel public et privé à la rentrée 2013



## 22. L'ÂGE DES ENSEIGNANTS

### Dans le premier degré public, des enseignants plus âgés dans le sud de la France et en Bretagne...

— Parmi les 323 400 enseignants du premier degré public, 11 % ont moins de 30 ans et 23 % ont 50 ans ou plus. Le ratio des 50 ans ou plus par rapport aux 30 ans ou moins vaut donc 2,1 en moyenne nationale **FIGURE 1**. Cet indicateur résume ainsi l'équilibre démographique d'une population et permet de mesurer les différences à cet égard d'un territoire à l'autre. On constate ainsi que dans la plupart des départements du Sud et de Bretagne, il y a plus de trois enseignants âgés pour un jeune et jusqu'à six dans l'Hérault. À l'inverse, le ratio est inférieur à 2 dans un tiers des départements français situés pour l'essentiel dans le nord et le nord-est de la France métropolitaine, en Île-de-France (dont la Seine-Saint-Denis : 1,1 ; le Val-d'Oise : 1,5) et dans des départements ruraux – comme la Mayenne (1,3), la Saône-et-Loire (1,9) –, tous caractérisés par de nombreux souhaits de départ. Dans les DOM, la situation est très contrastée entre des départements âgés (Martinique et Guadeloupe, La Réunion) et jeunes (Guyane et Mayotte, seul département où le ratio est inférieur à 1).

— Les 43 600 enseignants du premier degré privé sous contrat sont plus âgés. Le ratio est de 2,7 en moyenne **FIGURE 2**. Une partie des départements où l'on compte plus de trois enseignants âgés pour un enseignant de moins de 30 ans se situent, comme pour le secteur public, dans le sud de la France. Les Hautes-Pyrénées, avec la Martinique, atteignent le ratio le plus élevé, respectivement à 26,5 et 26,8. En revanche, dans la moitié des départements de Bretagne ou des Pays de la Loire, dans une partie des départements du Nord-Est, les enseignants sont beaucoup plus jeunes : le ratio est inférieur à 2. La Meuse a le plus faible ratio (0,3). En Île-de-France, la Seine-Saint-Denis compte un enseignant âgé pour un jeune.

### ... avec les mêmes tendances dans le second degré public

— Dans le second degré public et ses 381 900 agents, on compte 34 enseignants âgés de 50 ans ou plus pour dix enseignants de 30 ans ou moins **FIGURE 3**. Ce ratio de 3,4 varie substantiellement d'une académie à l'autre. Il dépasse 16 dans l'académie de Montpellier, et 6 (ou peu s'en faut) dans l'académie de Paris, dans celles situées à l'Ouest (Rennes) et au sud de la France (Bordeaux, Corse). Il s'agit là d'académies attractives et les demandes d'entrées y sont très

fortes. La Guadeloupe et la Martinique se distinguent aussi par un ratio excédant 7. À l'inverse, les académies de Créteil, Versailles, Amiens et de Guyane font partie des moins demandées au mouvement interacadémique ; le ratio entre les plus âgés et les plus jeunes est de 1,1 pour la première et autour de 2 pour les autres.

— Comme dans le premier degré, les 92 700 enseignants du second degré privé sont plus âgés que leurs homologues du secteur public : il y a 48 enseignants ayant au moins 50 ans pour 10 jeunes de 30 ans ou moins **FIGURE 4**. Le ratio entre ces deux tranches d'âge s'échelonne entre 3,4 dans les académies de Guyane et plus de 8 dans les académies de Montpellier et de Corse, jusqu'à 10,6 à la Martinique.

### Des enseignants du supérieur plus âgés, en particulier dans le nord et l'est de la France

— Les 70 100 enseignants affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur sont plus âgés que dans l'enseignement scolaire et sont peu nombreux à exercer leurs fonctions dès 30 ans. Le ratio des enseignants « âgés » (55 ans) sur les « jeunes » (35 ans) est de 2,4 **FIGURE 5**. Les académies de Paris, celles de Montpellier et de Nice au sud-est de la France, affichent des ratios élevés. Mais on compte aussi les académies situées au Nord et de Strasbourg à l'Est. Celles de La Réunion et de Guyane – qui a le ratio le plus élevé (4,7) –, font également partie de ce groupe. À l'opposé, les enseignants sont plus jeunes dans les académies de Versailles, de Grenoble et de Corse.

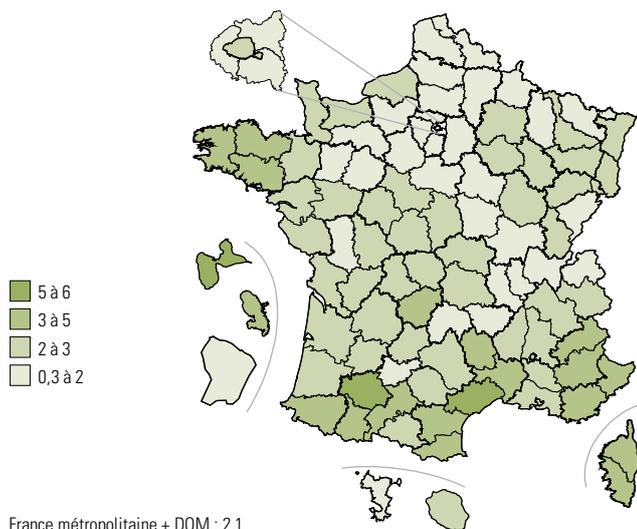
#### POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2012-2013*, MENESR, 2014.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, MEN-DEPP, 2013.
- « La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'information* n° 13.18, MEN-DEPP, septembre 2013.
- « L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », *Note d'information* n° 13.21, MEN-DEPP, octobre 2013.

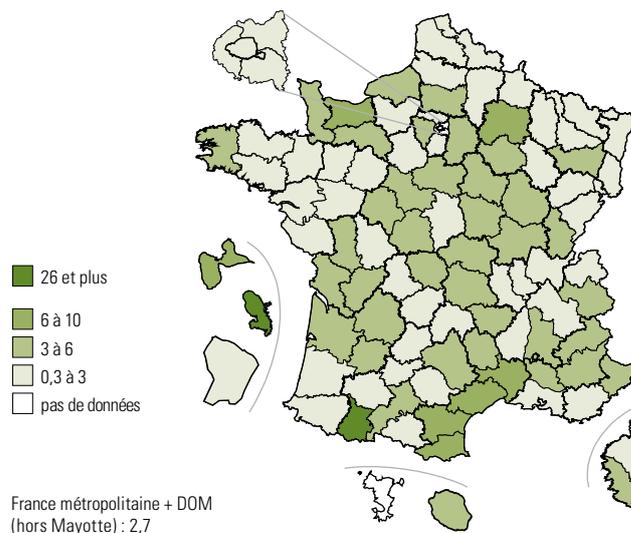
MÉTHODOLOGIE PAGE 138

## 22. L'ÂGE DES ENSEIGNANTS

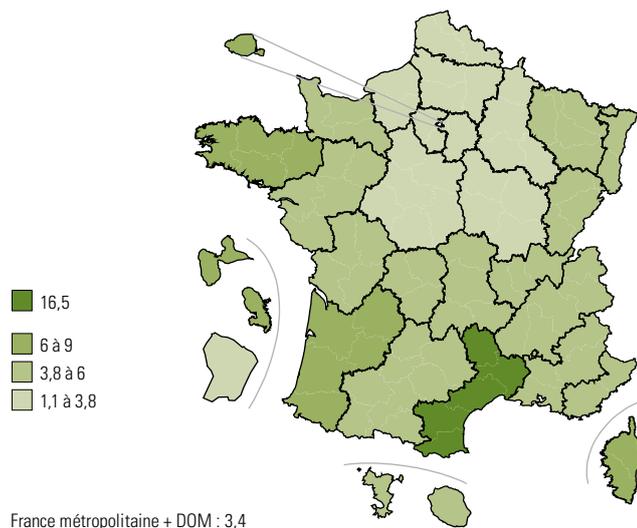
**FIGURE 1** Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012



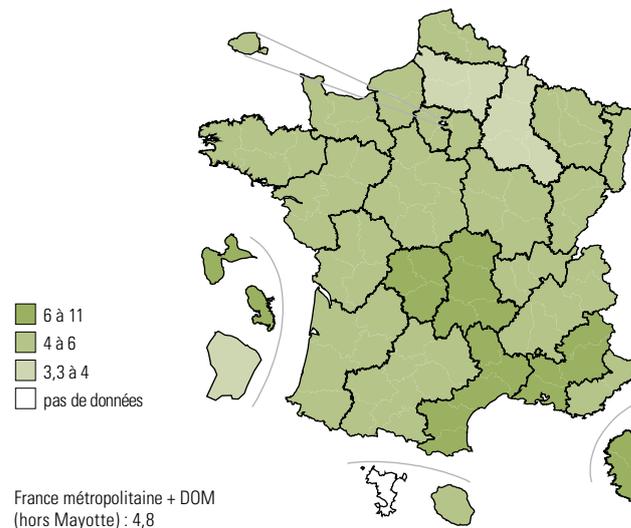
**FIGURE 2** Enseignants du premier degré privé : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012



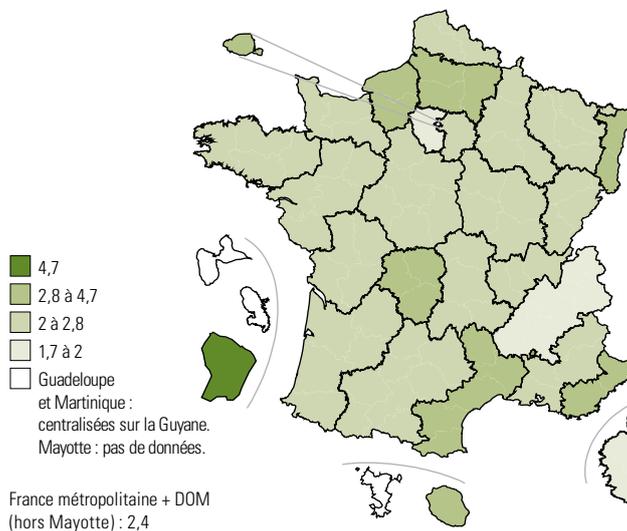
**FIGURE 3** Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012



**FIGURE 4** Enseignants du second degré privé : ratio des 50 ans et plus sur les moins de 30 ans à la rentrée 2012



**FIGURE 5** Enseignants du supérieur : ratio des 55 ans et plus sur les moins de 35 ans à la rentrée 2012



# 23.

## LES CORPS DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

### Un recours important aux enseignants non titulaires dans les DOM

— Dans l'enseignement secondaire public<sup>(1)</sup>, les professeurs certifiés (ou assimilés) de lycée professionnel (PLP) et les professeurs agrégés constituent la quasi-totalité des corps d'enseignants titulaires. Des enseignants non titulaires sont également recrutés pour répondre à des besoins dans certaines disciplines.

— La proportion d'enseignants non titulaires relativement à l'ensemble des enseignants varie substantiellement sur le territoire national ▶ FIGURE 1. Les 31 % en Guyane et 22 % à Mayotte se distinguent très nettement des proportions en jeu dans les académies telles que la Guadeloupe, Créteil, la Corse, la Martinique, qui se situent dans une fourchette de 10 % à 12 %, auxquelles on ajoutera Nantes et Bordeaux, proches de 10 %. Les recours les plus faibles aux enseignants non titulaires (de 5 % à 6 %) font notamment apparaître un continuum au Nord-Ouest, de Caen à Lille et aux limites du Grand Est, de Strasbourg à Grenoble.

### Paris, l'académie au profil le plus atypique : trois enseignants titulaires sur dix sont agrégés

— Parmi les enseignants titulaires, on peut ainsi distinguer plusieurs profils académiques, selon l'importance relative des corps ▶ FIGURE 2. Celle-ci reflète, en partie, la structure de l'offre de formation : les professeurs agrégés et les PLP sont spécialisés, respectivement, sur les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) ; les professeurs certifiés se partagent entre collèges (près des deux tiers) et LEGT (près d'un tiers).

— La place relative des professeurs agrégés varie le plus fortement entre académies, du fait de la situation particulière de Paris. 29 % des enseignants titulaires du second degré public y sont professeurs agrégés, ce qui en fait l'académie au taux le plus élevé, en lien avec la surreprésentation des lycées d'enseignement général et technologique. Les académies de Versailles, Lyon et Créteil se situent loin derrière, autour de 17 % ▶ FIGURE 3. La part occupée par les enseignants certifiés est la plus faible à Paris (56 %) et celle des PLP parmi les plus faibles (15 %).

### Les PLP surreprésentés et les agrégés sous-représentés dans les académies des DOM...

— Outre le fait que les académies dominiennes emploient relativement beaucoup d'enseignants contractuels (La Réunion exceptée), toutes (Mayotte exceptée) partagent aussi le fait d'avoir plus de 20 % d'enseignants PLP parmi leurs enseignants titulaires ▶ FIGURE 4. Elles se caractérisent aussi par une faible part d'agrégés, alors que celle des certifiés se situe dans la moyenne nationale (69,5 %). Mayotte et la Corse présentent une configuration proche de ce groupe, la différence portant sur la part, un peu moins nombreuse, mais toujours au-delà de la moyenne nationale (16,5 %), des PLP. Les professeurs certifiés sont corrélativement plus nombreux, autour de 75 % ▶ FIGURE 5.

### ... et, dans une moindre mesure, dans dix académies métropolitaines

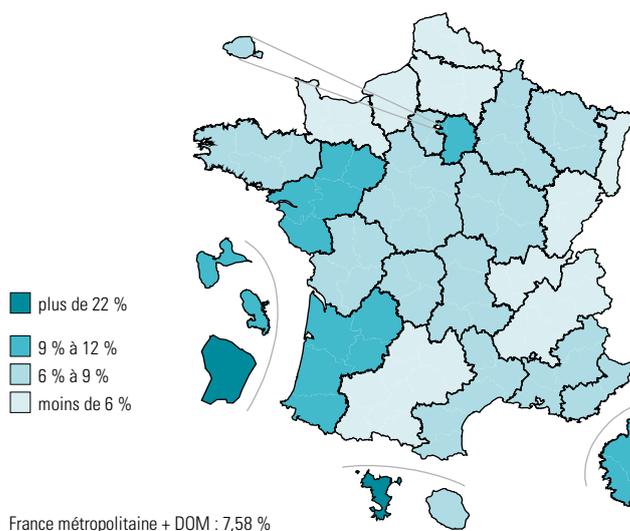
— Dix académies présentent une forme atténuée de la surreprésentation des PLP et de la sous-représentation des agrégés, observée dans les DOM. Montpellier se situe à une extrémité de la classe, avec 15,9 % de PLP et 13,3 % d'agrégés. Amiens, Caen et Lille se situent à l'autre extrémité avec de 18 % à 20 % de PLP et de 10 % à 11 % d'agrégés, se rapprochant ainsi le plus des DOM. La part des professeurs certifiés est très uniforme dans ce groupe, autour de 70 %.

### Une moindre représentation des professeurs de lycée professionnel dans les autres académies métropolitaines

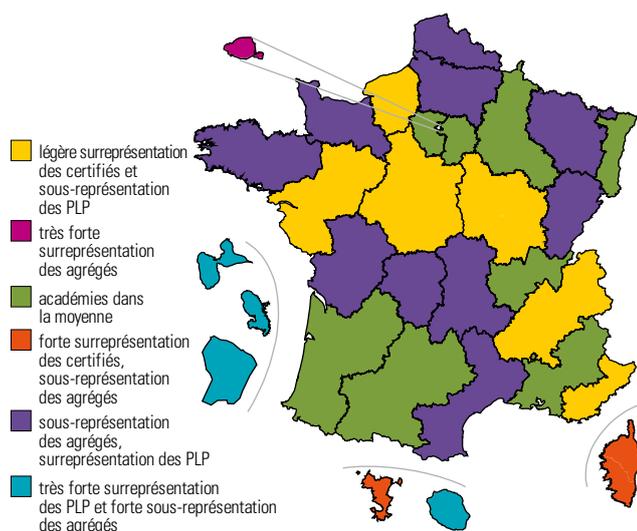
— Les PLP sont en revanche sous-représentés dans certaines académies, en particulier à Grenoble et à Nice ; ce groupe se distingue aussi par la part occupée par les certifiés un peu supérieure à la moyenne. Le dernier groupe est formé d'académies assez hétérogènes, qui tendent également vers une sous-représentation des PLP et une surreprésentation des professeurs agrégés. Créteil, Versailles et Lyon illustrent le plus cette configuration, alors qu'Aix-Marseille, Bordeaux, Reims, Strasbourg et Toulouse emploient davantage de PLP et moins de professeurs agrégés.

(1) Champ de l'étude : enseignants en activité, affectés dans un EPLE (collèges et Segpa, lycées et sections générales et technologiques en lycée professionnel, lycée professionnel et section d'enseignement professionnel, Erea et établissements expérimentaux).

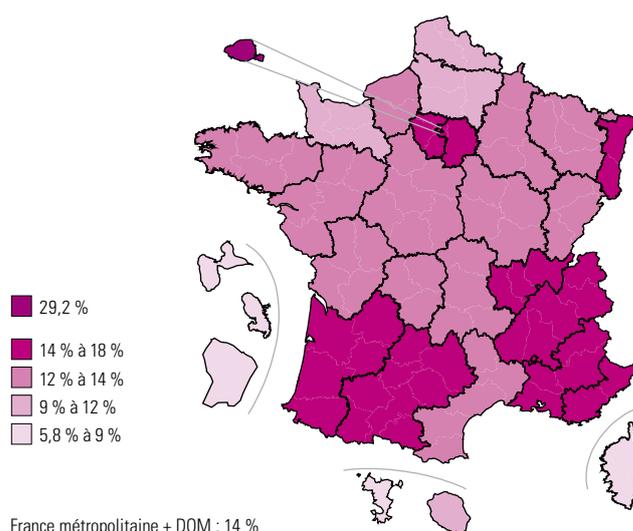
**FIGURE 1** Part des enseignants non titulaires parmi l'ensemble des enseignants à la rentrée 2012



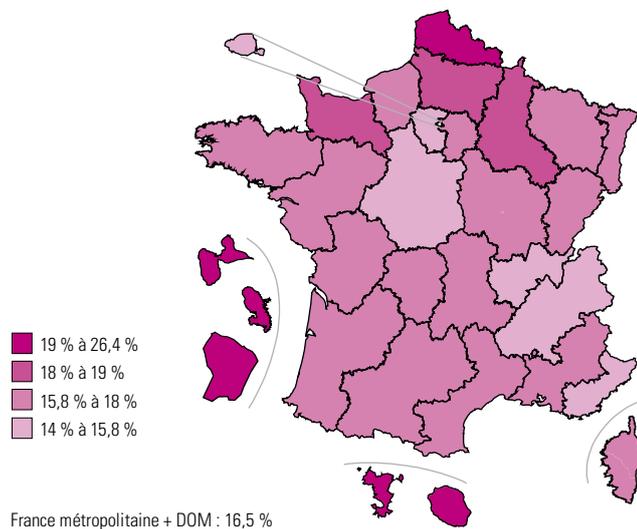
**FIGURE 2** Dominante dans les corps d'enseignants titulaires à la rentrée 2012



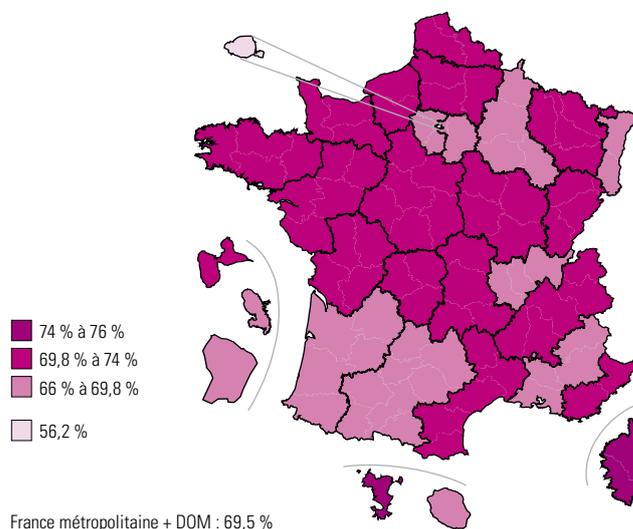
**FIGURE 3** Part des agrégés parmi les enseignants titulaires à la rentrée 2012



**FIGURE 4** Part des professeurs de lycée professionnel parmi les enseignants titulaires à la rentrée 2012



**FIGURE 5** Part des professeurs certifiés parmi les enseignants titulaires à la rentrée 2012



Source : MENSR/annuaire EPP (extraction au 1<sup>er</sup> février 2013).

# 24.

## LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES ENSEIGNANTS

### Les professeurs des écoles changent peu de département d'exercice, mais souvent d'établissement

— Les enseignants fonctionnaires du premier degré souhaitant changer de poste sont d'abord affectés dans un département, puis dans un établissement. À la rentrée 2013, 3 700 enseignants fonctionnaires du premier degré public changent de département, ce qui correspond à un *taux de mobilité* départemental de 1,2 % (voir *méthodologie*). Les professeurs des écoles sont affectés au moment de leur stage dans un des départements de l'académie où ils ont candidaté, souvent dans celui de leur choix, ce qui explique ce faible taux. Un peu moins d'un tiers de la mobilité observée en 2013 correspond à des changements de départements dans une même académie.

— Les mouvements entre départements sont relativement équilibrés ▶ **FIGURE 1**. Le *taux de migration nette* est compris entre - 1 % et 1 % dans la quasi-totalité des départements (voir *méthodologie*). Cette faiblesse est structurelle, les départements devant veiller à équilibrer entrées et sorties. Les départements du sud et de l'ouest de la France accueillent cependant plus d'enseignants qu'ils n'en laissent partir, à l'inverse de ceux du nord-est, de Normandie et d'Île-de-France (hors Paris).

— Les changements d'établissement sont beaucoup plus fréquents que les changements de département. À la rentrée 2013, 23 300 enseignants sont affectés à titre définitif dans un nouvel établissement (changement de département inclus), soit 9,5 % des enseignants titulaires de ce type de poste. Cette mobilité est particulièrement représentée dans la proche banlieue parisienne et à Paris, en Gironde, en Ariège et en outre-mer ▶ **FIGURE 2**. Elle atteint notamment 17,3 % en Guadeloupe. En revanche, elle n'est que de 6 % dans le Nord-Pas-de-Calais.

— Être titulaire d'un poste stable est la situation la plus courante, mais certains enseignants occupent des positions qui les obligent à changer souvent d'établissement. En 2013-2014, 30 300 enseignants du premier degré sont titulaires d'un poste de remplaçant. Ils changent d'établissement d'une année sur l'autre et parfois plusieurs fois dans l'année. Dans le même temps, 22 100 titulaires, souvent en début de carrière, sont affectés sur des postes dits *provisoires*, qu'ils ne sont pas assurés de conserver au-delà d'une année scolaire.

### Les changements d'académie sont assez fréquents dans le second degré

— Dans le second degré, les enseignants sont d'abord affectés dans une académie (et non dans un département), puis dans un établissement. À la différence du premier degré, les enseignants qui viennent d'être titularisés, les néo-titulaires, ont obligation de participer à la première étape et sont susceptibles d'être affectés dans n'importe quelle académie selon les besoins du service. Cette différence est à l'origine d'une mobilité beaucoup plus importante dans le second degré. À la rentrée 2013, 9 500 enseignants fonctionnaires du second degré public et assimilés sont affectés dans une nouvelle académie, ce qui correspond à un *taux de mobilité* académique de 2,8 %.

— Les académies n'ayant pas à équilibrer entrées et sorties des titulaires, les taux de migration nette sont beaucoup plus importants que dans le premier degré. Les enseignants rejoignent plutôt l'Ouest et le Sud ▶ **FIGURE 3**. Se référer au dossier « L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2013 » pour plus de détails (page 125).

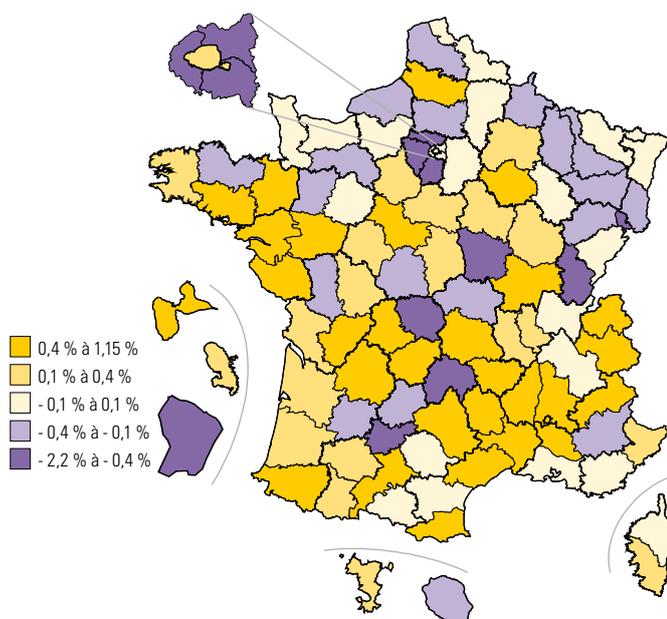
— Les changements d'établissement sont moins fréquents dans le second degré. À la rentrée 2013, 24 800 enseignants sont affectés à titre définitif dans un nouvel établissement (changement d'académie inclus). Ils représentent 7,8 % des enseignants titulaires de ce type de poste. Cette mobilité concerne principalement les néo-titulaires (16,8 %) et les titulaires nouvellement affectés dans une académie (26,0 %). C'est en Guyane et à Mayotte, où le turn-over est particulièrement important, que les changements d'établissement sont les plus fréquents ▶ **FIGURE 4**. Ils sont également importants en région parisienne : le taux de nouveaux affectés parmi les titulaires d'un poste définitif en établissement s'élève respectivement à 10,5 % et à 9,1 % dans les académies de Créteil et de Versailles. À l'inverse, il est particulièrement faible en Corse (4,0 %) et proche de 6 % dans les académies de Rouen, Clermont-Ferrand, Limoges et Caen.

— À la rentrée 2013, 23 800 enseignants du second degré sont titulaires d'un poste de remplaçant et 5 800 sont affectés sur un poste provisoire.

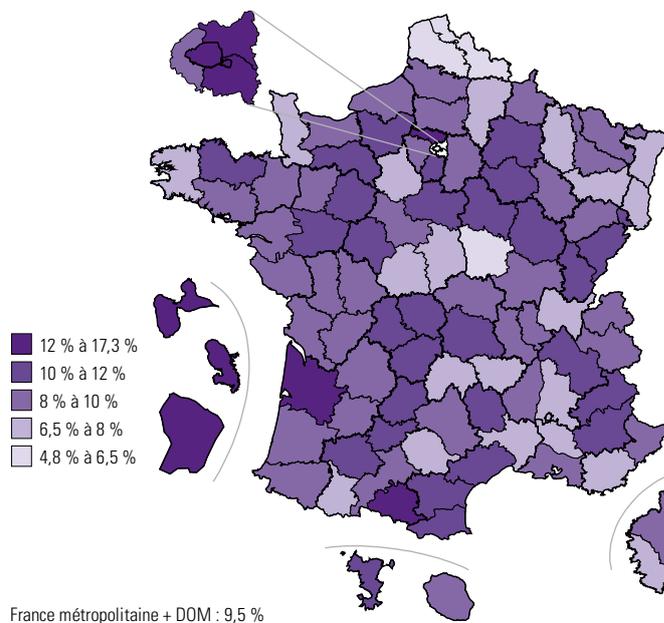
## 24. LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES ENSEIGNANTS

### ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC

**FIGURE 1** Taux de migration nette à la rentrée 2013

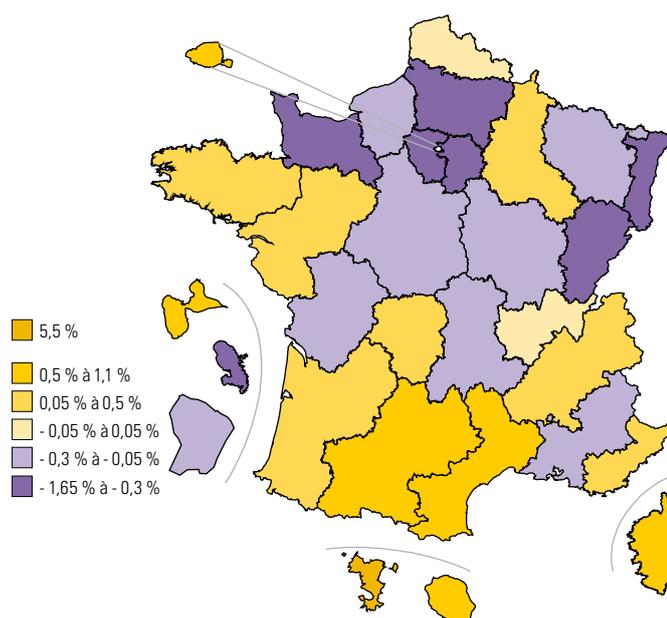


**FIGURE 2** Part des nouveaux affectés parmi les titulaires d'un poste définitif en établissement à la rentrée 2013

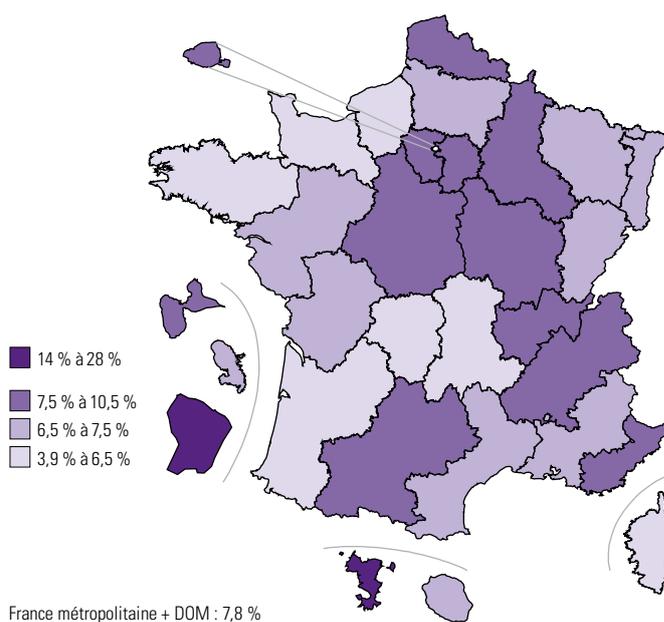


### ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

**FIGURE 3** Taux de migration nette à la rentrée 2013



**FIGURE 4** Part des nouveaux affectés parmi les titulaires d'un poste définitif en établissement à la rentrée 2013



# 25.

## LES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC

### Un nombre de personnels non enseignants par élève plus élevé dans les académies du centre et du nord-est de la France

— Les personnels non enseignants qui travaillent dans les établissements du second degré public<sup>(1)</sup> occupent des fonctions administratives, techniques, sociales et de santé, d'encadrement (les chefs d'établissement), éducatives (conseillers principaux d'éducation – CPE –, assistants d'éducation – AED), de documentation ou de chefs de travaux. Les AED constituent la catégorie la plus nombreuse (51 %) de cet ensemble, spécifique au regard de son statut (non titulaire), et de son âge. Encadrés par les CPE, les AED constituent le personnel éducatif, en lien direct avec les élèves.

— L'effectif des personnels non enseignants (toutes catégories confondues) par élève est corrélé à la taille des établissements. Ainsi, l'académie de Mayotte, où les établissements sont les plus grands, se détache nettement des autres académies, avec seulement 20 personnels non enseignants pour 1 000 élèves ▶ FIGURE 1. À l'autre extrémité, l'académie de Limoges, dont la taille moyenne des établissements est la plus faible, emploie 47 personnels non enseignants pour 1 000 élèves, en lien avec une densité scolaire particulièrement faible dans cette académie. Le ratio est supérieur à 40 dans les académies du Nord-Est (excepté celle de Strasbourg) et du centre de la France, également en Corse ou à Caen. Il est relativement faible dans les académies de Strasbourg, Nice et Versailles. Dans les départements d'outre-mer, la Martinique se distingue par un taux également élevé, son ratio s'élevant à 44.

### En collège, de 16 personnels éducatifs à 27 pour 1 000 élèves, selon les académies, Mayotte mise à part

— Les personnels éducatifs comprennent les CPE et les personnels d'assistance éducative. On en compte plus de 25 pour 1 000 collégiens à La Réunion, la Martinique et à Paris ▶ FIGURE 2. La Guadeloupe en est proche, et dans une moindre mesure, un groupe d'académies métropolitaines comme Reims et la Corse (autour de 23). Les écarts sont sensibles avec des académies dont le niveau d'encadrement éducatif est plus faible, inférieur à 18, telles que celles de Strasbourg, Dijon, Poitiers, Rennes ainsi qu'Orléans-Tours. Mayotte est très loin derrière, avec 4 personnes pour 1 000 collégiens. Dans les collèges de l'éducation prioritaire, les taux d'encadrement en

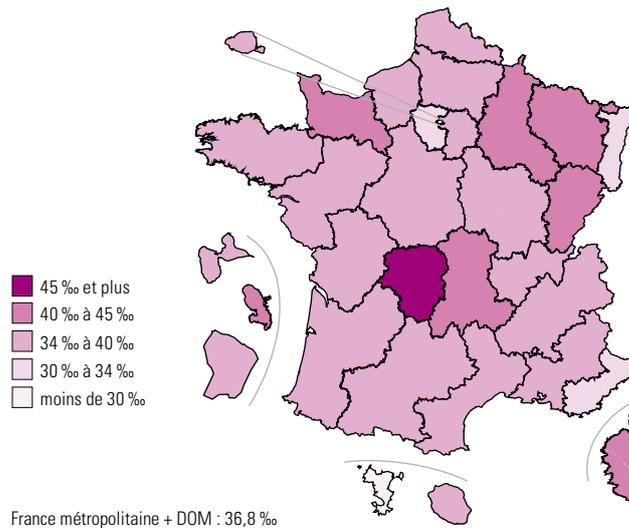
personnels éducatifs sont toujours plus élevés, les taux dépassant 35 dans les académies de Besançon, Nice, Rouen et de Clermont-Ferrand ▶ FIGURE 3.

### Dans le second cycle, une dispersion interacadémique des taux d'encadrement éducatif relativement plus forte que dans le premier cycle

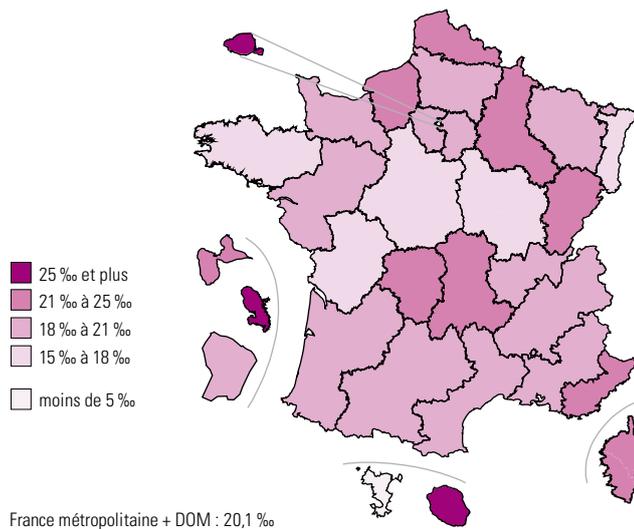
— Dans la plupart des académies, le taux d'encadrement des lycéens de lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) en personnel éducatif est inférieur à celui des collégiens et il est relativement plus dispersé. 16 points séparent l'académie de Paris (9 personnels éducatifs pour 1 000 lycéens) et celle de Limoges (près de 25) ▶ FIGURE 4. Reims est très proche de cette fourchette haute (23 personnels éducatifs pour 1 000 lycéens) et dans une moindre mesure, la Corse, Poitiers, Caen ainsi que quelques académies de l'Est. Les taux d'encadrement des lycéens en lycée professionnel sont plus élevés qu'en LEGT, de 14,5 pour 1 000 à la Martinique à près de 42 à Limoges ▶ FIGURE 5. Les académies aux taux d'encadrement les plus faibles en lycées professionnels sont en grande partie les mêmes qu'en LEGT : Strasbourg, la Guadeloupe, Nice, Versailles et Paris. De même, outre Limoges, Dijon et Nancy-Metz figuraient déjà parmi les académies aux taux d'encadrement éducatif les plus élevés en LEGT.

(1) Champ : personnels en activité, affectés dans un établissement public d'enseignement : collèges et Segpa, lycées et sections générales et technologiques en lycée professionnel, lycée professionnel et section d'enseignement professionnel, Erea (établissement régional d'enseignement adapté) et établissements expérimentaux.

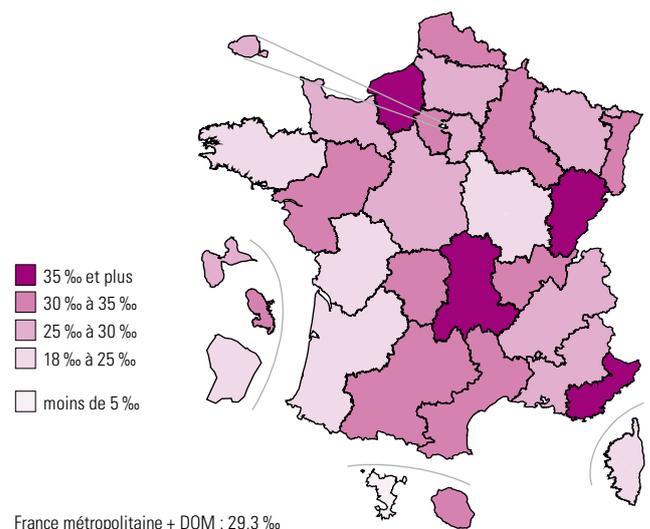
**FIGURE 1** Nombre de personnels non enseignants pour mille élèves dans le second degré public à la rentrée 2012



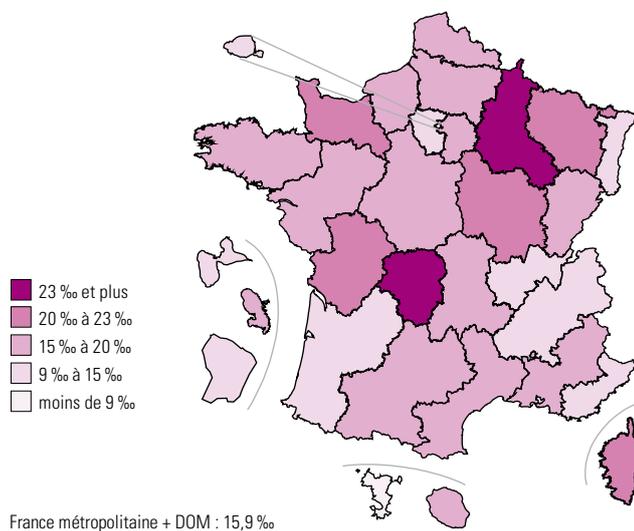
**FIGURE 2** Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en collège public à la rentrée 2012



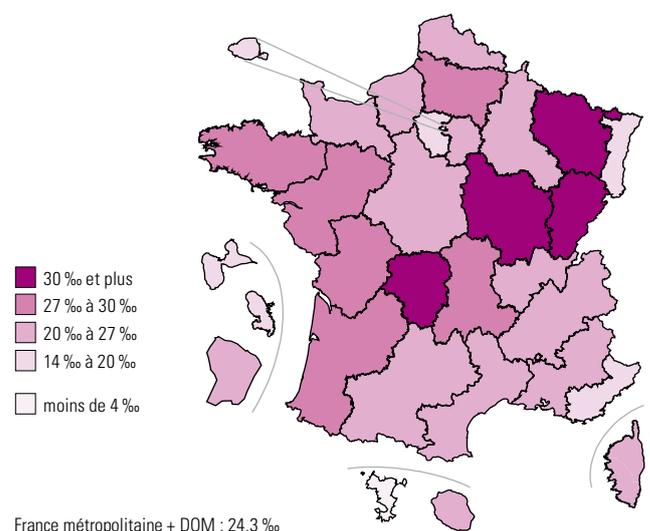
**FIGURE 3** Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en collège public et en éducation prioritaire à la rentrée 2012



**FIGURE 4** Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en lycée général et technologique public à la rentrée 2012



**FIGURE 5** Nombre de personnels éducatifs (CPE + AED) pour mille élèves en lycée professionnel public à la rentrée 2012



Source : MENSR-DEPP/annuaire EPP (extraction au 1<sup>er</sup> février 2013).



# Les parcours scolaires et les résultats

# 26.

## LA SCOLARISATION DES JEUNES ÂGÉS DE 16 À 24 ANS

### Légère baisse du taux de scolarisation des 16-24 ans...

— De 2002 à 2011, le nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés baisse de 1,1 % alors que la population de cette tranche d'âge diminue de 0,4 % : le taux de scolarisation des 16-24 ans passe de 55,2 % à 54,9 % en France entière, soit un léger recul de 0,3 point.

— Cette baisse provient essentiellement de l'enseignement secondaire (7,5 % d'élèves en moins). Le taux de scolarisation diminue de 2,1 points (28,1 % en 2011 contre 30,2 % en 2002). Cette évolution s'explique par la baisse de la durée de scolarisation des élèves, qui dépend de la rapidité des parcours scolaires, mais également du type d'études choisies. Or, depuis deux décennies, les parcours s'effectuent plus rapidement en raison de la baisse des redoublements. De plus, depuis 2009, en lien avec le développement de la voie professionnelle, le cursus en trois ans pour accéder au baccalauréat professionnel a remplacé le cursus en quatre ans (deux ans pour préparer un BEP, puis deux ans pour accéder au baccalauréat professionnel).

— En revanche, dans le supérieur, les effectifs des 16-24 ans scolarisés ont augmenté de 6,6 % entre 2002 et 2011, notamment grâce à l'augmentation du nombre de bacheliers. Le taux de scolarisation dans le supérieur a progressé de 1,7 point (26,7 % en 2011 contre 25 % en 2002).

### ... variable selon les régions

— Entre 2002 et 2011, le taux de scolarisation dans le secondaire baisse dans toutes les régions, excepté en Guyane (+ 1,8 point), où l'effectif d'élèves a plus augmenté que l'effectif des 16-24 ans ▶ FIGURE 1. Pour les autres régions, la baisse du taux de scolarisation est comprise entre 9,4 points (Martinique) et 0,1 point (Pays de la Loire). Pour la quasi-totalité de ces régions, cette baisse est liée à une diminution des effectifs scolarisés. Seuls La Réunion et le Languedoc-Roussillon voient leur population scolarisée augmenter, mais moins que leur population des 16-24 ans.

— Dans l'enseignement supérieur, cinq régions sont concernées par une baisse de leur taux de scolarisation, entre 0,1 point pour La Réunion et Midi-Pyrénées et 1,1 point pour la Corse. Les autres régions ont toutes connu une augmentation, comprise entre 0,2 point (Martinique) et 3,5 points (Auvergne). Pour cette dernière, la forte variation résulte d'une augmentation de 9,5 % de ses étudiants et une baisse de 3,5 % de la population des 16-24 ans.

### Moins d'écart entre les régions dans l'enseignement secondaire...

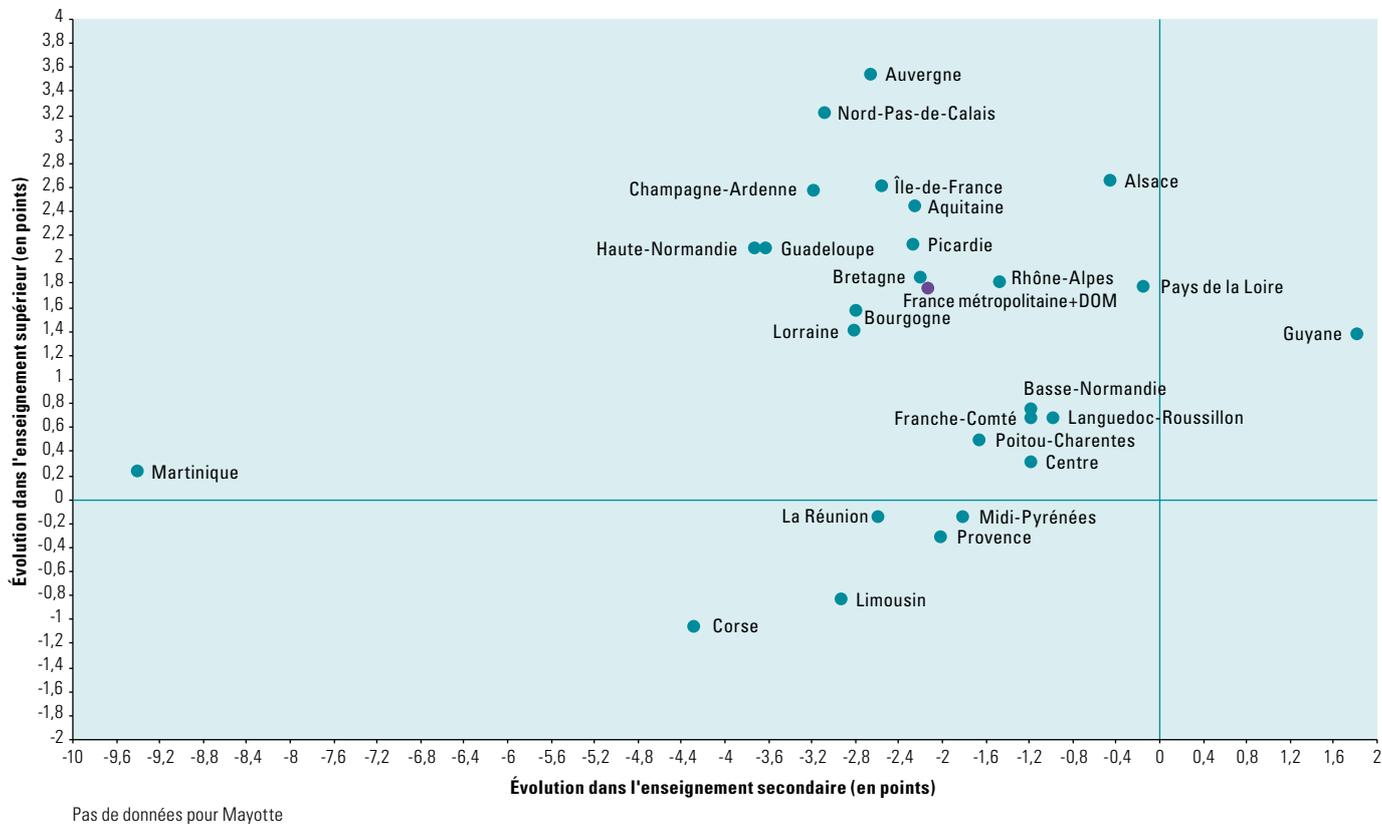
— En 2011, le plus faible taux de scolarisation dans le secondaire des jeunes âgés de 16 à 24 ans couvre neuf régions. Il est compris entre un peu plus de 25 % pour la Corse et l'Île-de-France et 30 % pour les Pays de la Loire et la Bretagne ▶ FIGURE 2. À l'opposé, six régions ont un taux supérieur à 30 % : la Franche-Comté et la Basse-Normandie ainsi que les DOM, avec un score de 36,9 % en Guadeloupe.

— Le faible taux de scolarisation dans le secondaire en Île-de-France et aussi en Midi-Pyrénées, s'explique en partie par le nombre important de jeunes qui viennent d'autres régions pour suivre des études supérieures, modifiant ainsi la structure de la population des 16-24 ans. L'Île-de-France, l'Alsace, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes sont les seules régions qui ont plus de jeunes de cette tranche d'âge scolarisés dans le supérieur que dans le secondaire.

### ... que dans l'enseignement supérieur

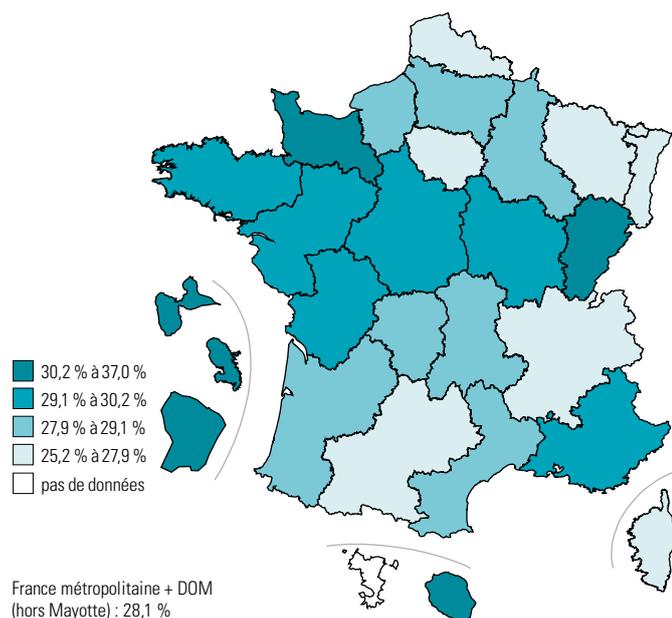
— Le plus faible taux de scolarisation dans le supérieur se constate en Guyane (6,2 %), et est de l'ordre de 14 % à 15 % à La Réunion, en Guadeloupe, à la Martinique et en Corse ▶ FIGURE 3. Parmi les régions ayant les plus forts taux de scolarisation dans le supérieur, deux se distinguent par un taux supérieur à 30 % : l'Île-de-France et Midi-Pyrénées. Cela traduit l'attractivité de leurs formations supérieures.

**FIGURE 1** Évolution des taux de scolarisation des jeunes âgés de 16 à 24 ans entre 2002 et 2011

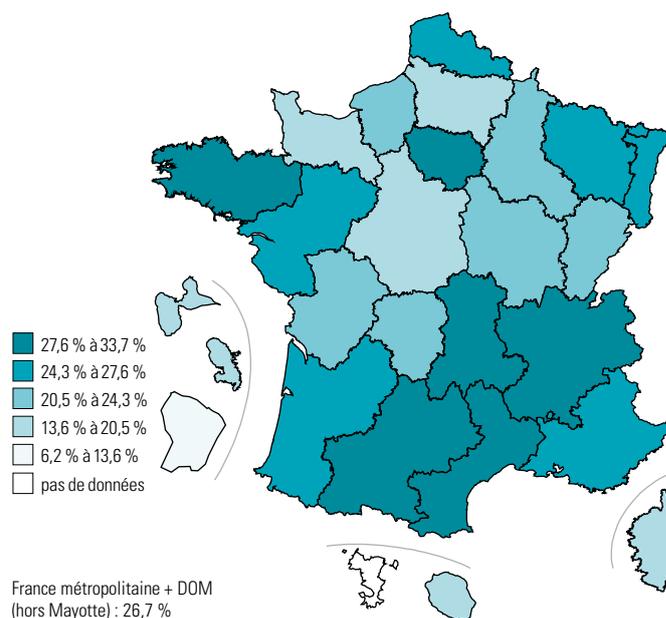


## TAUX DE SCOLARISATION DES JEUNES ÂGÉS DE 16 À 24 ANS EN 2011

**FIGURE 2** Enseignement secondaire



**FIGURE 3** Enseignement supérieur



Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES - Systèmes d'information des élèves du second degré et post-bac Scolarité, inscription des étudiants Sise et enquêtes statistiques (2011-2012) des MENESR, MAAF et du MASS (2010-2011) ; Insee DEPP pour la population par âge.

# 27.

## LE RETARD SCOLAIRE DANS LE SECOND DEGRÉ

### Un retard en premier cycle qui diminue plus vite dans les DOM qu'en métropole

— À la rentrée 2013, 89 200 élèves sont entrés en sixième avec au moins un an de retard sur un total de 784 300 entrants, soit 11,4 %. Le retard à ce niveau est moindre dans la plupart des académies de la façade ouest de la France, mais reste plus élevé dans les académies du Nord et du Sud ▶ **FIGURE 1.**

— Cette proportion diminue régulièrement depuis dix ans, elle est inférieure de 7,3 points à celle de la rentrée 2003 ▶ **FIGURE 2.** Cette tendance à la baisse reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le retard a baissé plus fortement (plus de 8 points) dans les académies métropolitaines de Rouen, d'Aix-Marseille et de Caen, mais surtout dans trois DOM : la Guyane, la Réunion et la Guadeloupe où il reste malgré tout élevé. À l'inverse, les académies de Toulouse, de Corse et de Rennes ont vu leur retard baisser de moins de 6 points.

### Un retard en cycle général et technologique plus élevé dans les académies des grandes agglomérations

— En 2013, 17 % des élèves entrant en seconde générale et technologique (GT) ont au moins un an de retard. Les académies de l'ouest et du centre de la France se caractérisent par un taux de retard à l'entrée en seconde GT plus faible que la moyenne ▶ **FIGURE 3.** Dans celles du Nord, du Sud-Est et des DOM, les entrants en second cycle GT sont plus souvent en retard. Ce taux est plus marqué dans les académies de grandes agglomérations.

— En dix ans, le retard à l'entrée de la voie générale et technologique a baissé de 7 points sur tout le territoire ▶ **FIGURE 4.** Cette baisse s'explique par une meilleure fluidité des parcours observée tant au cours des années élémentaires que des années collège. Le retard à l'entrée en seconde GT a baissé moins rapidement dans les académies du nord et de l'est de la France : à Besançon, Lille, Nancy-Metz et Strasbourg, la baisse n'atteint pas 5 points. À l'inverse, la baisse a été plus rapide dans les académies d'Aix-Marseille, Corse, Rennes, Rouen, ainsi que dans celles d'Île-de-France.

— À Rennes, la baisse rapide du taux de retard à l'entrée en second cycle GT explique que l'académie se caractérise par un taux de retard à la rentrée 2013 parmi les plus faibles. En revanche, dans les académies de grandes agglomérations comme celles d'Aix-Marseille ou de l'Île-de-France, malgré sa baisse rapide, le taux de retard à l'entrée en seconde GT reste élevé.

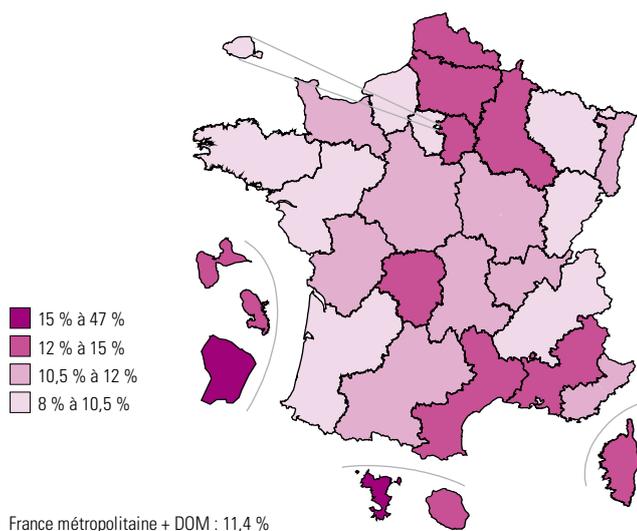
### Le retard à l'entrée dans la voie professionnelle a plus fortement baissé à Limoges, à Rennes et à Rouen

— À la rentrée 2013, un élève sur deux entrants dans la voie professionnelle est en retard ▶ **FIGURE 5.** En dehors des DOM, le retard à l'entrée dans la voie professionnelle est plus fréquent dans les académies du sud de la France, ou bien dans celles de grandes agglomérations comme Lille, Lyon ou Paris.

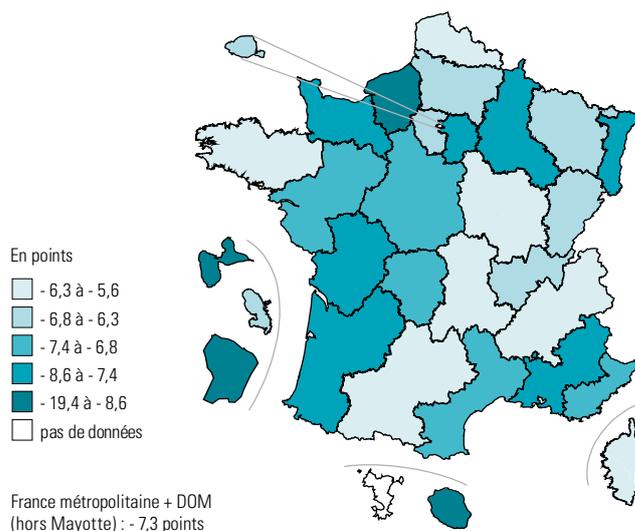
— En dix ans, le retard à l'entrée de la voie professionnelle a baissé de près de 23 points sur tout le territoire, mais il reste nettement au-dessus de celui constaté à l'entrée de la voie générale et technologique ▶ **FIGURE 6.** Il a baissé moins rapidement dans les académies de Guyane, Lille, Nantes, La Réunion et Strasbourg. À l'inverse, la baisse a été plus rapide dans les académies de Limoges, de Rennes et de Rouen, qui se retrouvent aujourd'hui avec des proportions de retard à l'entrée dans la voie professionnelle parmi les plus faibles.

## 27. LE RETARD SCOLAIRE DANS LE SECOND DEGRÉ

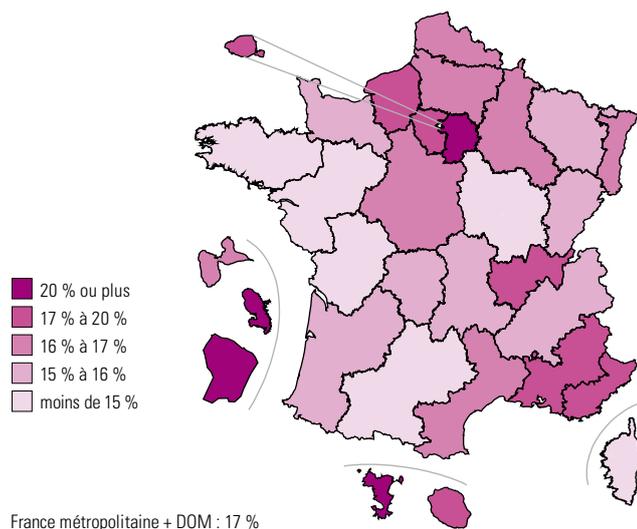
**FIGURE 1** Taux de retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013



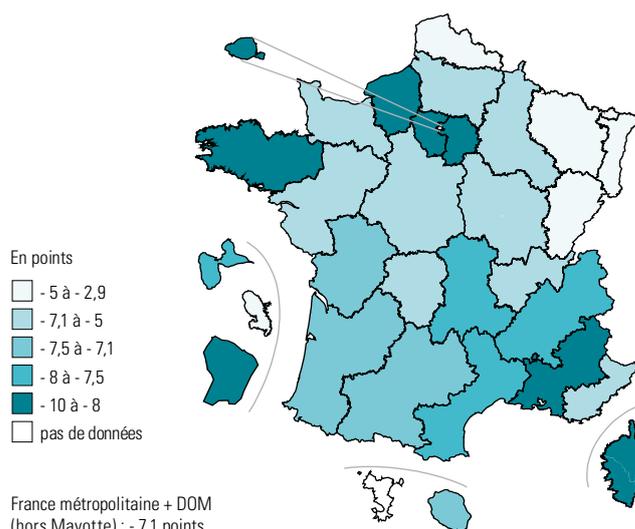
**FIGURE 2** Évolution du taux de retard à l'entrée en sixième entre 2003 et 2013



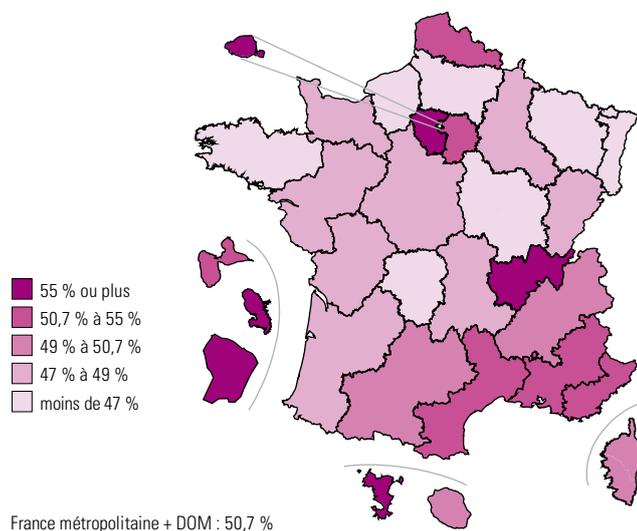
**FIGURE 3** Taux de retard à l'entrée en seconde générale et technologique à la rentrée 2013



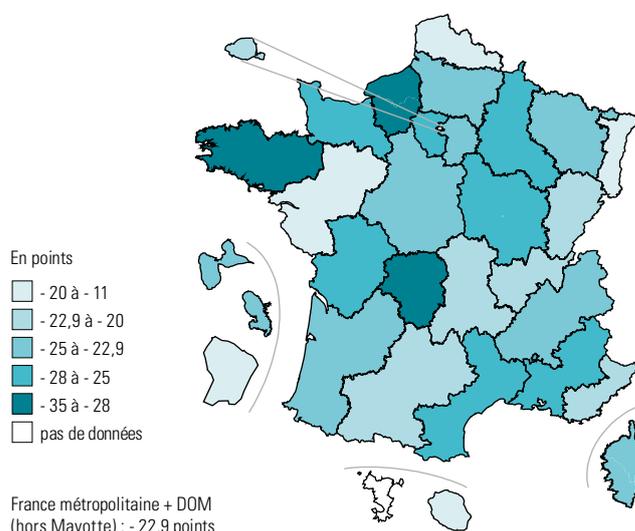
**FIGURE 4** Évolution du taux de retard à l'entrée en seconde générale et technologique entre 2003 et 2013



**FIGURE 5** Taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle à la rentrée 2013



**FIGURE 6** Évolution du taux de retard à l'entrée dans la voie professionnelle entre 2003 et 2013



Sources : MENESR-DEPP/Système d'Information Scolarité pour le second degré et enquête 16 auprès des établissements privés hors contrat du second degré.

# 28.

## L'ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

**Après la troisième, 58 % des élèves s'orientent en second cycle général et technologique et 36 % en second cycle professionnel**

— Parmi les élèves inscrits en classe de troisième à la rentrée 2011, 58 % poursuivent leurs études en second cycle général ou technologique l'année suivante, 36 % poursuivent en second cycle professionnel et 4,3 % restent au collège, principalement du fait du redoublement<sup>(1)</sup>. Enfin, 1,4 % quitte le collège ; une partie de ces jeunes poursuivront leurs études dans des établissements relevant d'autres ministères que celui de l'éducation nationale ou de l'agriculture.

— Dans toutes les académies (excepté Mayotte), plus de neuf jeunes sur dix poursuivent leurs études en second cycle, soit vers un second cycle général et technologique, soit vers un second cycle professionnel. La quasi-complémentarité de la poursuite d'études dans une de ces deux voies après la troisième explique l'alignement observé **► FIGURE 1**. En revanche, l'importance de chaque voie est contrastée selon les académies. L'Île-de-France se distingue nettement avec des poursuites d'études prédominantes dans la voie générale et technologique : les deux tiers des élèves en fin de troisième contre moins de trois élèves sur dix vers un second cycle professionnel. Inversement, les académies de Caen, de La Réunion et de Guyane accueillent plus de quatre élèves sur dix en formation professionnelle. Parmi les autres académies, s'opposent celles dont le profil est un peu plus professionnel comme Clermont-Ferrand, Lille ou Reims, à celles de Nice, Lyon, Toulouse ou Rennes, un peu plus tournées vers la voie générale et technologique.

— Entre les rentrées scolaires 2003 et 2012, la fluidité des parcours en collège avec la baisse générale des redoublements s'est traduite par une forte augmentation de la proportion de poursuites d'études vers le second cycle général et technologique. Cette augmentation dépasse 4 points pour la moitié des académies et même plus de 6 points en Guadeloupe, en Martinique, à Nancy-Metz, à Strasbourg et à Versailles. Parallèlement, la croissance de ces passages dans la voie générale et technologique s'est accompagnée d'une baisse des poursuites d'études en second cycle professionnel sauf pour cinq académies : Corse, Grenoble, Nice, Guyane et La Réunion, pour lesquelles les passages ont progressé dans les deux voies.

**Près d'un collégien sur cinq s'engageant dans la voie professionnelle choisit l'apprentissage, avec de forts contrastes académiques**

— L'apprentissage constitue un mode de formation non négligeable dans les poursuites d'études en second cycle professionnel. En 2012, 18 % des élèves de troisième qui empruntent cette voie le font sous statut d'apprenti.

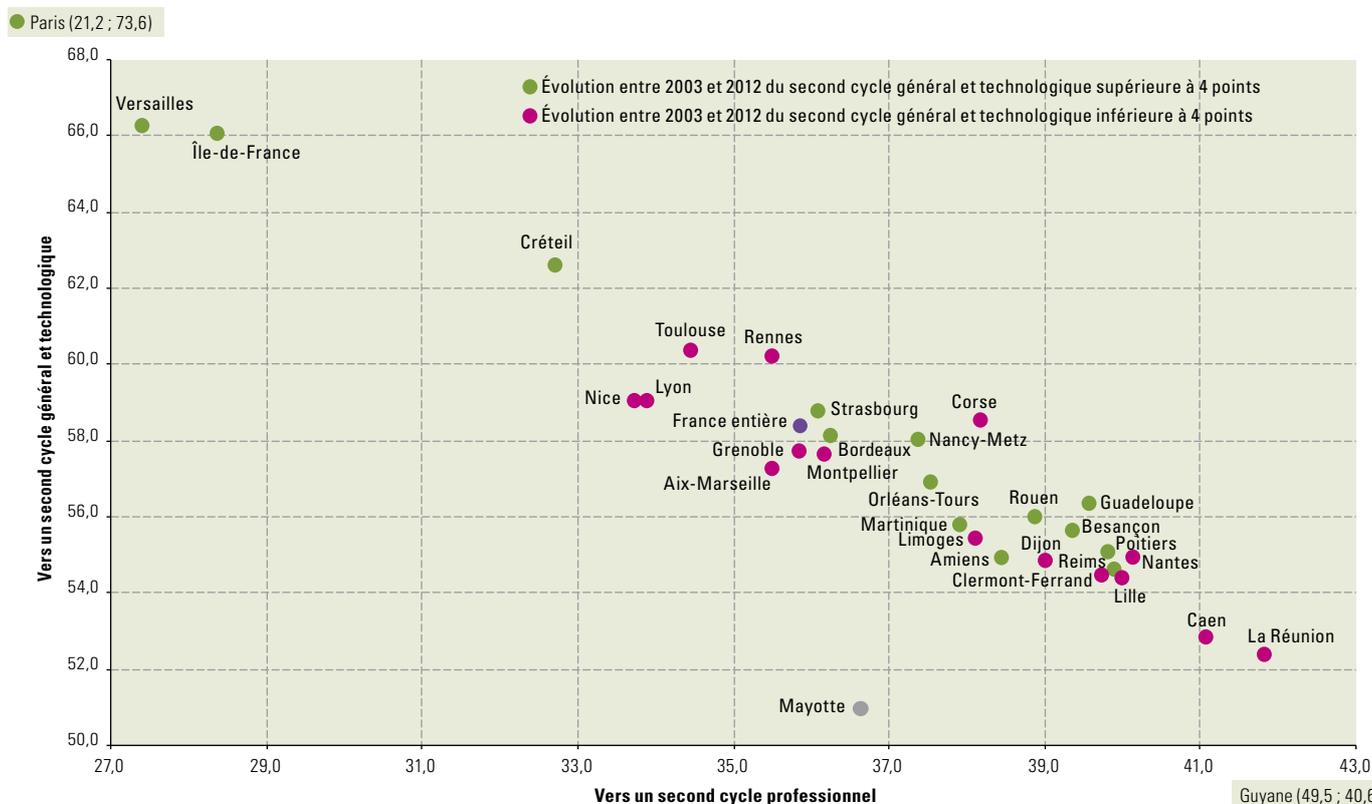
— L'importance du choix de l'apprentissage dans les formations professionnelles varie considérablement selon les académies. Dans les académies de Lille et des DOM, la proportion d'élèves de troisième se dirigeant vers la voie professionnelle est de l'ordre de 40 %, mais l'apprentissage accueille au plus un entrant sur dix : la voie scolaire est prépondérante. À l'opposé, l'apprentissage concerne plus du quart des collégiens accédant en second cycle professionnel dans les académies de Caen, Corse, Nantes, Nice, Orléans-Tours et Poitiers **► FIGURE 2**.

(1) Ensemble des élèves en formation initiale, sous statut scolaire (y compris lycées agricoles) ou d'apprenti. Les résultats tiennent compte des migrations interacadémiques et intègrent les jeunes étrangers arrivant en France.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- « Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT », in *Repères et références statistiques*, MEN-DEPP, 2013, p. 148.

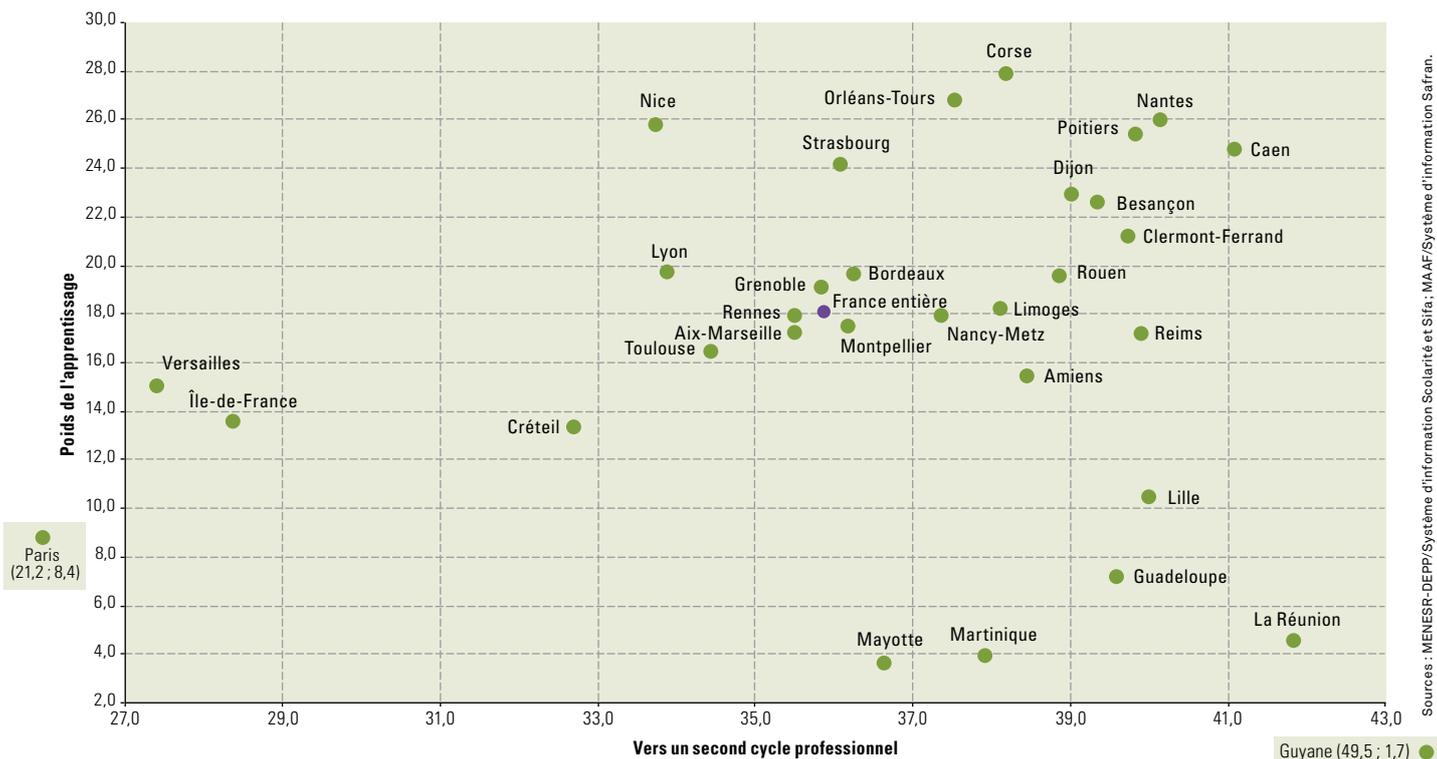
**FIGURE 1** Poursuites d'études des élèves après la troisième à la rentrée 2012



**Lecture :** entre les rentrées scolaires 2003 et 2012, la proportion de poursuites d'études des élèves en fin de troisième vers un second cycle général et technologique a augmenté dans toutes les académies. Les académies représentées en vert ont connu une évolution de cette proportion supérieure à 4 points et celles, en rose, une évolution inférieure à 4 points.

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : (35,9 ; 58,4). Pour Mayotte, les poursuites d'études en 2003 ne sont pas connues.

**FIGURE 2** Poids de l'apprentissage dans les poursuites d'études dans la voie professionnelle en 2012



Sources : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité et Sifa ; MAAF/Système d'information Safran.

# 29.

## LES SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### En 2011, près de huit jeunes sur dix ont achevé leurs études secondaires au niveau du baccalauréat et un sur dix avant la dernière année du second cycle...

— En fin d'année scolaire 2010-2011, 800 000 jeunes sortent de l'enseignement secondaire, dont un peu plus de la moitié poursuivront des études supérieures<sup>(1)</sup>. 77 % ont quitté le lycée au niveau du baccalauréat, 13 % en classe de terminale CAP ou BEP et 10 % avant la fin du second cycle ▶ **FIGURE 1**. Pour ces derniers, l'arrêt des études survient en cours de collège, à l'issue de la première année de CAP ou de BEP, ou après une classe de seconde ou de première générale, technologique ou professionnelle.

— La rénovation de la voie professionnelle engagée en 2008, avec l'accès au baccalauréat professionnel en trois ans en fin de collège à l'instar du baccalauréat général ou technologique, s'est traduite par une augmentation des sorties de l'enseignement secondaire au niveau baccalauréat (avec ou sans poursuite d'études).

### ... avec des disparités académiques

— Seules les académies de Paris et de Rennes ont des sorties de jeunes au niveau du baccalauréat supérieures à 80 % et les plus faibles sorties avant la fin du second cycle général, technologique ou professionnel (moins de 6 %) ▶ **FIGURE 1**. Versailles diffère de ces deux premières académies par des sorties plus fréquentes de jeunes sans diplôme (10 %). Une dizaine d'académies s'approche des 80 % avec au moins trois jeunes sur quatre poursuivant leurs études secondaires jusqu'au baccalauréat et moins d'un jeune sur dix abandonnant une formation en cours de cursus. En revanche, Aix-Marseille, Amiens, la Guyane et La Réunion se distinguent avec une faible proportion de jeunes achevant leurs études secondaires au niveau baccalauréat et une part encore importante d'interruptions d'études avant la fin du second cycle. Dans ces académies, la part des jeunes arrêtant leurs études au niveau d'un CAP-BEP varie de 15 % pour Amiens à 22 % pour la Guyane.

### Une augmentation des sorties au niveau du baccalauréat pour toutes les académies

— Entre 2002 et 2011, un tiers des académies – réparties sur le territoire national dans une large bande allant du Nord-Est au Sud-Ouest –, enregistrent une hausse de plus de 10 points de la part des jeunes terminant leurs études secondaires au niveau du baccalauréat. Quatre académies présentent même une augmentation de plus de 12 points : Dijon, Nancy-Metz, Strasbourg et La Réunion ▶ **FIGURE 2**. Ces dernières affichent un net rattrapage en 2011.

Cette progression repose sur une plus grande fluidité des parcours à l'intérieur de la voie professionnelle, avec la réforme de la voie professionnelle. Auparavant, quatre élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP sur dix poursuivaient leurs études en baccalauréat professionnel en deux ans. En revanche, l'augmentation des sorties au niveau du baccalauréat est plus faible pour les jeunes de l'académie d'Aix-Marseille.

### En 2010, 12 % des jeunes de 18 à 24 ans ne détiennent aucun diplôme supérieur au brevet et ne poursuivent pas d'études

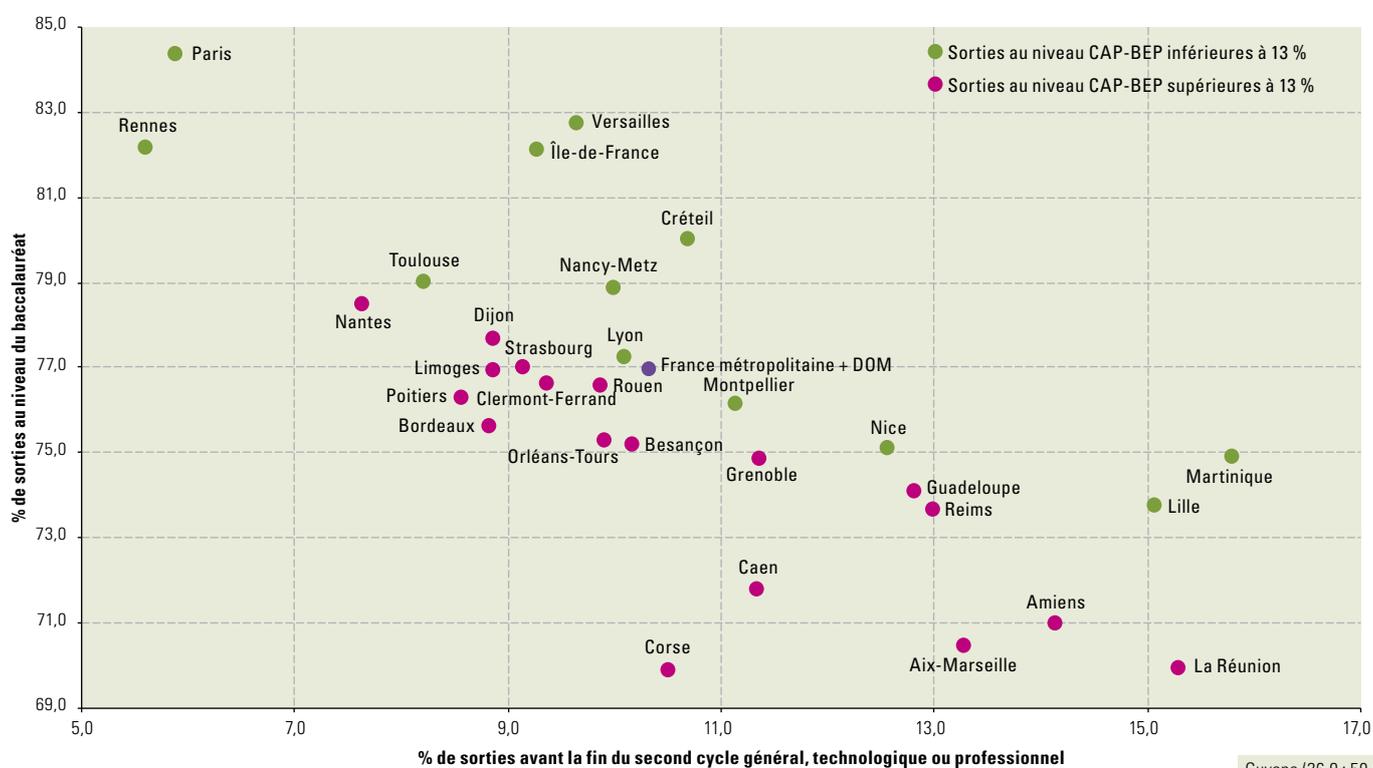
— La lutte contre le décrochage scolaire est un défi majeur posé à notre système éducatif. En 2010, 12 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ont pas de diplôme (ou n'ont éventuellement que le brevet) et ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement ▶ **FIGURE 3**. Dans trois académies, Nantes, Lyon et Toulouse, cet indicateur est inférieur à 10 % et même inférieur à 8 % à Rennes et à 5 % à Paris. En revanche, il dépasse 15 % dans les académies d'Amiens, de Corse et des DOM.

(1) Ensemble des élèves en formation initiale, sous statut scolaire (y compris lycées agricoles) ou d'apprenti.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

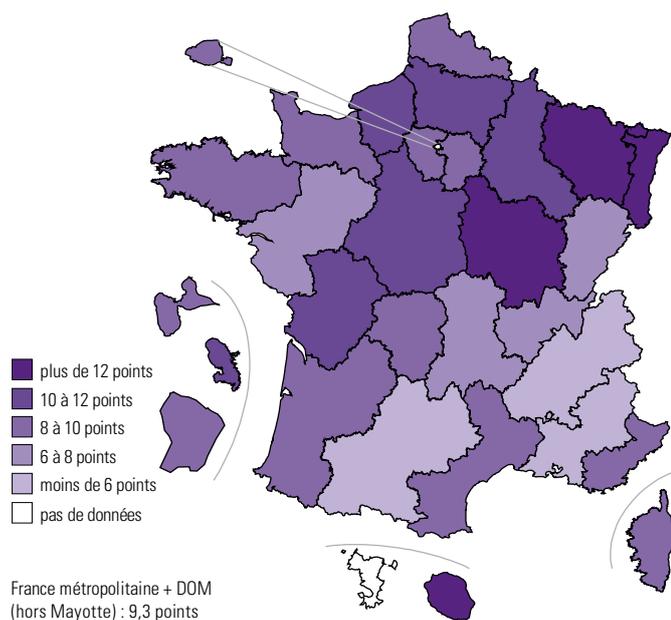
- Dubois, M. et Le Rhun, B., « Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'études », *Éducation & Formations*, n° 84, MEN-DEPP, décembre 2013.

**FIGURE 1** Sorties de l'enseignement secondaire en 2011

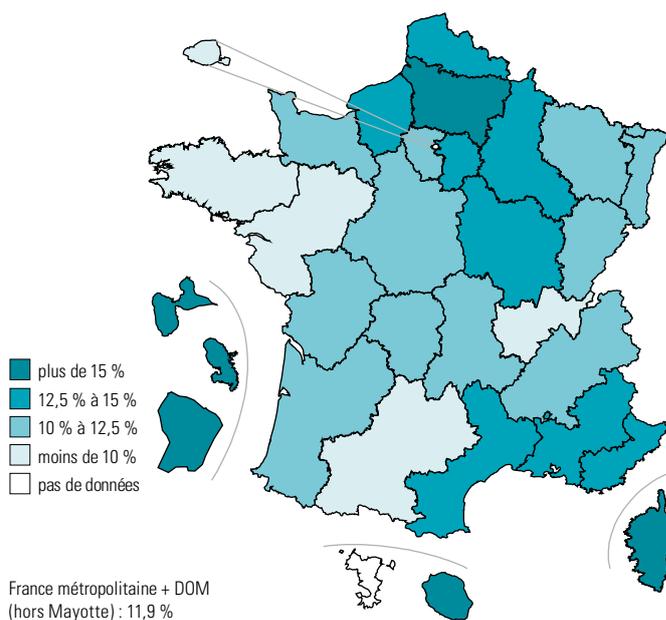


France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

**FIGURE 2** Évolution de la proportion de jeunes sortant du secondaire au niveau du baccalauréat entre 2002 et 2011



**FIGURE 3** Proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études en 2010



Sources : MENESR-DEPP/Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MENESR) et Sifa sur la formation des apprentis. MAAF/Système d'information Safran. Insee/Recensement de la population 2010.

# 30.

## LES POURSUITES D'ÉTUDES DES NOUVEAUX BACHELIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Forte disparité par académie des taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

— 72 % des bacheliers 2012 se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (hors STS en apprentissage). Les autres peuvent avoir entrepris des études supérieures dans un autre pays, ou en STS sous statut d'apprenti, ou encore être sortis, de manière définitive ou provisoire, du système éducatif.

— 25 points séparent le taux d'inscription des bacheliers des académies de Paris et de la Guyane. Plus des trois quarts des nouveaux bacheliers des académies de Paris, Versailles et Mayotte poursuivent dans l'enseignement supérieur, et moins de 65 % aux Antilles-Guyane, à Grenoble, Caen, Nantes et Poitiers **FIGURE 1**. Ces disparités peuvent être liées soit à la forte présence de titulaires du baccalauréat professionnel, dont le taux de poursuite est inférieur à 30 %, soit au fait que l'alternance n'est pas prise en compte. Les sept académies dont le taux de poursuite est inférieur à 65 % comptent parmi leurs bacheliers un tiers de bacheliers professionnels, à l'exception de Grenoble. L'académie de Poitiers se caractérise également par une forte présence de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Quant à la poursuite d'études à l'étranger, qui pourrait expliquer, quoique marginalement, un taux d'inscription inférieur à la moyenne nationale, elle peut être éventuellement évoquée pour les académies des Antilles. En revanche, aucune académie limitrophe de métropole n'a de taux d'inscription bas, sauf l'académie de Grenoble.

### Une académie sur cinq a vu son taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers généraux et technologiques à l'université progresser légèrement ou stagner entre 2004 et 2012

— Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers généraux et technologiques à l'université a perdu 3,7 points durant la période 2004-2012. Il a diminué dans 27 académies **FIGURE 2**. Seules les académies de Lille et Amiens ont enregistré une évolution positive, le taux de poursuite à l'université restant stable à Nantes, Reims, Clermont-Ferrand, Rouen et Dijon. En excluant Mayotte, la dispersion géographique des taux s'est réduite sur la période 2004-2012 passant de 19,5 points à 12,4 points.

### Les académies de Toulouse, Limoges et Grenoble ont de forts taux d'inscription des nouveaux bacheliers technologiques en IUT

— À la rentrée 2012, 10 % des nouveaux bacheliers technologiques s'inscrivent dans les formations courtes à l'université (IUT). Quatre académies métropolitaines (Paris, Lille, Montpellier et Aix-Marseille) et quatre académies d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte) présentent un taux d'inscription des bacheliers technologiques en IUT inférieur à 8 %, qui peut s'expliquer, pour Paris et les Antilles, par la faiblesse de l'offre de formation en IUT. De même, à Montpellier et à Aix-Marseille, les poids des effectifs en IUT dans l'ensemble des effectifs de niveau bac + 2/bac + 3 est faible. En revanche, il est élevé à Toulouse, Limoges et Grenoble, où les taux d'inscription sont parmi les plus hauts **FIGURE 3**.

### Un bachelier professionnel sur cinq poursuit en STS, un sur quatre dans les académies de Limoges et de Clermont-Ferrand

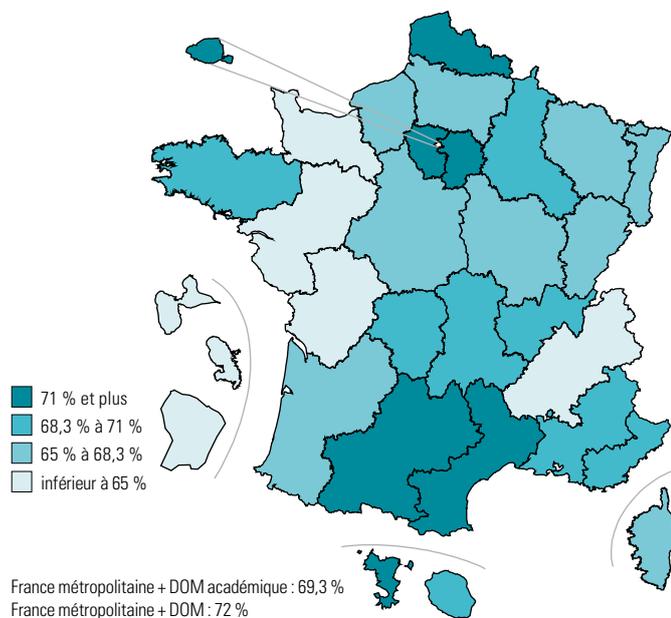
— Les STS constituent la filière qui accueille la plus grande part des bacheliers professionnels puisque 19,3 % d'entre eux poursuivent en STS (hors alternance), soit un bachelier professionnel sur cinq **FIGURE 4**. Parmi ceux qui s'engagent dans l'enseignement supérieur, 67 % vont en STS. Les académies de Limoges et de Clermont-Ferrand détiennent les taux les plus élevés avec une proportion d'un bachelier professionnel sur quatre inscrit en STS.

— Besançon, Limoges, Caen et Mayotte se distinguent par un poids important des formations courtes professionnalisantes (STS et IUT) parmi les effectifs étudiants inscrits en bac + 2/bac + 3, et par des taux d'inscription des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT ou en STS élevés.

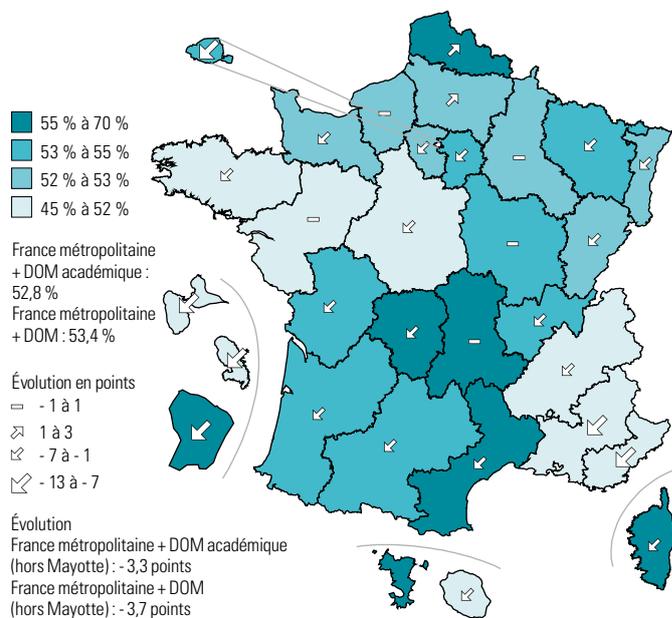
— Dans certaines académies, les filières apparaissent nettement fléchées, les bacheliers professionnels s'inscrivant en STS et les bacheliers technologiques en IUT : outre les trois académies précédemment citées, c'est le cas de Poitiers, de Versailles et de Grenoble.

— Dans les académies d'Aix-Marseille, de Montpellier et de Nancy-Metz, au contraire, les bacheliers technologiques poursuivent proportionnellement moins en IUT qu'en STS, au détriment des bacheliers professionnels, dont le taux de poursuite en STS apparaît bas.

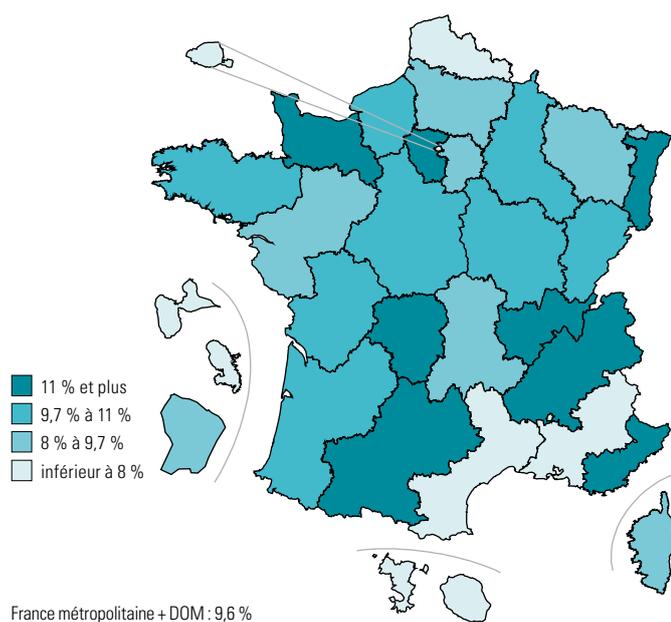
**FIGURE 1** Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012



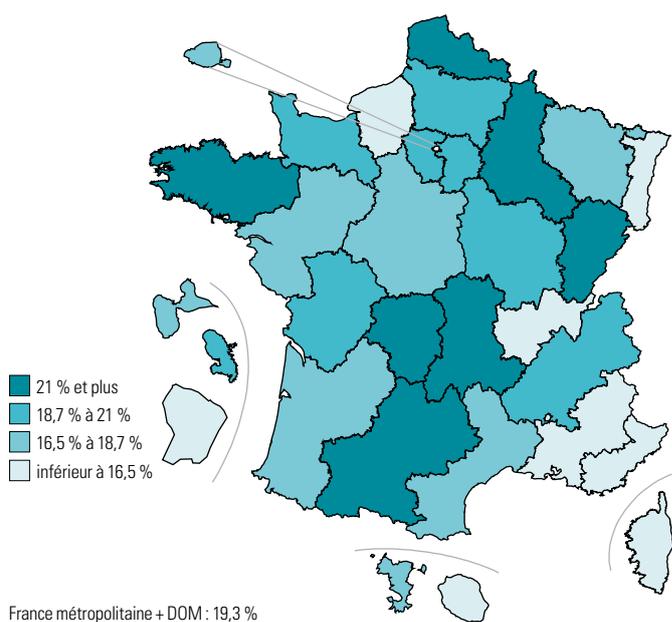
**FIGURE 2** Taux de poursuite des nouveaux bacheliers généraux et technologiques à l'université à la rentrée 2012 et évolution 2004-2012



**FIGURE 3** Taux de poursuite des nouveaux bacheliers technologiques en IUT à la rentrée 2012



**FIGURE 4** Taux de poursuite des nouveaux bacheliers professionnels en STS à la rentrée 2012



Sources : MENESR-SIES/ Système d'information Sise. Enquêtes sur les effectifs et les autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48). Ministère en charge de l'agriculture/Système d'information Safran.

# 31.

## LES NOUVEAUX BACHELIERS DANS LES PRINCIPALES FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Versailles, Nice, Strasbourg et Lyon ont la plus forte proportion de nouveaux bacheliers inscrits en CPGE après Paris

— Les voies technologiques et professionnelles courtes (IUT et STS) accueillent 36 % des nouveaux bacheliers, les filières générales et de santé à l'université 45 %, et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) 9 % (voir *précisions*). Quelle que soit l'académie dans laquelle ils ont obtenu leur diplôme, la répartition des nouveaux bacheliers – par filières de formation au niveau académique – résulte de l'offre de formation de chaque territoire, mais aussi de l'attractivité des filières, et des possibilités de mobilité des nouveaux étudiants.

— Le groupe « forte proportion d'IUT » est formé des académies situées selon un axe longitudinal allant de Rouen à Toulouse en passant par Orléans-Tours et Dijon, et des académies de Rennes, de Nancy-Metz et la Corse ▶ **FIGURE 1**. Il se caractérise également par une part des STS et des CPGE relativement importante, outre celle des IUT, au détriment des filières générales ou de formation de santé de l'université.

— Le groupe « forte proportion d'IUT et de STS » (partie Nord-Est : Besançon, Reims et Amiens, partie Ouest : Caen, Nantes, Poitiers et Limoges) est proche du groupe précédent par l'importance des IUT et la faiblesse de l'université hors IUT, et s'en différencie par le caractère très élevé de la part de nouveaux bacheliers en STS, largement supérieure à la moyenne. À noter pour Nantes la présence d'un institut catholique, et pour Amiens la proximité de celui de Lille.

— Le groupe « forte proportion d'universités hors IUT » est composé des académies d'outre-mer (hormis Mayotte et la Martinique), de celles du sud comme Bordeaux, Montpellier et Aix-Marseille et de l'académie de Lille. Les proportions de nouveaux bacheliers inscrits dans les filières générales et de santé à l'université se situent entre 49 % et 57 %.

— Le groupe « forte proportion de CPGE » est formé des quatre académies de Versailles, Nice, Strasbourg et Lyon, qui ont la plus forte proportion de bacheliers inscrits en CPGE après Paris. Leur part d'inscrits en université et en IUT se situe dans la moyenne nationale, alors que leur part en STS est faible. Ce sont les académies qui ressemblent le plus à l'académie de Paris, hormis les IUT, qui y occupent une place importante.

— Le groupe « classe mixte » comprend trois académies atypiques. À Mayotte, les étudiants inscrits le sont essentiellement dans les formations générales ou de santé de l'université et dans les formations courtes des STS.

La Martinique est l'académie avec la plus forte proportion de nouveaux bacheliers inscrits en STS, en revanche, la proportion est faible à l'université et en IUT. Elle a proportionnellement beaucoup d'étudiants en CPGE. À Paris, les formations longues (université et surtout CPGE) dominent, ainsi que les « autres formations » (23 % des inscriptions de nouveaux bacheliers), au détriment des STS (15 %) et des IUT (2 %).

### De fortes disparités académiques de la proportion de nouveaux bacheliers technologiques en STS

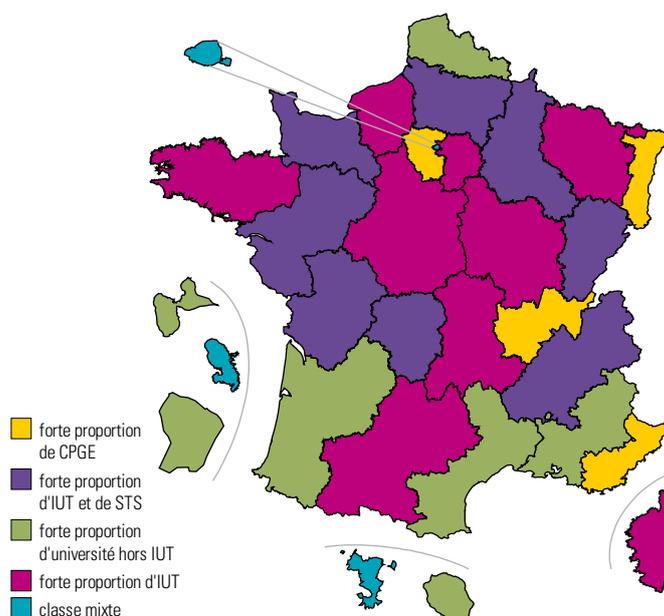
— La part des nouveaux bacheliers technologiques inscrits en STS en 2012 (hors apprentissage) dans l'ensemble des bacheliers technologiques poursuivant dans l'enseignement supérieur est de 54 %. Cette part est beaucoup plus élevée dans les académies de l'ouest de la France et dans celles formant une ligne transversale allant de Bordeaux à Grenoble, en passant par Clermont-Ferrand ▶ **FIGURE 2**. 76 % des académies ont une part égale ou supérieure à 50 %. Les académies de Lyon, Créteil, Versailles, Nice, Toulouse, la Corse et la Guyane ont les parts les plus faibles.

### Les académies d'Île-de-France se caractérisent par une part faible de nouveaux bacheliers inscrits en filières scientifiques

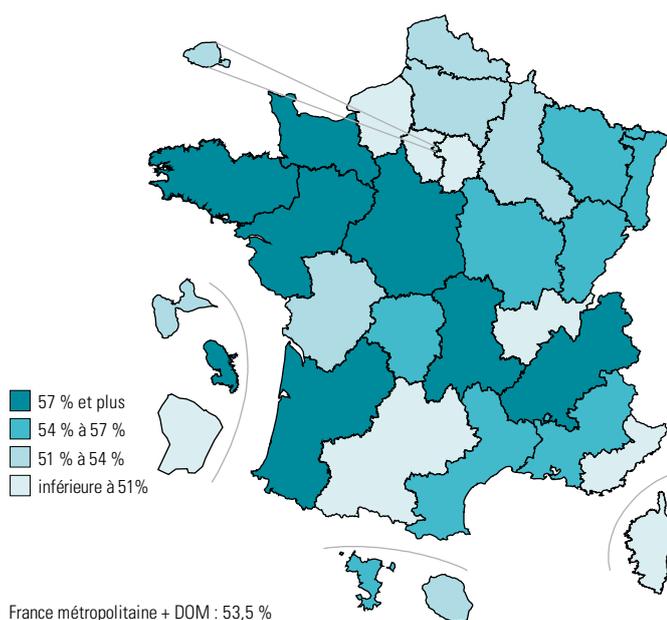
— Les bacheliers de la série S constituent l'essentiel des nouveaux bacheliers inscrits dans les filières scientifiques (voir *définitions*), qui accueillent 37 % des nouveaux étudiants. Depuis 1995, la France connaît une baisse en termes à la fois absolu et relatif des étudiants dans les filières scientifiques du premier cycle à l'université. Toutefois cette désaffection ne concerne que certaines filières scientifiques hors formations de santé et reflète une préférence de plus en plus nette des étudiants pour les filières sélectives et professionnalisantes. Une zone géographique traversant la France dans le sens Nord-Sud, englobant les académies d'Amiens, Orléans-Tours, Limoges, Poitiers, Clermont-Ferrand et Toulouse, auxquelles il faut ajouter Besançon, détient les parts les plus élevées de nouveaux bacheliers inscrits en filières scientifiques ▶ **FIGURE 3**. À l'inverse, les académies d'Île-de-France, Lille, Montpellier, Aix-Marseille, Nice et les DOM ont des parts inférieures à 36 %.

PRÉCISIONS ET DÉFINITIONS PAGE 139

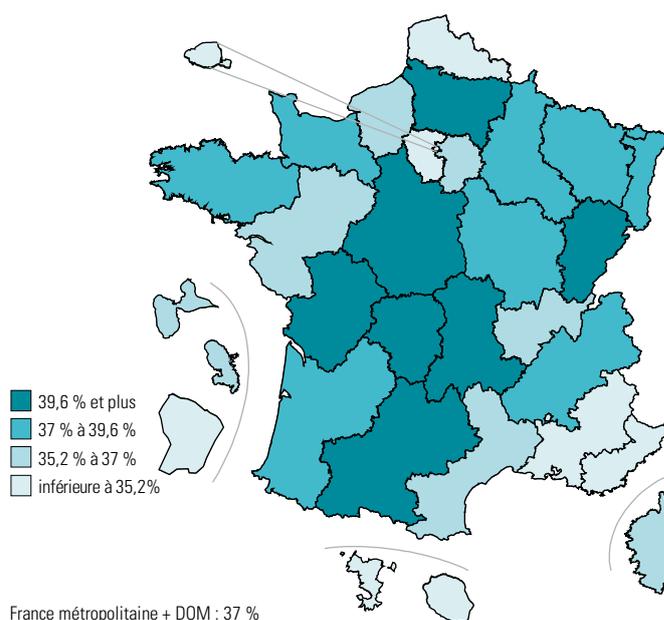
**FIGURE 1** Typologie des académies dans le supérieur selon la répartition des nouveaux bacheliers par grandes filières à la rentrée 2012



**FIGURE 2** Part des nouveaux bacheliers technologiques inscrits en STS parmi ceux qui poursuivent leurs études à la rentrée 2012



**FIGURE 3** Part des nouveaux bacheliers inscrits en filières scientifiques parmi ceux qui poursuivent leurs études à la rentrée 2012



Sources : MENESR-SIES/ Systèmes d'information Sise; enquêtes sur les effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48); système d'information Sairan du ministère en charge de l'agriculture.

# 32.

## LES JEUNES EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

### Un jeune sur dix en difficulté de lecture

— En 2013, 9,6 % des jeunes français de 17 ans ou plus sont en difficulté de lecture selon les évaluations effectuées à l'occasion de la Journée défense et citoyenneté (JDC). Pour une partie d'entre eux – 4,1 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes, notamment parce qu'ils cumulent une compréhension en lecture très faible et un déficit important de vocabulaire.

### Des jeunes plus souvent en difficulté dans le nord de la France

— La fréquence des difficultés de lecture est, en France métropolitaine, plus prononcée dans des départements du Nord ou entourant l'Île-de-France ▶ FIGURE 1. La part des jeunes en difficulté de lecture s'élève ainsi à 17,6 % dans l'Aisne et à 14,9 % dans la Somme. Elle est aussi relativement élevée dans deux départements de la région Centre : 12,3 % dans le Cher et 12,0 % dans l'Indre. La part des jeunes en difficulté est en revanche assez réduite dans les départements bretons et alpins où elle est inférieure à 8 % en moyenne. Les jeunes des départements de la façade méditerranéenne rencontrent peu de difficulté de lecture. C'est une particularité de l'indicateur présenté, car les académies méditerranéennes se distinguent par ailleurs par des difficultés scolaires plus prononcées. Ainsi, la proportion de jeunes de 18-24 ans sans diplôme y est relativement élevée (fiche 29). Cet écart, déjà mis en lumière par Todd et Le Bras (2013), pourrait renvoyer à des types de difficultés sociales différents entre le nord et le sud de la France. En Île-de-France, la part des jeunes en difficulté varie de 4,8 % à Paris à 12,7 % en Seine-Saint-Denis. Concernant l'outre-mer, les pourcentages de jeunes en difficulté de lecture sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 45 % en Guyane et 75 % à Mayotte.

### Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles

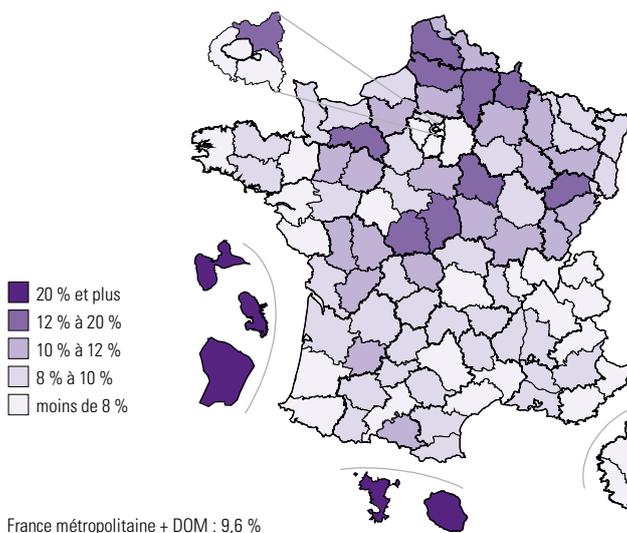
— Les différentes enquêtes sur les acquis et compétences des élèves montrent que les filles devancent régulièrement les garçons en maîtrise du français. Ainsi, selon la dernière enquête internationale Pisa, les filles manifestent une meilleure compréhension de l'écrit. C'est le cas dans tous les pays et plus particulièrement en France où la différence entre les deux sexes est significativement au-dessus de la moyenne. Les épreuves de lecture de la JDC confirment ces tendances : 11,1 % des garçons sont en difficulté de lecture contre 8,1 % des filles. Cette différence entre garçons et filles se vérifie dans tous les départements ▶ FIGURES 2 ET 3. Ce cumul des disparités géographiques et des différences selon le sexe conduit à des taux de jeunes en difficulté de lecture nettement moins élevés pour les filles qui vivent à Paris, dans les Hauts-de-Seine, dans le Rhône ou dans les Hautes-Alpes (autour de 4 %) que pour les garçons de l'Aisne, de l'Orne ou de la Somme (plus de 15 % et nettement plus encore en outre-mer).

— Par ailleurs, les écarts garçons-filles sont plus ou moins importants selon les départements. Ils sont très prononcés en Bretagne, en Basse-Normandie ainsi que dans le Limousin, le sud de l'Auvergne et quatre départements du Languedoc-Roussillon. En revanche, ils sont moins marqués dans le Nord-Est, notamment en Champagne-Ardenne et dans le Nord-Pas-de-Calais ▶ FIGURE 4.

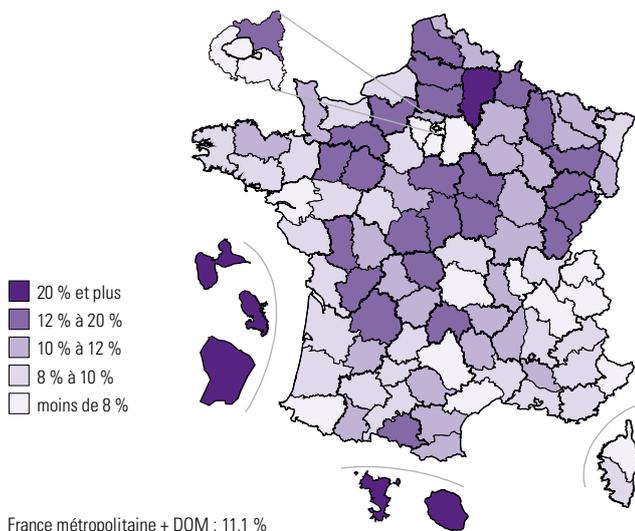
#### POUR EN SAVOIR PLUS

- « Journée Défense et Citoyenneté 2013 : des difficultés en lecture pour un jeune Français sur dix », Note d'information, n° 14-12, MENESR-DEPP, avril 2014.
- Le Bras, H., Todd, E., Le Mystère français, Paris, Seuil, 2013.

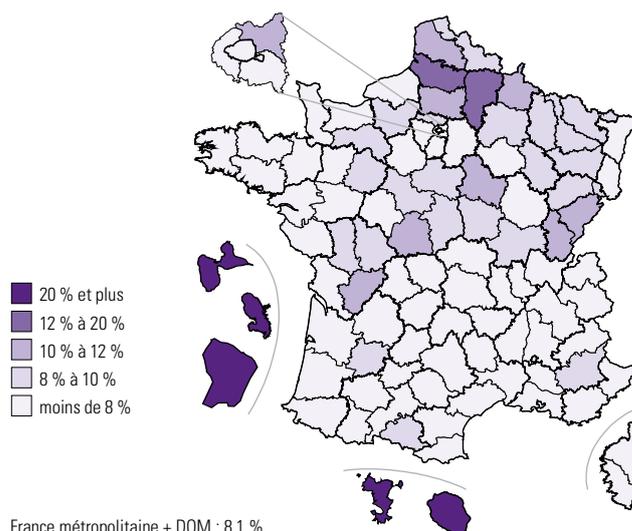
**FIGURE 1** Proportion de jeunes en difficulté de lecture (JDC 2013)



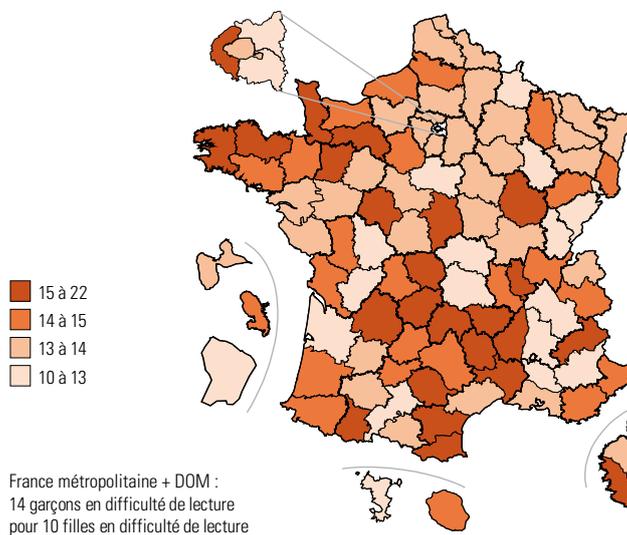
**FIGURE 2** Proportion de garçons en difficulté de lecture (JDC 2013)



**FIGURE 3** Proportion de filles en difficulté de lecture (JDC 2013)



**FIGURE 4** Nombre de garçons en difficulté de lecture pour 10 filles en difficulté de lecture (JDC 2013)



# 33.

## LA RÉUSSITE AUX EXAMENS

### Les académies réussissent de manière assez semblable d'un examen à l'autre

— Quel que soit l'examen, DNB (Diplôme national du brevet), CAP ou baccalauréat, ce sont généralement les mêmes académies qui réussissent le mieux. Au DNB et au baccalauréat, les académies de Rennes et de Corse obtiennent de très bons résultats ▶ **FIGURE 1**. À l'opposé, les taux de réussite à ces deux examens sont plus faibles dans les académies d'Aix-Marseille, d'Amiens et de La Réunion. Dans les académies de Guadeloupe, de Caen et de Nantes, les résultats au baccalauréat sont cependant nettement supérieurs à ceux au DNB.

### Près de neuf candidats sur dix obtiennent le diplôme national du brevet dans les académies de Rennes ou de Corse

— En 2013 comme en 2012, 85 % des candidats présents aux épreuves du DNB ont été admis. Toutes séries confondues, les candidats de l'académie de Rennes obtiennent, comme à la session précédente, les meilleurs résultats : ils sont neuf sur dix à être reçus ▶ **FIGURE 2**. Dans l'académie de Corse où les résultats sont en progression entre 2012 et 2013 (+ 1,9 point), les candidats sont également près de 90 % à réussir cet examen. Les académies de Toulouse, Lyon, Versailles, Grenoble et Dijon obtiennent des résultats proches avec des taux de réussite compris entre 87 % et 88 %. En revanche, les académies d'Aix-Marseille, Caen, Montpellier, Amiens, Nice et Reims ont une proportion moindre de candidats reçus (moins de 83 %).

— En Guadeloupe et en Guyane, ce sont un peu plus de trois candidats sur quatre qui obtiennent leur diplôme. À Mayotte, la réussite des candidats est même plus faible (65 % de réussite). Si les candidats des deux autres départements d'outre-mer sont plus souvent reçus, leur réussite reste toutefois inférieure à la moyenne nationale (83 % en Martinique et 82 % à La Réunion).

### Une meilleure réussite au CAP dans les académies de l'ouest de la France

— Le taux de réussite au CAP atteint 84 % à la session 2013, soit une hausse de 0,4 point en un an. Les académies métropolitaines les plus performantes sont celles de Rennes (88 % de réussite), Nantes, Toulouse et Bordeaux ▶ **FIGURE 3**. La réussite est moindre dans l'académie d'Aix-Marseille (81 %).

— Dans les académies d'outre-mer, le taux de réussite (78 %) est inférieur à celui de la métropole (84 %). Entre 2012 et 2013, l'académie de Mayotte a amélioré son taux de réussite de 5,3 points et se retrouve ainsi en tête. À l'inverse, la Guyane et la Martinique ont vu leur performance diminuer (- 3,8 points pour la Guyane et - 3,3 points pour la Martinique sur la période 2012/2013).

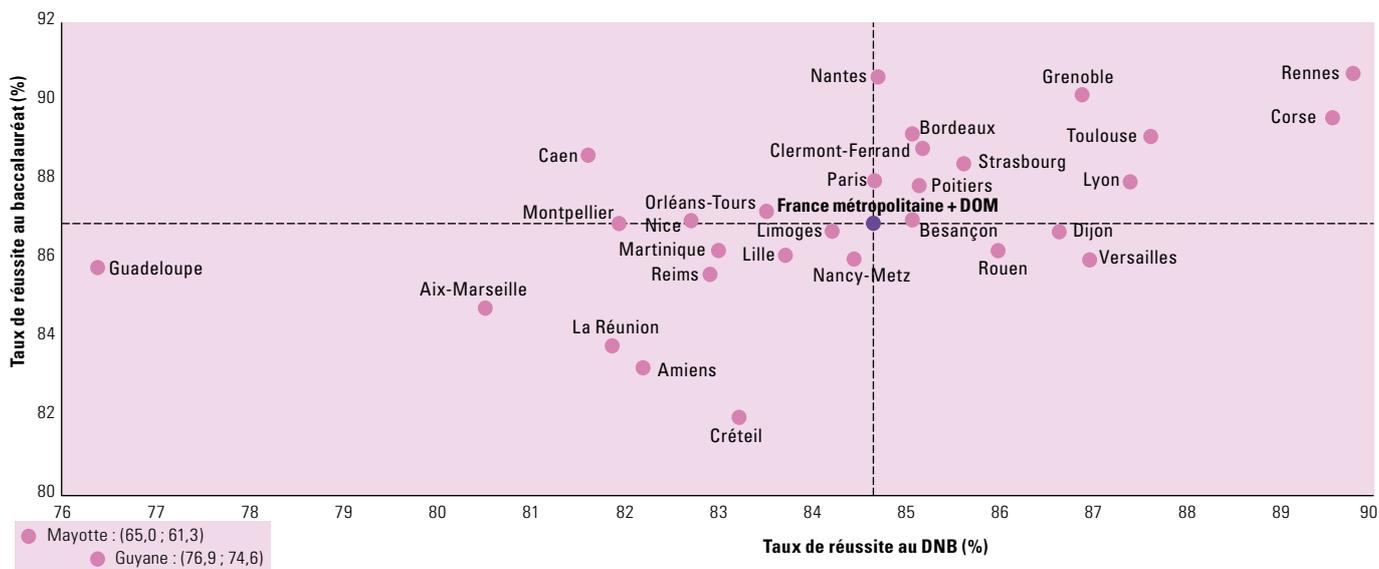
### Plus de neuf candidats sur dix deviennent bacheliers dans les académies de Rennes, Nantes et Grenoble

— Toutes voies confondues, le taux de réussite au baccalauréat dépasse 90 % dans les académies de Rennes, Nantes et Grenoble à la session 2013. Il augmente de 2,4 points par rapport à la session 2012.

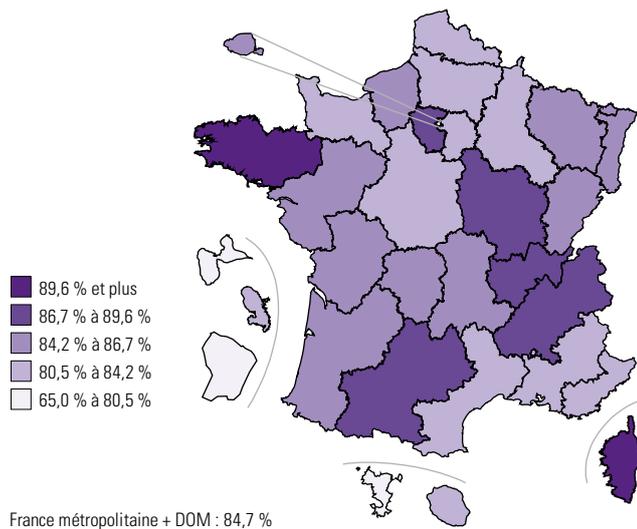
— Dans la voie générale et technologique, Rennes, Nantes et Grenoble restent les académies les plus performantes, auxquelles s'ajoutent en 2013 la Corse et Strasbourg ▶ **FIGURE 4**. À l'opposé, les candidats au baccalauréat général et technologique des académies de Créteil, Amiens et la Guadeloupe obtiennent moins souvent le diplôme, voire beaucoup moins à Mayotte et en Guyane. Le taux de réussite continue de croître (+ 2,7 points par rapport à 2012). L'augmentation concerne toutes les académies. Elle est très importante dans les DOM (de + 5 à + 12 points) et moindre en métropole (de + 1 à + 5 points). L'écart entre les académies extrêmes se resserre, passant de 13 à 7 points (de 38 à 34 points si l'on prend en compte Mayotte et la Guyane).

— À la session 2013, les académies de Rennes, Nantes, Grenoble, Caen et Bordeaux restent parmi les plus performantes dans la voie professionnelle, auxquelles s'ajoute la Guadeloupe ▶ **FIGURE 5**. À l'opposé, les académies de Mayotte, de Guyane et de Créteil – auxquelles s'ajoute La Réunion en 2013 – présentent les taux les plus faibles. Le taux de réussite de la voie professionnelle augmente très légèrement après trois années consécutives de baisse (+ 0,5 point). Les évolutions sont diverses d'une académie à l'autre, allant de - 4 à + 3 points, métropole et DOM confondus.

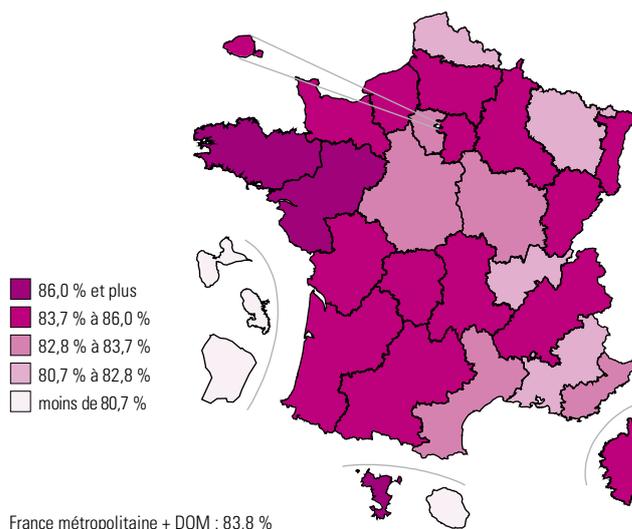
**FIGURE 1** Taux de réussite au diplôme national du brevet et au baccalauréat à la session 2013



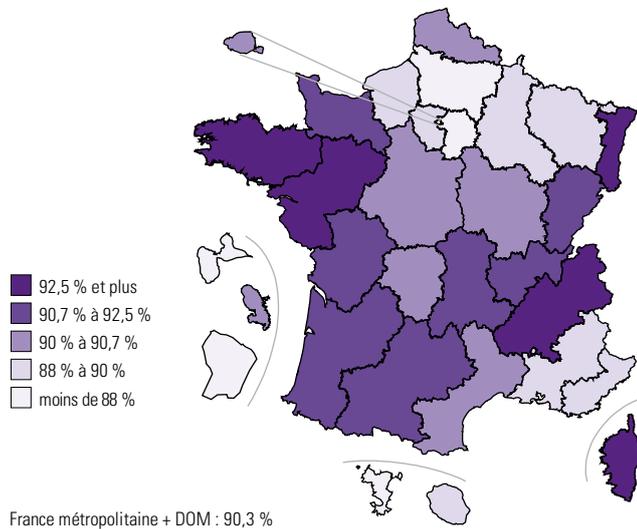
**FIGURE 2** Taux de réussite au diplôme national du brevet à la session 2013



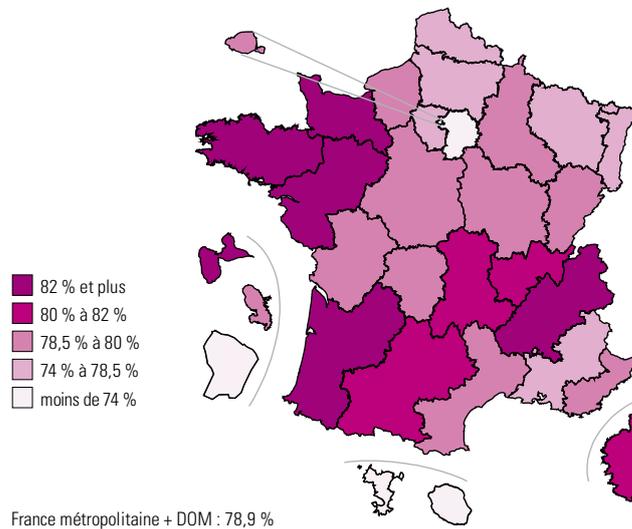
**FIGURE 3** Taux de réussite au CAP à la session 2013



**FIGURE 4** Taux de réussite au baccalauréat général et technologique à la session 2013



**FIGURE 5** Taux de réussite au baccalauréat professionnel à la session 2013



Sources : MENESR-DEPP/Systèmes d'information Ocean et Safran.

# 34.

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SORTANTS DE LYCÉE SEPT MOIS APRÈS LEUR SORTIE

### La dégradation de la conjoncture nationale affecte tous les niveaux de diplôme en 2013

— La dégradation de la conjoncture économique depuis 2008 a eu des répercussions très nettes sur l'emploi à court terme des sortants de lycée<sup>(1)</sup>. Alors que 59 % d'entre eux étaient en emploi en 2007-2008, ils ne sont plus que 43 % en 2013. Cette chute de 15 points des taux d'emploi est du même ordre de grandeur pour les diplômés de BTS (de 76 % à 61 %). Elle est encore plus forte pour les diplômés du baccalauréat professionnel (de 66 % à 47 %) et du CAP ou BEP (de 49 % à 32 %).

— En 2013, les sortants d'une formation de la production ont plus de difficulté à trouver un emploi que ceux sortant d'une formation dans les services (41 % contre 45 %) ; c'était l'inverse avant 2008.

### Cette dégradation n'est pas identique dans toutes les régions

— La conjoncture en région a aussi un impact assez net sur l'insertion des sortants de lycée. Les académies dont les sortants ont les taux d'emploi les plus faibles sont en général celles où le chômage est le plus élevé : c'est le cas de Lille et Amiens dont moins d'un tiers des jeunes ont un emploi sept mois après la sortie du lycée ▶ FIGURE 1. À l'inverse, plus de la moitié des jeunes sortants de lycée sont en emploi de la Bretagne à la région Rhône-Alpes, en y ajoutant l'Île-de-France : il s'agit d'un axe de relatif faible chômage.

— Le cas de l'académie de Poitiers est particulier puisque malgré un chômage assez faible, le taux d'emploi à court terme des sortants de lycée se situe dans la moyenne.

### Partout en France, la situation des diplômés de CAP et de BEP est préoccupante

— Les diplômés d'un CAP ou d'un BEP représentent 25 % des sortants de lycée. Le taux d'emploi de ces jeunes est partout très faible. Il est compris entre 2 % et 10 % dans les DOM. Seuls Besançon, Paris, Nantes et Nice ont un taux d'emploi supérieur à 40 %, mais il ne dépasse pas 44 % ▶ FIGURE 2.

— Les diplômés du baccalauréat professionnel ne sont pas épargnés par cette mauvaise conjoncture depuis la crise. Seules les académies situées sur un axe allant de la Bretagne à la région Rhône-Alpes ont un taux d'emploi des bacheliers professionnels supérieur à 50 % avec un maximum de 59 % dans les académies de Rennes et de Grenoble ▶ FIGURE 3. Parmi les académies ayant les taux les plus bas, on observe des écarts importants : à la Martinique, à La Réunion et en Corse seuls 14 % à 21 % sont en emploi ; à Lille et en Guyane, ils ne sont que 32 %.

— La situation des diplômés du BTS est meilleure : variant de 28 % à la Martinique à 70 % en Alsace ▶ FIGURE 4. Ce taux élevé permet à l'académie de Strasbourg d'avoir un taux d'emploi pour l'ensemble de ces jeunes parmi les dix meilleurs, malgré un taux d'emploi faible de ses diplômés de CAP ou de BEP. Il en est de même pour l'académie de Rennes dont la situation globale – meilleur taux d'emploi des sortants de lycée en France en 2013 (55 %) – est portée par un taux d'insertion parmi les plus élevés pour ses titulaires de BTS ainsi que par celui de ses bacheliers professionnels.

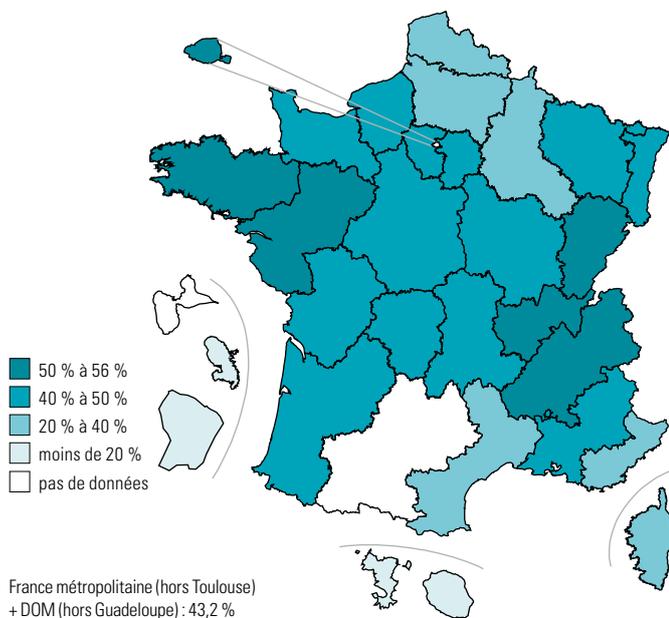
— À l'opposé, l'emploi des diplômés de BTS des académies de Nantes et de Paris est moins favorable, mais de meilleurs taux pour leurs diplômés de CAP ou de BEP, voire des bacheliers professionnels pour Nantes, permettent à ces deux académies de se hisser parmi celles dont les niveaux d'insertion des lycéens sont les plus élevés.

(1) L'étude porte sur l'année 2013.

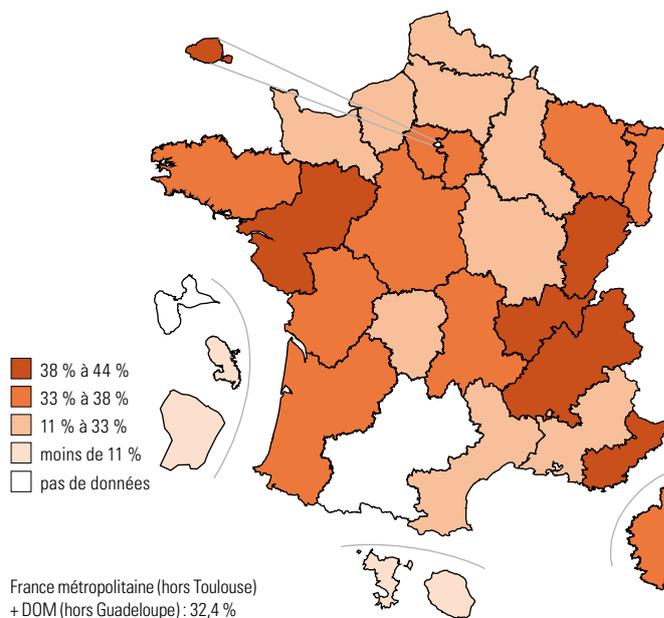
#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Insee 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : taux de chômage localisés par région en France métropolitaine au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

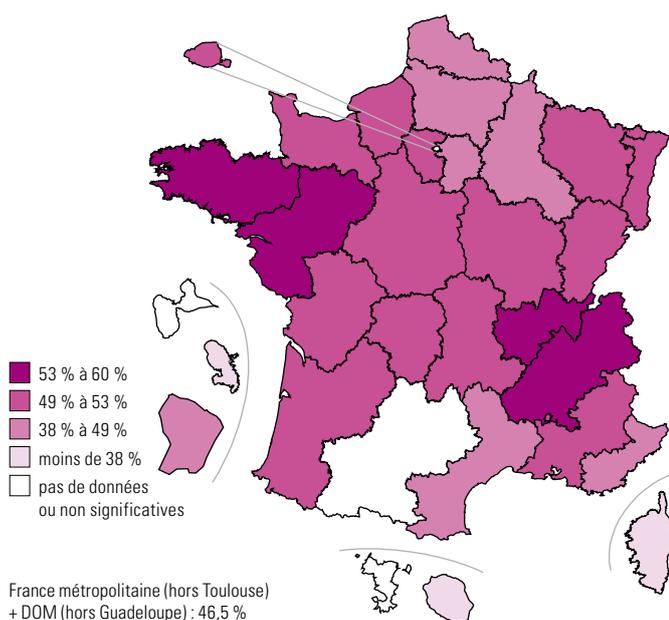
**FIGURE 1** Taux d'emploi de l'ensemble des sortants de lycée en 2013, sept mois après leur sortie



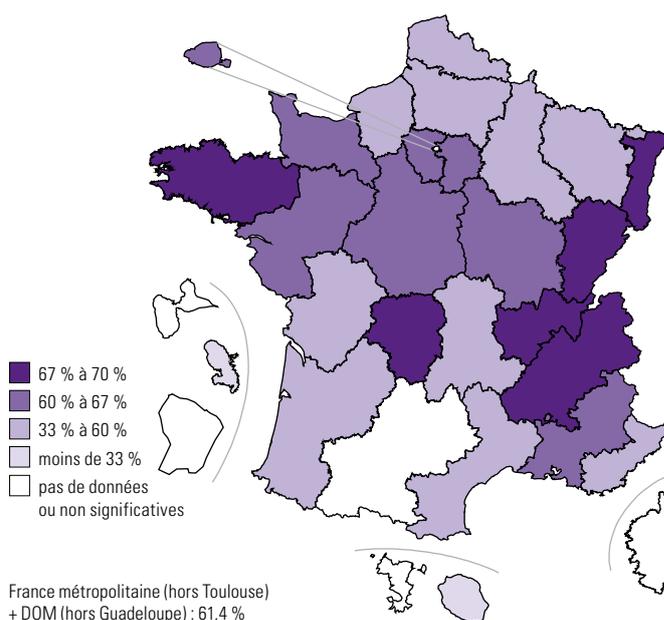
**FIGURE 2** Taux d'emploi des diplômés de CAP et de BEP sortant de lycée en 2013, sept mois après leur sortie



**FIGURE 3** Taux d'emploi des diplômés du baccalauréat professionnel sortant de lycée en 2013, sept mois après leur sortie



**FIGURE 4** Taux d'emploi des diplômés de BTS sortant de lycée en 2013, sept mois après leur sortie



Source : MENESR-DEPP/Enquête insertion dans la vie active (IVA).

# 35.

## L'INSERTION DES SORTANTS D'APPRENTISSAGE SEPT MOIS APRÈS LEUR SORTIE

### Une insertion des sortants d'apprentissage plus difficile en 2013 qu'en 2008

— Comme les sortants de lycée, en 2013, les sortants d'apprentissage sont touchés par une dégradation de la conjoncture économique intervenue depuis 2008 : leur taux d'emploi est passé de 75 % à 63 % en 2013 <sup>(1)</sup>. Les diplômés de CAP ou de BEP ont été les plus affectés, leur taux d'emploi chutant de 18 points pour atteindre 54 %. Les bacheliers professionnels et les diplômés de BTS résistent un peu mieux, leur taux d'emploi passant respectivement de 85 % à 73 % et de 87 % à 78 %.

— Les sortants des formations du secteur de la production sont affectés par le même phénomène que les sortants de lycée mais de manière plus modérée (fiche 34). Le taux d'emploi après une formation dans le secteur des services (63 %) est légèrement supérieur à celui après une formation dans le secteur de la production (62 %). C'était l'inverse en 2008 : les taux d'emploi étaient respectivement de 72 % et 76 %.

### L'insertion varie selon les académies...

— La conjoncture en région peut avoir un impact notable sur l'insertion des sortants d'apprentissage. Les académies dont les sortants ont les taux d'emploi les plus faibles sont souvent celles dans lesquelles le chômage est le plus élevé, comme celles de Montpellier, de Nice ou de Rouen (environ 55 %) ▶ FIGURE 1. Mais ce n'est pas le cas partout. Par exemple, l'insertion des sortants d'apprentissage dans l'académie de Caen est assez moyenne, alors que le chômage y est assez faible. À l'opposé, à Rennes, Nantes, Lyon, Grenoble, Paris et Versailles, le chômage est plus faible et les taux d'emploi des sortants d'apprentissage meilleurs (de 69 % à Grenoble à 72 % à Paris).

### ... et les diplômés

— Les diplômés de CAP ou de BEP ont le plus de difficultés à trouver un emploi en Martinique où leur taux d'emploi est de 16 % ▶ FIGURE 2. À l'opposé, les académies de Lyon, Versailles, Grenoble (un peu plus de 60 %) et surtout Paris (68 %) s'en sortent avec un meilleur taux d'emploi de leurs titulaires de CAP ou BEP.

— Les académies de Nantes, Grenoble et Rennes sont celles dans lesquelles les diplômés de baccalauréat professionnel trouvent le plus aisément un emploi ▶ FIGURE 3. À l'inverse, ces diplômés ont plus de difficultés dans les académies des DOM (de 33 % à 44 %), suit Aix-Marseille avec 63 %.

— La situation des diplômés de BTS est meilleure : l'insertion varie de 44 % à la Martinique à 86 % à Rennes ▶ FIGURE 4. En Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais, malgré un taux de chômage élevé, le taux d'emploi des diplômés de BTS est bien au-dessus de la moyenne (79 %).

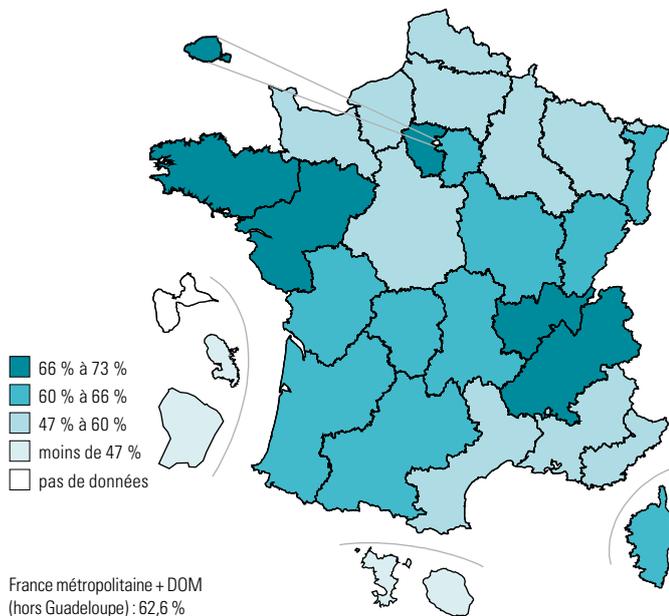
— Paris est l'académie qui possède le meilleur taux d'emploi de ses apprentis en 2013, notamment grâce à des situations d'emploi favorables pour ces apprentis peu ou pas diplômés.

(1) L'étude porte sur l'année 2013.

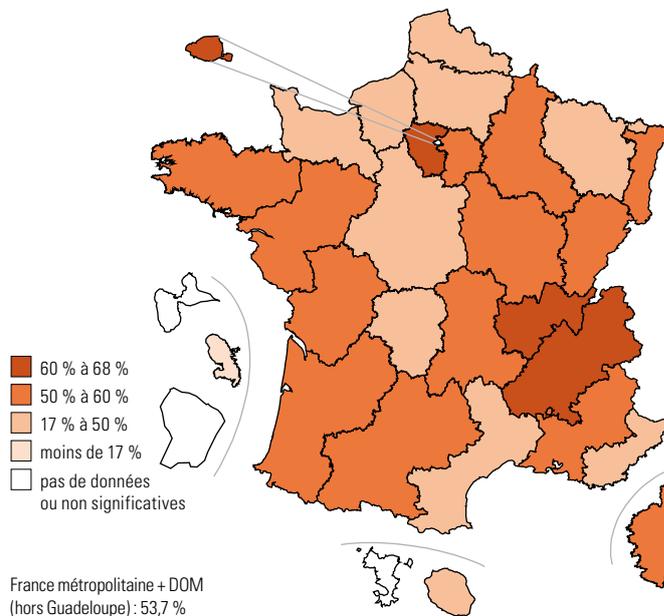
### POUR EN SAVOIR PLUS

- Insee 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : taux de chômage localisés par région en France métropolitaine au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

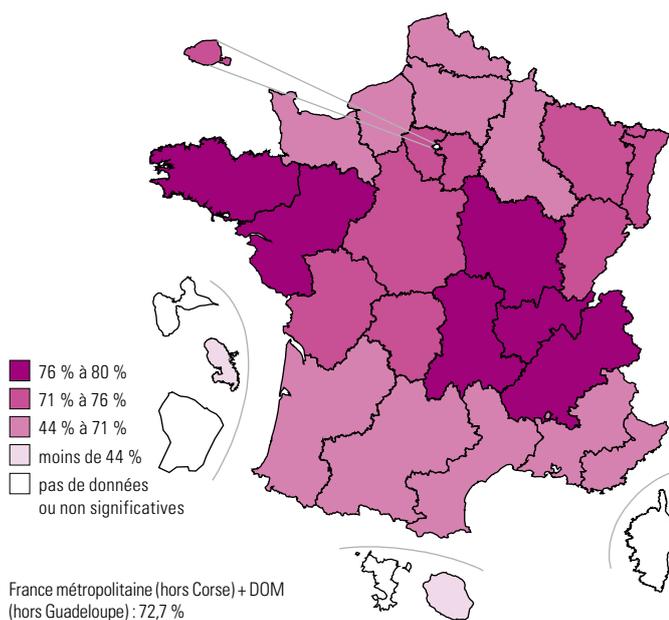
**FIGURE 1** Taux d'emploi de l'ensemble des sortants d'apprentissage en 2013, sept mois après leur sortie



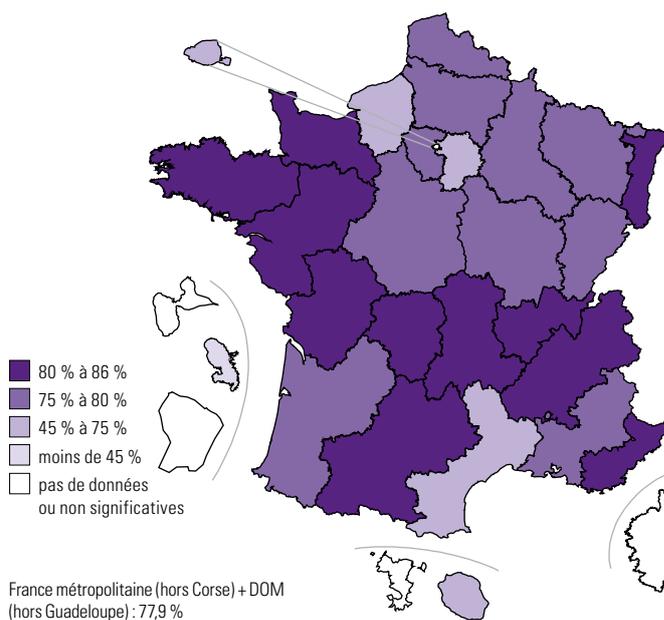
**FIGURE 2** Taux d'emploi des diplômés de CAP et de BEP sortant d'apprentissage en 2013, sept mois après leur sortie



**FIGURE 3** Taux d'emploi des diplômés du baccalauréat professionnel sortant d'apprentissage en 2013, sept mois après leur sortie



**FIGURE 4** Taux d'emploi des diplômés de BTS sortant d'apprentissage en 2013, sept mois après leur sortie

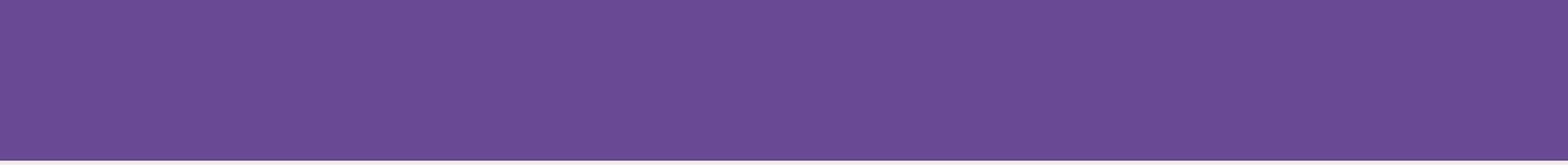


Source : MENESR-DEPP/Enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA).



# DOSSIERS

- 1 - D'un département à l'autre : l'environnement familial et social des enfants ..... p. 89
- 2 - Une analyse territoriale de l'échec scolaire ..... p. 99
- 3 - Les disparités territoriales dans la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux.....p. 113
- 4 - L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2013..... p. 125



## D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE : L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET SOCIAL DES ENFANTS

Olivier Monso [DEPP]

— *Géographie de l'École* tire sa spécificité du nombre élevé d'indicateurs publiés à l'échelle des territoires, et pouvant être mobilisés par les acteurs de la communauté éducative. Proposer une approche synthétique de ces indicateurs, c'est aider ces acteurs à en tirer les principaux enseignements. Ainsi, en 2001, la dernière fiche de *Géographie de l'École* [DPD<sup>(1)</sup>, 2001] mettait en regard deux cartes. La première proposait une synthèse de plusieurs indicateurs d'environnement social, à l'échelle académique. La seconde était une carte portant sur des indicateurs de résultats et de parcours. La dernière édition, en 2011, comprenait un dossier consacré aux ressemblances entre académies du point de vue de leur contexte socio-économique [de Saint Pol, 2011].

— D'une étude à l'autre, les dimensions mobilisées pour mener de telles typologies diffèrent, les échelles territoriales également. Les deux exemples qui viennent d'être cités se situent au niveau académique. Dans le présent numéro de *Géographie de l'École* se trouve également une typologie de « zones à risques d'échec scolaire » à l'échelle des cantons [Boudesseul *et al.*, 2014a et 2014b]. En partant des cantons, Boudesseul *et al.* proposent une vision fine sur les atouts et difficultés les caractérisant en termes d'environnement plus ou moins propice à la réussite scolaire.

— Dans le présent dossier, nous proposons une synthèse de plusieurs indicateurs de contexte social présentés dans la partie « L'environnement économique et social », à l'échelle départementale<sup>(2)</sup>. La question à laquelle ce dossier veut répondre est la suivante : comment résumer, à l'aide d'une carte de synthèse, les cartes portant sur l'environnement économique et social qui ont été présentées en début d'ouvrage ?

— Cette approche est d'une dimension plus modeste que celle de Boudesseul *et al.*, et se veut complémentaire. Modeste, car en déplaçant la focale sur les départements, caractérisés par leurs valeurs moyennes, elle ne permet pas une analyse aussi fine sur leur hétérogénéité. Complémentaire, car elle contribue à dégager une vision synthétique à l'échelle des départements, des académies, au plan national. Travailler au niveau départemental permet de plus de proposer des indicateurs un peu différents de ceux de Boudesseul *et al.*, plus ciblés sur les populations d'intérêt, en les définissant sur les enfants de 0 à 17 ans.

### Les typologies, un outil privilégié en termes d'analyse et de pilotage

— Faire une synthèse de variables d'environnement social, c'est contribuer à caractériser un contexte social qui « s'impose » aux différents acteurs de la communauté éducative (décideurs, enseignants, élèves, etc.). Sa connaissance doit constituer un apport en termes d'analyse et de pilotage.

— Pour mener une telle synthèse, deux catégories de méthodes (au moins) coexistent : la première consiste à construire des classes de territoires qui se ressemblent, c'est-à-dire une typologie. La seconde consiste à caractériser un territoire par un indice synthétique. Dans l'indice de « précarité globale » construit par Broccolichi *et al.* (2007) à partir des caractéristiques sociales des élèves de sixième, un indice plus élevé pour un département correspond à des difficultés sociales plus prononcées. Son utilisation permet de faire apparaître des différences fines entre départements et d'en proposer une mesure numérique. Toutefois, il implique de ramener toutes les caractéristiques à une même dimension (à moins d'utiliser plusieurs indices).

— La typologie gomme, par construction, les différences entre départements au sein d'une même classe (« effets de seuil »), mais permet de mettre plus facilement en évidence la façon dont les territoires se différencient suivant, à la fois, le niveau et la nature des ressources et difficultés sociales rencontrées. Par exemple, dans la typologie de Boudesseul *et al.*, telle classe de cantons est plutôt exposée aux problèmes de logement et aux difficultés familiales, telle autre se distingue par un niveau de diplôme peu élevé des adultes. C'est cette démarche que nous retenons ici : nous souhaitons montrer que, s'il y a sans équivoque des départements qui rencontrent des difficultés sociales plus marquées que d'autres, les départements se distinguent aussi par la nature des difficultés (ou des ressources), sans qu'il soit évident de les hiérarchiser.

— La typologie présentée dans ce dossier a une vocation essentiellement descriptive et exploratoire. Elle se distingue de typologies qui sont parfois exclusivement constituées à des fins de pilotage. Des typologies en usage au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche décrivent ainsi le degré de ruralité et de « contraintes sociales » auxquels chaque académie fait face, afin de lui octroyer un degré de priorité, pour ces critères-ci, dans l'allocation des moyens en enseignants du premier degré [Gaudemar *et al.*, 2001]. Des typologies de contexte ont aussi été proposées pour faciliter la comparaison des résultats scolaires entre territoires, par exemple entre

(1) La fiche, en elle-même, n'est pas signée, mais l'introduction générale cite « une typologie des académies réalisée par Catherine Moisan (IGEN) ».

(2) Cette partie « L'environnement économique et social » a été réalisée avec Catherine Naviaux (DEPP). L'auteur lui adresse ses remerciements pour son aide et son avis à diverses étapes de la réalisation du dossier.

départements [Loustau et Miconnet, 2010]. Il s'agit de proposer, pour un département donné, un ou plusieurs département(s) aux caractéristiques similaires. Ces derniers fournissent un point de comparaison plus opérationnel que la moyenne nationale en termes de niveau et d'évolution des résultats scolaires.

### Une sélection d'indicateurs choisis pour leur lien avec la réussite scolaire

— Les variables appuyant la typologie sont en nombre limité, comme pour Boudesseul *et al.* Ce choix se démarque de typologies ayant recours à un ensemble plus vaste de variables socio-économiques<sup>(3)</sup>, comme celles de de Saint Pol (2011) et Loustau et Miconnet (2010). Ces auteurs proposent un panorama plus global de la morphologie socio-économique des territoires. Nous faisons le choix d'une interprétation ciblée sur les principaux facteurs d'environnement familial ayant été mis en évidence par la recherche pour expliquer les différences de réussite et de parcours scolaire. Il s'agit de la part des enfants<sup>(4)</sup> de 0 à 17 ans :

- dont le parent de référence est sans diplôme ;
- dont le parent de référence est diplômé du baccalauréat ou de l'enseignement supérieur ;
- dont le parent de référence est de catégorie sociale défavorisée (ouvrier, chômeur ou inactif n'ayant jamais travaillé) ;
- dont le parent de référence est de catégorie sociale très favorisée (cadre ou profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus, enseignant) ;
- dont le parent de référence est au chômage de longue durée (voir méthodologie de la fiche 4, page 136) ;
- vivant dans un logement surpeuplé (voir méthodologie de la fiche 4, page 136) ;
- en famille monoparentale ;
- en situation de pauvreté (voir méthodologie de la fiche 5, page 136).

— Dans les grandes lignes, nous utilisons les mêmes dimensions que Boudesseul *et al.* Les différences tiennent en grande partie à notre choix de travailler au niveau départemental plutôt qu'infra-départemental. Cette démarche ne permet pas d'avoir des résultats aussi fins, mais donne des possibilités complémentaires en termes d'indicateurs. Elle permet en effet, soit d'obtenir, soit de

calculer plus facilement<sup>(5)</sup>, des indicateurs portant sur les enfants. Ainsi, comme Boudesseul *et al.*, nous retenons la dimension du diplôme, avec notamment l'idée que, de façon générale, les parents peuvent d'autant mieux aider leurs enfants dans leur scolarité qu'ils sont plus diplômés [Murat, 2009]. Là où Boudesseul *et al.* utilisent une « part de non-diplômés parmi les 45-54 ans », nous proposons un indicateur « part d'enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est sans diplôme ». Cet indicateur, comme tous les autres à l'exception du taux de pauvreté, est construit à partir des données individuelles du recensement de la population 2010. Ce faisant, nous cherchons à répondre à une critique parfois faite à des indicateurs sociaux portant sur la population générale, qui consiste à dire qu'ils ne rendent pas forcément compte de la situation spécifique des enfants : une variable de revenu, par exemple, est influencée par la situation des retraités, ou encore des étudiants.

— Nous prenons également en compte la dimension des revenus, à partir de la source *Revenus disponibles localisés* de l'Insee. À l'échelle départementale, l'Insee propose des indicateurs construits à partir des niveaux de vie : le revenu du ménage tient compte des impôts et prestations, fournissant une mesure plus fine des conditions financières. Nous incluons dans la typologie le taux de pauvreté des 0-17 ans (non disponible pour les DOM). Ce choix de caractériser les familles les plus en difficulté financièrement est cohérent avec les travaux liant revenu familial et résultats scolaires [Maurin, 2002]. Vivre dans une famille monoparentale constitue une autre dimension commune aux deux études, son lien avec les difficultés scolaires ayant été illustré, par exemple, par Cretin (2012). La précarité sur le marché du travail vécue par les parents est aussi prise en compte, avec de notre part un choix un peu plus restrictif que celui de Boudesseul *et al.* Les travaux liant les difficultés d'accès à l'emploi des parents aux résultats scolaires des enfants s'appuient plutôt sur des difficultés à caractère durable [Duée, 2004 ; Duée, 2006]. Nous retenons l'indicateur « part des enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est au chômage de longue durée ».

— Les situations de précarité vis-à-vis du logement sont approchées à travers la part d'enfants de 0 à 17 vivant dans un logement surpeuplé<sup>(6)</sup>. Goux et Maurin (2005) mettent en évidence l'importance de ce paramètre pour les résultats scolaires, qui, en outre, permettrait d'interpréter en grande partie les résultats plus défavorables des enfants issus de familles nombreuses. Ceci contribue à justifier notre choix de ne pas inclure de variable

(3) Faisant intervenir par exemple, dans les typologies citées, la répartition par âge de la population ou la répartition des emplois par secteur d'activité.

(4) Les enfants, au sens du recensement, sont les personnes vivant au sein du même ménage que leur(s) parent(s), célibataires et n'ayant pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Tous les indicateurs présentés portent sur les enfants de 0 à 17 ans au sens du recensement, à l'exception du taux de pauvreté. Ce dernier est issu de la source *Revenus disponibles localisés* et porte sur les 0-17 ans, qu'ils soient ou non enfants au sens du recensement. Le parent de référence est l'homme du couple, ou le parent isolé sinon.

(5) La construction de certains des indicateurs, à partir du recensement et à l'échelle infra-départementale serait envisageable, mais il faudrait gérer la question des territoires à faibles effectifs. Cette question se pose d'autant plus que les données mises à disposition par l'Insee portent sur l'exploitation dite « complémentaire », donc sur une partie des bulletins seulement.

(6) Boudesseul *et al.* utilisent la part de ménages logeant en HLM, tout en soulignant sa corrélation avec les situations de surpeuplement des logements.

relative aux familles nombreuses. Précisons toutefois que la variable de surpeuplement est assez délicate à manier. Tout d'abord, son interprétation est difficilement séparable des autres facteurs de conditions de vie. Vivre dans un logement dit « surpeuplé » n'a pas la même signification selon que l'on considère un ménage aisé ou aux revenus modestes. De plus, dans le cas des départements d'outre-mer, le mode de vie et le climat local conduisent à vivre plus fréquemment à l'extérieur. Ceci peut plaider, dans des comparaisons incluant des DOM, pour modifier la norme de surpeuplement, en incluant le jardin dans le nombre de pièces disponibles. L'ampleur du surpeuplement constatée dans les DOM en serait alors réduite [Alibay et Forgeot, 2006].

— Nous proposons des indicateurs liés à la catégorie sociale des parents. Boudesseul *et al.* les excluent en signalant que la catégorie sociale est sans doute redondante avec les autres indicateurs. Ce point de vue évoque, notamment, les résultats obtenus par Murat (2009), selon lesquels, en tenant compte de suffisamment de dimensions de contexte culturel et économique des parents, il n'y aurait pas d'effet « propre » de la catégorie sociale sur la probabilité de redoubler. Toutefois, il est possible que l'origine sociale garde un effet propre sur d'autres dimensions de l'échec scolaire, ou bien sur des dimensions liées aux aspirations des familles. Pirus (2013) met en évidence que l'origine sociale des parents a un effet marqué sur les souhaits d'orientation en seconde, y compris à niveau de diplôme des parents et niveau de vie maintenus constants. Par ailleurs, et d'un point de vue très pragmatique, une typologie incluant la catégorie sociale nous a permis, à l'échelle départementale, d'enrichir les oppositions entre départements. La même justification permet d'expliquer notre choix d'inclure des variables caractérisant des origines sociales et des diplômes très favorisés, alors que Boudesseul *et al.* s'appuient sur des variables caractérisant toutes une difficulté sociale.

— Une autre critique possible concernant la catégorie socioprofessionnelle a trait aux choix de regroupements effectués, notamment en bas de la hiérarchie sociale. Nous utilisons la variable « part d'enfants dont le parent de référence est de catégorie sociale défavorisée », couramment utilisée dans les travaux sur l'éducation. La comparaison entre départements appuyée sur cette variable est toutefois limitée par le fait que la catégorie « défavorisés » se restreint, pour ce qui est des catégories d'actifs, aux ouvriers, plus présents dans la moitié nord du pays. Une autre mesure du milieu social, prenant notamment en compte la situation des employés peu qualifiés, pourrait donner des résultats différents.

— Enfin, d'autres indicateurs présentés dans les fiches de la partie « L'environnement économique et social » sont utilisés de façon plus ponctuelle pour décrire les classes issues de la typologie : il s'agit d'autres indicateurs portant sur les revenus, comme le niveau de vie médian des couples avec enfants et des familles monoparentales (fiche 5), et d'indicateurs traduisant un plus

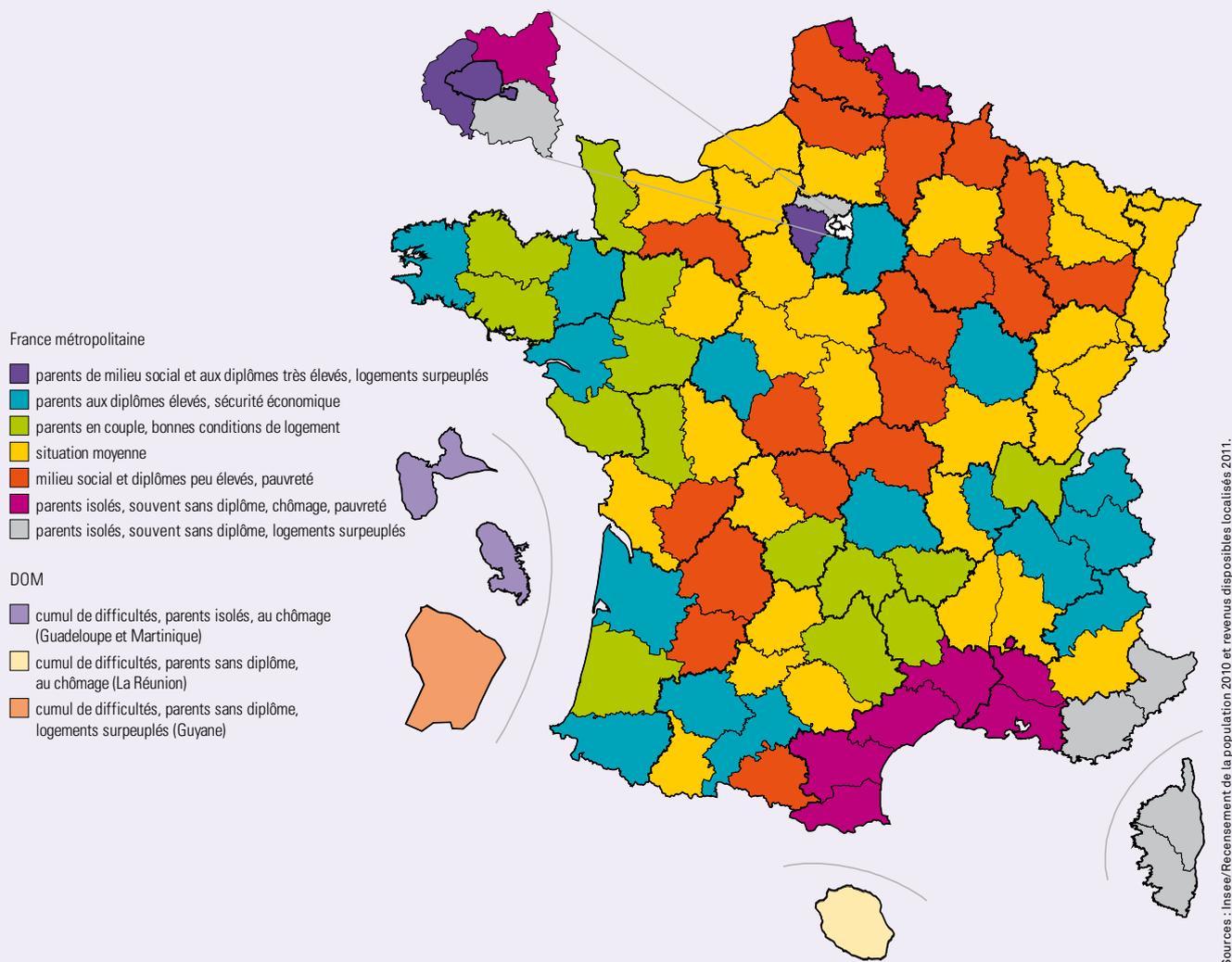
ou moins grand degré de ruralité, comme la part d'enfants de 0 à 17 ans vivant en commune isolée (fiche 2).

— En s'inspirant de la terminologie utilisée par Boudesseul *et al.*, certaines dimensions retenues sont plutôt interprétables en termes d'une plus grande « sécurité (ou précarité) économique », comme la pauvreté ou le chômage des parents. D'autres peuvent être mobilisées pour décrire une « stabilité (ou précarité) de vie familiale », comme les familles monoparentales et le surpeuplement. D'autres enfin peuvent s'interpréter sous la forme du « soutien culturel » plus ou moins fort dont les enfants peuvent bénéficier (surtout les diplômés des parents). Un même indicateur peut toutefois s'interpréter sous différents angles, par exemple les familles monoparentales, liées à une précarité de vie familiale mais aussi, souvent, économique.

— Notre typologie inclut les DOM, en dehors de Mayotte pour laquelle aucune donnée, à la date de réalisation de l'étude, n'était disponible. De façon générale pour ce type d'analyses, les DOM posent plusieurs types de difficultés : la donnée peut être manquante (ici le taux de pauvreté), les valeurs souvent extrêmes prises les DOM peuvent trop influencer les résultats, enfin, les indicateurs en eux-mêmes n'y ont pas forcément le même sens qu'en métropole. Nous procédons en deux temps :

- nous menons une classification ascendante hiérarchique (CAH) excluant le taux de pauvreté sur l'ensemble des départements, DOM compris. Le résultat de cette première classification est que les DOM y constituent, sans ambiguïté, des classes à part, compte tenu de leurs valeurs atypiques. Ceci justifie le fait de les traiter à part dans la suite ;
- nous menons deux classifications séparées, l'une sur les 96 départements métropolitains, et incluant le taux de pauvreté des 0-17 ans, l'autre sur les quatre DOM sans cette variable. Les interprétations ayant trait aux DOM devront donc tenir compte de l'absence pour eux de cette dimension. Les travaux comparatifs en matière de revenus et de pauvreté, entre métropole et DOM [Michel *et al.*, 2010 ; Alibay et Forgeot, 2006] suggèrent que les ménages des DOM, dans leur ensemble, sont en situation financière nettement plus défavorable que les ménages métropolitains. Cette dimension, si elle était incluse dans l'analyse, contribuerait sans doute à les distinguer encore plus.

FIGURE 1 Typologie des départements suivant l'environnement économique et social des enfants



## Dix groupes de départements

— Cette classification nous permet de proposer dix classes : sept sur la France métropolitaine, trois sur les DOM ▶ FIGURE 1 :

- trois d'entre elles (1, 2, 3), portant sur la métropole, nous semblent être associées à des conditions moyennes plutôt favorables à la réussite scolaire ;
- dans trois autres (5, 6, 7), les difficultés sociales sont plus marquées, et se différencient par leur nature ;
- la classe 4 peut être vue comme une classe intermédiaire, et d'une grande diversité ;
- les DOM sont traités en trois classes distinctes (8, 9 et 10). Dans tous les DOM, les difficultés sont plus aiguës, mais le degré de ces difficultés varie de l'un à l'autre. Si la Guadeloupe et la Martinique peuvent, pour les indicateurs choisis, être commentées de façon conjointe (classe 8), La Réunion (9) et la Guyane (10) nous semblent trop différentes pour être regroupées.

— Les caractéristiques des différents groupes sont commentées suivant les valeurs prises pour les variables utilisées dans la typologie, qui viennent d'être citées,

ainsi que pour des variables « illustratives » également issues de la première partie de l'ouvrage. Les valeurs moyennes prises pour ces variables dans chaque groupe sont proposées dans le tableau 1 en fin de dossier. Les noms donnés aux classes le sont à titre indicatif : il s'agit de résumer brièvement les principaux atouts et difficultés caractérisant un ensemble de départements, et non, bien sûr, de caractériser l'ensemble de la population d'un département.

### Des départements aux conditions moyennes plutôt favorables à la réussite scolaire

#### 1. Parents de milieu social et aux diplômes très élevés, mais logements surpeuplés

— La classe 1 est constituée de trois départements de l'agglomération parisienne : Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Elle se distingue par la part très élevée d'enfants dont le parent de référence a au moins le baccalauréat (de 64 % à 70 %) et appartient aux catégories sociales très favorisées (de 42 % à 46 %). Le niveau de vie médian y est élevé. Toutefois, les inégalités y sont fortes, surtout

dans les Hauts-de-Seine et à Paris : l'écart interdécile de niveaux de vie, pour les couples avec enfants, y atteint ainsi 4,8 et 6,2, alors qu'il est de 3 pour la France métropolitaine. Si dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine, le taux de pauvreté des 0-17 ans est assez faible (12 % et 14 %), il atteint 21 % à Paris. Le paradoxe parisien peut se formuler ainsi : alors que les familles avec enfants y ont les niveaux de vie médians les plus élevés de France métropolitaine, la part d'enfants de 0 à 17 ans en situation de pauvreté y est similaire à la moyenne de France métropolitaine (20 %).

— La part d'enfants vivant dans un logement surpeuplé atteint 37 % à Paris, et encore 27 % dans les Hauts-de-Seine et 14 % dans les Yvelines. Cette exposition au surpeuplement touche toutes les catégories sociales, même les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, pour lesquels la part de situations de surpeuplement est le double de celle constatée dans l'ensemble de la France métropolitaine (11 % contre 5 %).

— Finalement, si cette classe présente un contexte dans l'ensemble favorisé, ce constat est à nuancer, au moins pour les Hauts-de-Seine et Paris, par de fortes inégalités de revenus et les difficultés de logement.

## 2. Parents aux diplômes élevés, sécurité économique

— La classe 2 compte dix-sept départements surtout situés dans le quart Nord-Ouest, le quart Sud-Ouest, et dans les Alpes du Nord. Cette classe est très hétérogène, rassemblant le département très urbain de l'Essonne et celui, rural, du Gers<sup>(7)</sup>. Ce type d'associations peut surprendre : il faut souligner une fois de plus le caractère exploratoire de la typologie. Son objectif est de souligner des caractéristiques communes que partagent ces départements pour les seules variables prises en compte dans l'analyse, relatives à une sélection de facteurs de réussite scolaire, alors qu'elles peuvent différer notablement sur d'autres plans.

— Une caractéristique commune aux différents membres de cette classe est une part élevée de parents diplômés du baccalauréat ou du supérieur (de 48 % à 61 %), quoiqu'à un degré moindre que dans la classe précédente. La part d'enfants dont le parent de référence est de catégorie sociale défavorisée y est faible (de 25 % à 36 %). Le taux de pauvreté des 0-17 ans y est peu élevé (de 14 % à 19 %), même si les Hautes-Alpes, le Gers et le Rhône se démarquent par un taux plus élevé que les autres (19 %). Le chômage de longue durée y est plutôt rare : entre 1,5 % et 3,5 % des enfants ont un parent dans cette situation. La part d'enfants en situation de surpeuplement y est modérée à l'exception de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, où elle atteint 14 % et 18 %. Cette classe présente donc des caractéristiques d'ensemble plutôt favorables à la

réussite scolaire, qui se traduisent surtout par un soutien culturel et une sécurité économique meilleure que dans la plupart des autres classes.

## 3. Parents en couple, bonnes conditions de logement

— Cette classe comporte quatorze départements qui se trouvent dans le quart Nord-Ouest ou dans le sud du Massif central, auxquels se rajoutent les Landes et l'Ain<sup>(8)</sup>. Ce sont des départements plutôt ruraux. La part d'enfants vivant en dehors des grandes aires urbaines y est élevée (sauf dans l'Ain et dans le Morbihan) et dans certains départements, la part d'enfants vivant en commune isolée est très forte (41 % en Lozère, 35 % dans le Cantal).

— Ses attributs les plus remarquables ont trait à des conditions de vie familiale qui y sont plus stables. La part d'enfants de 0 à 17 ans vivant en famille monoparentale y est faible, comprise entre 11 % et 17 %. La Mayenne et la Vendée, départements où cette part est la plus faible en France, font d'ailleurs partie de ce groupe. La part d'enfants vivant dans un logement surpeuplé y est aussi parmi les plus faibles (entre 3 % et 6 %), tout comme la part d'enfants dont le parent de référence est au chômage de longue durée (entre 1,7 % et 2,6 %).

— Les origines sociales sont moins favorisées que dans les types précédents, et la part des parents ayant au moins le baccalauréat y est plus faible. Toutefois, cette classe est aussi celle où la part des enfants dont le parent de référence est sans diplôme est la plus basse (de 15 % à 20 %). Autrement dit, les inégalités culturelles y sont peu marquées.

— Un constat similaire peut être tenu pour les inégalités de revenus. Le niveau de vie médian des familles avec enfants y est plus faible que dans la classe précédente, et les inégalités moins marquées : à l'exception de l'Ain, l'écart interdécile de niveaux de vie est toujours inférieur à 2,9 pour les couples avec enfants. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est peu élevé, même si cet aspect est plus marqué dans les départements du quart Nord-Ouest qu'au sud du Massif central, où le taux de pauvreté atteint tout de même 19 % en Lozère, en Aveyron et en Corrèze. Cette classe présente là aussi un contexte plutôt favorable : une meilleure sécurité économique que dans la plupart des autres classes (avec notamment des départements moins touchés par le chômage) et de bonnes conditions de vie familiale.

## Une classe intermédiaire : situation moyenne (4)

— Cette classe est la plus large, comptant trente départements situés surtout dans le Bassin parisien et dans le quart Nord-Est. Il s'agit de départements qui occupent une situation intermédiaire entre des classes que nous

(7) Le Gers est un cas « limite » de cette catégorie, il aurait pu figurer dans la catégorie 3. Il se distingue de cette dernière par une part d'enfants de catégories sociales défavorisées qui est plus faible, et aussi une part d'enfants vivant en famille monoparentale un peu plus élevée.

(8) L'Ain est un cas « limite » de cette classe, il est à la frontière de la classe 2 et de la classe 3. Ce qui contribue à lui attribuer la classe 3 est notamment sa part faible d'enfants vivant en famille monoparentale (13 %).

avons identifiées comme ayant un contexte plutôt favorable, et celles où les difficultés sociales sont plus marquées. Compte tenu de cette situation intermédiaire et du nombre de départements, il n'y a guère d'intérêt à en proposer un commentaire général.

— Certains départements de cette classe en sont aux « marges » et auraient pu, à peu de choses près, être classés ailleurs. C'est d'abord le cas du Lot, qui sous plusieurs aspects (notamment une faible part d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme) pourrait être dans la classe 3. Ceci renforcerait la représentation du sud du Massif central comme se distinguant par un environnement plutôt favorable. Toutefois, le Lot présente aussi une proportion d'enfants en famille monoparentale (18 %) et un taux de pauvreté des 0-17 ans (21 %) tous deux un peu plus élevés que dans la classe 3. Ce sont ces (relatives) fragilités qui justifient son classement dans une classe « intermédiaire ».

— Dans l'autre sens, la Seine-Maritime pourrait être en classe 5, rejoignant les difficultés sociales connues dans plusieurs départements du nord de la France, comme en atteste la part assez élevée d'enfants qui y ont un parent de référence sans diplôme (25 %). Sa situation en classe 4 se justifie toutefois par une part d'enfants dont le parent de référence est en catégorie très favorisée (17 %) beaucoup plus élevée que dans la classe 5 et aussi, un taux de pauvreté des 0-17 ans (22 %) un peu plus faible que dans la plupart des départements de la classe 5.

— Le classement de l'Alsace dans cette catégorie intermédiaire peut surprendre. L'Alsace est régulièrement présentée comme une académie à contexte économique et social favorable. La grande majorité de ses cantons sont en « sécurité économique et soutien culturel » dans la typologie proposée par Boudesseul *et al.* Cette dissonance est en partie due à notre choix de variables. Ainsi, le fait d'introduire une variable « part d'enfants dont le parent de référence est de catégorie sociale défavorisée<sup>(9)</sup> » est (à tort ou à raison) défavorable à l'Alsace, où la part des ouvriers dans l'emploi est encore assez élevée. Autre illustration, du point de vue des revenus, le taux de pauvreté des 0-17 ans, que nous utilisons dans la typologie, donne une image un peu moins favorable à l'Alsace que les variables de niveau de vie médian des familles avec enfants<sup>(10)</sup>.

(9) Comme cela a été souligné plus haut, la catégorie « défavorisés » se restreint, pour ce qui est des catégories d'actifs, aux ouvriers, plus présents dans la moitié nord du pays. C'est une limite : une catégorie qui inclurait les employés non qualifiés pourrait donner des résultats quelque peu différents.

(10) Ainsi, en Loire-Atlantique (classe 2), le niveau de vie médian des couples avec enfants est un peu inférieur à celui du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (respectivement 20500, 20900 et 21 200 euros) et en même temps, le taux de pauvreté des 0-17 ans y est inférieur (14 % contre 19 % pour les deux départements alsaciens).

## Des départements où les difficultés sociales sont plus fortes

### 5. Milieu social et diplômes peu élevés, pauvreté

— La classe 5 est constituée de dix-huit départements. La plupart d'entre eux sont situés au nord de la France, dans le quart Nord-Est et au nord du Massif central. À l'exception du Pas-de-Calais, ils sont plutôt ruraux, et très ruraux pour certains. La part d'enfants vivant en commune isolée y atteint ainsi 21 % en Dordogne, dans l'Indre et dans la Nièvre, 46 % en Creuse.

— Cette classe se distingue avant tout par la part élevée d'enfants de catégorie sociale défavorisée, qui y est comprise entre 36 % et 50 %. La part d'enfants dont le parent de référence est de catégorie sociale très favorisée est faible (de 11 % à 14 %). Ces origines sociales plus modestes s'accompagnent de diplômes assez peu élevés. La part d'enfants dont le parent de référence est diplômé du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur est faible au regard des autres classes de France métropolitaine (de 35 % à 45 %).

— Cette classe se caractérise également par des revenus faibles et un taux de pauvreté élevé des 0-17 ans, situé entre 21 % et 30 %. La précarité économique accompagne, dans plusieurs de ces départements, une précarité sur le marché du travail, surtout dans le nord de la France : la part d'enfants ayant un parent chômeur de longue durée y atteint 5,5 % dans le Pas-de-Calais et dans les Ardennes.

— La répartition spatiale de cette classe correspond en partie à celle de l'emploi ouvrier sans toutefois s'y résumer : plusieurs départements à forte présence ouvrière situés soit à l'Ouest (Vendée), soit à l'est du pays (Doubs) relèvent d'autres catégories. Inversement, l'Ariège figure dans la classe 5 alors que la part des ouvriers dans l'emploi y est faible. C'est notamment son taux de pauvreté élevé des 0-17 ans (26 %) qui contribue à le positionner dans cette classe et non dans la classe 4.

### 6. Parents isolés, souvent sans diplôme, chômage, pauvreté

— La classe 6 est composée de huit départements : cinq départements méditerranéens et le Vaucluse, ainsi que la Seine-Saint-Denis et le Nord. Elle se distingue par un taux de pauvreté très élevé des 0-17 ans, de façon plus marquée encore que la classe précédente : de 26 % à 34 %, ce qui constitue le maximum en France métropolitaine (Seine-Saint-Denis). Le chômage y frappe plus durement les parents qu'ailleurs : entre 4,5 % et 6,7 % des enfants de 0 à 17 ans ont un parent de référence au chômage de longue durée. Enfin, le niveau de diplôme des parents est plutôt faible. Par rapport à la classe précédente, la spécificité de la classe 6 est une forte proportion d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme (de 24 % à 29 % en excluant la Seine-Saint-Denis, 41 % pour ce dernier département). L'Hérault se distingue par des inégalités culturelles particulièrement fortes : la part d'enfants ayant un parent sans diplôme y est élevée (24 %) et la part de ceux ayant un parent au moins diplômé du baccalauréat également (49 %). Enfin, cette classe se

distingue par des parts élevées d'enfants vivant en famille monoparentale, comprises entre 19 % et 26 %.

— Deux départements non-méditerranéens sont présents dans cette classe. Le Nord, tout d'abord, aurait, à (très) peu de choses près, pu aller dans la classe 5, se regroupant ainsi avec plusieurs autres départements du nord de la France. Les principales différences avec la classe 5 tiennent dans des parts d'enfants dont le parent de référence est de catégorie sociale très favorisée (18 %) et dont le parent de référence a au moins le baccalauréat (44 %) qui sont supérieures à celles de la classe 5.

— La Seine-Saint-Denis, de son côté, aurait pu constituer une classe à elle-seule. En effet, elle présente les difficultés propres à cette classe, en accentué, sauf pour les familles monoparentales. À ces difficultés sociales, elle ajoute une part élevée d'enfants d'origine sociale défavorisée (41 %) et aussi, une part exceptionnellement élevée d'enfants vivant dans un logement surpeuplé, la plus forte de métropole (40 %). Ce département est le seul qui, en métropole, concentre tous les types de difficultés sociales qui ont été pris en compte pour cette étude.

### 7. Parents isolés, souvent sans diplôme, logements surpeuplés

— La classe 7 est composée de six départements. Elle offre une association originale entre trois départements très urbains (Val-d'Oise, Val-de-Marne, Alpes-Maritimes), le Var et les deux départements corses. Les enfants de ces départements ont en commun, par rapport aux deux classes précédentes, des origines sociales un peu plus favorisées : en particulier la part d'enfants d'origine sociale défavorisée y est plus faible (de 27 % à 35 %). Les niveaux de vie médians des familles y sont plus élevés, surtout pour les familles monoparentales.

— Malgré tout, la part d'enfants ayant un parent de référence sans diplôme y est assez forte (de 24 % à 31 %). Comme dans la classe 6, ces départements sont marqués par une part élevée d'enfants vivant en famille monoparentale, le Val-d'Oise faisant exception (17 % alors que dans les quatre autres départements, cette part est de 21 % ou 22 %).

— Une contrainte sociale spécifique à cette catégorie est la part élevée d'enfants vivant dans un logement surpeuplé : c'est déjà vrai pour les deux départements corses et le Var (entre 14 % et 17 %) et cela est beaucoup plus marqué encore pour le Val-d'Oise (23 %), les Alpes-Maritimes et le Val-de-Marne (29 %).

— La présence des deux départements corses dans cette classe, plutôt que dans la classe 6, s'interprète par une part d'enfants d'origine sociale défavorisée qui y est plus faible et aussi par une part plus faible que dans la classe 6 d'enfants dont le parent de référence est au chômage de longue durée (2,0 % pour la Corse-du-Sud et 2,4 % pour la Haute-Corse).

### Les départements d'outre-mer : cumul de difficultés sociales (classes 8, 9 et 10)

— Les départements d'outre-mer se distinguent par le cumul de quasiment toutes les difficultés sociales qui ont été évoquées jusqu'ici. Ils se différencient toutefois par les difficultés qui les frappent le plus.

— Ainsi la Guadeloupe et la Martinique (classe 8) se distinguent par une part très élevée d'enfants vivant en famille monoparentale (44 % et 45 %) et ensuite par une part élevée d'enfants dont le parent de référence est au chômage de longue durée (19 % et 17 %). Les autres types de difficultés y sont également présents dans des proportions importantes. La part d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme y est égale, respectivement, à 39 % et 35 %. La part d'enfants vivant en logement surpeuplé y est de 28 % et 30 %.

— La Réunion (classe 9) présente, comme la classe précédente, une forte exposition des enfants aux situations de chômage de longue durée de leurs parents : 20 % ont leur parent de référence dans ce cas. Le deuxième type de difficultés le plus marqué porte sur la part élevée d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme. 50 % sont dans cette situation, ce qui est plus qu'en Guadeloupe et en Martinique. Par rapport à ces deux départements, La Réunion a moins d'enfants en famille monoparentale, mais cette proportion reste très élevée au regard de la métropole (32 %).

— Enfin, la Guyane (classe 10) a une part d'enfants dont le parent de référence est sans diplôme plus élevée encore, avoisinant les deux tiers (64 %). Il faut rappeler le contexte très particulier de ce département, qui accueille une part élevée d'immigrés, très souvent sans diplôme [Insee Guyane, 2006]. La part d'enfants en situation de surpeuplement y atteint 62 %. Comme cela a été indiqué plus haut, cet indicateur doit être considéré avec précaution pour les DOM. Des études sur les comparaisons de conditions de vie entre DOM et métropole ont suggéré d'inclure le jardin dans le nombre de pièces disponibles [Alibay et Forgeot, 2006], ce qui réduirait l'écart entre les départements d'outre-mer et la métropole, sans expliquer toutefois toute l'ampleur du phénomène en Guyane. L'éloignement des parents du marché du travail est une troisième caractéristique qui apparaît accentuée en Guyane. La part d'enfants dont le parent de référence est au chômage de longue durée y est identique à celle de La Réunion (20 %). La part d'enfants d'origine sociale défavorisée y est la plus élevée des départements français (59 %), en raison d'une part élevée d'enfants dont le parent de référence est chômeur ou inactif n'ayant jamais travaillé (37 %). Enfin, la part d'enfants en famille monoparentale y est très élevée (40 %), tout juste derrière la Martinique et la Guadeloupe.

TABLEAU 1 Caractéristiques des classes (moyennes départementales, non pondérées)

		Variables entrant dans la construction de la typologie							
		Caractéristiques des 0-17 ans (%)							
Classe	Intitulé	Parent de référence sans diplôme en 2010	Parent de référence diplômé du baccalauréat ou du supérieur en 2010	Parent de référence dans une catégorie sociale défavorisée en 2010	Parent de référence dans une catégorie sociale très favorisée en 2010	Parent de référence au chômage de longue durée en 2010	En situation de surpeuplement en 2010	En famille monoparentale en 2010	En situation de pauvreté en 2011
1	Parents de milieu social et aux diplômes très élevés, logements surpeuplés	19,3	67,6	18,5	44,1	3,1	25,5	18,7	15,7
2	Parents aux diplômes élevés, sécurité économique	18,0	51,9	31,5	22,7	2,5	7,7	16,9	16,1
3	Parents en couple, bonnes conditions de logement	17,5	45,5	37,2	15,6	2,1	4,0	14,2	17,5
4	Situation moyenne	22,2	43,8	39,1	16,8	3,4	6,9	17,2	20,2
5	Milieu social et diplômes peu élevés, pauvreté	23,9	38,6	43,5	12,6	4,4	6,2	17,9	24,6
6	Parents isolés, souvent sans diplôme, chômage, pauvreté	28,2	43,8	37,6	16,4	5,5	15,6	22,0	28,7
7	Parents isolés, souvent sans diplôme, logements surpeuplés	27,9	47,6	30,7	19,4	3,2	21,2	20,4	22,0
<b>Moyenne départements France métropolitaine</b>		<b>21,8</b>	<b>45,5</b>	<b>37,0</b>	<b>17,9</b>	<b>3,4</b>	<b>8,7</b>	<b>17,5</b>	<b>20,6</b>
8	Cumul de difficultés, parents isolés, au chômage (Guadeloupe et Martinique)	37,0	34,7	38,4	10,8	17,8	28,9	44,5	n.c
9	Cumul de difficultés, parents sans diplôme, au chômage (La Réunion)	50,0	26,1	49,7	9,6	19,8	27,2	31,6	n.c
10	Cumul de difficultés, parents sans diplôme, logements surpeuplés (Guyane)	64,4	19,3	59,2	7,6	20,1	61,8	39,8	n.c
<b>Moyenne départements d'outre-mer</b>		<b>47,1</b>	<b>28,7</b>	<b>46,4</b>	<b>9,7</b>	<b>18,9</b>	<b>36,7</b>	<b>40,1</b>	<b>n.c</b>

**Note de lecture :** pour toutes les variables portant sur les 0-17 ans à l'exception du taux de pauvreté, le champ est celui des enfants au sens du recensement (voir méthodologie). En grisé et à titre indicatif, nous avons représenté les valeurs les plus caractéristiques, pour chaque classe et pour les variables qui sont utilisées dans la construction des classes.

**Des écarts de situation importants au sein d'une même académie**

— La carte d'ensemble représentant la répartition des classes permet, pour terminer, de proposer des constats d'ensemble dans deux directions.

— Le premier constat vient du fait que les départements appartenant aux différents types sont, jusqu'à un certain degré, proches les uns des autres. Les départements de la façade ouest du pays, du sud du Massif central et du nord des Alpes constituent des ensembles offrant des conditions plutôt propices à la réussite scolaire : nous disons cela avec toute la réserve qu'impose l'utilisation de moyennes départementales, mais confortés également par l'analyse de Boudesseul *et al.* (2014a ; 2014b), prenant en compte cette hétérogénéité infra-départementale.

— Les types d'atouts mis en exergue par ces territoires diffèrent : le nord des Alpes, plus l'Ain et le Rhône, se caractérisent notamment par le niveau de diplôme élevé des parents et une certaine sécurité économique (taux de pauvreté plus faible). Dans le sud du Massif central, les atouts liés à l'environnement familial s'interprètent moins en termes de diplômes et de revenus des parents, mais plutôt par de bonnes conditions de vie familiale, dont les principaux aspects sont la faible part d'enfants en familles monoparentales et d'enfants en logement surpeuplé. Enfin, la façade Ouest présente ces deux types de départements : les départements les plus urbains sont plutôt de type « diplômes élevés, sécurité économique », les départements plus ruraux sont plutôt du type « parents en couple, bonnes conditions de logement ».

— Le nord et une partie de l'est du pays, ainsi que le nord du Massif central et la façade méditerranéenne, présentent des difficultés sociales plus marquées, en partie différentes par leur nature. Dans les deux premiers cas, elles se manifestent notamment par le niveau de diplôme et l'origine sociale peu élevés des parents. Le sud méditerranéen se signale par la part élevée d'enfants en famille monoparentale et l'absence fréquente de diplôme de parents, signe de fortes inégalités culturelles. Une partie de la façade méditerranéenne, plutôt à l'Est, ajoute à ces difficultés des conditions de logement difficiles ; une autre partie, plutôt à l'Ouest, est touchée par le chômage et la pauvreté. À cette dernière classe se rattache la Seine-Saint-Denis, qui présente l'ensemble de ces difficultés de manière accentuée, et cumule aussi l'ensemble des difficultés sociales considérées. Enfin, les DOM se distinguent par le niveau et le cumul des difficultés sociales, avec des distinctions d'un DOM à l'autre quant aux difficultés les plus marquées.

Variables utilisées à titre illustratif					
Caractéristiques des 0-17 ans (%)		En euros			
Vit en dehors des grandes aires urbaines en 2010	Vit en commune isolée en 2010	Niveau de vie médian des couples avec enfants en 2011	Niveau de vie médian des familles monoparentales en 2011	Écart interdécile de niveau de vie, couples avec enfants, 2011	Écart interdécile de niveau de vie, familles monoparentales, 2011
0	0	27 100	17 300	4,9	4,0
18,1	5,7	20 800	15 000	3,0	3,2
46,9	15,3	19 000	14 300	2,7	3,1
25,6	6,8	19 400	14 300	2,9	3,2
42,9	14,4	18 200	13 600	2,8	3,2
13,7	3,3	18 200	13 500	3,3	3,3
14,3	5,9	20 200	15 300	3,5	3,4
<b>28,2</b>	<b>8,7</b>	<b>19 600</b>	<b>14 400</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>
12,0	1,4	n.c	n.c	n.c	n.c
12,6	3,0	n.c	n.c	n.c	n.c
53,9	20,1	n.c	n.c	n.c	n.c
26,2	6,5	n.c	n.c	n.c	n.c

Sources : Insee/Recensement de la population 2010 et Revenus disponibles localisés 2011.

— Le deuxième constat s'appuie, au contraire, sur le fait que des départements de types très différents se côtoient aussi sur un territoire restreint, souvent au sein d'une même académie. Ceci illustre le fait que la plupart d'entre elles ont à gérer des territoires de nature très diverse. L'académie de Toulouse présente quatre types de départements sur les sept possibles en métropole. L'académie de Créteil en compte trois de types très différents, tout comme Dijon, Clermont-Ferrand, ou encore Bordeaux. Ces écarts ont des conséquences en termes d'analyse et de pilotage : ils exigent par exemple de tenir compte de cette diversité dans les comparaisons de performances en termes de résultats et de parcours entre des territoires d'une même académie [Guillois *et al.*, dossier 3 dans ce numéro, p. 113].

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Alibay, N. et Forgeot, G., « Évaluation de la pauvreté dans les départements d'outre-mer à partir de l'enquête Budget de famille 2001 », *Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, 2006, p. 309-416.
- Boudesseul, G., Caro, P., Grelet, Y. et Vivent, C., « Une analyse territoriale de l'échec scolaire », *Géographie de l'École*, 2014, MENESR-DEPP, 2014a, p. 99.
- Boudesseul, G., Caro, P., Grelet, Y. et Vivent, C., *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage*, DEPP-Céreq, 2014b.
- Broccolichi, S., Ben Ayed, C., Mathey-Pierre, C. et Trancart, D., « Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite des élèves », *Éducation & formations*, n°74, MEN-DEPP, avril 2007, p. 31-48.
- Cretin, L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, décembre 2012, p. 51-66.
- De Saint Pol, T., « Quelles académies se ressemblent du point de vue de leur contexte socio-économique ? », *Géographie de l'École*, MEN-DEPP, 2011, p. 90-93.
- Direction de la programmation et du développement, *Géographie de l'école*, MEN, 2001.
- Duée, M., « L'impact du chômage des parents sur le devenir scolaire des enfants », Document de travail de l'Insee, n° G 2004/06, 2004.
- Duée, M., « Chômage parental de longue durée et échec scolaire des enfants », *Données sociales*, Insee, 2006, p. 157-161.
- Gaudemar, J.-P., Bard, H. et Becquelin, G., *Rapport sur la carte scolaire du premier degré*, MEN, 2001.
- Goux, D., Maurin, É., « The effect of overcrowded housing on children's performance at school », *Journal of Public Economics*, 89, 2005, p. 797-819.
- Guillois, P., Lafargue, C. et Monso, O., « Les disparités territoriales dans la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux », *Géographie de l'École*, ce numéro, MENESR-DEPP, 2014.
- Insee Guyane, *Atlas des populations immigrées en Guyane*, 2006.
- Loustau, É. et Miconnet, N., « Typologie des départements », *Notes statistiques de l'académie de Clermont-Ferrand*, diffusion restreinte, n° 10-10, 2010.
- Maurin, É., « The impact of parental income on early schooling transitions. A re-examination using data over three generations », *Journal of Public Economics*, 85, 2002, p. 301-332.
- Michel, C., Theulière, M. et Missègue, N., « Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole », *Insee Première*, n° 1279, février 2010.
- Murat, F., « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique*, n° 424-425, février 2009, p. 103-124.
- Pirus, C., « Orientation en fin de troisième : une procédure marquée par de fortes disparités scolaires et sociales », *Note d'information*, n° 13.24, MEN-DEPP, novembre 2013.

## UNE ANALYSE TERRITORIALE DE L'ÉCHEC SCOLAIRE

Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Yvette Grelet, Céline Vivent [CÉREQ, ESO-Université de Caen Basse-Normandie]

— Les facteurs d'échec scolaire et tout particulièrement de sortie précoce de l'enseignement secondaire sont à la fois nombreux et intriqués. S'il est admis qu'ils peuvent se cumuler ou se combiner tout au long du cursus scolaire [Afsa, 2013], du point de vue du processus biographique, il restait à en dessiner une image territorialisée au regard, cette fois, du contexte spatial.

### La construction des contextes territoriaux

— L'option ici privilégiée consiste à ne retenir que des éléments de contextes territoriaux susceptibles d'agir sur les deux registres de l'échec scolaire et de l'orientation dans ce que certains ont appelé une approche écologique de l'éducation [Bronfenbrenner, 1979]. Cette approche considère que le niveau d'éducation est le résultat des interactions entre l'individu et ses environnements. Elle permet d'associer l'éducation et une graduation de contextes sans pour autant chercher à établir des liens directs de causalité. Les contextes sont ici caractérisés en premier lieu par l'échelle d'observation qui détermine le choix d'une unité géographique et en second lieu par les variables susceptibles de détenir un pouvoir démonstratif.

— Les régions (ou aussi bien les académies) sont des espaces hétérogènes, et les analyses menées au niveau local conduisent souvent à distinguer au sein d'une région plusieurs espaces intrarégionaux. De plus, les pratiques territoriales traversent les frontières administratives, ainsi qu'en attestent, par exemple, les mobilités domicile-travail, et dessinent, quant à elles, des espaces infrarégionaux et parfois transrégionaux solidaires sur certains critères.

— La recherche d'une unité plus fine amène à choisir le canton. Cette unité administrative et électorale est *a priori* neutre en termes de conditions de vie, d'emplois et de politique scolaire, et sans correspondance stricte avec l'implantation des collèges, lycées et centres de formation des apprentis. Il apparaît pourtant comme un niveau approprié en ce qu'il est plus large que nombre de petites et moyennes communes à la démographie variable et qu'il permet de décomposer les grandes agglomérations qui présentent des conditions de vie souvent hétérogènes. Il est surtout beaucoup plus fin que l'échelle des académies et des régions, mais aussi des départements et enfin des zones d'emploi, de construction plus récente, mais qui présentent tous des aires d'hétérogénéité importante.

— Le canton au sens de l'Insee s'éloigne légèrement de la définition administrative : le canton-ou-ville (ou pseudo-canton) peut regrouper plusieurs communes : « Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou

les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. » ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)). Ainsi, les sept cantons administratifs de Troyes sont-ils recomposés en six cantons-villes : les parties de Troyes qui se trouvent incluses dans l'un des sept cantons administratifs sont regroupés pour former le canton-ville de « Troyes », qui rassemble les cantons administratifs 3 et 5 ainsi qu'une partie des cantons 1, 2, 4, 6 et 7. Ces derniers, amputés de la partie incluse dans la commune de Troyes, forment les cinq autres cantons-villes de l'agglomération. Finalement, le découpage en cantons-villes est tel que chaque commune se retrouve dans un canton et un seul. Les grandes villes constituent un canton-ville à elles seules.

— Une typologie des cantons sera proposée, définissant des espaces relativement homogènes au regard des facteurs de risques d'échec scolaire pertinents

### Les facteurs relatifs aux conditions de vie

— La littérature mentionne comme susceptibles d'être associés à l'échec scolaire, des facteurs relatifs aux conditions de vie et en tout premier les conditions d'emploi des parents, les conditions familiales et les conditions culturelles. Par extension, les facteurs d'échecs graves peuvent aussi conduire à un abandon des études.

— Sept variables de conditions de vie sont ici prises en compte.

– Le **niveau de revenu** : alors que les conditions matérielles ont souvent été reléguées au second plan après la profession des parents dans les explications courantes des inégalités sociales face à l'école, il apparaît que la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père importe moins que le fait pour une famille de se trouver dans le décile des revenus les plus faibles. L'effet propre du niveau de revenu sur le retard à 15 ans, en comparant le premier et le dernier décile, est supérieur à l'effet propre de la PCS du père en comparant les cadres supérieurs et les ouvriers [Goux, Maurin, 2000].

L'indicateur correspondant, calculé à partir des revenus fiscaux localisés des ménages, est le **revenu fiscal médian** par unité de consommation (16 300 euros en France métropolitaine, 2006) ▶ **TABLEAU 1**. Cet indicateur est assez précis pour tenir compte de la taille du ménage, mais aussi du nombre d'adultes apportant un revenu, en particulier en cas de familles séparées ou lorsque l'un des deux conjoints est inactif ou au chômage de longue durée.

– Le **chômage** et la **précarité en emploi** sont aussi deux variables d'origine économique qui semblent agir en elles-mêmes sur l'échec scolaire, via l'image du marché du travail et de la rentabilité des études, ainsi que sur les incertitudes quant à l'avenir [Duée, 2004, 2006].

Les indicateurs correspondants, calculés comme tous ceux qui suivent à partir du recensement de la population de 2006, sont la **part des chômeurs** dans la population de 15 à 64 ans et le **taux d'emploi en CDI** des salariés (respectivement 7,9 % et 85 % en France métropolitaine, 2006).

– Le **niveau de diplôme des parents** a été évoqué depuis les années 1970 et plus récemment, a été traduit en termes de compétences des parents [Murat, 2009]. À profession constante, le fait pour la mère de ne pas être titulaire d'un titre (y compris le Certificat d'études primaires pour la cohorte née entre 1963 et 1967) chez les ouvriers multiplie par 1,5 le risque pour les enfants de sortir de l'école sans aucun diplôme [Thélot, Vallet, 2000].

L'indicateur correspondant lié aux conditions proprement culturelles de soutien des jeunes par leurs parents est le **taux de non diplômés dans la classe d'âge des 45-54 ans** (34,3 % en France métropolitaine, 2006).

– Le fait d'être dans une **famille monoparentale** réduit objectivement la possibilité d'aide au travail à la maison dont on connaît le rôle décisif dans les résultats et dans la familiarité avec les normes de l'institution [Héran, 1994 ; Gouyon, 2004 ; Cretin, 2012]. Il rend plus aigu l'arbitrage entre activité domestique et activité professionnelle.

La **part de familles monoparentales dans les ménages** est l'indicateur correspondant (8,5 % en France métropolitaine, 2006).

– Dans les **familles nombreuses**, l'effet de rationnement du temps d'aide aux devoirs peut ainsi se trouver accentué, sauf dans le cas d'aides à l'intérieur de la fratrie.

On a donc pris en compte la **part de familles de quatre enfants et plus dans les ménages** (1,6 % en France métropolitaine, 2006).

– Les **conditions de logement** peuvent ajouter un effet de rationnement de l'espace par surpeuplement [Pirus, 2011 ; Goux, Maurin, 2002]. L'occupation d'un logement social de type HLM ou soumis à la réglementation de loyer des logements sociaux en donne un indicateur approximatif : 21,7 % des ménages locataires de HLM sont en surpeuplement, contre 13,8 % chez les locataires non HLM. Si 20 % des logements HLM sont occupés par des titulaires de revenus des trois déciles les plus élevés, ils ne sont pas localisés dans les mêmes endroits que les titulaires des revenus les plus faibles. Ainsi, les ménages à faibles ressources sont nettement surreprésentés au sein des locataires de HLM dans les quartiers pauvres des grandes villes et dans les zones urbaines sensibles (ZUS) : en ZUS et en 2002, les ménages des trois premiers déciles représentaient 60 % des locataires HLM, contre 47 % sur l'ensemble du territoire [Jacquot, 2007]. Toutefois, la loi de décembre 2000 a imposé un seuil minimal de 20 % de HLM dans les communes de plus de 3 500 habitants (comprises dans une agglomération plus vaste). Elle a été durcie en 2013, faisant passer ce seuil à 25 %. L'accès au logement social est aussi dépendant du volontarisme des communes.

La part de ménages vivant en HLM (en logements sociaux) reste donc un indicateur utile pour une étude spatialisée intégrant les conditions de logement (14,9 % en France métropolitaine, 2006).

— Cette liste de variables a été affinée au fil des traitements. Ainsi la PCS a-t-elle été exclue parce qu'elle est redondante avec d'autres indicateurs comme le niveau de diplôme. L'origine étrangère des ménages ne relève pas du registre des conditions de vie sur lesquelles des actions de prévention d'ordre culturel pourraient être menées. En revanche, le logement social en fournit une condition fréquente. Enfin, d'autres indicateurs éclairent l'interprétation des résultats sans pour autant entrer dans la typologie en tant que variables explicatives : la part des jeunes détenteurs d'un diplôme de niveau V (respectivement de niveau IV, de niveau III) parmi les 15-24 ans non scolarisés, complète les données sur les diplômes. La densité de population et la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population renseignent sur la démographie du canton. Ces variables peuvent difficilement être considérées en elles-mêmes comme discriminantes, en revanche, elles permettent de comprendre la cohérence interne à certaines des classes.

### Les jeunes sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés : un témoignage ex post de sorties prématurées du système scolaire

— Afin d'illustrer l'intérêt de l'image territorialisée de l'échec scolaire produite par cette typologie, nous proposerons la mise en regard de la carte des risques sociaux avec celle d'un indicateur d'échec scolaire calculé à l'échelle du canton. Il s'agit de la part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés. L'échec correspond ici à une « sortie précoce » du système éducatif, au sens que nous précisons ci-dessous.

— La définition d'une sortie comme précoce est largement conventionnelle, au regard de l'âge pris en considération, mais aussi du niveau minimal de qualification requis. Le Brevet des collèges n'est par exemple pas considéré comme un diplôme dans la définition de décrochage selon le code de l'éducation. Il ne l'est pas non plus dans cette étude. Mais une difficulté vient aussi des grilles d'analyses usuelles. En général, deux grands ordres d'inégalités ont été distingués de longue date selon qu'elles portent sur l'orientation ou sur les résultats scolaires [Ichou, Vallet, 2012]. De quel registre relève le décrochage scolaire ? Au sens strict d'une orientation comme suite de positions occupées dans le système scolaire [Boudesseul, 2008, p. 6], le décrochage est la preuve d'une inégalité d'orientation. Pourtant, toutes les observations convergent sur le fait que le processus précédant le moment de rupture relève pour beaucoup de difficultés d'apprentissage, de rapports spécifiques au savoir ou à l'ordre scolaire.

— Les variables retenues ont été citées dans la littérature comme étant corrélées avec des difficultés, des retards ou des échecs scolaires, comme le retard à 15 ans, la rentabilité des études, le retard de 7 à 18 ans, l'absence de diplôme, etc. Implicitement, le décrochage est considéré comme un échec scolaire particulièrement grave, faute de données plus précises permettant de l'en distinguer et

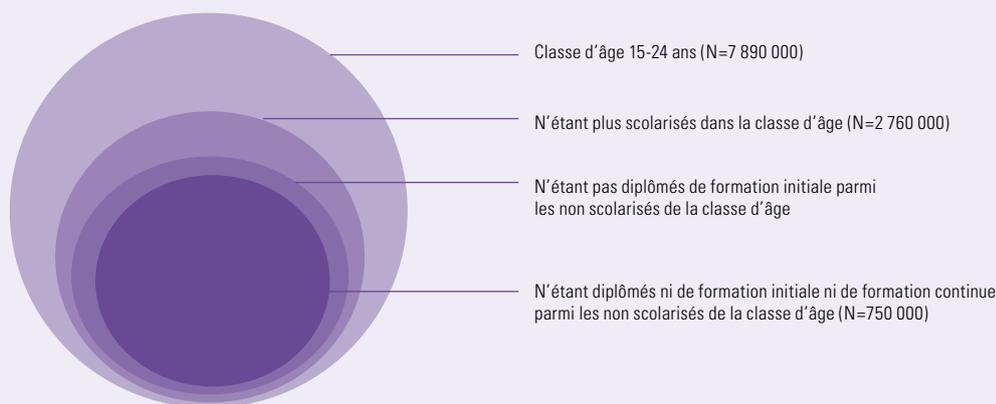
## ENCADRÉ 1 Le calcul de l'indicateur de non diplômés parmi les non scolarisés

La base de calcul est plus étroite que dans l'indicateur européen des sorties précoces qui se réfère à la classe d'âge tout entière. La proportion est donc plus élevée. Cette différence pourrait être schématisée par cercles imbriqués **FIGURE 1**.

Le passage d'un indicateur à l'autre s'effectue donc selon la relation :  
 Indicateur sortants précoces = [indicateur non diplômés parmi les non scolarisés] x [part de jeunes de la classe d'âge qui ne sont pas scolarisés].  
 Une seconde différence avec l'indicateur

européen des sorties précoces tient à la classe d'âge considérée : nous retenons l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans et non seulement ceux qui ont entre 18 et 24 ans : le taux moyen de scolarisation est donc plus élevé, mais le problème posé est aussi plus aigu pour les cohortes les plus jeunes.

**FIGURE 1** Place des non diplômés parmi les non scolarisés d'une classe d'âge



alors même que les facteurs déclencheurs des ruptures ont été mieux isolés.

— L'indicateur du décrochage scolaire retenu est *la part des non diplômés parmi les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont plus scolarisés pour l'année en cours*, qu'ils soient ou non en emploi. Il est calculé à partir des données du recensement de la population de 2006, permettant ce calcul à un niveau géographique fin. Afin de donner un ordre de grandeur, parmi les 2 760 000 jeunes de 15-24 ans qui ne sont plus scolarisés (soit 35 % de cette classe d'âge<sup>(1)</sup>), 750 000 n'ont pas de diplôme soit 27 % en moyenne pour la France métropolitaine (RP 2006). Il s'agit là d'une estimation « en stock » et retardée des effets cumulés des sorties sans diplôme du système éducatif.

— Certains effets liés à la mobilité des jeunes ou de leurs parents sont susceptibles d'avoir une incidence sur cet indicateur. En premier lieu, le canton de scolarisation peut différer du canton de résidence. Il en résulte que la part de jeunes sans diplôme dans un canton ne peut pas être considérée comme un révélateur exact des conditions de

scolarisation dans ce canton. En particulier, il n'est pas possible de faire un lien avec la politique éducative menée par les établissements de ce canton.

— En second lieu, un certain nombre de jeunes vont résider en dehors de leur canton d'origine à l'issue du baccalauréat, du BTS ou d'autres formations à ces âges. Mécaniquement, ces départs font augmenter l'indicateur en réduisant son dénominateur. Ainsi, cet indicateur en stock sur un territoire ne permet pas d'en déduire un constat exact sur les jeunes issus de ce territoire, ou encore une « marque du territoire » sur la totalité des parcours scolaires. Le phénomène le mieux traduit est donc plutôt le degré de concentration de jeunes en difficulté sur un territoire donné, qui résulte de difficultés scolaires propres à un territoire, mais aussi des flux entrants et sortants de mobilité.

— Enfin, en troisième lieu, au moment de rapprocher cet indicateur des conditions de vie des familles, la mobilité quotidienne ou hebdomadaire des parents pour des raisons professionnelles complique l'interprétation. En effet, sachant que la dimension structurelle et historique de l'économie régionale et en particulier de son industrie pèse souvent sur le profil social d'un canton et donc son classement dans un type de risque ou un autre, certaines fragilités peuvent être masquées : ainsi en va-t-il de salariés hautement qualifiés de l'aéronautique à Blagnac dans la périphérie toulousaine qui résident parfois jusqu'à 50 km dans des cantons de Lozère où le recensement de population les comptabilise. De plus, ces migrations pendulaires ont aussi une incidence sur l'établissement de scolarisation de l'enfant lorsque les parents préfèrent

(1) Ce taux ne correspond pas à celui qui peut être calculé à partir des données publiées par la DEPP dans *Repères et références statistiques 2007*, portant sur l'année scolaire 2005-2006. 40,2 % des 15-24 ans ne sont pas scolarisés (fiche 1.4). Cette différence est essentiellement imputable au numérateur du taux de scolarisation. Dans le cas du recensement, il s'agit de la population ayant indiqué être inscrite dans un établissement d'enseignement au moment du recensement ; dans les statistiques de la DEPP, il s'agit des effectifs d'élèves et d'étudiants fournis par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

déroger à la carte scolaire. L'autre exemple connu est celui des travailleurs frontaliers en Suisse qui résident dans les départements français limitrophes qui ne sont pas aussi favorisés que les données du recensement pourraient le laisser penser, bien que bénéficiant d'activités industrielles et touristiques (départements du Doubs, de l'Ain et de la Haute-Savoie).

— Dans l'ensemble, la part de jeunes de 15-24 ans sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés connaît une grande variabilité d'une académie à l'autre, de 19 % dans l'académie de Rennes à 33,2 % dans l'académie de Montpellier, voire 36,5 % en Corse. Mais il est vrai que le taux de scolarisation à ces âges varie aussi d'une académie à l'autre, en particulier du fait d'habitudes culturelles de maintien aussi longtemps que possible dans la voie générale plus valorisée ou *a contrario* de sorties fréquentes au niveau V de formation (académie de Caen par exemple), ou enfin du poids historique de l'apprentissage comme dans les académies de Nantes, Orléans-Tours, Poitiers et Strasbourg.

### Une typologie des risques sociaux contextualisés

— Les traitements statistiques ont donné lieu à une analyse multivariée et spatialisée sur les sept indicateurs précédemment décrits et les 3 689 cantons de France métropolitaine en vigueur lors du recensement de 2006. Les données communales ont été agrégées au niveau du canton.

— Cette étude, encore exploratoire, n'a pas permis d'inclure les départements d'outre-mer. La possibilité de les inclure dans une prochaine version est en cours d'examen. Les variables sont inégalement disponibles (le revenu par ménage manque pour la Guyane et la Guadeloupe) ou interprétables dans le recensement, en particulier quant aux conditions de logement.

— La part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés est significativement corrélée ( $p < 1\%$ ) avec les sept indicateurs mobilisés dans l'analyse ▶ **TABLEAU 1**. La corrélation atteint son maximum avec la part des adultes au chômage qui révèle la coexistence de difficultés scolaires avec un marché du travail dégradé (0,65). Une corrélation négative mais beaucoup plus faible est cependant relevée avec la part d'emploi en CDI. La seconde corrélation la plus marquante est associée à la part des familles mono-

parentales (0,46) mais aussi avec la proportion d'adultes de 45-54 ans sans diplôme. Le revenu médian par unité de consommation des ménages est en relation inverse avec la part des jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi les non scolarisés mais avec une intensité plus faible.

— Sur les cantons de France métropolitaine, chacun des indicateurs est ainsi corrélé, dans le sens attendu, avec la variable d'échec scolaire qui est considérée. Cette corrélation toutefois n'est pas en elle-même la preuve d'une causalité, d'autant qu'elle est calculée au niveau cantonal. Seules les recherches menées à l'échelle individuelle permettent de s'approcher d'une interprétation causale.

— Si l'effet propre de chacun de ces indicateurs est bien établi, le recours à des méthodes d'analyse multidimensionnelle permet de rendre compte des interactions entre eux, à travers une classification ascendante hiérarchique des 3689 cantons.

— Six classes de la typologie ont été retenues comme traduisant différents niveaux de risque : deux classes à risques élevés se distingueraient tout d'abord, une classe 1 caractérisée par un « cumul de fragilités économique, familiale et culturelle en milieu urbain », et une classe 6 « précarité économique dans les petites et moyennes communes ». Deux classes présenteraient des risques plus limités : la classe 2 « difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain », et la classe 5 « fragilité culturelle dans les petites communes ». Enfin, deux classes ressortent comme étant plus hétérogènes pour des raisons différentes : la classe 4 « milieu rural vieillissant » et la classe 3 « sécurité économique et soutien culturel » ▶ **TABLEAU 2**.

— Ces dénominations des classes résultent d'un compromis : sous un aspect, elles ne doivent pas céder à un certain impressionnisme qui conduirait à abuser d'images courantes et polysémiques, mais sous un autre, elles ne se limitent pas non plus à une addition des variables mobilisées. Les intitulés englobent donc ceux des variables qui interviennent le plus pour isoler chaque classe de l'ensemble des autres classes. Leur sens restant parfois difficile à saisir, des données complémentaires ont été prises en considération pour éclairer la compréhension, comme la densité de population et la proportion de personnes de 60 ans et plus ▶ **TABLEAU 3**.

### Deux classes à risques élevés ressortent plus particulièrement

#### • Classe 1 : « cumul de fragilités économique, familiale et culturelle en milieu urbain »

— Cette classe rassemble 379 cantons, soit 6,3 millions de personnes de 15 à 64 ans. Du point de vue démographique, son poids est proportionnel au nombre de classes : 1/6<sup>e</sup>. Toutefois, la part de cantons représentés se limite à un sur dix, montrant une concentration de la population en difficulté.

— Les cantons de cette classe cumulent les indicateurs défavorables : le chômage en premier lieu (11,1 % contre 7,9 % en moyenne pour la France métropolitaine), conjugué à des conditions de vie souvent difficiles :

**TABLEAU 1** Corrélations entre les indicateurs retenus dans la typologie et la part de non diplômés de 15-24 ans parmi les non scolarisés

	% de non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés
Revenu médian	- 0,25
Chômage 15-64 ans	0,65
CDI	- 0,16
Familles monoparentales	0,46
Familles nombreuses	0,37
Ménages en HLM	0,38
Non diplômés 45-54 ans	0,44

Source : Insee RP 2006/Revenus fiscaux localisés; calcul : Céreq-ESO Caen.

**TABLEAU 2** Indicateurs de risques d'échec scolaire par classe-type

Classes et intitulés	Indicateurs mobilisés dans la typologie						
	Chômeurs parmi les 15-64 ans (%)	Salariés en CDI (%)	Familles mono-parentales (%)	Familles de quatre enfants et plus (%)	Ménages vivant en HLM (%)	Non diplômés parmi les 45-54 ans (%)	Revenu médian par unité de consommation (euros)
Classe 1 - Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain	11,1	83,4	11,2	2,8	28,4	45,8	14 157
Classe 6 - Précarité économique dans les petites et moyennes communes	8,6	83,4	8,2	1,4	8,0	39,0	14 680
Classe 2 - Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain	8,5	84,2	9,1	1,5	18,8	31,4	17 872
Classe 5 - Fragilité culturelle dans les petites communes	6,6	84,9	5,9	1,6	8,9	42,0	15 351
Classe 4 - Milieu rural vieillissant	6,3	83,8	6,6	0,9	5,1	34,0	15 344
Classe 3 - Sécurité économique et soutien culturel	5,5	88,2	7,1	1,1	7,3	27,2	18 916
France métropolitaine	7,9	85,0	8,5	1,6	14,9	34,3	16 344

Note - cases en grisé : variables caractéristiques de chaque type.

**TABLEAU 3** Indicateurs complémentaires de contexte par classe-type

Classes et intitulés	Indicateurs complémentaires							
	Jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés					Autres indicateurs		
	Nombre	Non diplômés (%)	Diplômés de niveau V (CAP, BEP, etc.) (%)	Diplômés de niveau IV (BAC, BP, etc.) (%)	Diplômés de niveau III (BAC +2, etc.) (%)	Nombre de cantons	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	60 ans et plus dans la population (%)
Classe 1 - Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain	551 920	34,8	28,4	21,9	10,7	379	312	18,7
Classe 6 - Précarité économique dans les petites et moyennes communes	226 047	29,7	31,8	23,3	11,4	521	52	25,7
Classe 2 - Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain	1 061 858	27,1	25,2	23,6	14,9	543	462	20,1
Classe 5 - Fragilité culturelle dans les petites communes	184 942	24,7	33,7	25,5	12,9	466	43	23,6
Classe 4 - Milieu rural vieillissant	263 704	22,6	32,3	27,0	14,0	910	35	26,7
Classe 3 - Sécurité économique et soutien culturel	473 855	20,8	28,9	26,3	16,8	870	110	20,3
France métropolitaine	2 762 326	27,2	28,3	24,1	13,9	3 689	103	21,4

Note - cases en grisé : variables caractéristiques de chaque type.

11,2% de familles monoparentales (8,5% en moyenne), mais aussi 2,8% de familles de quatre enfants et plus (1,8% en moyenne) et 28,4% vivant dans des logements sociaux (14,9% en moyenne). Enfin, 45,8% des personnes de 45-54 ans sont ici sans diplôme contre 34,3% en moyenne. Les enfants bénéficient inégalement auprès de leurs parents des ressources matérielles et culturelles susceptibles de soutenir leur travail scolaire, d'autant plus lorsque la mère élève seule ses enfants, et surtout lorsque ceux-ci sont nombreux. L'importance d'une socialisation précoce à la culture scolaire est connue, à travers la mise à disposition de livres et de journaux, et sur le plan culturel grâce à la familiarité avec la lecture et l'écriture que détiennent les parents les mieux pourvus en diplômes.

— Les territoires sont hétérogènes, ils ont en commun de constituer des poches de fragilités et de précarité.

Souvent concentrées en milieu urbain (Seine-Saint-Denis, Vaux-en-Velin dans le Rhône, Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados, etc.), certaines se trouvent aussi en milieu rural (Vimoutiers dans l'Orne, dont le collège est classé en éducation prioritaire), et d'autres dans des ports de pêche en déclin (Fécamp, Dieppe en Seine-Maritime), ou d'anciens fiefs de la France industrielle (Roubaix, Montbéliard, Saint-Dié dans les Vosges).

— La part de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés est la plus élevée parmi toutes les classes : 34,8%, alors qu'elle est de 27,2% en France métropolitaine.

• **Classe 6 : « précarité économique dans les petites et moyennes communes »**

— Cette classe rassemble 521 cantons, soit 3,2 millions de personnes de 15 à 64 ans. Son poids est symétrique de la précédente. Si elle rassemble un canton sur sept en

France métropolitaine, la population des 15-64 ans n'en représente qu'un peu moins d'un habitant sur douze.

— Plutôt que par les conditions de vie familiale, cette classe est marquée par une part de chômage élevée (8,6%), la précarité de l'emploi et un revenu médian par unité de consommation faible (14 680 € alors qu'il est de 16 344 € en France métropolitaine). La part de 45-54 ans sans diplôme est aussi supérieure à la moyenne d'ensemble. La différence majeure avec la classe précédente est de se situer dans de petites et moyennes communes (52 hab./km<sup>2</sup>), avec une proportion relativement élevée de 60 ans et plus dans la population. Sont particulièrement concernés le Languedoc-Roussillon et la Corse littorale, avec un type méditerranéen d'emplois saisonniers, et d'emplois précaires liés au tourisme (Argelès), au vignoble (Bar-sur-Aube) ou à une industrie concurrencée (sous-traitance industrielle à Brionne, lunettes à Saint-Claude, métallurgie au Creusot).

— La part de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés y est élevée : 29,7%.

— Au total, ces deux classes les plus exposées concentrent exactement 900 cantons, soit un sur quatre en France ainsi qu'un peu moins d'un habitant de 15-64 ans sur quatre.

### Deux classes sont à risques plus limités bien que persistants

#### • Classe 2 : « difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain »

— Cette classe rassemble 543 cantons, soit 15,1 millions de personnes de 15 à 64 ans. Son poids est aussi d'1/7<sup>e</sup> du nombre de cantons de France métropolitaine, mais elle concentre à elle seule 38% de la population des 15-64 ans. La densité est la plus élevée (462 hab./km<sup>2</sup>).

— La plus urbanisée de toutes, cette classe est surtout caractérisée par une part importante de familles monoparentales (9,1% contre 8,5% en France métropolitaine) et de ménages vivant en HLM (18,8% contre 14,9% en France métropolitaine). Bien que le chômage y soit aussi présent, le revenu médian par unité de consommation est supérieur à sa valeur pour la France entière (17 872 €). La part de personnes de 60 ans et plus, indicateur complémentaire mentionné à titre illustratif, est plus faible que dans la moyenne française. Cette classe comporte donc plus de parents en activité. Il s'agit des centres urbains, des cœurs d'agglomérations comptant de nombreux employés (Marseille, Le Havre), de villes de toutes tailles (Langres, Chaumont pour les petites, mais aussi la partie est de la grande agglomération parisienne) où résident de nombreuses professions intermédiaires. Les parents, ici figurés par les adultes de 45-54 ans sont moins souvent non diplômés qu'en moyenne (31,4% contre 34,3% en France métropolitaine).

— La part de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés se situe dans la moyenne mais reste élevée (27,1%).

#### • Classe 5 : « fragilité culturelle dans les petites communes »

— Cette classe rassemble 466 cantons, soit 2,6 millions de personnes de 15 à 64 ans. Son poids est de d'1/8<sup>e</sup> des cantons français mais à la grande différence de la précédente, elle ne concentre que 6,5% de la population de 15-64 ans, et est de faible densité (43 hab./km<sup>2</sup>).

— En demi-teinte, cette classe est surtout désavantagée par la forte proportion de parents non diplômés – 42% des adultes de 45-54 ans – et par un revenu médian par unité de consommation relativement faible (15 351 € contre 16 344 € en France métropolitaine). Moins concernée que d'autres par la précarité d'emploi et les familles monoparentales, elle se situe avant tout dans les petites villes, représentative d'un type agricole et rural où les ouvriers sont nombreux : Centre-Ouest (Mayenne, Orne, Vire) et petites régions du nord de la France à dominante rurale, dotée d'un maillage serré de petites villes (Basse-Normandie, Pays de la Loire, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté). Il s'agit d'une France sous faible influence urbaine qui inclut les marges extrêmes de la grande agglomération parisienne.

— La part de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés y est inférieure à la proportion d'ensemble, mais reste préoccupante (24,7%).

— Au total, ces deux classes semblent présenter un niveau de risque moyen, mais il porte plus sur les conditions de vie familiale et culturelle que sur les variables économiques.

### Deux classes hétérogènes et très distinctes

#### • Classe 4 : « milieu rural vieillissant »

Cette classe rassemble 910 cantons, soit 4,2 millions de personnes de 15 à 64 ans. La plus nombreuse en cantons, un sur quatre, elle ne concentre qu'un habitant de 15 à 64 ans sur dix.

— En apparence, les ménages de cette classe sont avantagés par une stabilité de conditions de vie, avec peu de familles monoparentales, peu de familles nombreuses, peu de logement social et une part de 45-54 ans non diplômés dans la moyenne. Le revenu médian est toutefois inférieur à sa valeur France entière (15 344 € contre 16 344 € en France métropolitaine). L'explication de ce profil se trouve dans la démographie et l'habitat : avec une densité de 35 hab./km<sup>2</sup> et 26,7% de personnes de 60 ans et plus, les exemples sont nombreux en milieu rural isolé, sous faible influence urbaine et parfois enclavé (Lozère). Les caractéristiques fréquentes de ce milieu sont le déficit démographique doublé d'un vieillissement. Un exode historique des jeunes a été maintes fois constaté (centre Corse, Pyrénées), dans une France des massifs et de la diagonale du vide (des plateaux bourguignons à la Dordogne en passant par le Limousin et l'Auvergne), mais aussi des littoraux attractifs pour les retraités. Les jeunes qui demeurent passent plus fréquemment un CAP, par tradition ou autocensure des vœux d'orientation ou encore par obligation s'ils envisagent de s'installer comme agriculteurs.

— La part de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés est ici des plus faibles, bien que demeurant significative (22,6 %).

### • Classe 3 : « sécurité économique et soutien culturel »

— Cette classe rassemble 870 cantons, soit 8,5 millions de personnes de 15 à 64 ans. Elle représente elle aussi un canton sur quatre et 1/5<sup>e</sup> de la population des 15-64 ans. Elle occupe donc une place significative parmi les six classes avec une densité moyenne de 110 hab./km<sup>2</sup>. Elle ne présente pas de caractère spécifiquement urbain ou rural.

— De nombreux indicateurs sont favorables en termes d'emploi, de revenu et de niveau de diplôme des parents : part de chômage parmi les 15-64 ans de 5,5 %, part des emplois bénéficiant d'un CDI de 88,2 %, la plus élevée de toutes les classes, et part de non diplômés parmi les parents, figurés ici par les adultes de 45-54 ans, de 27,2 %, le minimum de toutes les classes. Le type résidentiel périurbain de classes moyennes et moyennes-aisées est reconnaissable. Certaines communes dans les Yvelines et en Alsace sont particulièrement illustratives, comme Versailles, Le Vésinet, Le Chesnay, Gif-sur-Yvette, mais aussi les zones de résidence des travailleurs frontaliers vers le Luxembourg, l'Allemagne et surtout la Suisse, dans le Genevois français, le Haut-Jura et le Haut-Doubs. L'influence urbaine est forte dans toutes ces couronnes périurbaines des capitales régionales et des préfectures (Rennes, Dijon, Toulouse, etc.). Certaines zones se caractérisent aussi par un fort PIB (Alsace, Rhône-Alpes et Île-de-France) ou une économie à dominante résidentielle (immobilier, commerce, services aux particuliers, etc.).

— La part de jeunes de 15 à 24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés y est la plus faible (20,8 %).

— Ces deux dernières classes présentent les proportions les moins élevées de jeunes sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés. Mais leur hétérogénéité incite à rester prudent quant aux explications : tous les cantons de la classe « sécurité économique et soutien culturel », tirée par les variables d'emploi et de revenu, ne sont pas dans une situation aussi favorable ; de même, tous les cantons de la classe « milieu rural vieillissant », caractérisée d'abord par la rareté de familles nombreuses, de logement social et de familles monoparentales, ne sont pas aussi isolés, et certains ont un revenu très faible.

### La France, vue d'ensemble

— La mise en relation entre la carte des zones à risques d'échec scolaire ► FIGURE 2 et celle de la part de jeunes de 15 à 24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés ► FIGURE 3 demeure prudente : elle consiste à rapprocher visuellement deux types de représentations cartographiques. La première représente la combinaison des variables contextuelles selon les territoires à une échelle très fine, celle des cantons, alors que la deuxième, en l'absence de statistiques exhaustives des flux annuels de sorties précoces, représente le « stock » de jeunes de 15 à 24 ans n'ayant obtenu aucun diplôme, rapporté à l'ensemble des jeunes qui ne sont plus scolarisés à ces âges

(ceux qui sont encore scolarisés sont sur la voie d'obtenir un diplôme, même si tous n'y réussiront pas).

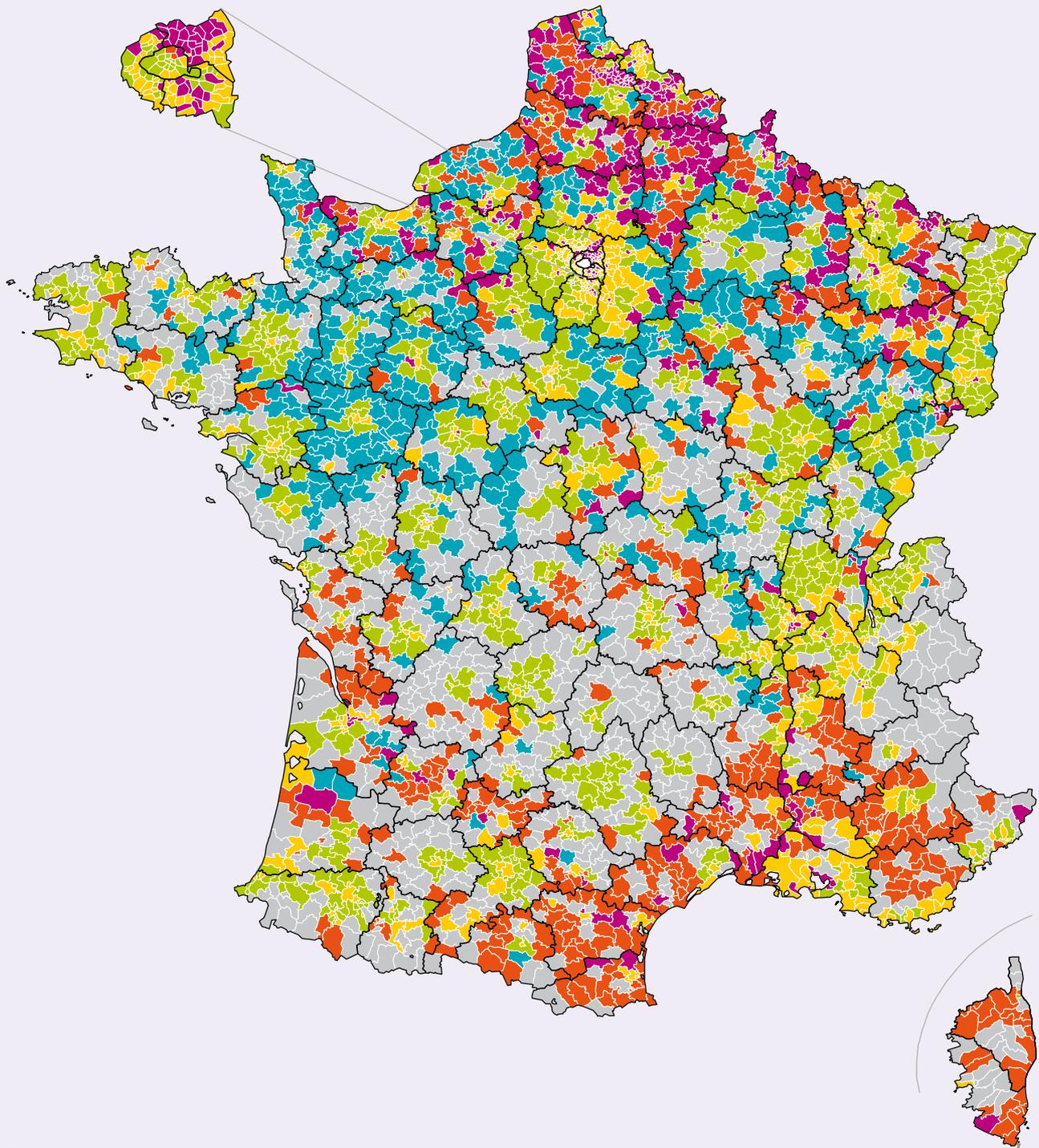
### Les difficultés peuvent s'accumuler pour des raisons différentes

— Les types « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle » et « précarité économique dans les petites et moyennes communes » présentent les traits les plus accentués. Depuis la crise industrielle des années 1980, les économies et la vie sociale des académies qui les illustrent le plus souffrent d'un fort taux de chômage, d'une paupérisation, d'une précarisation et enfin d'un faible niveau de qualification ou de formation. Une première opposition est visible du nord au sud de la France. Au nord, la crise de reconversion industrielle continue à produire des effets à long terme (Roubaix par exemple fut un pôle mondial de l'économie de la laine). Ces effets touchent aussi bien les villes que les petites communes en milieu rural.

— Au sud, l'attractivité est telle qu'elle a généré un afflux de nouveaux habitants excédant le rythme de création d'emploi, or à Montpellier par exemple, le taux de chômage atteignait déjà un niveau élevé au début des années 1980. À l'instar des départements d'outre-mer, la démographie est en inadéquation avec une économie à base d'entreprises de taille modeste et d'emplois tertiaires. Ces deux France concentrent les plus forts taux de jeunes adultes sans diplôme et les plus forts taux de chômage des jeunes [Le Bras et Todd, 2013, p. 85 et 192].

— Cette concentration correspond en de nombreux points avec la carte des jeunes âgés de 15 à 24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont plus scolarisés. Elle fait ressortir les académies du nord de la France que sont Amiens (33 %), Créteil (32 %), puis Lille, Reims et Rouen (29 %), soit le Bassin parisien et ses marges, mais aussi celles du sud méditerranéen que sont les académies de Corse (37 %), de Montpellier (33 %) puis d'Aix-Marseille (32 %) et de Nice (31 %). L'académie de Bordeaux (26 %) présente une proportion proche de la moyenne nationale de 27 %, mais un canton sur cinq dépasse 31 % dont certains ont, il est vrai, une densité de population assez faible. Dans la France du nord, à l'exception de l'académie d'Amiens très en difficulté, le phénomène est souvent d'autant plus développé que le canton se localise aux marges des académies de Versailles ou Créteil, ce qui correspond pour une partie aux extrêmes limites de l'agglomération parisienne. Un élément est fourni par l'arrivée de nouveaux habitants pauvres ne pouvant pas se loger ailleurs dans l'agglomération, ainsi que l'illustre l'exemple de Pacy-sur-Eure dans l'académie de Rouen au sud-est de l'Eure. Sur le pourtour méditerranéen, le phénomène tend à concerner tout l'espace académique peut-être par généralisation d'une situation précaire antérieurement plus localisée.

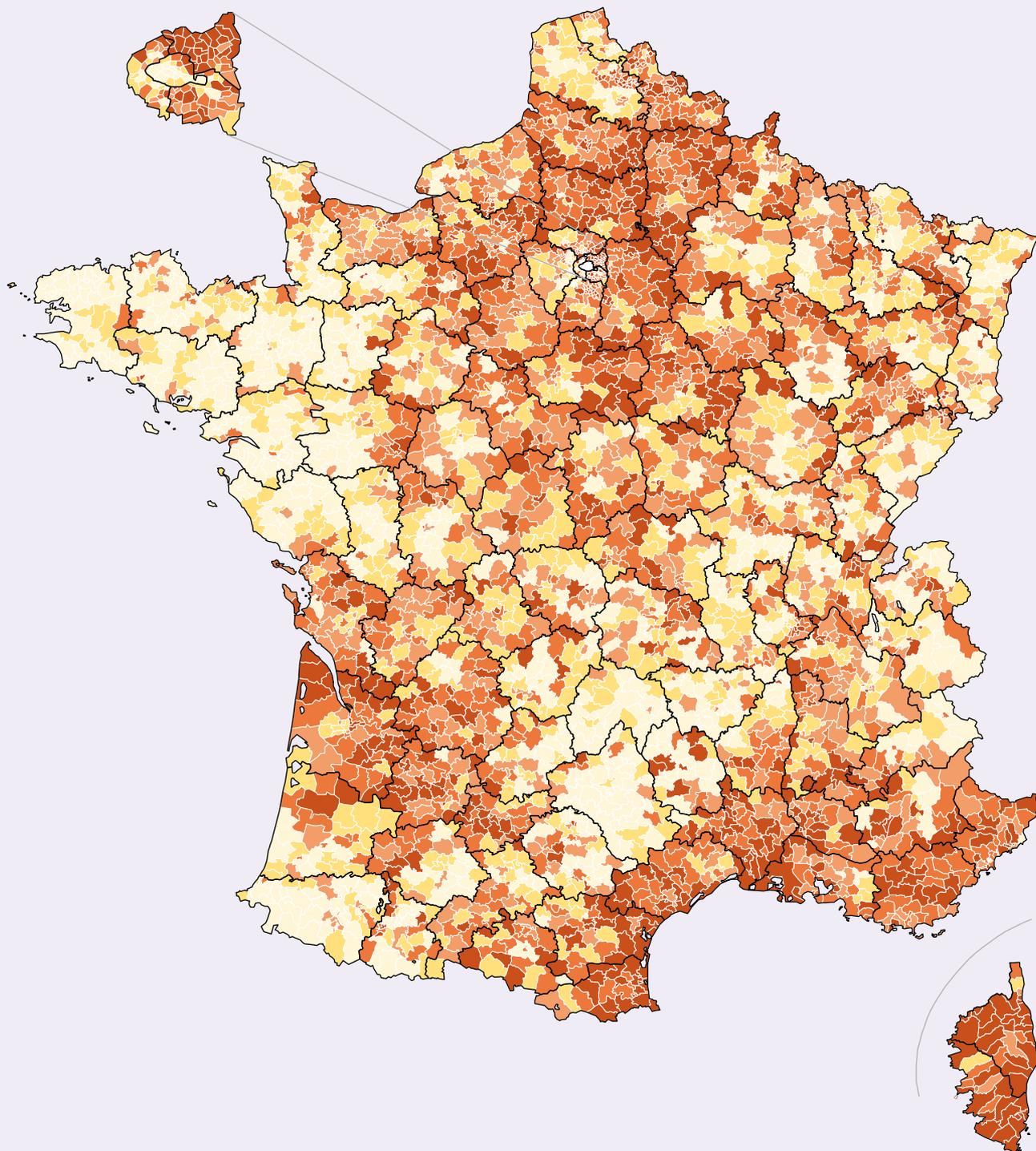
FIGURE 2 Les zones à risques d'échec scolaire



- cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- précarité économique dans les petites et moyennes communes
- difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain
- fragilité culturelle dans les petites communes
- milieu rural vieillissant
- sécurité économique et soutien culturel

Sources : Insee, RP 2006, revenus fiscaux localisés ; calculs et cartographies : Céreq, ESO-Caen

FIGURE 3 La part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés



Répartition en quintiles, exprimée en %  
0 19 23 26 31 62

— Le type « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle » présente sans doute le plus grand risque d'échec scolaire, avec 35 % de jeunes de 15-24 ans sortis sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés

► **TABLEAU 3.** Ce type est le plus implanté dans l'académie de Lille où il affecte la moitié des cantons et de la population de 15-64 ans et dans l'académie d'Amiens (un canton sur trois concentrant la moitié de la population). Suivent les académies de Créteil (un canton sur trois pour 42 % de la population) et de Reims (un canton sur six pour 45 % de la population).

— Le type « précarité économique dans les petites et moyennes communes » présente lui aussi un risque marqué : 30 % de jeunes de 15-24 ans sortis sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés. Il occupe une place importante dans les académies de Corse (la moitié des cantons et de la population), de Montpellier (un canton sur quatre concentrant un tiers de la population) et de Nice (un canton sur quatre pour un tiers de la population). Dans l'académie d'Aix-Marseille, la proportion élevée de cantons (un sur trois) n'englobe en fait qu'un dixième de la population. Le type « difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain » est en effet dominant (un canton sur cinq concentre deux tiers de la population). Ce troisième type semble un peu moins pénalisant puisqu'il se situe dans la moyenne nationale de 27 % de jeunes de 15-24 ans sortis sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés. Toutefois, cette proportion varie selon les académies, au nord comme au sud. Ainsi, il affecte l'académie de Créteil (la moitié des cantons et de la population) avec un taux de 28 % qui masque des cas particuliers comme Aubervilliers (48 %) et la Courneuve (47 %) qui se situent il est vrai dans le type « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain » [Boudesseul *et al.*, 2014]. Il est aussi particulièrement présent dans les académies de Lyon (un canton sur quatre pour la moitié de la population), de Grenoble, de Nancy et de Nice.

— Le phénomène de périurbanisation intervient aussi pour opposer des centres fragilisés et des périphéries de moyenne et de grande couronne plus abritées du point de vue des conditions de vie des ménages. On entend par habitat périurbain un ensemble de cantons marqués par une urbanisation à dominante de lotissements, situés aux marges des cantons urbains constituant les centres des grandes agglomérations (pôles d'emploi majeurs). Les cantons périurbains forment souvent une couronne large de 10 à 40 km autour des cantons urbains centraux selon la taille de l'agglomération. Leur densité de population varie de 30 à 400 hab./km<sup>2</sup>. Celle-ci décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre de l'agglomération. La croissance de leur population a été forte de 1968 à 2009 (un doublement n'est pas rare), souvent la plus forte de tous les cantons d'une académie. Ces cantons périurbains constituent le lieu de résidence privilégié de beaucoup de ménages de cadres et professions intellectuelles supérieures, mais aussi de professions intermédiaires et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises (actifs et retraités). Le revenu médian par unité de consommation

des ménages atteint ici le maximum d'une académie telle que Strasbourg (19 800 €). Le niveau de diplôme des habitants de ces cantons, en particulier ceux issus de l'enseignement supérieur long est souvent lui aussi le plus élevé de l'académie.

### La correspondance entre les risques et le décrochage n'est pas toujours vérifiée

— Certains cantons échappent à cette correspondance entre les risques liés au contexte figurés par les types et la part de jeunes non diplômés. Ainsi, le type « fragilité culturelle dans les petites communes » présente des risques modérés (25 % de jeunes de 15-24 ans sortis sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés) ► **TABLEAU 3.** Pourtant des exemples montrent que ce niveau peut être largement dépassé. Nombre d'entre eux sont constitués de petites unités industrielles rurales ou de petits pôles ruraux de services. Ils relèvent du type « fragilité culturelle dans les petites communes » à cause de la faiblesse du niveau de diplôme des adultes, souvent des employés et des ouvriers, actifs ou retraités. Ils sont frappés d'exode rural vers les préfectures et capitales régionales les plus proches depuis des décennies à cause de l'étroitesse du marché du travail et de leur relatif éloignement des grandes agglomérations.

— Quelques exemples illustrent ces cas particuliers<sup>(2)</sup>. Dans l'académie de Dijon (nord-est de la Côte-d'Or), les cantons de Selongey (27 hab./km<sup>2</sup>, 3 900 hab.) et Fontaine-Française (16 hab./km<sup>2</sup>, 3 000 hab.) constituent pour une partie le bassin de recrutement de SEB (Société d'emboutissage de Bourgogne) et l'extrême nord du bassin d'emploi du grand Dijon. Ils présentent respectivement une proportion de 32 % et de 33 % de jeunes de 15-24 ans sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés.

— Dans l'académie de Besançon, à l'ouest de la Haute-Saône, Autrey-les-Gray (24 hab./km<sup>2</sup>, 5 100 hab.), qui fournit un bassin de recrutement de l'usine de travail des métaux John Deere et ancien siège des fabrications textiles Christine Laure), est un canton périurbain de la petite ville de Gray à économie industrielle et tertiaire faiblement qualifiée. Il présente à l'opposé un taux de 23 %.

— Dans l'académie de Nantes, au sud-est de la Sarthe, Le Lude (33 hab./km<sup>2</sup>, 8 700 hab.) est à la fois une station verte de vacances et un pôle industriel rural d'agroalimentaire (laiterie) et de mécanique. Ce canton fait état d'une proportion de 32 % de jeunes de 15-24 ans sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés.

— Enfin, dans l'académie de Bordeaux, au nord des Landes, Sore est aussi un petit pôle industriel rural, mais dans le domaine du bois. Il souffre d'exode rural au même titre que tous les autres cantons cités précédemment (4 hab./km<sup>2</sup>, 1 900 hab.). Il compte 40 % de jeunes de 15-24 ans sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés.

— Un autre exemple contre-intuitif peut être cité dans le type « cumul de fragilités économique, familiale,

(2) Pour une localisation précise, voir les cartes académiques publiées dans un atlas (Boudesseul *et al.*, 2014).

culturelle». Dans l'académie d'Orléans-Tours, le canton de Saint-Pierre-des-Corps, qui comporte une ZUS, connaît une proportion de chômeurs dans la population des 15-64 ans significative (11 % pour 8 % en moyenne nationale) et un revenu médian faible (14 400 € pour une moyenne nationale de 16 300 €), mais aussi une part élevée de logements en HLM (35 % pour 15 % en France). L'histoire de ce canton montre que l'emploi y est structuré depuis le XIX<sup>e</sup> siècle par un nœud ferroviaire et les fournisseurs qui l'entourent, alimentant un besoin de long terme en ouvriers qualifiés. En dépit de son classement logique dans le type « cumul de fragilités économique, familiale, culturelle », le taux de non diplômés chez les adultes de 45-54 ans est certes élevé (42 % pour une moyenne nationale de 34 %), mais demeure inférieur au taux que les cantons de ce type ont en moyenne (46 %). Or, on constate aussi que la proportion de jeunes de 15-24 ans sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés est de 25 %, c'est-à-dire inférieure de deux points à la moyenne nationale d'ensemble, et de 11 points à la moyenne de ce type ▶ **TABLEAU 3**.

### L'interprétation doit rester prudente

— La comparaison des deux cartes ouvre à diverses interprétations : plus elles se rapprochent, plus il sera tentant de conclure à une relation entre ces inégalités de contexte et l'accumulation de sorties sans diplômes dans les mêmes aires géographiques. En revanche, lorsque des écarts sont visibles, les interprétations possibles sont plus nombreuses : soit la relation est faible, soit elle existe, mais elle est compensée par des variables non observées, qui pour certaines aggravent le risque de sortie précoce et pour d'autres l'atténuent ou le réduisent. Dans les deux sens figurent des variables d'ordre structurel comme l'histoire industrielle ou d'autres variables comme celles de politiques publiques, politiques éducatives ou politiques sociales.

— Quelques dissonances peuvent heurter à la lecture. Ainsi, des cantons urbains peuvent être agglomérés à une classe dont le libellé met l'accent sur le caractère rural, et inversement. Des cas limites feront sourire, puisque certains arrondissements des trois plus grandes

villes de France sont regroupés dans la classe « précarité économique dans les petites et moyennes communes » (le 10<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> à Paris, le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> à Marseille), voire, exceptionnellement, il est vrai dans la classe « milieu rural vieillissant » (le 7<sup>e</sup> à Lyon). L'explication générale à ces situations<sup>(3)</sup> tient à la prise en compte de l'habitat rural/urbain dans la typologie. Résider à la ville ou à la campagne ne peut être considéré en soi comme une cause d'échec scolaire, mais seulement comme un espace traversé par des inégalités de tous domaines et parfois aussi contribuant partiellement à ces inégalités. La dimension rural/urbain est ici vue uniquement sous l'angle de la densité et n'entre que comme une variable supplémentaire et illustrative. Elle permet de décrire les classes et de les caractériser, mais n'entre pas dans le processus qui les détermine. Ainsi, pour des valeurs similaires atteintes par les variables actives telles que le chômage ou le niveau de revenu, cette variable supplémentaire peut prendre des valeurs différentes : beaucoup de cantons ruraux peuvent apparaître dans un type et se trouver accompagnés d'un canton très urbain, ou l'inverse. Enfin, un dernier élément entre sans doute faiblement dans ces exemples en apparence exotiques pour les trois grandes métropoles : compte tenu de leurs spécificités de ville-académie pour Paris et de découpages distincts cantons-arrondissements pour Lyon et Marseille, les arrondissements de ces trois métropoles ont été ajoutées comme observations supplémentaires à la suite de l'analyse, elles ne figurent pas dans le traitement statistique ayant généré la typologie.

— Cette mise en regard du résultat de la typologie socio-économique des cantons et des parts de sans diplôme parmi les non scolarisés est aussi proposée dans un atlas composé de fiches académiques [Boudesseul *et al.*, 2014]. La situation de la France y est déclinée par académie selon une double approche cartographique. Un commentaire précise la position de l'académie au regard de la typologie d'ensemble et tente de cerner ses principales spécificités.

(3) Un commentaire plus spécifique leur est consacré dans les fiches académiques de l'atlas, *op.cit.*

**CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE**

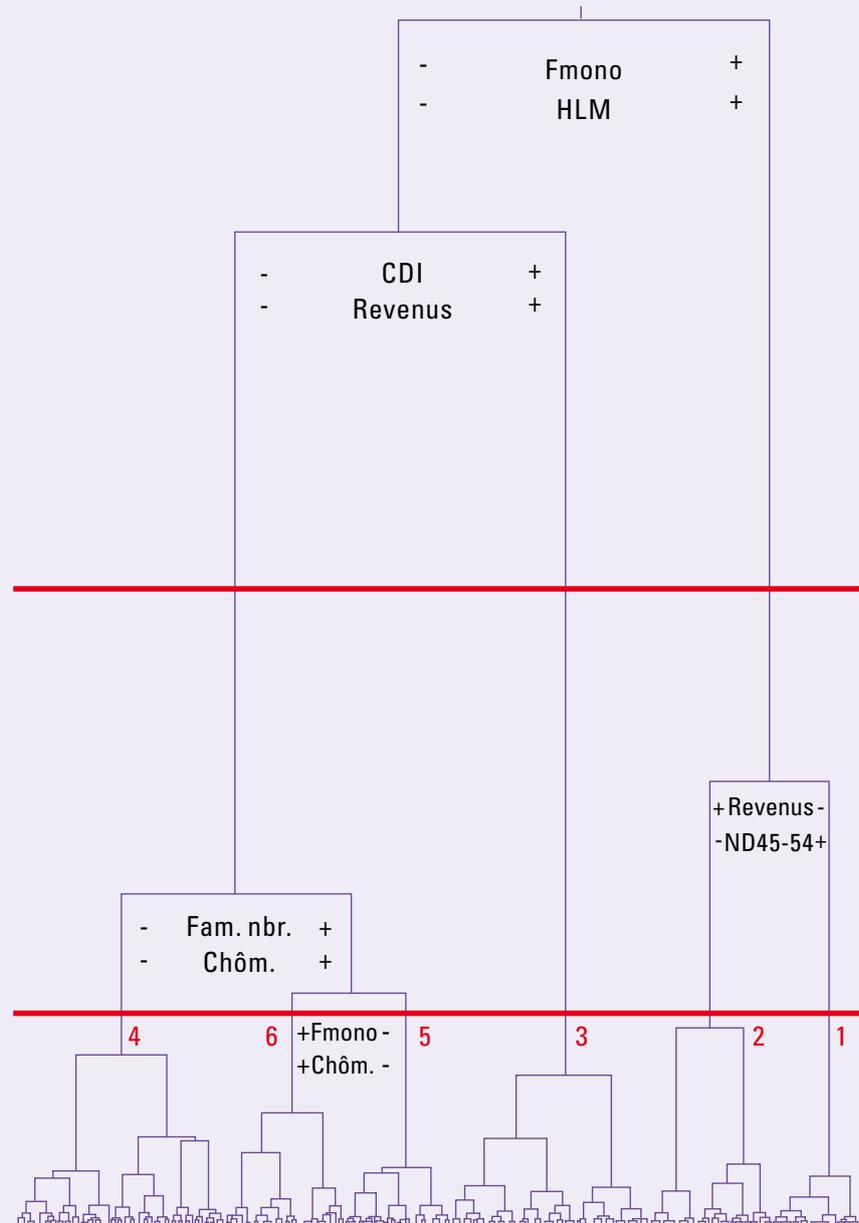
La classification ascendante hiérarchique (CAH) des 3689 cantons est figurée sous forme d'un arbre dont on ne représenterait que les racines, les plus basses étant les cantons. Les cantons qui se ressemblent le plus sont d'abord réunis. Ils vont former des racines plus grosses, qui elles-mêmes se regroupent si elles ont des profils semblables. L'arbre est construit par agrégations successives jusqu'à rassembler tous les cantons. Se dessine ainsi un enchaînement de partitions dans lequel chaque classe ne contient au départ qu'un canton, pour aboutir à une seule classe qui les réunit tous. Les partitions qui présentent un intérêt sont généralement obtenues en coupant l'arbre plutôt vers le haut : des deux partitions représentées sur la figure, celle en six classes a été retenue comme résumant au mieux la diversité des cantons. L'embranchement le plus haut isole les classes 1 et 2 sur le fort pourcentage de familles vivant en logements sociaux (HLM) et/ou monoparentales (Fmono), dans des zones densément peuplées. Cependant, ces deux classes s'opposent sur le niveau de qualification, ici les non diplômés parmi les 45-54 ans (ND 45-54) et le revenu médian par unité de consommation (Revenus) : les adultes sont plus diplômés et plus aisés dans la classe 2, sans doute vivant au cœur des villes (densité de population moyenne la plus élevée dans cette classe avec 462 hab./km<sup>2</sup>).

L'embranchement suivant sépare la classe 3, où les conditions de vie et d'emploi sont les meilleures, avec des emplois fréquemment en CDI (CDI sur la figure) et des revenus plus élevés, des classes 4, 5 et 6 qui rassemblent des cantons moins favorisés. La classe 4 se sépare ensuite des classes 5 et 6, en ce que le niveau du chômage des adultes (Chôm) y est moins élevé, et les familles nombreuses plus rares (Fam. nbr.).

Enfin, en opposition à la classe 5, la classe 6 rassemble des cantons où difficultés de vie familiale et précarité d'emploi se cumulent. Dans le souci de réduire l'influence des valeurs extrêmes dans l'analyse, les indicateurs ont été recodés en rangs.

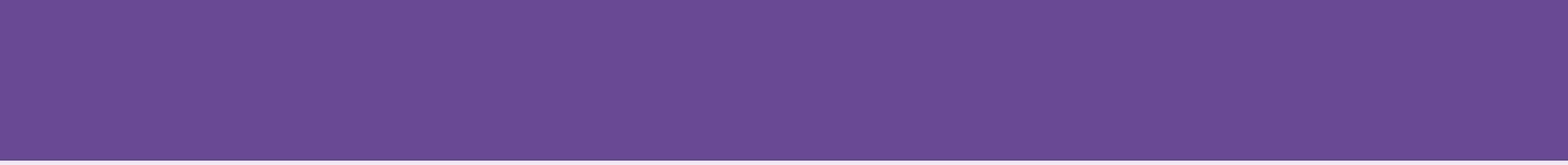
Par exemple, le canton de Trèves dans le Gard a une part de familles monoparentales de 1,8%, celui de Mâcon-Centre hors Mâcon de 6,5% et celui de Saint-Denis-Sud de 19,3%. Ils sont classés respectivement aux rangs 1, 1301 et 3689.

FIGURE 4 Arbre de la classification ascendante hiérarchique



## POUR EN SAVOIR PLUS

- Afsa, C., « Qui décroche ? », *Éducation & formations*, n° 84, MEN-DEPP, 2013, p. 9-20.
- Boudesseul, G., en collab. avec Coinaud, C., Grelet, Y., Vivent, C., « Orientation : quels repères pour trouver son chemin ? », *NEF*, n° 33, Céreq, 2008.
- Boudesseul, G., Caro, P., Grelet, Y., Vivent, C., *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage*, DEPP - Céreq, 2014.
- Boudesseul, G., Caro, P., Grelet, Y., Vivent, C., « Les risques sociaux de décrochage scolaire : vers une politique territorialisée de prévention ? », *Bref*, n° 304, Céreq, 2012.
- Bronfenbrenner, U., *The Ecology of Human Development*, Cambridge, Harvard University Press, 1979.
- Brunet, R., *France, le trésor des régions*, 1979, en ligne sur <http://tresordesregions.mgm.fr/>. Consulté le 3 mars 2014.
- Brunet, R., (dir.), *La vérité sur l'emploi en France*, Paris, Larousse, 1987.
- Caro, P., Rouault, R., *Atlas des fractures scolaires en France*, Paris, Autrement, 2010.
- Cretin, L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, 2012, p. 51-66.
- Davezies, L., *La république et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Le Seuil, 2008.
- Duée, M., « L'impact du chômage des parents sur le devenir scolaire des enfants », *Document de Travail*, G2004-06, Insee, 2004.
- Duée, M., « Chômage parental de longue durée et échec scolaire des enfants », *Données Sociales*, p. 157-161, Insee, 2006.
- Gouyon, M., « L'aide aux devoirs apportée par les parents », *Insee Première*, n° 996, 2004.
- Goux, D., Maurin, É., « La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire », *France - Portrait social*, 2000-2001, Insee, 2000, p. 87-98.
- Goux, D., Maurin, É., « Surpeuplement du logement et retard scolaire des enfants », *Données sociales*, Insee, 2002, p. 455-478.
- Grelet, Y., « La reproduction sociale s'inscrit dans le territoire », *Formation-emploi*, n° 87, 2004, p. 79-98.
- Héran, F., « L'aide au travail scolaire : les mères persévèrent », *Insee Première*, n° 350, 1994.
- Ichou, M., Vallet, L.-A., « Performances scolaires, orientation et inégalités sociales d'éducation. Évolution en France en quatre décennies », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, 2012, p. 9-18.
- Insee, Dares, Datar, *Atlas des zones d'emploi en France*, Paris, Dares, 2010.
- Jacquot, A., « L'occupation du parc HLM : éclairage à partir des enquêtes Logement de l'Insee », *Document de travail*, n° F0708, 2007.
- Le Bras, H., Todd, E., *Le mystère français*, Paris, Le Seuil, 2013.
- L'Horty, Y. et Sari, F., « Les zones urbaines sensibles en Île-de-France : typologie des tensions territoriales », *Document de recherche*, n° 08-10, Centre d'Études des Politiques Économiques (EPEE), Université d'Évry Val d'Essonne, 2008.
- Le Rhun, B., Dubois, M., « Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'étude », *Éducation & formations*, n° 84, MEN, 2013, p. 51-59.
- Murat, F., « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique*, n° 424-425, 2009, p. 103-124.
- Pirus, C., « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille de la fratrie », *France - Portrait social*, 2011, p. 173-190.
- Sourd, C., « L'attractivité des territoires. Attirer des emplois, mais pas seulement », *Insee Première*, n° 1416, 2012.
- Tabard, N., « Représentation socio-économique du territoire : typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », *Document de travail*, F9304, Insee, 1993.
- Thélot, C., Vallet, L.-A., « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, 2000, p. 3-32.



## LES DISPARITÉS TERRITORIALES DANS LA POURSUITE D'ÉTUDES VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Pascale Guillois, Cécile Lafargue [Rectorat de Bordeaux DOSU-DEP], Olivier Monso [DEPP]<sup>(1)</sup>

— Permettre à un grand nombre de jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur, et d'en sortir diplômés, constitue l'un des objectifs affichés du système éducatif. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (2013) réaffirme l'objectif de la loi de 2005 qu'au moins 50 % d'une génération obtienne un diplôme du supérieur.

— Réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur – sociales et territoriales – fait aussi partie de ces objectifs. De telles inégalités, selon les termes de la loi, « mettent à mal la promesse républicaine, qui est de permettre la réussite de tous ». Or, d'un territoire à l'autre, les chances d'accès à l'enseignement supérieur diffèrent fortement. Dans l'académie de Bordeaux, 47,4 % des élèves scolarisés en troisième en 2007 ont accédé à l'enseignement supérieur quatre ou cinq ans après. Toutefois, un élève scolarisé en troisième en 2007 dans un collège de la zone d'animation pédagogique (ZAP) du Médoc a une probabilité d'accéder à l'enseignement supérieur de 20 points plus faible qu'un élève scolarisé dans un collège de la ZAP de Talence (35,4 % contre 55,3 %).

— Comment interpréter de tels écarts ? Nous venons d'évoquer deux types d'inégalités : sociales et territoriales. Dans les faits, elles sont imbriquées. L'académie de Bordeaux mêle en effet des territoires très différents en termes de composition sociale<sup>(2)</sup>. Le fait que les élèves du Médoc accèdent moins à l'enseignement supérieur que les élèves de Talence résulte en partie du fait qu'ils sont d'origine sociale moins favorisée. Il nous faut prendre aussi en compte le fait que les élèves du Médoc sortent de troisième avec un niveau scolaire plus faible que les élèves de Talence : les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur résultent en partie des inégalités scolaires qui se sont formées jusqu'en troisième. Enfin, même en tenant compte de ces facteurs, il peut y avoir un effet « propre » au territoire que nous cherchons à isoler dans cette étude. Pour un élève de même origine sociale et de même niveau scolaire, les chances d'accès à l'enseignement supérieur sont-elles encore différentes selon que l'on habite dans le Médoc, à Pau ou à Talence ?

— En menant une telle démarche, nous nous inscrivons dans l'optique d'études qui, sur des données longitudinales, ont cherché à déterminer ainsi la « marque du territoire » sur les résultats et parcours scolaires [Grelet, 2004 ; Mezeix et Grange, 2008]. Il s'agit de comparer des territoires, ou types de territoires, en tenant compte des caractéristiques de leur population.

### Un indicateur pour mesurer, par ZAP, le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves de troisième

— Dans la perspective de la continuité des apprentissages bac - 3/bac + 3, nous nous appuyons sur un indicateur longitudinal partant du niveau troisième jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur. Il s'agit de la part d'élèves de troisième en 2007 qui accède à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire national ▶ **ENCADRÉ 1**.

— Cet indicateur a l'avantage de prendre en compte plusieurs étapes clés du parcours d'un élève : l'orientation post-troisième, l'orientation au lycée et la réussite au baccalauréat. Il va permettre de mesurer si des effets de territoire du collège d'origine jouent sur l'accès à l'enseignement supérieur, en plus des effets classiques de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle des parents et du niveau scolaire. On s'intéressera aussi à l'effet de la commune de résidence de l'élève (commune rurale ou urbaine) ainsi qu'à l'éloignement d'un établissement d'enseignement supérieur, en privilégiant l'université.

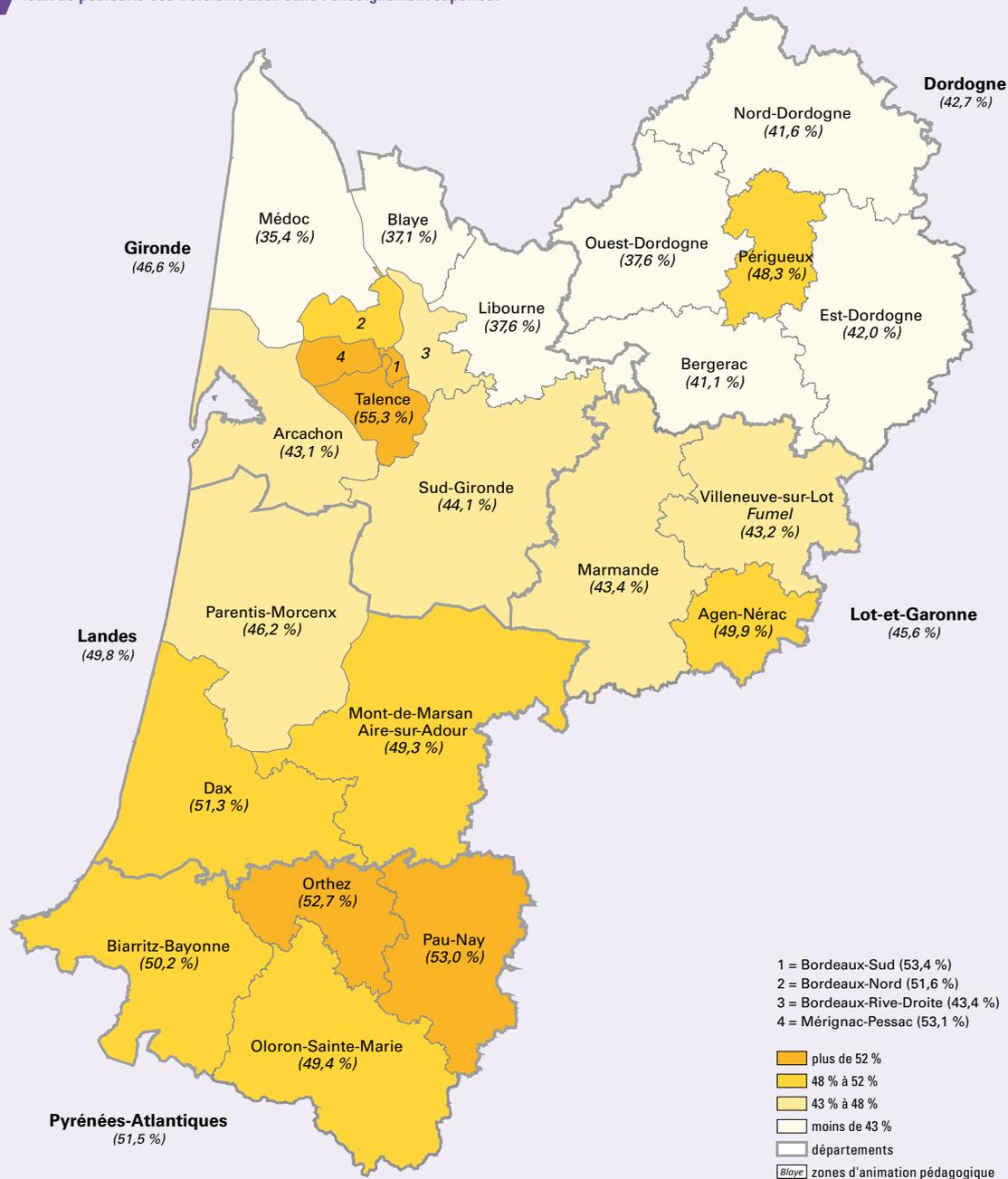
— Le zonage usuellement utilisé à des fins d'analyse et de pilotage pédagogique dans l'académie de Bordeaux est celui des zones d'animation pédagogique (ZAP), au nombre de vingt-cinq : cinq en Dordogne, dix en Gironde, trois dans les Landes, trois dans le Lot-et-Garonne, quatre dans les Pyrénées-Atlantiques.

— La répartition géographique par ZAP de l'accès à l'enseignement supérieur à partir de la troisième reflète de fortes disparités territoriales ▶ **FIGURE 1**. L'académie apparaît en effet scindée en deux, avec des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur fortes dans le sud de l'académie (ZAP des Pyrénées-Atlantiques et des Landes) alors que le nord de l'académie reste très en retard (ZAP du nord de la Gironde, de Dordogne, et dans une moindre mesure, du Lot-et-Garonne).

(1) Ce travail a bénéficié des échanges avec Cédric Afsa et Fabrice Murat (DEPP) et du travail cartographique d'Olivier Sauvatre (Rectorat de Bordeaux/DOSU/DEP).

(2) Cette diversité est notamment illustrée par des travaux de typologies socio-économiques, sur les cantons [Boudesseul *et al.*, 2014] ou les départements [Monso, 2014 ; Loustau et Miconnet, 2010].

FIGURE 1 Taux de poursuite des troisièmes 2007 dans l'enseignement supérieur



Source : rectorat de Bordeaux - DOSU - DEP - BEA/Cohorte des élèves de troisièmes de 2007 dans l'académie de Bordeaux. Calcul et cartographie : rectorat de Bordeaux - DOSU-DEP.

**Champ** : élèves scolarisés en troisième en 2007, enseignement public et privé sous contrat, hors classes de découverte professionnelle (DP6) et troisièmes préparatoires aux formations professionnelles (troisième Prépro, ex-DP6).

### Les facteurs influençant la poursuite d'études supérieures

— Les 31 267 élèves de la population de départ se répartissent en 30 % de familles de cadres supérieurs et d'enseignants, 17 % de familles d'ouvriers et inactifs, 20 % de professions intermédiaires et 33 % de familles d'employés, artisans, commerçants et agriculteurs (FIGURE 3). Le suivi de cohorte montre qu'un enfant de cadre supérieur ou d'enseignant poursuit deux fois plus ses études dans l'enseignement supérieur qu'un enfant issu d'une famille d'ouvriers ou d'inactifs (respectivement 63 % et 30 %).

— Les écarts de niveau et de parcours scolaire au terme du collège se répercutent aussi sur la poursuite d'études supérieures. Le retard scolaire est associé à un accès beaucoup moins fréquent à l'enseignement supérieur : 38 points de moins pour un retard d'un an et 48 points de moins pour un retard de deux ans ou plus. Dans le même ordre d'idée, les élèves ayant la note moyenne la plus faible au contrôle ponctuel au DNB (premier quintile) ne sont que 12 % à parvenir dans l'enseignement supérieur, ceux qui ont les notes les plus élevées (dernier quintile) sont 84 % à y parvenir.

## ENCADRÉ 1

### La construction et les limites de l'indicateur de cohorte

Les suivis de cohortes sont réalisables en académie depuis la mise en place de la base élèves académique (BEA), à partir de l'identifiant élève (INE) qui, pour le second degré, ne remonte pas au niveau national. Cet identifiant figure par contre dans les principales bases individuelles nationales de l'enseignement supérieur. La qualité toujours grandissante de ces bases permet désormais de suivre les élèves de troisième jusqu'à leur accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire français.

Depuis plusieurs années, l'académie de Bordeaux formalise le suivi des élèves de troisième jusqu'au baccalauréat par des représentations graphiques des cohortes, tant au niveau des établissements que des départements, des ZAP et de l'académie. Pour cette étude, le suivi de cohorte a été prolongé jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur en quatre ou cinq ans après la troisième. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur est calculé en rapportant le nombre d'élèves retrouvés dans l'enseignement supérieur au nombre total d'élèves en troisième. Première limite, l'INE est disponible dans

tous les fichiers du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise), qui constitue la principale source de données sur l'enseignement supérieur. Les écoles paramédicales et sociales, les écoles artistiques, l'enseignement agricole supérieur n'étant pas dans le système d'information Sise, elles ne font pas partie du champ couvert. Les filles étant surreprésentées dans ces écoles, l'écart d'accès à l'enseignement supérieur entre filles et garçons sera de ce fait minoré avec la non-prise en compte des écoles paramédicales et sociales. Par ailleurs, seuls les entrants en apprentissage dans le supérieur de l'académie de Bordeaux sont pris en compte.

Une autre limite est liée à la spécificité de la cohorte étudiée qui est celle des élèves de troisième 2007 afin de pouvoir les suivre jusqu'en 2012.

Dans tous les cas le suivi s'arrête au plus tard un an après le baccalauréat. Ce choix d'années permet de récupérer les élèves qui auraient mis quatre ans et non trois dans le cursus lycée, ou auraient redoublé leur troisième. Le cursus direct de troisième en bac professionnel en trois ans est minimisé pour cette cohorte, la rentrée

2008 se caractérisant par l'émergence de la voie professionnelle renouvelée dans l'académie de Bordeaux.

Or, le constat a été fait à l'échelle nationale de l'obtention plus fréquente du baccalauréat par les élèves ayant suivi le nouveau cursus en trois ans [Defresne et Dubois, 2013].

En outre, la politique nationale favorisant les passages des bacheliers professionnels en BTS et celui des bacheliers technologiques en IUT en est encore à ses débuts pour les élèves de la cohorte 2007, susceptibles d'arriver dans l'enseignement supérieur en 2011 et 2012. La cohorte des élèves de troisième en 2007 est trop précoce pour prendre en compte pleinement les transformations liées à la voie professionnelle, et susceptibles de modifier les écarts entre les ZAP sur cet indicateur de cohorte. Enfin, l'académie de Bordeaux a mis en place en 2011 une politique d'audits des collèges afin de favoriser les passages de troisième en seconde générale et technologique. Les effets de ce dispositif ne pourront pas non plus être mesurés par l'étude de cette cohorte antérieure à ce dispositif.

— En plus de ces éléments tenant à l'origine sociale et au passé scolaire des élèves, d'autres paramètres, liés à l'accès à l'offre de formation, sont susceptibles de peser sur l'accès à l'enseignement supérieur. Selon le lieu d'habitation de l'élève, le nombre de kilomètres à parcourir pour se rendre à une université peut varier de 2 km en moyenne pour un élève des ZAP urbaines à 50 km pour un élève de la ZAP de Parentis-Morcenx au nord des Landes.

— Le problème de l'accès à une offre de formation diversifiée se pose tout particulièrement pour les élèves des communes rurales. Il peut contribuer au constat selon lequel les ambitions scolaires des élèves qui en sont issus sont moindres, à résultats en fin de collège équivalents [Grelet et Vivent, 2011]. Être éloigné d'une université et/ou habiter dans une commune rurale est associé à des accès très différenciés à l'enseignement supérieur. Les élèves résidant dans une ville universitaire en fin de collège ont un accès plus fréquent à l'enseignement supérieur (6 points de plus par rapport aux communes éloignées d'une université) et ceux qui habitent dans une commune rurale y ont moins accès (6 points de moins par rapport aux autres communes).

— Enfin, pour deux autres variables, les écarts d'accès à l'enseignement supérieur apparaissent plus réduits. La première est le sexe de l'élève. Les filles poursuivent davantage leurs études dans l'enseignement supérieur quatre ou cinq ans après avec 2 points de plus que les garçons. Il est possible que cet écart soit sous-estimé en raison d'une limite dans la constitution de la cohorte : la non-prise en compte des écoles supérieures dont les fichiers n'ont pas d'INE, notamment les écoles paramédicales et sociales qui accueillent 8 400 élèves en Aquitaine dont une grande majorité de filles. La seconde est le secteur d'enseignement du collège d'origine : les élèves issus d'un collège du secteur public accèdent à l'enseignement supérieur dans des proportions comparables à ceux du privé. Mais les cursus diffèrent : si les élèves de l'enseignement privé sont plus nombreux à entrer en seconde générale et technologique (69 % pour 63 % dans le public), ils mettent toutefois aussi plus de temps à entrer dans l'enseignement supérieur (écart de plus d'un point sur l'accès en cinq ans au lieu de quatre ans).

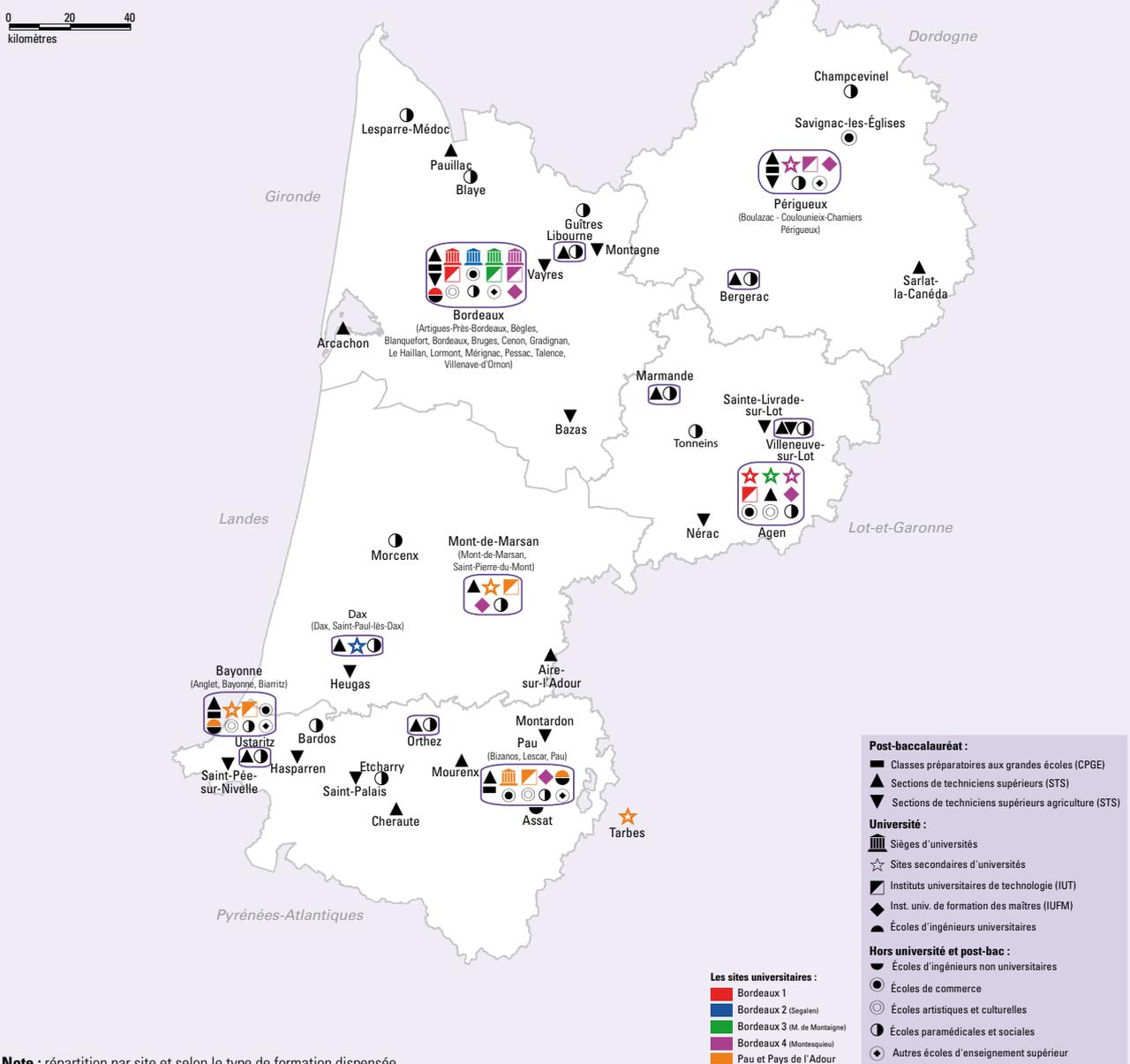
**ENCADRÉ 2** Prise en compte de la distance entre le domicile et une formation post-bac

La distance entre la commune de résidence de l'élève en troisième en 2007 et l'établissement d'enseignement supérieur le plus proche, que ce soit une université, un IUT, une école d'enseignement supérieur, un BTS public, privé sous contrat, privé hors contrat ou agricole a été calculée avec le logiciel Mapinfo. Il s'agit d'une distance à vol d'oiseau entre deux communes : commune de résidence de l'élève et commune de l'établissement d'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas d'une distance à partir de la localisation précise d'un élève infra-communale qui

peut être importante dans les grandes agglomérations. Dans l'académie, l'établissement d'enseignement supérieur, quel qu'il soit, le plus proche pour les élèves de troisième en 2007 se situe en moyenne à 8 km. Cette distance moyenne atteint 24 km dans les ZAP de Parentis-Morcenx et de Nord-Dordogne. Elle est très faible (1 ou 2 km) pour les ZAP de Bordeaux-Sud, Bordeaux-Nord et Mérignac-Pessac. La distance moyenne pour accéder à un BTS du secteur public est de 11 km, celle pour accéder à une école d'enseignement supérieur (écoles

d'ingénieurs, de commerce, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales, ou autre type d'écoles) est de 12 km. Les universités se situent en moyenne à 19 km mais l'éloignement de certaines ZAP des centres universitaires peut être important (FIGURE 2). Ainsi, les ZAP de Bergerac, d'Est-Dordogne, du Médoc et de Parentis-Morcenx sont éloignées de plus de 40 km en moyenne d'un pôle universitaire. De façon anecdotique, la commune du Verdon-sur-Mer est la commune de l'académie la plus éloignée d'une université avec une distance de 85 km.

**FIGURE 2** Implantation des établissements d'enseignement supérieur en Aquitaine (y compris BTS et CPGE)



Source : MENESR - Sites/Systèmes d'information Sise, enquêtes sur les effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 40); Ministère en charge de l'agriculture/Système d'information Sairan; Cartographie : rectorat de Bordeaux-DOSU-DEF.

Note : répartition par site et selon le type de formation dispensée.

**FIGURE 3** Taux d'accès à l'enseignement supérieur en fonction des caractéristiques de la cohorte des élèves de troisième en 2007 (en %)



**Champ** : élèves scolarisés en troisième en 2007, enseignement public et privé sous contrat, hors classes de découverte professionnelle (DP6) et troisièmes préparatoires aux formations professionnelles (troisième Prépro, ex-DP6).

Source : rectorat de Bordeaux – DOSU – DEP – BEA/Cohorte des élèves de troisième de 2007 dans l'académie de Bordeaux.

## Une typologie des ZAP illustre les fortes disparités territoriales de l'académie

— Si les ZAP se différencient par un accès plus ou moins fréquent des élèves qui en sont issus à l'enseignement supérieur, elles sont aussi très disparates en termes de caractéristiques socio-économiques et de parcours scolaires de leurs élèves jusqu'à la troisième. Comment caractériser les ZAP au vu de ces facteurs plus ou moins favorables à la poursuite dans l'enseignement supérieur ?

— Une classification ascendante hiérarchique (CAH)<sup>(3)</sup> a permis d'établir une typologie de cinq classes de ZAP à partir d'une sélection de variables traduisant ces disparités ► **TABLEAU 1**. Ces variables sont l'origine sociale des élèves de troisième (en cinq catégories, dont une catégorie « non renseignés »), le retard scolaire (en trois catégories : élève « à l'heure », c'est-à-dire âgé de 15 ans ou moins en 2007, élève ayant un an de retard, deux ans de retard

ou plus), la note moyenne au contrôle ponctuel du DNB (en six catégories, les cinq quintiles de note moyenne et une catégorie « non renseignée »), la part d'élèves de troisième habitant en commune rurale, la part d'élèves de troisième scolarisés dans le secteur public<sup>(4)</sup>.

— La **classe 1** regroupe les ZAP de la communauté urbaine de Bordeaux (Bordeaux-Sud, Bordeaux-Nord, Talence et Mérignac, à l'exception de la ZAP de Bordeaux-Rive-Droite) avec le taux de poursuite d'études vers le supérieur le plus élevé (53,3 %). Ces ZAP se caractérisent par une composition sociale nettement plus favorisée que la moyenne académique, conjuguée à un niveau scolaire globalement élevé. La proximité immédiate des universités facilite la poursuite d'études vers le supérieur. Dès l'accès en seconde générale et technologique, ces ZAP bordelaises se situent 8 points au-dessus de la moyenne académique.

— Au deuxième rang en termes de poursuite d'études supérieures (50,8 %), la **classe 2** regroupe les ZAP de Biarritz-Bayonne, Oloron et Orthez. Ces deux dernières

(3) La Classification Ascendante Hiérarchique est une méthode statistique ayant pour but de définir des typologies et de regrouper les individus étudiés, ici les ZAP. Méthode ascendante, elle agrège successivement les ZAP. Il s'agit de retenir la partition pour laquelle les classes sont les plus homogènes possibles et les plus différentes les unes des autres. La classification est menée à partir des valeurs moyennes prises par les ZAP pour les variables utilisées.

(4) Nous n'avons pas inclus la distance aux universités (cf. encadré 2) qui est une variable de type un peu différent (elle est moins directement liée aux caractéristiques socio-économiques et aux parcours scolaires dans le secondaire). Toutefois, nous l'utilisons pour commenter les différentes classes.

**TABLEAU 1** Synthèse de la typologie des zones d'animation pédagogique selon les caractéristiques socio-économiques et le parcours des élèves de troisième 2007 (moyennes non pondérées)

		Composition sociale	Niveau scolaire au DNB	En %				
				Est en retard scolaire d'un an ou plus	Habite dans une commune rurale	Est scolarisé dans le secteur public	Accède en seconde GT	Accède à l'enseignement supérieur
<b>Classe 1 - Urbain/PCS favorisées</b>	<b>Bordeaux-Sud, Bordeaux-Nord, Talence, Mérignac-Pessac</b>	Très favorisé (43% de cadres supérieurs et d'enseignants)	Plutôt bon	25,7	2,9	79,4	70,2	53,3
<b>Classe 2 - Rural/PCS moyennes/bon niveau scolaire</b>	<b>Biarritz-Bayonne, Oloron-Sainte-Marie, Orthez</b>	Moyen (36% d'employés, artisans, commerçants et agriculteurs et 23% de professions intermédiaires)	Plutôt bon	25,2	39,1	71,1	65,6	50,8
<b>Classe 3 - Villes moyennes/PCS moyennes/niveau scolaire moyen</b>	<b>Pau-Nay, Arcachon, Mont-de-Marsan, Dax, Agen, Périgueux</b>	Moyen (35% d'employés, artisans, commerçants et agriculteurs et 20% de professions intermédiaires)	Moyen	28,2	27,6	83,8	63,9	49,2
<b>Classe 4 - Villes moyennes/PCS moyennes et défavorisées</b>	<b>Bergerac, Villeneuve-sur-Lot, Libourne, Blaye, Bordeaux Rive-Droite, Médoc</b>	Moyen et défavorisé (36% d'employés, artisans, commerçants et agriculteurs et 24% d'ouvriers et inactifs)	Faible	32,0	35,6	81,3	55,2	39,6
<b>Classe 5 - Rural/PCS moyennes et défavorisées</b>	<b>Nord-Dordogne, Est-Dordogne, Ouest-Dordogne, Parentis-Morcenx, Sud-Gironde, Marmande</b>	Moyen et défavorisé (38% d'employés, artisans, commerçants et agriculteurs et 22% d'ouvriers et inactifs)	Faible	30,2	59,5	94,7	55,9	42,4

Source : rectorat de Bordeaux – DOSU – DEP – BEA – Cohorte des élèves de troisième de 2007 dans l'académie de Bordeaux.

**Note** : les « professions intermédiaires » ne comprennent pas les professeurs des écoles et instituteurs, qui sont inclus dans les catégories « très favorisées ».

**Champ** : élèves scolarisés en troisième en 2007, enseignement public et privé sous contrat, hors classes de découverte professionnelle (DP6) et troisièmes préparatoires aux formations professionnelles (troisième Prépro, ex-DP6).

présentent la particularité d'être très rurales (51 % et 47 % des élèves de troisième y vivent dans une commune rurale). La distance moyenne à parcourir pour parvenir à l'université la plus proche y est de 28 km pour Oloron et de 25 km pour Orthez. Cette classe se caractérise par un bon niveau scolaire et une forte proportion de familles de professions intermédiaires ou d'employés. La ZAP de Biarritz-Bayonne présente toutefois un profil atypique pour cette classe : elle est moins rurale que les deux autres ZAP (19 % d'élèves en commune rurale), la distance moyenne pour accéder à une université y est plus faible (12 km). La part du secteur privé en troisième y est très élevée (48 % contre 19 %).

— En troisième position avec 49,2 % de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur, la **classe 3** rassemble des agglomérations aquitaines de taille moyenne : Pau, Agen, Dax, Mont-de-Marsan, Arcachon, Périgueux. À l'exception d'Arcachon, ces communes bénéficient souvent d'implantations d'antennes universitaires ou même d'une université dans le cas de Pau. Le niveau scolaire, en termes de notes au DNB ou de retard scolaire, y est un peu inférieur à celui observé dans les deux premières classes. La composition sociale de la population accueillie est équilibrée, assez similaire à celle de la classe 2. Pau et Arcachon se distinguent toutefois par une part d'élèves

d'origine sociale très favorisée plus élevée (35 % et 34 % contre 26 % en moyenne pour les quatre autres ZAP). L'accès en seconde générale et technologique reste au-dessus de la moyenne académique.

— Pour les deux dernières classes définies par la typologie, les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur sont nettement plus faibles. Dès la fin de la troisième, les orientations en voie professionnelle, agricole ou par l'apprentissage sont plus souvent privilégiées. Le retard scolaire en troisième affecte près d'un tiers des élèves. Les élèves obtenant les notes les plus faibles au contrôle ponctuel du DNB (quintiles 1 et 2) représentent 43 % des élèves pour la classe 4 et 48 % pour la classe 5. Les territoires correspondant à ces classes accueillent une plus forte proportion de familles socialement plus défavorisées.

— La **classe 4** regroupe les ZAP qui sont pour la plupart proches de villes moyennes ou périurbaines : Bergerac, Blaye, Libourne, Villeneuve-sur-Lot, ainsi que Bordeaux-Rive-Droite, beaucoup plus urbaine, et le Médoc qui est un peu plus rurale. La **classe 5** concerne des ZAP plus rurales : Nord-Dordogne, Est-Dordogne, Ouest-Dordogne, Sud-Gironde, Parentis-Morcenx et Marmande. Six élèves sur dix habitent une commune rurale dans cette dernière classe, contre un tiers seulement dans la classe 4.

L'éloignement aux formations supérieures est néanmoins tout aussi important pour ces deux classes de ZAP, respectivement 33 km et 37 km, la ZAP de Bordeaux-Rive-Droite faisant toutefois exception par sa proximité avec les établissements d'enseignement supérieur bordelais.

## L'essentiel des écarts entre ZAP dans l'accès au supérieur peut s'interpréter par les caractéristiques socio-économiques et le passé scolaire de leurs élèves

— Afin de pouvoir mieux interpréter les écarts entre les ZAP dans l'accès à l'enseignement supérieur, il est donc indispensable de prendre en compte de façon simultanée ces écarts de structure et ne pas s'en tenir aux « écarts bruts » qui ont été présentés sur la figure 1. Pour obtenir les écarts « nets » entre deux ZAP, il faut recourir à un modèle statistique permettant de construire une situation fictive dans laquelle les élèves issus de ces ZAP auraient le même niveau scolaire, la même origine sociale, le même retard scolaire... C'est cette démarche que nous suivons ici à partir d'un modèle de régression logistique. Nous présentons les résultats de cette régression, non sous la forme de coefficients, mais sous la forme d'« effets marginaux » ou encore « effets nets », par opposition aux effets « bruts » qui ont été commentés jusqu'ici<sup>(5)</sup>.

— Les variables explicatives portant sur les caractéristiques socio-économiques et le passé scolaire des élèves correspondent à celles qui ont été précédemment analysées pour décrire les classes de ZAP<sup>(6)</sup>. Les effets marginaux ayant trait à ces variables sont en annexe. Cela permet tout d'abord de vérifier qu'ils confirment, pour la plupart, les écarts qui ont été présentés dans la partie « Les facteurs influençant la poursuite d'études supérieures ». Le principal apport de notre démarche est ensuite d'isoler des effets associés au fait de résider dans une ZAP ou une autre. Le modèle comprend en effet, en plus des variables qui viennent d'être présentées, des variables indicatrices prenant la valeur 1 si l'élève est issu d'une ZAP donnée, 0 sinon. Calculer les effets marginaux associés à ces variables de ZAP, c'est regarder si l'accès à l'enseignement supérieur est significativement différent d'une ZAP à une autre une fois qu'on a tenu compte des différences de caractéristiques des élèves entre ZAP. Par rapport aux effets marginaux tels qu'ils sont habituellement présentés, qui sont exprimés par rapport à une ZAP « de référence », nous appliquons une transformation : nous recalculons les écarts, non plus par rapport à cette ZAP « de référence » mais par rapport

à la moyenne académique<sup>(7)</sup> afin de proposer une interprétation par rapport à cette moyenne ▶ **TABLEAU 2**.

— En prenant l'exemple de Marmande, nous avons vu que le taux d'accès à l'enseignement supérieur dans cette ZAP était inférieur de 4,1 points à la moyenne académique (43,4 % contre 47,4 %) ▶ **FIGURE 1**. Nous avons aussi classé Marmande dans les ZAP du type « rural/PCS moyennes et défavorisées »<sup>(8)</sup>. En tenant compte de ces facteurs de structure défavorables à l'accès à l'enseignement supérieur, le modèle suggère que le taux d'accès à l'enseignement supérieur est alors quasi-égal à la moyenne académique (+ 0,1 point). Le diagnostic sur Marmande à l'aide du modèle est que cette ZAP est pénalisée par des origines sociales plus défavorisées et un environnement plus rural, et que ces facteurs permettent d'interpréter l'écart de cette ZAP vis-à-vis de la moyenne académique en termes d'accès à l'enseignement supérieur.

— Reprenons également notre exemple introductif. L'écart « brut » de taux d'accès entre Talence et le Médoc, qui est de 19,9 points, n'est plus que de 5 points en tenant compte des différences de caractéristiques socio-économiques et de parcours scolaires entre les élèves de ces deux ZAP. Ces différences de structures permettent donc d'interpréter trois quarts de l'écart « brut » entre ces deux ZAP. L'écart entre les ZAP la plus et la moins performante en termes d'accès à l'enseignement supérieur passe de 19,9 points en termes d'écarts « bruts » (écart entre Médoc et Talence) à 7,9 points en termes d'écarts « nets » (écart entre Médoc et Périgueux).

— Nous donnons également une indication sur l'importance à accorder à cet écart « net », à l'aide d'un test de significativité. Pour quinze des vingt-cinq ZAP considérées, l'écart « net » à la moyenne académique n'est pas significativement différent de 0, au seuil de 10 %. Le modèle permet ainsi d'interpréter une grande partie des écarts entre ZAP en termes d'accès à l'enseignement supérieur.

— Nous représentons ces résultats sur un graphique croisant écarts bruts et nets pour chaque ZAP ▶ **FIGURE 4**. La zone en pointillés délimite les quinze ZAP pour lesquelles l'« écart net » n'est pas significativement différent de 0.

— À droite du graphique se trouvent des ZAP du type « urbain/PCS favorisées », en bleu (classe 1, comme Talence). Ces ZAP présentent un taux d'accès à l'enseignement supérieur parmi les plus élevés (écarts bruts).

(5) Le lecteur peut se référer à Afsa (2014) qui décrit cette procédure et l'applique à la recherche des facteurs explicatifs du décrochage sur le panel d'entrants en sixième 1995.

(6) La distance à l'université a été cette fois incluse sous la forme « part d'élèves résidant dans une commune disposant d'une université ». En effet, des essais avec des variables comprenant d'autres modalités de distance (plus ou moins 10 km, plus ou moins 20 km) n'ont pas donné de résultats probants.

(7) Quand on parle d'« écarts bruts » et d'« écarts nets » par rapport à la moyenne, on ne parle pas tout à fait de la même moyenne dans les deux cas. Dans le premier cas, c'est le taux d'accès à l'enseignement supérieur observé. Dans le second, c'est la moyenne des probabilités d'accès à l'enseignement supérieur calculées à partir des paramètres du modèle. On vérifie ici que ces deux probabilités sont égales (47,4 %), c'est-à-dire que le modèle permet de reproduire, en moyenne, le taux observé. Ceci permet de vérifier la validité de la démarche.

(8) Ainsi, la part d'élèves de troisième habitant en commune rurale y est de 48 % (35 % en moyenne dans l'académie) et la part d'élèves d'origine sociale défavorisée y est de 25 % (18 % dans l'académie).

**TABLEAU 2** Les écarts de taux d'accès à l'enseignement supérieur entre les ZAP. Comparaison des écarts bruts (observés) et des écarts nets (issus d'une régression logistique), en écart à la moyenne académique

Classement dans la typologie	Nom de la ZAP	Effectifs	Écarts bruts	Écarts nets	Significativité de l'écart net
<b>1 - Urbain/PCS très favorisées</b>	Bordeaux-Sud	1 502	+6,0	+1,3	ns
	Bordeaux-Nord	2 975	+4,2	-0,4	ns
	Mérignac	1 242	+5,6	+1,1	ns
	Talence	1 331	+7,9	+0,4	ns
<b>2 - Rural/PCS moyennes/ bon niveau scolaire</b>	Biarritz	2 613	+2,8	-2,5	***
	Oloron-Sainte-Marie	544	+2,0	-0,6	ns
	Orthez	664	+5,3	+1,1	ns
<b>3 - Villes moyennes/ PCS moyennes/ niveau scolaire moyen</b>	Agen	1 054	+2,5	+2,0	ns
	Arcachon	1 402	-4,3	-4,4	***
	Dax	1 706	+3,9	+1,7	*
	Mont-de-Marsan	1 246	+1,9	+1,7	ns
	Pau-Nay	2 488	+5,6	+2,0	**
	Périgueux	998	+0,9	+3,3	**
<b>4 - Villes moyennes/ PCS moyennes et défavorisées</b>	Bergerac	894	-6,4	+1,5	ns
	Blaye	870	-10,3	-2,5	*
	Bordeaux-Rive-Droite	1 990	-4,0	+2,1	**
	Libourne	1 441	-9,8	-4,4	***
	Médoc	776	-12,0	-4,6	***
	Villeneuve-sur-Lot	946	-4,2	+1,5	ns
<b>5 - Rural/PCS moyennes et défavorisées</b>	Est-Dordogne	740	-5,4	+1,2	ns
	Marmande	1 084	-4,1	+0,1	ns
	Nord-Dordogne	440	-5,8	-0,2	ns
	Ouest-Dordogne	609	-9,8	-4,0	**
	Parentis-Morcenx	530	-1,2	+1,1	ns
	Sud-Gironde	1 182	-3,3	+0,4	ns
		<b>Minimum</b>		<b>-12,0</b>	<b>-4,6</b>
	<b>Maximum</b>		<b>+7,9</b>	<b>+3,3</b>	
	<b>Écart entre la ZAP la plus élevée et la plus faible</b>		<b>19,9</b>	<b>7,9</b>	

Source : rectorat de Bordeaux – DOSU – DEP – BEA/cohorte des élèves de troisième de 2007 dans l'académie de Bordeaux.

**Note de lecture :** la ZAP Bordeaux-Nord a un taux d'accès à l'enseignement supérieur plus élevé, de 4,2 points, que la moyenne académique. Une fois les caractéristiques de ses élèves prises en compte, la probabilité d'accès à l'enseignement supérieur est similaire à celle de l'académie prise dans son ensemble (-0,4 point, écart non significatif au seuil de 10 %).

**Note :** la régression présentée comprend également des indicatrices correspondant aux caractéristiques socio-économiques et au parcours scolaire de l'élève (voir annexe). La significativité des écarts « nets » est calculée à partir d'une méthode de bootstrap.

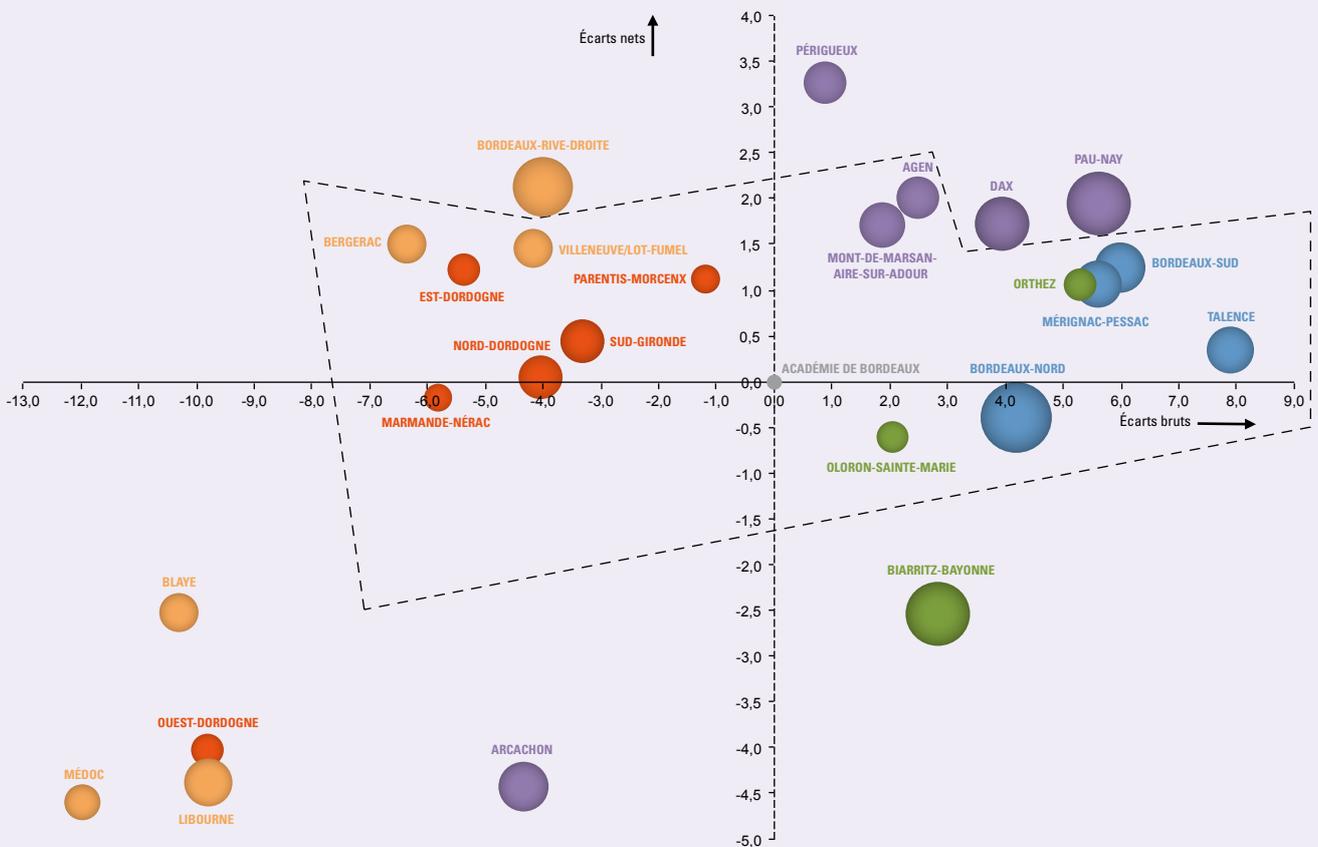
**Seuils de significativité :** \*\*\* = 1 % ; \*\* = 5 % ; \* = 10 % ; ns : non significatif.

**Champ :** élèves scolarisés en troisième en 2007, enseignement public et privé sous contrat, hors classes de découverte professionnelle (DP6) et troisièmes préparatoires aux formations professionnelles (troisième Prépro, ex-DP6).

Toutefois, une fois pris en compte les origines sociales et les résultats scolaires favorables des élèves, ainsi que leur caractère urbain et la proximité des universités, aucune de ces ZAP n'a un taux d'accès significativement différent de la moyenne académique. Un constat similaire peut être fait pour deux des trois ZAP de type « rural/PCS moyennes/bon niveau scolaire » (en vert, Orthez et Oloron, même, si dans le cas d'Oloron, l'écart brut à la moyenne académique était déjà assez faible (+ 2 points).

À gauche du graphique se trouvent plusieurs ZAP présentant, au contraire, des taux d'accès à l'enseignement supérieur peu élevés. On y trouve notamment les ZAP de type « rural/PCS moyennes et défavorisées » (en rouge, comme Est-Dordogne). Pour les ZAP de ce type à l'exception d'Ouest-Dordogne, une fois prises en compte les caractéristiques moins propices à l'accès à l'enseignement supérieur, le taux d'accès à l'enseignement supérieur n'est pas significativement différent de la moyenne académique.

**FIGURE 4** Les écarts de taux d'accès à l'enseignement supérieur entre les ZAP. Comparaison des écarts bruts (observés) et des écarts nets (issus d'une régression logistique) à la moyenne académique



**Note** : Les couleurs correspondent aux classes qui ont été constituées à partir de la typologie : « urbain/PCS très favorisées » (bleu), « rural/PCS moyennes/bon niveau scolaire » (vert), « villes moyennes/PCS moyennes/niveau scolaire moyen » (violet), « villes moyennes/PCS moyennes et défavorisées » (orangé), « rural/PCS moyennes et défavorisées » (rouge). La zone en pointillés délimite les quinze ZAP pour lesquelles l'écart « net » à la moyenne académique en termes d'accès à l'enseignement supérieur ne diffère pas significativement 0 (au seuil de 10 %).

**Champ** : élèves scolarisés en troisième en 2007, enseignement public et privé sous contrat, hors classes de découverte professionnelle (DP6) et troisièmes préparatoires aux formations professionnelles (troisième Prépro, ex-DP6).

Source : rectorat de Bordeaux – DOSU – DEP – BEA / Cohorte des élèves de troisième de 2007 dans l'académie de Bordeaux.

## Blaye, Médoc, Libourne et Ouest-Dordogne : des ZAP où les difficultés socio-économiques semblent affecter plus qu'ailleurs l'accès à l'enseignement supérieur

Les ZAP de la classe « Villes moyennes/PCS moyennes et défavorisées » (en orange) ont toutes en commun d'avoir des taux d'accès à l'enseignement supérieur plus faibles que la moyenne académique. Toutefois, l'interprétation à donner à ces situations diffère de l'une à l'autre. Dans le cas de Bergerac et Villeneuve-sur-Lot, des caractéristiques sociales et scolaires plus défavorables permettent d'interpréter complètement l'écart à la moyenne académique. Pour Bordeaux-Rive-Droite, le signe de l'écart à la moyenne académique est même inversé. Autrement dit, l'accès à l'enseignement supérieur y est plus favorable que ce que le modèle prédit au vu des origines sociales plus défavorisées, et des résultats scolaires moins favorables des élèves issus de cette ZAP. Cette ZAP de l'agglomération bordelaise bénéficie d'un accès à une offre d'enseignement supérieur diversifiée. Cela compense en partie les difficultés sociales et scolaires qui s'y situent.

Pour ce qui est de Blaye, Médoc et Libourne, le modèle explique une partie de l'écart à la moyenne académique : ainsi, le désavantage du Médoc en termes de taux d'accès à l'enseignement supérieur, qui était de 12 points sur les données brutes, tombe à 4,6 points en tenant compte d'une structure sociale moins favorisée et de difficultés scolaires qui y sont plus fréquentes (FIGURE 1). Toutefois, pour ces ZAP ainsi que pour Ouest-Dordogne, une partie de l'écart reste inexplicite. Les élèves de ces ZAP sont pénalisés par un paramètre qui n'est pas, ou mal, pris en compte dans le modèle : il faut alors chercher d'autres explications.

Parmi les explications possibles, on peut citer les difficultés financières plus fréquentes rencontrées parmi les ménages habitant dans ces territoires. Une analyse menée par l'Insee Aquitaine (CAF-MSA-Insee, 2011) a mis en évidence un « couloir de la pauvreté » caractérisé par une part élevée d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA). Ce couloir comprend une grande partie du Lot-et-Garonne, l'ouest de la Dordogne, le nord et l'est de la Gironde. Il englobe notamment, et pour une

large part, les ZAP de Blaye, Médoc, Libourne et Ouest-Dordogne<sup>(9)</sup>.

— Ce paramètre d'exposition à la pauvreté n'est pris en compte que très indirectement dans le modèle par l'origine sociale des élèves. Ainsi, Nord-Dordogne et Ouest-Dordogne sont similaires en termes de milieu social de leurs élèves, mais Ouest-Dordogne se situe en grande partie dans le « couloir de la pauvreté » identifié plus haut. Pour elle, ainsi que pour Blaye, Médoc et Libourne, on peut supposer que la précarité financière plus fréquente des familles pèse sur les résultats scolaires et/ou les choix d'orientation, contribuant à des poursuites d'études moins fréquentes dans l'enseignement supérieur.

**Arcachon : une ZAP où le taux d'accès à l'enseignement supérieur, en retrait, peut s'interpréter par une offre d'enseignement supérieur peu diversifiée**

— Dans le groupe de ZAP « villes moyennes/PCS moyennes/niveau scolaire moyen », Arcachon se distingue par un taux d'accès particulièrement faible à l'enseignement supérieur : moins 4,3 points par rapport à la moyenne académique, et encore moins 4,4 points en termes d'écart « net ». Le modèle n'explique donc nullement le retard d'Arcachon en la matière. En effet, Arcachon, pour la plupart des variables prises en compte dans le modèle, a des caractéristiques « moyennes » : il est beaucoup plus difficile que pour les ZAP précédentes de trouver une interprétation dans l'environnement socio-économique des élèves. Cette ZAP se caractérise par le choix restreint en termes d'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves qui en sont issus. Sur place, ils ont pour seule offre d'enseignement supérieur une STS d'hôtellerie-tourisme-services, et pour tout autre cursus, doivent se rendre (notamment) dans les établissements de l'agglomération bordelaise.

— À l'inverse, trois des ZAP de type « villes moyennes/PCS moyennes/niveau scolaire moyen » se trouvent dans une situation plutôt favorable au regard de l'accès des élèves à l'enseignement supérieur. Dans le cas de Pau, Dax et Périgueux, le taux d'accès à l'enseignement supérieur est plus élevé que ce que les caractéristiques sociales et scolaires des élèves de troisième laisseraient présager<sup>(10)</sup>. L'explication aux résultats favorables de Périgueux et Pau pourrait résider dans une offre d'enseignement supérieur très diversifiée ► FIGURE 2. Cette explication peut être avancée dans une mesure moindre pour Dax.

**La situation de la ZAP de Biarritz-Bayonne : la plus difficile à interpréter**

— Des trois ZAP de type « rural/PCS moyennes/bon niveau scolaire » (avec Orthez et Oloron), il s'agit de la seule pour laquelle le taux d'accès à l'enseignement supérieur est en dessous de la moyenne académique, une fois tenu compte de ces caractéristiques plutôt favorables. Cette fois, les difficultés d'accès à l'enseignement supérieur ne semblent pas pouvoir s'interpréter par l'accès à l'offre de formation. Celle-ci est en effet plutôt riche dans cette ZAP. Si on veut tout de même interpréter la situation de cette ZAP, les indicateurs à notre disposition sont limités, ce qui incite à en rechercher de nouveaux, et sans doute aussi, à solliciter la connaissance et l'avis des décideurs locaux sur cette zone.

L'académie de Bordeaux présente ainsi des disparités plutôt fortes dans l'accès des élèves de troisième à l'enseignement supérieur, mais il est possible d'apporter des interprétations : les différences dans l'accès à l'enseignement supérieur entre les ZAP s'interprètent pour la plupart d'entre elles par les caractéristiques socio-économiques et le passé scolaire des élèves. Enfin, il serait utile de reconduire cet exercice au plan national, afin de voir comment les territoires bordelais se distinguent de territoires similaires situés dans d'autres académies. Ceci permettrait aussi un diagnostic d'ensemble sur la situation de Bordeaux relativement aux autres du point de vue de l'accès à l'enseignement supérieur.

(9) Ces difficultés ont eu tendance à s'aggraver sous l'effet de la crise. Une autre étude plus récente [Nadeau, 2013] indique ainsi que le niveau de vie moyen en Dordogne et Lot-et-Garonne a chuté respectivement de 1 % et de 1,2 % dans ces départements entre 2008 et 2010, alors qu'il est resté stable dans les Landes et s'est accru en Pyrénées-Atlantiques (0,5 %) et en Gironde (0,9 %).

(10) Agen et Mont-de-Marsan ont un écart « net » à la moyenne académique en sortie du modèle comparable à celui de Pau et Dax. Dans leur cas, toutefois, le modèle ne permet pas de conclure à un écart significatif à la moyenne académique, sans doute en raison d'effectifs plus faibles que Pau et Dax, qui engendrent une marge d'erreur plus élevée.

## Annexe 1

**TABLEAU 3** Les écarts bruts et les écarts nets sur les caractéristiques socio-économiques et le passé scolaire des élèves (en points)

	Écarts bruts	Écarts nets	Significativité de l'écart net
<b>PCS la plus favorable des deux responsables</b>			
<i>Ouvriers et inactifs (réf.)</i>			
Cadres supérieurs, enseignants	+32,6	+6,7	***
Professions intermédiaires	+20,8	+4,5	***
Employés, artisans, commerçants, agriculteurs	+10,5	+0,4	ns
PCS non renseignées	-1,9	-1,8	ns
<b>Sexe de l'élève</b>			
<i>Garçon (réf.)</i>			
Fille	+2,3	-1,0	**
<b>Retard scolaire en troisième</b>			
<i>À l'heure (réf.)</i>			
En retard d'un an	-37,6	-13,8	***
En retard de deux ans ou plus	-47,7	-22,3	***
<b>Note moyenne au contrôle ponctuel du DNB</b>			
<i>1<sup>er</sup> quintile (réf.)</i>			
2 <sup>e</sup> quintile	+18,4	+17,3	***
3 <sup>e</sup> quintile	+35,4	+30,6	***
4 <sup>e</sup> quintile	+54,9	+46,8	***
5 <sup>e</sup> quintile	+71,5	+62,7	***
Non renseignée	-5,9	-6,3	***
<b>Commune de résidence de l'élève</b>			
<i>Commune urbaine (réf.)</i>			
Commune rurale	-6,2	-3,1	***
<b>Secteur du collège</b>			
<i>Collège privé (réf.)</i>			
Collège public	-0,7	+1,2	*
<b>Distance domicile /pôle universitaire</b>			
<i>Distance non nulle (réf.)</i>			
Distance nulle	+6,1	+1,9	***

Source : rectorat de Bordeaux – DOSU – DEP – BEA / Cohorte des élèves de troisième de 2007 dans l'académie de Bordeaux.

\*\*\* : significatif à 1 % ; \*\* significatif à 5 % ; \* significatif à 10 % ; ns : non significatif à 10 %.

**Note de lecture :** l'accès à l'enseignement supérieur est supérieur de 32,6 points pour les élèves de troisième des enfants de familles de cadres supérieurs et enseignants par rapport à celui des enfants de familles d'ouvriers et inactifs. Si les enfants de ces deux types de famille partageaient les mêmes caractéristiques (à part la PCS la plus favorable des deux responsables), cet écart serait ramené à 6,7 points.

**Note :** la régression présentée comprend également des indicatrices de ZAP. Les enfants pour lesquels aucune PCS des parents n'est renseignée sont ici inclus avec la modalité de référence (ouvriers et inactifs).

**Seuils de significativité :** \*\*\* = 1 % ; \*\* = 5 % ; \* = 10 % ; ns : non significatif.

**Champ :** élèves scolarisés en troisième en 2007, enseignement public et privé sous contrat, hors classes de découverte professionnelle (DP6) et troisièmes préparatoires aux formations professionnelles (troisième Prépro, ex-DP6).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Afsa, C., « Qui décroche? », *Éducation & Formations*, n° 84, MEN-DEPP, 2013, p. 9-19.
- Boudesseul, G., Caro, P., Grelet, Y., Vivent, C., *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage*, DEPP-Céreq, 2014.
- CAF – MSA – Insee, « Pauvreté en ville et à la campagne, plus intense de la pointe du Médoc à Agen » *Le Quatre Pages Insee Aquitaine*, n° 194, 2011.
- Defresne, F., Dubois, M., « Le baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième : vers une élévation du niveau des élèves? », *Éducation & Formations*, n° 84, MEN-DEPP, 2013, p. 61-69.
- Grelet, Y., « La reproduction sociale s'inscrit dans le territoire », *Formation Emploi*, Céreq, n° 87, 2004, p. 79-98.
- Grelet, Y., Vivent, C., « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Bref*, Céreq, 2011, n° 292.
- Loustau, É. et Miconnet N., « Typologie des départements », *Notes statistiques de l'académie de Clermont-Ferrand*, diffusion restreinte, n° 10-10, 2010.
- Mezeix, J.-F., Grange, C., « Facteurs influençant l'orientation et le parcours de la troisième au post-baccalauréat d'une cohorte d'élèves de l'académie de Clermont-Ferrand », *Éducation & Formations*, n° 77, MEN-DEPP, 2008, p. 73-82.
- Monso, O., « D'un département à l'autre : l'environnement familial et social des enfants », *Géographie de l'École*, n° 11, MENESR-DEPP, 2014, p. 89.
- Nadeau, É., « La pauvreté s'est accentuée en Aquitaine entre 2008 et 2010 », *Le Quatre Pages Insee Aquitaine*, n° 210, 2013.

## L'ATTRACTIVITÉ DES ACADÉMIES POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC EN 2013

Solène Hilary, Alexandra Louvet [DEPP]

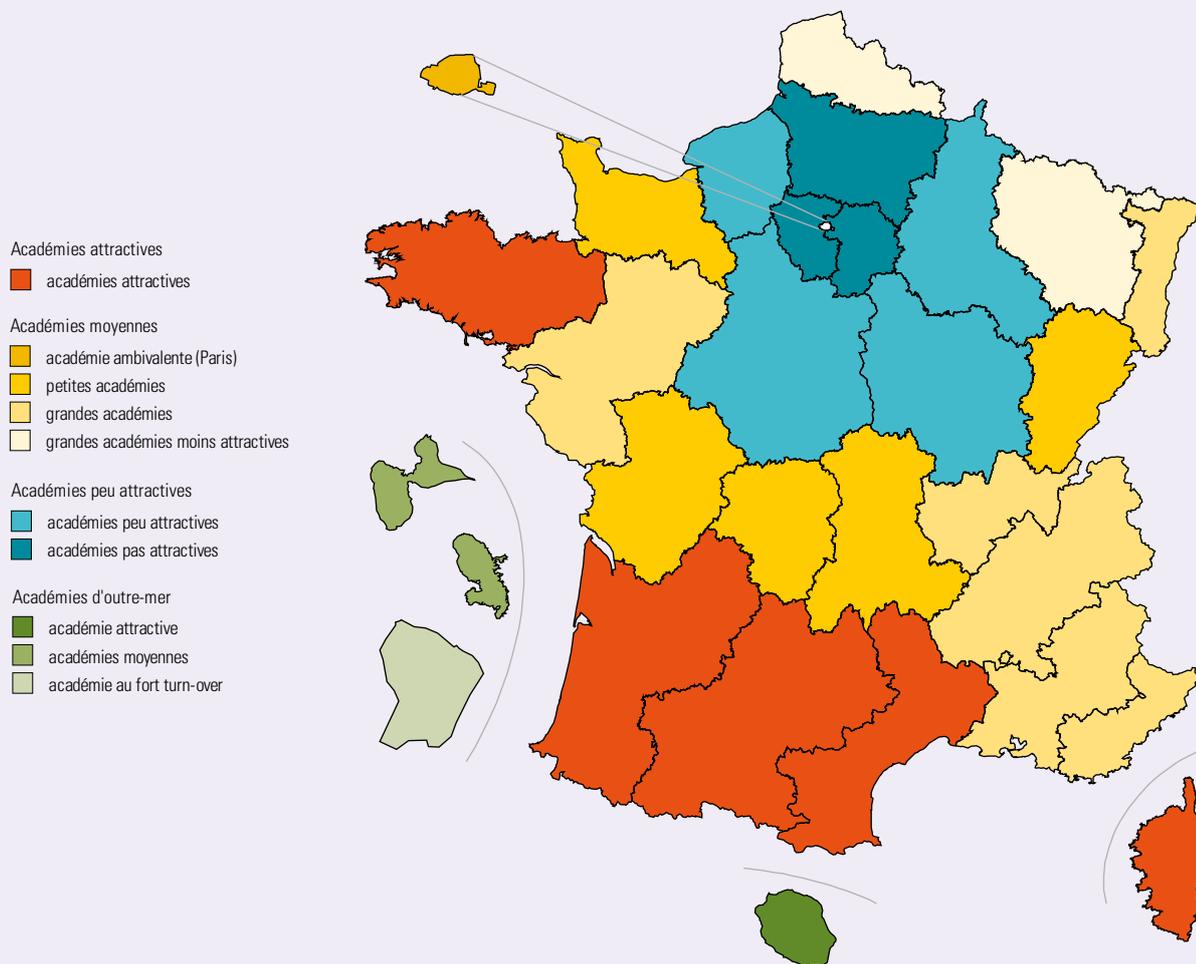
— Chaque année, plus de 20 000 enseignants du second degré public, conseillers d'éducation et conseillers d'orientation participent à la mobilité interacadémique. Ce mouvement annuel permet aux titulaires qui le souhaitent de demander un changement d'académie. Il affecte également en académie les enseignants nouvellement titularisés, dits néo-titulaires **ENCADRÉ 2**. Deux tiers des participants à ce mouvement sont titulaires et un tiers sont néo-titulaires. La moitié des 15 000 enseignants qui obtiennent une affectation sont titulaires.

— Les enjeux de ce mouvement sont nombreux. Les différences d'attractivité de ces académies ont des conséquences sur les enseignants et sur les élèves. Les difficultés rencontrées par les enseignants pour obtenir l'affectation de leur choix participent au manque d'attractivité de la profession. Certaines personnes renoncent à passer les concours d'enseignant du second degré public par crainte d'être affectées loin de leurs repères et liens affectifs ou dans des académies où beaucoup

d'établissements sont jugés difficiles. Les profils des enseignants face à élèves varient entre des académies où les enseignants sont jeunes et les équipes pédagogiques relativement instables et des académies où les enseignants ont plus d'ancienneté et sont plus stables.

— Certains enseignants intériorisent le fonctionnement du mouvement. Cela peut les conduire à censurer leurs aspirations réelles pour ne formuler que les vœux ayant des chances d'aboutir. Ils peuvent même renoncer à participer au mouvement quand l'académie de leur choix est difficile à obtenir. Les vœux formulés révèlent néanmoins une partie des aspirations des enseignants. Souhaitent-ils changer d'académie? Dans quelle(s) académie(s) veulent-ils exercer? Y parviennent-ils? Ces vœux et les éventuelles affectations permettent de dessiner des profils d'académies. Une typologie de celles-ci au cours du mouvement 2013 a été établie en utilisant des techniques d'analyse de données **ENCADRÉ 1**. Les classes obtenues sont cohérentes avec ce qui a été observé lors du mouvement 2012.

FIGURE 1 Typologie des académies



— Cette typologie permet de distinguer quatre catégories d’académies, qui peuvent être déclinées en dix classes

► FIGURE 1.

Les académies peu attractives sont peu demandées par les titulaires comme par les néo-titulaires. Ces derniers y sont affectés massivement pour pallier les nombreuses demandes de sortie. Cette catégorie se scinde en deux classes.

Les académies très attractives sont au contraire très demandées et peu d’enseignants souhaitent en partir.

Les nombreuses académies dites moyennes présentent un profil intermédiaire : les demandes d’entrées et de sorties y sont relativement équilibrées. Quatre classes peuvent y être distinguées.

Enfin, les académies d’outre-mer sont caractérisées par d’importantes entrées de néo-titulaires originaires de ces académies au détriment de titulaires métropolitains. Leur attractivité est très inégale.

**Les académies peu attractives**

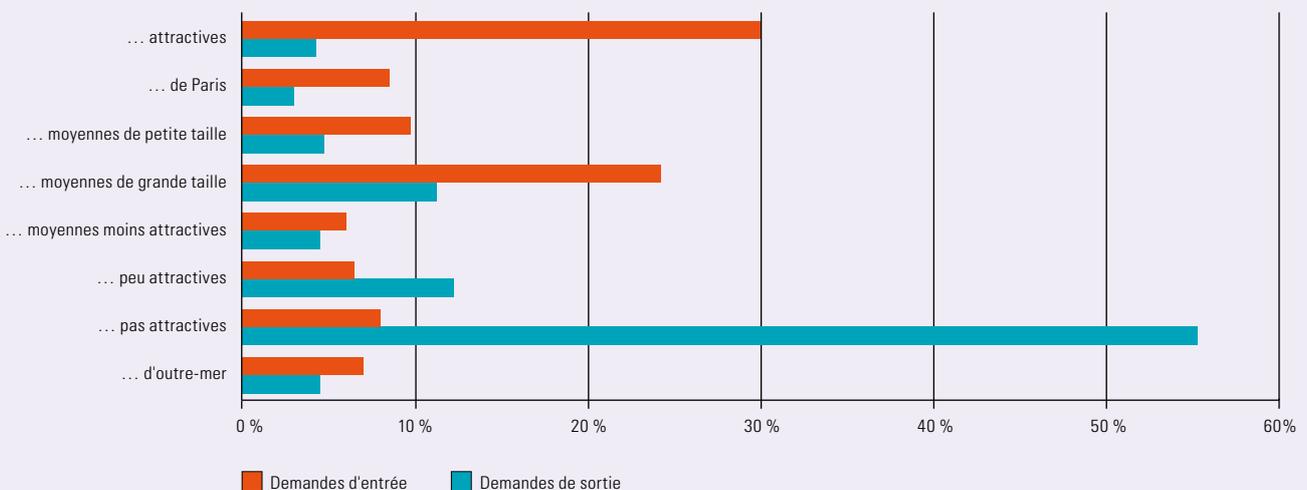
**Les académies de Créteil, Versailles et Amiens : jeunes et au turn-over important, elles accueillent la moitié des néo-titulaires pour combler leurs besoins**

— Les académies de **Créteil** et de **Versailles** comptent la plus importante proportion de titulaires aspirants à la mobilité : 12 % d’entre eux participent au mouvement. La moitié des demandes de sortie de titulaires en est issue ► FIGURE 2. Ces demandes de sorties interviennent tôt dans la carrière : en moyenne, les aspirants à la mobilité ont moins de 33 ans et sont affectés depuis moins de cinq ans dans leur académie. Moins d’un tiers parvient à obtenir une nouvelle affectation. Les demandes d’affectation de titulaires ne suffisent pas à compenser ces départs : les demandes de sortie des académies

de Versailles et de Créteil sont respectivement vingt et trente fois plus nombreuses que les demandes d’entrée de titulaires. Les sortants sont donc principalement remplacés par des néo-titulaires. À elles deux, ces académies accueillent 42 % des néo-titulaires. Moins de la moitié d’entre eux y sont affectés sur leur premier choix. Un tiers de ceux affectés à Créteil ne l’avaient pas classée, c’est-à-dire qu’elle n’était pas présente dans leur liste hiérarchisée de vœux. Cette proportion n’est que de 15 % à Versailles, mais ce chiffre reste supérieur à ce qui est observé dans les autres académies, où ce taux est en général inférieur à 4 %. Ce sont pourtant les académies les plus souvent classées par les néo-titulaires : 45 % classent Versailles, 36 % classent Créteil. Ce sont les seules académies où les demandes de sorties des titulaires sont au moins quatre fois plus nombreuses que les demandes d’entrée en premier vœu de titulaires et de néo-titulaires. L’affectation de nombreux néo-titulaires ne suffit pas à combler leurs besoins : tous les postes ne sont pas occupés à la rentrée 2013.

— Un peu plus attractive, **Amiens** peut être associée à ces académies. C’est une académie jeune et facile à obtenir pour les titulaires. Les titulaires affectés sur premier vœu y sont toutefois plus présents qu’en banlieue parisienne. La part de néo-titulaires affectés dans cette académie est aussi importante qu’à Versailles et ils sont aussi souvent affectés sur premier vœu. En revanche, ses capacités d’accueil sont plus faibles. Les néo-titulaires l’intègrent donc un peu plus difficilement et les procédures d’extension de vœux y sont beaucoup plus rares. Amiens subit également un turn-over un peu moins important que les deux académies précédentes : 8 % des enseignants demandent à en sortir. Mais ces demandes aboutissent aussi peu qu’à Créteil.

FIGURE 2 Répartition des demandes d’entrée en premier vœu de néo-titulaires et de titulaires et de sorties des titulaires par classes d’académies...



**Note de lecture :** 55 % des demandes de sortie formulées par les enseignants du second degré et assimilés, titulaires émanent d’académies pas attractives. Elles ne sont la destination que de 8 % des demandes d’entrées.

# L'ATTRACTIVITÉ DES ACADÉMIES POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC EN 2013

## Les académies de Dijon, Orléans-Tours, Reims, Rouen : peu demandées, elles sont faciles à obtenir.

— Comme les académies précédentes, elles accueillent moins de titulaires que de néo-titulaires. Ces derniers les classent assez souvent, mais elles font rarement l'objet de premiers vœux. Elles sont même en moyenne positionnées au-delà de la quatrième position. Les premiers vœux des titulaires souhaitant y entrer sont motivés dans près de 40 % des cas par une demande de rapprochement familial. Cette proportion n'est que de 27 % dans l'ensemble des académies.

— Elles présentent des caractéristiques similaires, mais atténuées par rapport aux académies non-attractives ▶ **TABLEAU 1**. Elles sont relativement faciles à obtenir : les taux de réussite des demandes d'affectation sont compris entre 50 % et 80 % pour les néo-titulaires comme pour les titulaires. Excepté à Rouen, les affectations sur premier vœu y sont rares. Plus de 3 % de leurs titulaires demandent à changer d'académie, et moins de 40 % y parviennent. Les demandes d'entrées sont peu nombreuses au regard des demandes de sortie ▶ **FIGURE 3**.

**TABLEAU 1** Les principaux indicateurs de l'attractivité des académies en 2013

Académie	Entrées								Sorties		
	Demandes				Réalisé				Part de néo-titulaires parmi les entrants (en %)	Part des titulaires demandant une nouvelle académie d'affectation (en %)	Taux de réussite des demandes de sortie des titulaires (en %)
	Part des enseignants participant à la mobilité qui classent l'académie dans leurs vœux (en %)		Part des demandes en premier vœu parmi les demandes d'entrées dans l'académie (en %)		Taux de réussite des demandes d'entrée en premier vœu (en %)		Part d'entrée sur premier vœu parmi les entrants (en %)				
	Titulaires	Néo-titulaires	Titulaires	Néo-titulaires	Titulaires	Néo-titulaires	Titulaires	Néo-titulaires			
Rennes	12	29	75	10	23	27	99	97	15	1,0	56
Bordeaux	18	35	60	12	23	28	96	91	18	0,8	55
Toulouse	14	33	58	13	27	36	91	84	25	1,3	46
Montpellier	14	35	52	10	26	36	94	86	24	1,3	48
Corse	2	9	42	3	20	33	100	100	16	0,8	44
Paris	11	36	85	19	23	23	98	79	29	4,0	36
Aix-Marseille	8	26	53	16	36	46	86	68	41	1,8	49
Grenoble	8	33	52	15	42	59	83	68	48	2,0	44
Lyon	8	35	54	16	35	37	92	89	41	1,7	47
Strasbourg	3	25	60	14	39	44	92	84	49	1,6	41
Nantes	9	34	54	12	38	43	88	80	32	1,5	40
Nice	7	26	47	10	36	49	81	68	37	2,6	40
Besançon	3	26	50	6	34	42	93	68	41	1,6	48
Caen	4	28	50	7	36	33	90	75	32	2,6	43
Clermont-Ferrand	5	29	45	5	28	29	89	71	27	1,3	43
Poitiers	7	31	42	7	31	42	81	69	34	1,9	43
Limoges	4	26	32	2	24	33	70	41	30	2,7	49
Lille	3	31	68	20	50	76	88	84	69	2,0	39
Nancy-Metz	3	24	69	12	30	43	92	83	47	1,5	42
Dijon	3	33	33	8	53	77	70	65	67	3,9	39
Orléans-Tours	4	36	40	11	68	72	73	60	62	5,2	38
Rouen	3	30	45	9	58	65	84	79	58	3,3	39
Reims	2	28	35	6	73	66	75	52	62	4,2	40
Amiens	2	31	29	10	85	88	74	45	85	7,7	33
Versailles	3	45	35	21	84	96	53	44	83	11,7	28
Créteil	2	36	29	20	85	99	51	33	89	12,5	34
La Réunion	7	7	66	33	18	50	97	100	37	1,6	56
Martinique	3	6	24	19	21	55	78	100	57	3,1	49
Guadeloupe	3	6	35	18	46	78	64	86	35	4,4	49
Guyane	2	4	41	16	79	91	63	75	29	10,4	59
France entière	-	-	-	-	32	57	84	58	55	4,0	36

## ENCADRÉ 1

**MÉTHODOLOGIE**

L'objectif de cette étude est de présenter l'attractivité globale des académies. Elle se concentre sur les enseignants du second degré public et assimilés, titulaires comme néo-titulaires, qu'ils soient ou non en position d'activité. L'ensemble des demandes d'entrée à destination d'une académie sont prises en compte, quelle que soit l'affectation antérieure des enseignants qui les formulent. Toutes les demandes de sortie sont intégrées à quelques exceptions près. En particulier, les demandes de sortie des enseignants affectés provisoirement dans une académie n'ont pas été intégrées à notre champ. La plupart de ces enseignants sont en effet contraints de participer au mouvement, même s'ils souhaitent rester dans leur académie d'exercice. En revanche, les demandes de sorties des enseignants qui demandent à intégrer Mayotte sont bien prises en compte.

Ces choix peuvent être à l'origine de différences entre les résultats présentés ici et ceux publiés par la direction générale de ressources humaines du ministère ou dans le bilan social national alors que les sources utilisées sont les mêmes.

La typologie est réalisée à partir de données toutes disciplines confondues. Le caractère disciplinaire du mouvement est à l'origine de situations en apparence paradoxales. En effet, dans certaines académies, des demandes d'affectation de titulaires et de néo-titulaires sont rejetées dans certaines disciplines, alors que des enseignants néo-titulaires d'autres disciplines y sont affectés sans les avoir placées sur leur liste de vœu. Les regroupements d'académies présentés ici sont le résultat d'une classification ascendante hiérarchique. Cette méthode permet de construire des classes en associant les académies présentant les caractéristiques les plus proches. Une trentaine d'indicateurs

ont été sélectionnés pour réaliser cette classification. Ils portent à la fois sur les aspirations à la mobilité et les affectations obtenues. Ces données sont issues des bases de gestion des personnels du ministère (annuaire EPP) et de la base Mouvement de la direction générale des ressources humaines.

**Variables concernant les demandes d'entrées dans l'académie :**

- surreprésentation des demandes d'entrées dans l'académie par rapport à ses effectifs enseignants, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- part des demandes en premier vœu parmi toutes les demandes d'entrées, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- part des vœux uniques parmi les demandes d'entrées en premier vœu, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- part des demandes d'entrée de titulaires :
  - pour motifs de rapprochements familiaux (rapprochement de conjoint ou d'enfant),
  - pour vœux préférentiels;
- nombre moyen de répétitions successives du même premier vœu pour les demandes d'entrées en vœu préférentiel.

**Variables concernant les entrées effectives :**

- part des premiers vœux parmi les entrants, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- taux de réussite des demandes d'entrée en premier vœu, pour les néo-titulaires et pour les titulaires;
- barème moyen des entrants (titulaires et néo-titulaires confondus);
- part des néo-titulaires affectés dans l'académie sans l'avoir classée dans leur liste de vœu (i.e. néo-titulaires affectés dans le cadre d'une procédure d'extension des vœux);
- taux de réussite des demandes d'entrées des titulaires :
  - pour rapprochement familial,
  - pour vœu préférentiel,

- pour autre motif (convenance personnelle et mutation simultanée);
- part des néo-titulaires parmi les entrants;
- ancienneté moyenne à l'éducation nationale, des entrants, titulaires et néo-titulaires confondus.

**Variables concernant les demandes de sortie de l'académie :**

- part des titulaires demandant une nouvelle académie d'affectation;
- part des demandes de sortie des titulaires :
  - pour rapprochement familial,
  - pour vœu préférentiel.

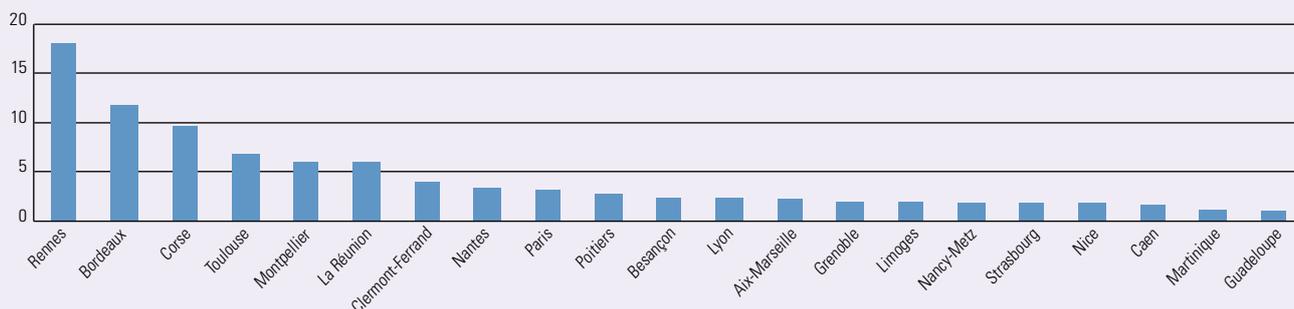
**Variables concernant les sorties effectives :**

- taux de réussite des demandes de sortie des titulaires;
- taux de sortie des titulaires.

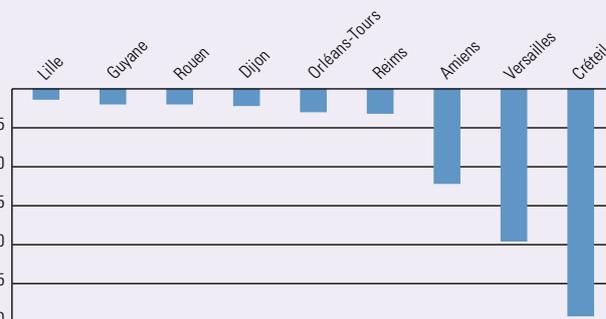
**Autres variables :**

- rapport entre les demandes d'entrées des titulaires et les demandes de sortie;
  - rapport entre les entrées effectives des titulaires et les sorties;
  - rapport entre les postes mis au mouvement et les entrées effectives;
  - part d'enseignants non-titulaires.
- Une première analyse exploratoire a été réalisée sur ces données à l'aide d'une analyse en composante principale. Les académies d'outre-mer et la Corse s'y distinguaient nettement des autres et la majorité des académies métropolitaines étaient difficiles à séparer. Des classifications ascendantes hiérarchiques ont été réalisées d'une part avec et d'autre part sans les académies des DOM et la Corse afin de rendre plus perceptibles les différences entre les académies métropolitaines. L'analyse des résultats de ces classifications s'appuie également sur l'utilisation d'autres variables, notamment le rang des académies dans les classements, le nombre d'académies classées, l'âge, l'ancienneté dans l'académie, etc. ■

**FIGURE 3A** Rapport entre le nombre de demandes d'entrée sur premier vœu et le nombre de demandes de sortie de titulaires des académies où les demandes d'entrée sont plus nombreuses que les demandes de sortie



**FIGURE 3B** Rapport entre le nombre de demandes de sortie de titulaires et le nombre de demandes d'entrée sur premier vœu de titulaires des académies où les demandes de sortie sont plus nombreuses que les demandes d'entrée



**Note de lecture :** on dénombre 18 demandes d'entrée de titulaires pour une demande de sortie dans l'académie de Rennes. Les demandes de sortie de titulaires de l'académie de Crèteil sont 29 fois plus nombreuses que les demandes d'entrées qui lui sont destinées.

## Les académies attractives

### Les académies de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et la Corse : très demandées, peu d'enseignants souhaitent en partir

— Les académies de **Rennes**, de **Bordeaux** et, dans une moindre mesure, celles de **Toulouse** et **Montpellier** sont très difficiles à intégrer. Les demandes d'affectation émanant d'enseignants expérimentés y sont surreprésentées. Elles aboutissent rarement dès la première fois lorsqu'elles ne sont pas motivées par un rapprochement familial. En 2013, les enseignants affectés dans une de ces académies sur vœu préférentiel la demandaient en moyenne depuis plus de trois ans. Globalement, un quart des demandes d'affectation de titulaires en premier vœu aboutissent.

— La rareté des demandes de sortie et la faiblesse relative du nombre de postes mis au mouvement dans ces académies sont à l'origine de cette faible accessibilité. Seulement 1 % de leurs enseignants demandent à être affectés ailleurs. Même si le taux de réussite de ces demandes de sortie est parmi les plus élevés, seule la moitié d'entre elles aboutit.

— Du fait de leur faible barème, la part de néo-titulaires parmi les entrants y est donc beaucoup moins élevée que dans les autres académies métropolitaines, hors Corse. Plus de 83 % d'entre eux, 97 % à Rennes, sont affectés sur leur premier vœu.

— La **Corse** peut être associée à ces académies attractives. Cette académie est la plus petite de France métropolitaine. Elle compte moins de 2 000 enseignants du second degré et assimilés quand les deux tiers des

académies en comptent plus de 10 000. Peu classée, elle est cependant très demandée compte tenu de ses besoins. Seule l'académie de Rennes accueille une part plus importante de titulaires. Deux caractéristiques différencient la Corse des quatre autres académies attractives. D'une part, elle est, dans la très grande majorité des cas, le seul vœu formulé par les enseignants qui la placent en tête de leurs vœux. Près de 80 % des néo-titulaires qui la classent en premier vœu ne demandent que la Corse, alors que ce taux dépasse rarement 10 % dans les autres académies métropolitaines. La différence est importante mais un peu moins marquée pour les titulaires. D'autre part, le barème moyen des entrants est très élevé, il est même supérieur à celui des entrants dans les académies d'outre-mer. Ces spécificités trouvent leur origine dans l'importante bonification dont bénéficient les enseignants qui classent la Corse en vœu unique.

## Les académies moyennes

— Il existe deux types d'académies moyennes. Le premier type correspond à des académies dont les caractéristiques se situent à mi-chemin entre celles des académies attractives et des non-attractives. C'est le cas de toutes les autres académies de métropole, excepté Paris. Ces académies partagent de nombreux points communs. Les demandes de sortie y sont peu fréquentes et aboutissent relativement souvent. Elles sont moins nombreuses que les demandes d'entrée de titulaires. Dans presque toutes, les entrants sont en majorité titulaires et leur barème est en moyenne deux fois plus élevé que dans les académies

peu attractives. Ils sont également plus souvent affectés sur un premier vœu. Cependant, les académies de ce type ne forment pas un ensemble parfaitement homogène. Trois classes peuvent y être distinguées : les académies moyennes de petite taille, les académies moyennes de grande taille et les académies de grande taille un peu moins attractives. L'académie de Paris constitue à elle seule un second type. Selon les indicateurs considérés, elle est proche soit des académies attractives, soit des académies peu attractives.

**Les académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Poitiers et Limoges : académies moyennes de petite taille, elles jouent assez souvent le rôle d'académies de repli**

— **Besançon, Caen, Clermont-Ferrand et Poitiers** font assez peu l'objet de premiers vœux, en particulier de la part des néo-titulaires. Ce sont des petites académies : moins de 10 000 enseignants y exercent. De ce fait, le nombre de postes ouverts y est faible. Les demandes en premiers vœux de titulaires y sont donc tout de même au moins deux fois plus nombreuses que les postes mis au mouvement. Si elles font peu l'objet de premiers vœux, elles sont cependant assez souvent classées, notamment par des néo-titulaires. En effet, elles sont pour la plupart voisines d'académies plus grandes, plus attractives et surtout plus difficiles à obtenir, pour lesquelles elles jouent le rôle d'académies de repli.

— Environ un tiers des enseignants affectés dans ces académies sont néo-titulaires. Certains exercent dans des disciplines peu représentées parmi les titulaires demandant ces académies, mais la plupart bénéficient de bonifications, souvent importantes. Plus de 80 % d'entre eux cherchent à se rapprocher de leur conjoint ou de leurs enfants ► **FIGURE 4**. Ils bénéficient ainsi d'un barème particulièrement favorable pour leur premier vœu à destination de l'académie où travaille leur conjoint, mais aussi pour les vœux suivants si ceux-ci portent sur des académies limitrophes. Ils devancent ainsi une partie des titulaires souhaitant y être affectés sans bonification particulière.

— Excepté à Poitiers, environ 90 % des titulaires affectés dans ces académies le sont sur leur premier vœu. L'académie de Poitiers, dont les besoins en enseignants sont un peu plus importants, accueille proportionnellement un peu plus de titulaires ayant formulé un autre premier vœu. Besançon ne bénéficie pas du voisinage d'académies attractives. La part de néo-titulaires parmi les nouveaux affectés y est supérieure de dix points à ce qui est observé dans les autres académies moyennes de petite taille.

— **Limoges** partage de nombreuses caractéristiques avec ces académies, mais elles y sont plus prononcées. Les enseignants souhaitant intégrer cette académie en premier vœu rencontrent des difficultés. En effet, ses taux de réussite des demandes d'entrée en premier vœu des titulaires et des néo-titulaires, ainsi que la part des néo-titulaires parmi les entrants, y sont du même ordre que dans les académies les plus attractives. Le faible nombre de postes qui y est mis au mouvement – moins de 50 – et son taux de sortie peu élevé ne sont pas les seules raisons

à l'origine de ces difficultés. Limoges est une académie de repli pour les enseignants ne parvenant pas à être affectés à Bordeaux et à Toulouse. Elle est donc l'objet de nombreuses demandes d'entrées hors premier vœu, qui passent souvent avant des demandes en premier vœu. Ainsi, le taux de premiers vœux parmi les entrants titulaires et néo-titulaires sont aussi faibles que dans les académies peu attractives. L'importance de ces affectations de titulaires sur un « second choix » nourrit l'aspiration à la mobilité des enseignants du Limousin. 2,7 % d'entre eux formulent une demande de mutation en 2013.

**Les académies d'Aix-Marseille, Grenoble, Lyon, Nantes, Nice et Strasbourg : académies moyennes de grande taille, elles accueillent un peu plus de néo-titulaires que celles de petite taille et sont un peu mieux classées**

— Ces académies ressemblent beaucoup aux académies de la classe précédente, mais elles sont plus souvent demandées en premier vœu et plus grandes. Les départs en retraite et donc les postes mis au mouvement y sont nettement plus nombreux. Ces importantes capacités d'accueil permettent à la plupart de ces académies de présenter un taux de réussite des demandes d'affectation sur premier vœu plus élevé que dans les petites académies. Elles conduisent aussi la majorité de ces académies à accueillir proportionnellement un peu plus de néo-titulaires. Strasbourg est un peu moins demandée, mais cette académie est plus petite. Le nombre de postes mis au mouvement y est deux fois plus faible que dans les autres académies de cette classe, ses besoins sont donc moins importants.

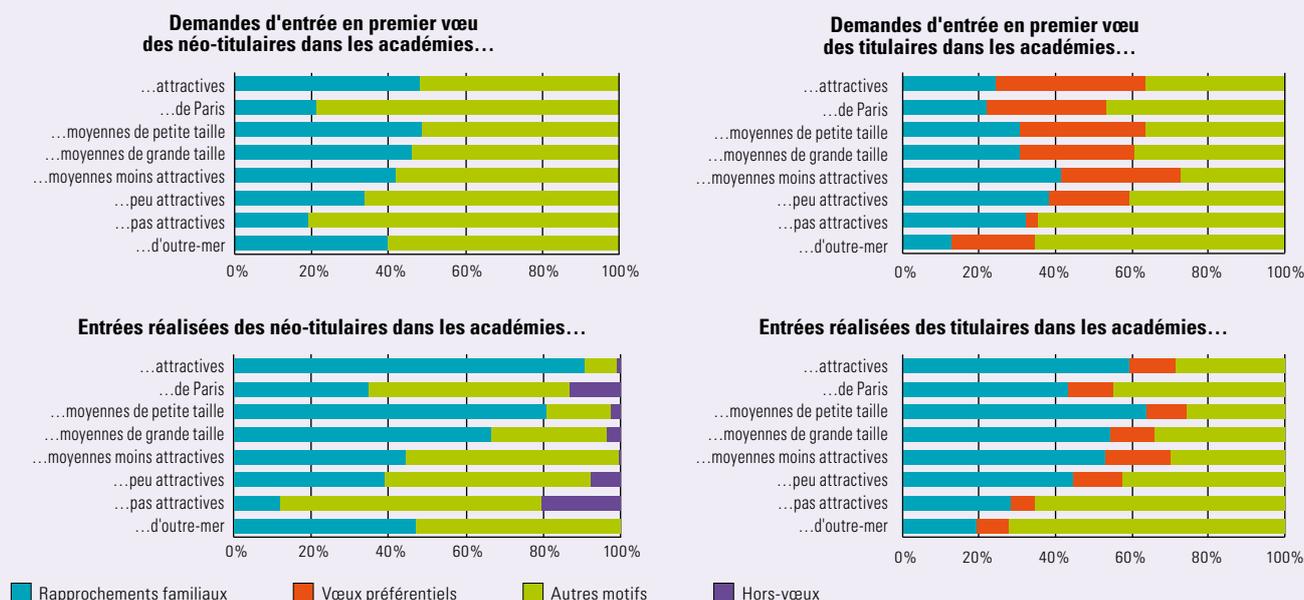
**Les académies de Lille et de Nancy-Metz : des académies peu demandées, mais suffisamment compte tenu de leurs besoins**

— Lille et Nancy-Metz sont un peu moins attractives que les académies moyennes de grande taille, mais leurs caractéristiques sont assez proches. Ces grandes académies sont relativement peu classées par les titulaires, mais lorsque c'est le cas, elles sont souvent placées en premier. Plus de 40 % de ces premiers vœux sont motivés par un rapprochement familial.

— Lille n'a qu'une seule académie voisine, Amiens, peu demandée et dans laquelle il est très facile d'être affecté. Lille ne joue donc pas le rôle d'académie de repli, ce qui explique sa bonne position lorsqu'elle est classée. Elle est facile à intégrer : le barème moyen des entrants et les taux de réussite d'entrée en premier vœu y sont similaires à ceux des académies peu attractives. Les entrants y sont encore plus souvent néo-titulaires que dans ces académies. Mais, elle est aussi souvent classée que les autres académies moyennes et les néo-titulaires la placent plus souvent en premier vœu. Près de 85 % d'entre eux y sont affectés sur leur premier vœu. Comme dans les autres académies moyennes, peu d'enseignants souhaitent en partir.

— Nancy-Metz est plus difficile à obtenir, en particulier pour les néo-titulaires. Ils n'y représentent que 47 % des entrants. Du fait de la baisse de sa population scolaire, peu de postes y sont mis au mouvement (150, contre plus

**FIGURE 4** Part des différents motifs de vœux parmi les demandes d'entrées et les entrées réalisées, pour les titulaires et néo-titulaires, selon les classes d'académies



de 400 dans l'académie de Lille) et peu d'enseignants demandent à la quitter. Cela permet de n'y affecter que des néo-titulaires qui la classent et, comme à Lille, principalement des enseignants sur leur premier choix.

### L'académie de Paris : objet de nombreuses demandes d'entrée et de sortie, elle présente des caractéristiques ambivalentes

— Pour ce qui est des demandes d'entrées, Paris ressemble aux académies les plus attractives. Elle est très demandée par les titulaires et par les néo-titulaires. Elle fait très souvent l'objet du premier vœu des titulaires qui la classent, elle est même fréquemment leur unique vœu. Presque tous les titulaires qui y sont affectés l'avaient classée en premier. Il s'agit d'une des académies métropolitaines les plus difficiles à obtenir en premier vœu : seul un quart de ses demandes d'affectation obtient satisfaction. Les néo-titulaires ne représentent que 29% des entrants, soit à peine plus que dans l'académie de Toulouse.

— Mais dans le même temps, les demandes de sortie y sont aussi fréquentes et aboutissent encore moins souvent que dans les académies peu attractives. De plus, 13% des rares néo-titulaires affectés à Paris n'en avaient pas fait la demande.

### Les académies d'outre-mer

#### Les académies d'outre-mer : le profil des entrants de ces académies inégalement attractives est impacté par une bonification spécifique

— Les académies de La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane se distinguent nettement des académies métropolitaines. Elles sont caractérisées par un taux de réussite des demandes d'affectation de néo-titulaires très supérieur à celui des titulaires. Le bonus très élevé dont bénéficient les enseignants ayant des attaches dans ces académies

est à l'origine de cette spécificité. Les taux de vœux uniques parmi les demandes d'entrée en premier vœu y sont également atypiques. Pour les néo-titulaires, ces taux sont supérieurs aux faibles niveaux observés dans les académies de France métropolitaine (hors Corse). En revanche, les vœux uniques des titulaires sont proportionnellement moins nombreux que ceux visant les académies de métropole. La Réunion fait exception, ce qui peut notamment s'expliquer par son isolement géographique.

— Ces caractéristiques communes ne gommant pas pour autant leurs différences, qui s'observent sur l'ensemble des indicateurs. La Réunion, très difficile à obtenir, est beaucoup plus attractive que la Martinique, la Guadeloupe et surtout la Guyane.

— La Réunion est plus fréquemment classée que les autres et fait plus souvent l'objet de premiers vœux. Les demandes d'entrées de titulaires en premier vœu sont six fois plus nombreuses que les demandes de sortie.

— La Guyane présente un turn-over important : 10% des enseignants affectés demandent à en partir, soit presque autant que dans les académies de Créteil et de Versailles. 6% y parviennent. Les demandes d'entrée de titulaires en premier vœu y sont deux fois moins nombreuses que les demandes de sortie. Même en y ajoutant celles des néo-titulaires, les demandes d'entrée restent moins nombreuses que celles de sortie, comme c'est le cas dans les académies métropolitaines peu attractives. Contrairement aux autres académies peu attractives, ses besoins ne peuvent pas être comblés par l'affectation de néo-titulaires affectés hors-vœux.

— La Martinique et la Guadeloupe sont relativement proches, même si la Martinique est un peu plus attractive. Elles se situent entre La Réunion et la Guyane et correspondent aux académies moyennes. Les demandes d'entrée en premier vœu de titulaires y sont à peine plus nombreuses que les demandes de sortie.

## ENCADRÉ 2

## LA MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS

**La mobilité interacadémique**

Les enseignants fonctionnaires du second degré sont recrutés grâce à un concours national. Ils sont affectés temporairement dans une académie lors de leur stage, puis de manière définitive lors de leur titularisation. Ils peuvent par la suite demander à changer d'académie, mais aucun changement ne peut leur être imposé.

Le mouvement interacadémique est à l'origine de la plupart des changements d'académie des titulaires et permet d'affecter l'ensemble des néo-titulaires (ex-stagiaires affectés pour la première fois en tant que titulaires). Il est organisé disciplinairement : les certifiés et agrégés qui enseignent la même discipline sont traités ensemble. Certains enseignants, notamment des professeurs de lycées professionnels, peuvent enseigner plusieurs disciplines techniques, mais ils ne peuvent participer au mouvement que dans l'une d'entre elles.

Les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) sont traités séparément. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps. Elle n'est pas du ressort de l'administration centrale.

**Fonctionnement du barème**

Les participants au mouvement remplissent une liste ordonnée d'académies dans lesquelles ils souhaitent être affectés. Ces demandes sont classées à l'aide d'un barème tenant compte à la fois de la situation personnelle de l'agent, de son affectation actuelle et de ses demandes de mobilité, actuelles et antérieures. Certains bonus sont attribués quelle que soit la demande, et d'autres sont fonction du motif choisi par l'enseignant.

Le barème tient compte de l'ancienneté de poste et de l'échelon de l'agent.

*Bonus dépendant de la situation de l'agent*  
Les enseignants exerçant depuis au moins cinq ans dans certains quartiers urbains difficiles ou en Guyane bénéficient d'un bonus. Les néo-titulaires demandant à être affectés dans leur académie de stage ont également droit à un bonus. Plusieurs bonus dépendent de la situation personnelle de l'enseignant. C'est le cas des personnels en situation de handicap, des parents ayant un enfant dans une situation médicale grave et des

sportifs de haut-niveau. Les agents ayant des attaches familiales dans une académie d'outre-mer disposent d'un bonus lorsqu'ils demandent cette académie. Les personnels faisant un vœu unique vers la Corse bénéficient également d'un bonus.

*Bonus dépendant des motifs de vœux*

Les demandes pour motif de rapprochements familiaux (motif de rapprochement de conjoint ou de rapprochement de la résidence de l'enfant) permettent d'obtenir des points supplémentaires pour l'académie du conjoint et les académies limitrophes. Le bonus attribué lors d'un rapprochement de conjoint dépend du nombre d'années de séparation et du nombre d'enfants. Lorsqu'un même premier vœu est répété plusieurs années de suite et qu'il n'est pas motivé par un rapprochement familial, la demande est qualifiée de « vœu préférentiel ». L'enseignant bénéficie alors d'un bonus proportionnel au nombre de demandes consécutives. Enfin, les demandes de mutations simultanées permettent à deux enseignants d'être affectés en même temps dans une nouvelle académie. Ils n'y sont affectés que si les deux y parviennent. Ce motif de mutation permet d'obtenir un bonus de points lorsque les deux enseignants sont conjoints.

Les autres vœux sont dits pour « convenance personnelle ».

**Résultats du mouvement interacadémique**

Les enseignants qui ont le plus de points obtiennent l'académie. Les bonus peuvent donc permettre à de jeunes enseignants d'obtenir une affectation aux dépens d'enseignants plus expérimentés. En cas d'ex-æquo, le plus âgé obtient l'académie. Les candidats à la mobilité pouvant formuler plusieurs vœux, un enseignant est affecté dans l'académie qui lui est accessible ayant sa préférence. Les enseignants titulaires n'ayant pas suffisamment de points pour obtenir un de leurs vœux restent dans leur académie d'origine. En revanche, tous les néo-titulaires doivent obtenir une affectation. Ils peuvent être affectés dans une académie métropolitaine hors liste en fonction des besoins du service et de leurs vœux précédents, dans le cadre d'une procédure d'extension des vœux.

Les enseignants et assimilés ne peuvent être affectés dans une nouvelle académie que si des postes y sont disponibles dans leur discipline. Certains de ces postes sont disponibles avant même le mouvement interacadémique. Ces postes « mis au mouvement » correspondent principalement aux postes libérés en cours d'année par des enseignants. Leur nombre est modulé par les besoins de l'académie et par les contraintes, notamment budgétaires, auxquelles le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit faire face. Ces postes sont principalement libérés à l'occasion de départs en retraite, mais aussi d'évolutions professionnelles (nomination à un poste de chef d'établissement ou d'inspecteur ou à un autre poste dans la fonction publique), de démissions ou de décès. Les autres postes disponibles sont libérés au cours du mouvement par des enseignants obtenant eux-mêmes une mutation. 45% des enseignants sont affectés sur des postes ainsi libérés.

**Les autres mouvements**

Les demandes d'affectation dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte ne sont pas traitées ici. Les affectations dans les TOM se font sur des contrats de deux ans renouvelables une seule fois. C'était également le cas des affectations à Mayotte jusqu'en 2012. À partir de 2013, les nouvelles affectations ne sont plus temporaires et se font dans le cadre du mouvement interacadémique. En 2013, la situation de Mayotte est transitoire puisque les sorties sont toujours obligatoires à la fin des deux contrats. La mobilité interacadémique est complétée par le mouvement spécifique. Ce mouvement a lieu en premier et permet aux enseignants de candidater directement sur des postes dits « à profil » : en classe préparatoire, BTS, sections internationales ou artistiques. Ces postes peuvent être situés hors de leur académie. L'affectation sur ces postes dépend du *curriculum vitae* des enseignants et non pas de l'usage d'un barème. Ce mouvement amène chaque année quelques centaines d'enseignants à changer d'académie. De rares enseignants néo-titulaires obtiennent une affectation lors de ce mouvement. Ils n'ont alors pas à participer au mouvement interacadémique.

## Les différences entre mobilité au sens des mouvements et mobilité observée

Les mouvements interacadémique et spécifique ne coïncident pas tout à fait avec la mobilité observée.

## Changements d'académies hors mouvement

Certains agents changent d'académie sans avoir obtenu de nouvelle affectation dans le cadre des mouvements. Ainsi, les conjoints de fonctionnaires ou militaires dont la mutation intervient après le mouvement de l'éducation nationale peuvent obtenir une affectation à titre provisoire dans l'académie où est nommé leur conjoint. Les sportifs de haut niveau peuvent également être nommés dans l'académie où se trouve leur intérêt sportif. Ils peuvent y rester tant qu'ils conservent cette qualité. Près de 400 enseignants titulaires changent d'académie dans le cadre d'une affectation temporaire en 2013.

D'autres changements d'académie hors mouvement peuvent intervenir lorsqu'un enseignant obtient ou quitte une affectation dans une université,

un institut universitaire de technologie (IUT) ou dans l'enseignement privé.

Moins de 300 enseignants titulaires sont concernés par ce type de mobilité en 2013. Les affectations dans les territoires d'outre-mer ne sont pas non plus intégrées au mouvement : environ 130 titulaires ont rejoint la Nouvelle-Calédonie en 2013.

Ces mobilités sont complétées par celles intervenant dans le cadre d'évolution professionnelle des enseignants. Un changement de corps, par exemple lorsqu'un enseignant rejoint un corps d'inspection, peut aller de pair avec un changement d'académie d'exercice, ne serait-ce que pendant la durée du stage.

## Mutations sans changement d'académie

*A contrario*, l'obtention d'une mutation lors du mouvement peut ne pas entraîner de changement d'académie.

Les enseignants affectés temporairement dans une académie, à l'exception des sportifs de haut niveau, ont obligation de participer au mouvement interacadémique afin d'obtenir

une affectation définitive. La plupart demandent l'académie où ils exercent. Les sportifs de haut niveau, même s'ils n'en ont pas l'obligation, le font également souvent afin de stabiliser leur affectation. En 2013, près de 700 enseignants et assimilés ont ainsi formulé un de leurs vœux en direction de l'académie où ils exerçaient déjà, 25 % d'entre eux en direction de Paris. 250 ont été affectés à titre définitif dans leur académie. Moins de 4 % d'entre eux étaient parisiens.

## Détachements et mises en disponibilité

La situation des agents entraîne aussi des différences entre mobilité au sens des mouvements et mobilité observée. En effet, un enseignant peut être affecté dans une académie puis prendre une disponibilité ou partir en détachement. Il n'enseigne alors pas dans l'académie où il est affecté. À la rentrée 2013, plus de 400 néo-titulaires sont en disponibilité ou en détachement. Plus de la moitié avaient été affectés dans les académies de Créteil et de Versailles. ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

- « La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'information*, n° 13.18, MEN-DEPP, juillet 2013.
- « L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », *Note d'information*, n° 13.21, MEN-DEPP, septembre 2013.
- *Bilan Social 2012-2013, Partie I – Ministère de l'éducation nationale*, MEN-DEPP, décembre 2013.
- *Repères et références statistiques 2013*, MEN-DEPP, septembre 2013.
- « Les difficultés de recrutement d'enseignants dans certaines disciplines », rapport n° 2013-071 de l'IGEN et de l'IGAENR, juillet 2013.



# ANNEXES

Définitions et méthodologie ..... p. 136

Table des sigles ..... p. 141

## DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

### L'environnement économique et social

#### 1. L'évolution démographique des 0-24 ans, page 10

##### MÉTHODOLOGIE

Pour l'essentiel, les données de cette fiche proviennent du dernier bilan démographique diffusé par l'Insee en janvier de chaque année et relatif aux estimations démographiques établies à partir des derniers recensements rénovés de la population française. En janvier 2014, l'Insee a diffusé la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La DEPP a redressé les effectifs des enfants en bas âge à l'aide des données issues de l'état civil. Pour les années postérieures, elle a fait « vieillir » la population en faisant l'hypothèse de stabilité des coefficients de mortalité et de soldes migratoires par âge, sexe et département. Pour ces années, sont également utilisées les statistiques d'état civil sur les naissances.

#### 3. Le niveau de diplôme et le milieu social des parents, page 14

##### MÉTHODOLOGIE

Pour les besoins de l'analyse, les catégories socioprofessionnelles de l'Insee font l'objet, par la DEPP, des regroupements suivants :

- « très favorisées » ou « favorisées A » : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- « favorisées B » : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- « moyennes » : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- « défavorisées » : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs et inactifs n'ayant jamais travaillé.

#### 4. L'environnement familial des enfants de 0 à 17 ans, page 16

##### MÉTHODOLOGIE

Les chômeurs au sens du recensement de la population incluent les individus âgés de 15 ans ou plus :

- qui se sont déclarés chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf s'ils ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ;
- qui ne se sont déclarés spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Les chômeurs sont dits « de longue durée » s'ils déclarent rechercher un emploi depuis un an ou plus.

Un ménage est en situation de surpeuplement si le nombre de pièces du logement est strictement inférieur à une norme définie comme suit, en fonction de la composition du ménage :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant.

#### 5. Niveau de vie et pauvreté des enfants, page 18

##### MÉTHODOLOGIE

Le niveau de vie d'un ménage est égal au revenu dont il dispose après impôts et prestations, divisé par le nombre d'unités de consommation. Ces unités sont calculées comme suit : le premier adulte du ménage a une pondération de 1, les autres personnes de 14 ans ou plus ont 0,5, les enfants de moins de 14 ans ont 0,3. Chaque individu se voit affecter le niveau de vie calculé à l'échelle du ménage.

Le taux de pauvreté correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Pour une comparaison entre niveaux de vie sur plusieurs années, les niveaux de vie sont divisés par l'indice des prix afin de tenir compte de l'inflation (niveau de vie en euros « constants »).

À l'échelle d'un département et pour un type de ménage donné, on peut alors mesurer les inégalités par les écarts interdéciles, c'est-à-dire le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie en dessous duquel se situent 90 % des individus) et le premier (niveau de vie en dessous duquel se situent 10 % des individus).

### Le contexte scolaire

#### 13. L'apprentissage, page 36

##### DÉFINITION

##### – Niveaux d'étude dans l'apprentissage

Niveaux I et II : diplôme de second ou troisième cycle universitaire (licence, master, doctorat) ou diplôme de grande école.

Niveau III : diplôme sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS)).

Niveau IV : formations du niveau baccalauréat. Il comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art.

Niveau V : années terminales du second cycle court (CAP, BEP).

##### – Apprentis

Les apprentis sont, sauf dérogation, des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail alternant des enseignements dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et une formation en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Cette formation dure de un à quatre ans.

### 16. Les conditions d'accueil des collégiens et lycéens des établissements publics, page 42

#### MÉTHODOLOGIE

La source est l'enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI), sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est adressée chaque année aux établissements. Les 7 328 ensembles immobiliers du second degré public, recensés au cours de l'année scolaire 2012-2013 en France métropolitaine et dans les DOM, comprennent les collèges, les lycées et les cités scolaires (au nombre de 442 dont seulement 9 collèges sont sièges de cités scolaires).

#### DÉFINITIONS

##### – Ensemble immobilier

L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement, mais l'ensemble immobilier. Les bâtiments et terrains d'un établissement fonctionnant seul constituent un ensemble immobilier. Mais celui-ci peut être constitué de deux ou plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire.

Théoriquement, toutes les annexes d'un établissement sont rattachées à l'ensemble immobilier de l'établissement principal, mais dans quelques rares cas, des annexes « géographiques », situées dans une autre commune que leur établissement de rattachement, peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

##### – Capacité d'accueil pour l'enseignement

C'est le nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les contraintes de salles, les horaires d'ouverture de l'établissement, de ceux des transports scolaires, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux ne soient modifiés.

La capacité d'accueil peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne dans de mauvaises conditions, en surcapacité. Quand elle est supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estime pouvoir accueillir un nombre d'élèves plus important.

Le taux moyen d'occupation est calculé en rapportant à cette capacité déclarée les effectifs d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée.

##### – Taux d'encombrement au sol

C'est le rapport entre la surface bâtie et la surface cadastrale de l'établissement.

La surface cadastrale correspond à la somme des surfaces bâties et des surfaces non bâties.

La surface non bâtie se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

La surface bâtie est la surface au sol (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier, c'est-à-dire la surface :

- des bâtiments principaux ou bâtiments en dur décrits ;
- des bâtiments annexes fermés (chaufferie, entrepôt, couloir entre deux bâtiments) ou des constructions non fermées (préau ou galerie ouverte ne faisant pas partie d'un bâtiment principal, garage à vélos, etc.) ;
- des bâtiments démontables.

##### – Internat

Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

## Les moyens et les ressources humaines

### 18. La dépense d'éducation par élève (MENESR), page 48

#### MÉTHODOLOGIE

Les dépenses et leur répartition par niveau sont calculées en cohérence avec les principes mis en œuvre pour le compte de l'éducation.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

La dépense moyenne du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses du ministère ventilées par niveau dans chacune des régions, aux effectifs d'élèves (du secteur public et privé subventionné) de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire n-1 et un tiers de l'année scolaire n. En 2011, on prend deux tiers des effectifs de la rentrée scolaire 2010 et un tiers de la rentrée scolaire 2011. Les dépenses moyennes de l'année 2008 ont été calculées en euros constants au prix de 2011 afin de neutraliser l'effet lié à la hausse des prix. Ce calcul a été effectué à partir de l'évolution du prix du produit intérieur brut.

#### PRÉCISIONS

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a procédé à de nouveaux transferts de compétences et de moyens de l'État vers les collectivités territoriales. Ces transferts concernent notamment 90 000 personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) de l'éducation nationale.

Alors que les agents chargés de l'entretien des écoles primaires font partie du personnel communal depuis longtemps, le transfert des personnels TOS vient compléter le transfert aux régions et aux départements de la responsa-

bilité de construction, d'équipement et de fonctionnement du matériel des lycées et des collèges, datant de la première vague de décentralisation de 1983.

Le financement de ces nouveaux transferts de compétence a été assuré par des taxes affectées déjà existantes (la TIPP, taxe intérieure sur les produits pétroliers, et la TSCA, taxe spéciale sur les contrats d'assurance). Ce transfert des personnels TOS s'est opéré progressivement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et la fin 2009. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a conservé la tutelle d'environ 1 250 TOS affectés dans les collectivités d'outre-mer et qui n'ont pas vocation à être « décentralisés ».

## 20. L'encadrement des élèves du premier degré, page 52

### DÉFINITION

Le total des postes, pris en compte pour calculer le ratio du nombre de postes d'enseignants pour cent élèves, est exprimé en équivalent temps plein ; il inclut :

- les postes correspondant aux enseignants en charge d'une classe (hors enseignants de classes dédiées aux besoins éducatifs particuliers) : un peu moins de 80 % ;
- les postes relatifs aux « besoins éducatifs particuliers », couvrant notamment les enseignants affectés aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), aux élèves non francophones, aux enfants handicapés : environ 7 % ;
- les postes dédiés à la formation : moins de 1 % ;
- les postes de remplaçants, environ 8 % ;
- les postes dédiés au pilotage et à l'encadrement pédagogique, comprenant notamment les décharges pour les directeurs d'école, environ 5 %.

Dans ce total sont exclus les postes dont les inspecteurs d'académie n'ont pas l'entière maîtrise, comme les postes adaptés.

## 21. L'encadrement des élèves du second degré, page 54

### MÉTHODOLOGIE

Le E/S est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière, sa formule de calcul est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i} \quad \text{où } h_i \text{ est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure } i \text{ (groupe ou division), et } x_i \text{ est l'effectif d'élèves de la structure } i.$$

## 22. L'âge des enseignants, page 56

### MÉTHODOLOGIE

L'étude prend en compte les enseignants en activité en 2012-2013, rémunérés sur crédit d'État par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les personnels non titulaires rémunérés sur ressources propres par les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte.

Les actes de gestion des enseignants du premier et du second degré sont effectués à des niveaux différents. L'affectation et la mobilité en particulier ont pour cadre le département

pour les enseignants du premier degré, l'académie pour ceux du second degré. La représentation graphique des rapports d'âge est donc départementale pour les premiers et académique pour les seconds.

## 24. La mobilité géographique des enseignants, page 60

### MÉTHODOLOGIE

Les constats sont établis en comparant les bases de gestion de février 2013 et 2014. Sont pris en compte les enseignants et assimilés, fonctionnaires du premier et du second degré public, titulaires en 2013-2014 et exerçant en établissement à la fois en 2012-2013 et en 2013-2014.

Plus précisément, dans le premier degré : les professeurs des écoles et instituteurs. Dans le second degré : les agrégés, certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de chaire, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation.

Le taux de mobilité est égal au nombre de mouvements entre départements ou académies sur la période, rapporté au nombre d'enseignants exerçant en établissement avant et après le mouvement.

Le taux de migration nette est égal à la différence entre les entrées et les sorties d'enseignants (exerçant en établissement) d'une zone (département ou académie) rapportée à la population (exerçant en établissement) moyenne de la zone sur la période.

## Les parcours scolaires et les résultats

## 27. Le retard scolaire dans le second degré, page 68

### DÉFINITION

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à un cursus normal (c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève entre ainsi au CP à six ans, au collège à onze ans et au lycée à quinze ans). Un élève en retard a au moins un an de plus que l'âge théorique normal. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

Dans cette fiche, le retard est repéré parmi les entrants dans un niveau, c'est-à-dire les élèves qui n'étaient pas scolarisés à ce niveau l'année précédente. Les entrants en sixième étaient scolarisés dans un niveau d'élémentaire, ceux entrants en seconde générale et technologique étaient en troisième. Les entrants dans la voie professionnelle sont les élèves scolarisés en première année d'un cursus de la voie professionnelle et qui étaient scolarisés en troisième l'année précédente. On ne tient pas compte des élèves réorientés vers la voie professionnelle à l'issue d'une seconde générale et technologique.

## 29. Les sorties de l'enseignement secondaire, page 72

### MÉTHODOLOGIE

Un indicateur proche de l'indicateur européen du taux des « sortants précoces » permet une déclinaison par académie. Il est défini comme la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans et qui :

- n'ont acquis aucun diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire qu'ils sont au mieux titulaires du diplôme national du brevet passé en fin de collège ;
- ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours.

Sur la question de la formation, cet indicateur s'écarte de la définition de l'indicateur européen. Ce dernier, moins restrictif, exclut du calcul les jeunes qui déclarent suivre une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le recensement de la population (RP) repose sur une collecte d'informations annuelle, sur tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Le recensement millésimé 2010, présenté dans cette fiche, résulte des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2008 à 2012.

En cumulant cinq enquêtes annuelles, sont pris en compte l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus. Les communes de moins de 10 000 habitants sont interrogées de façon exhaustive à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements.

## 30. Poursuites d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur, page 74

### MÉTHODOLOGIE

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers de l'académie nécessite de connaître l'académie du baccalauréat du nouvel étudiant. Or, cette information n'est disponible que dans les fichiers de données individuelles. En ce qui concerne les enquêtes papier, les données agrégées ne peuvent pas fournir l'information. Les individus ayant obtenu leur baccalauréat hors de France métropolitaine + DOM ont été retirés du champ académique.

Dans un premier temps, on calcule l'indicateur national sur le champ complet (académie de l'établissement : valeur France métropolitaine + DOM). On calcule ensuite l'indicateur national en se limitant aux établissements connaissant dans leurs bases de données l'académie du baccalauréat (valeur France métropolitaine + DOM académique) ; ce qui nous permet par différence d'évaluer la part liée à l'absence d'informations et aux étudiants ayant eu leur baccalauréat hors France métropolitaine + DOM. Enfin, on calcule un indicateur académique en sachant le biais encouru. Cet indicateur académique est à comparer avec l'indicateur national France métropolitaine + DOM académique.

## 31. Les nouveaux bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur, page 76

### PRÉCISIONS

Les autres formations (10 % des inscrits) regroupent notamment les écoles d'ingénieurs et de commerce recrutant après le baccalauréat, les écoles normales supérieures, les instituts catholiques, les écoles d'architecture, les écoles artistiques et culturelles et les formations paramédicales et sociales.

### DÉFINITION

Les disciplines sciences (sciences fondamentales et applications, sciences de la vie, de la santé, de la terre et de l'univers) sont les suivantes : santé à l'université, CPGE sciences (y compris établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche), IUT secondaire, IUT tertiaire spécialité informatique, STS production (y compris établissements dépendant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche), STS services spécialité informatique, écoles d'ingénieurs et FIP non universitaires.

## 32. Les jeunes en difficulté de lecture, page 78

### MÉTHODOLOGIE

En 2013, plus de 750 000 jeunes femmes et hommes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas leur temps de réaction, sont enregistrés.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé, permettant ainsi de dégager huit profils de lecteurs dont quatre caractérisent des jeunes que l'on peut considérer comme étant en difficulté de lecture.

## 34. L'insertion professionnelle des sortants de lycée sept mois après leur sortie, page 82

### PRÉCISIONS

L'enquête sur l'insertion des lycéens dans la vie active (IVA) de la DEPP rend compte de la première insertion professionnelle des sortants des formations technologiques et professionnelles de lycée, sept mois après la fin de leur formation initiale.

Sont considérés ici comme sortants, les élèves de classe terminale de formations technologique ou professionnelle des lycées ou en première professionnelle s'ils ne sont plus inscrits l'année scolaire suivante et qui déclarent à l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Le taux d'emploi est la part des sortants de lycée qui se déclarent en emploi.

Les sortants de lycée possédant pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II, peu nombreux, sont exclus de cette analyse.

### **35. L'insertion des sortants d'apprentissage sept mois après leur sortie, page 84**

#### **PRÉCISIONS**

L'enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la DEPP rend compte de la première insertion professionnelle des sortants sortis de centre de formation d'apprentis (CFA) ou de section d'apprentissage sept mois après leur sortie.

Afin de rendre comparables les résultats des sortants d'apprentissage avec les sortants de lycée (enquête IVA), le champ de cette analyse ne porte que sur les années terminales de formation et sur les premières années de baccalauréat professionnel. De plus, les sortants d'apprentissage possédant pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II ont été exclus.

Le taux d'emploi est la part des sortants d'apprentissage qui se déclarent en emploi.

## TABLE DES SIGLES

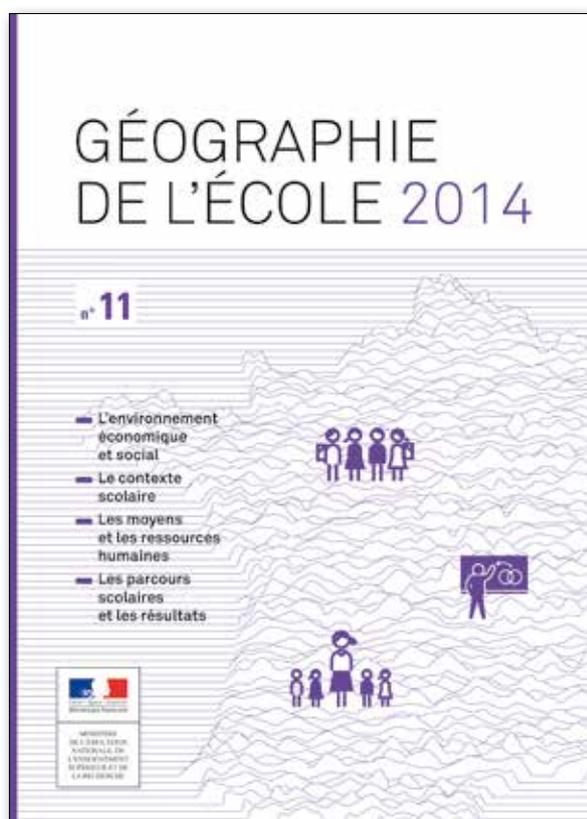
<b>AED</b>	Assistant d'éducation	<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
		<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>BCE</b>	Base centrale des établissements		
<b>BEA</b>	Base élèves académique	<b>MAAF</b>	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles	<b>MASS</b>	Ministère des affaires sociales et de la santé
<b>BT</b>	Brevet de technicien	<b>MENESR</b>	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur		
<b>CAH</b>	Classification ascendante hiérarchique		
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle	<b>PCS</b>	Profession et catégorie socioprofessionnelle
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis	<b>PEGC</b>	Professeur d'enseignement général de collège
<b>CPE</b>	Conseiller principal d'éducation	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles	<b>Pisa</b>	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves)
<b>Clis</b>	Classe pour l'inclusion scolaire	<b>PLP</b>	Professeurs certifiés (ou assimilés) de lycée professionnel
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance		
<b>DGESIP</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	<b>RAR</b>	Réseaux ambition réussite
<b>DGRI</b>	Direction générale de la recherche et de l'innovation	<b>Rased</b>	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet	<b>REP</b>	Réseau d'éducation prioritaire
<b>DOM</b>	Département d'outre-mer	<b>RRS</b>	Réseaux de réussite scolaire
<b>DSN</b>	Direction du service national		
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie	<b>Safran</b>	Système d'information sur les élèves du second degré (MAAF)
		<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>Éclair</b>	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	<b>SIES</b>	(sous-direction) des systèmes d'information et des études statistiques
<b>EP</b>	Éducation prioritaire	<b>Sifa</b>	Système d'information sur la formation des apprentis
<b>EPP</b>	Emplois-postes-personnels (système d'information)	<b>Sise</b>	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
<b>EPI</b>	Enquête sur le parc immobilier	<b>STS</b>	Section de technicien supérieur
<b>EPLE</b>	Établissement public local d'enseignement		
<b>Erea</b>	Établissement régional d'enseignement adapté		
<b>GT</b>	Général et technologique	<b>TOM</b>	Territoire d'outre-mer
		<b>TOS</b>	Personnels techniciens, ouvriers et de service
<b>INE</b>	Identifiant national élève	<b>TIPP</b>	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et de études économiques	<b>TSCA</b>	Taxe spéciale sur les contrats d'assurance
<b>IPA</b>	Insertion professionnelle des apprentis		
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie	<b>Ulis</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>IVA</b>	Insertion dans la vie active		
		<b>ZAP</b>	Zone d'animation pédagogique
<b>JDC</b>	Journée défense et citoyenneté	<b>ZEP</b>	Zone d'éducation prioritaire
		<b>ZUS</b>	Zone urbaine sensible

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques)

Sur les sites Internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, retrouvez l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- ✓ les derniers résultats d'enquêtes ;
- ✓ les publications et rapports de référence ;
- ✓ des données détaillées et actualisées ;
- ✓ des répertoires, nomenclatures et documentation.



La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent de compléter par d'autres approches que l'approche cartographique de *Géographie de l'école* la description du système éducatif de notre pays.

↓ La plupart des contenus, accessibles gratuitement en ligne, proposent le téléchargement d'un format imprimable et de tableaux de données chiffrées.

**En complément de cet ouvrage, téléchargez les tableaux de données chiffrées détaillées au niveau local (format Excel) et retrouvez nos archives.**

[www.education.gouv.fr/statistiques-geographie-ecole](http://www.education.gouv.fr/statistiques-geographie-ecole)

**Vous recherchez une information statistique**

Centre de documentation - 61-65, rue Dutot - 75732 Paris cedex 15  
Téléphone : 01 55 55 73 58 (les **lundi, mercredi** et **jeudi** de 14 h à 16 h 30)  
Courriel : [depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

# LES PUBLICATIONS DE LA DEPP

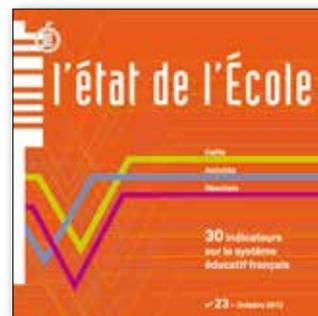
Retrouvez toutes les publications statistiques de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : [www.education.gouv.fr/statistiques-catalogue-publications](http://www.education.gouv.fr/statistiques-catalogue-publications)



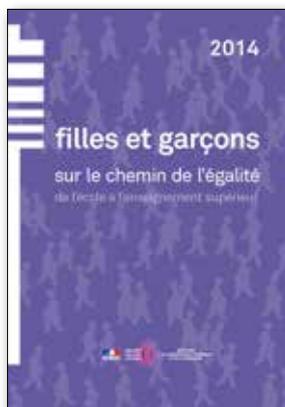
[Repères et références statistiques](#) présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'école.



Les [Notes d'Information](#) font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



[L'état de l'École](#) expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



[Filles et garçons sur le chemin de l'égalité](#) regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.

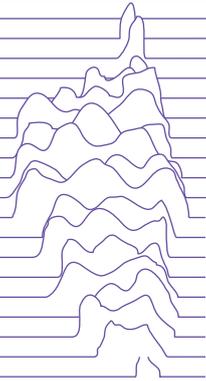
Chacun des [Dossiers](#), consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



Les articles de la revue [Éducation & formations](#), au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.







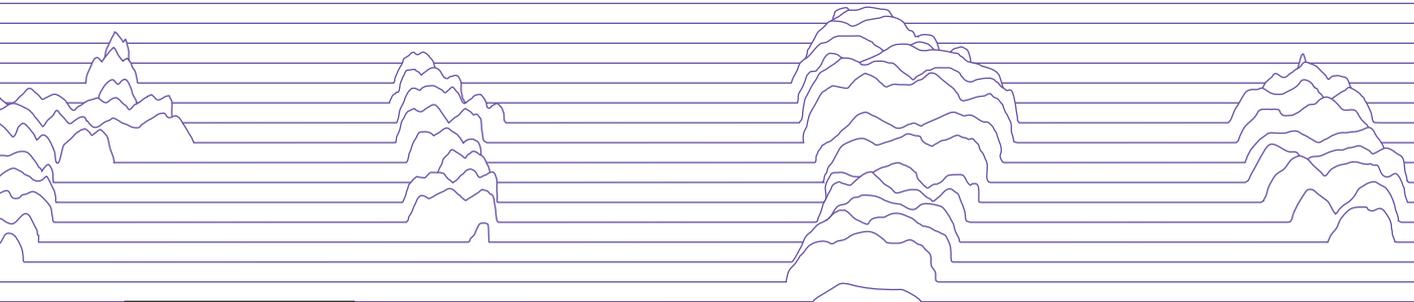
# GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE 2014

Cet ouvrage prolonge le travail engagé dans les précédentes éditions, en proposant une description et une analyse des disparités géographiques de l'École en France.

**\_ Il rassemble tout d'abord trente-cinq fiches d'indicateurs** en quatre groupes relatifs à l'environnement économique et social, au contexte scolaire, aux moyens et ressources et enfin aux parcours et résultats. Ces indicateurs, portant le plus souvent sur l'année scolaire 2013-2014, présentent un même sujet sous différents angles ainsi que les évolutions enregistrées lors de la dernière décennie. Ils concernent à la fois l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur.

**\_ Suivent ensuite quatre dossiers d'étude :** l'environnement familial et social des enfants, une analyse territoriale de l'échec scolaire, les disparités territoriales dans la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux et l'attractivité des académies pour les enseignants.

Ce nouveau numéro s'efforce d'approfondir les explications et de faire des présentations infra-académiques en fonction du niveau de scolarisation (département, voire canton). Cette vision permet d'aller au-delà de la moyenne académique ou régionale et d'offrir une vision plus pertinente des territoires.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

**[DEPP]**  
**Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance**

20 €  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
ISSN 1249-4240  
ISBN 978-2-11-138620-4



9 782111 386204